This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SAS
10
78

161-78

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Duc du Maine.

Avril 1732.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA CONDAMINE

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENC
au mois de Janvier 1701. & se vend
15. s. le mois, en blanc; & broch
16. s.

Année	1701.	9. vol.
—	1702.	12. v.
—	1703.	12. v.
—	1704.	13. v.
—	1705.	12. v.
—	1706.	12. v.
—	1707.	12. v.
—	1708.	12. v.
—	1709.	12. v.
—	1710.	12. v.
—	1711.	12. v.
—	1712.	12. v.
—	1713.	12. v.
—	1714.	12. v.
—	1715.	12. v.
—	1716.	12. v.
—	1717.	12. v.
—	1718.	12. v.
—	1719.	12. v.
—	1720.	5. v.
—	1721.	12. v.
—	1722.	12. v.
—	1723.	12. v.
—	1724.	12. v.
—	1725.	12. v.
—	1726.	13. v.
—	1727.	12. v.
—	1728.	12. v.
—	1729.	12. v.
—	1730.	12. v.
—	1731.	12. v.
—	1732.	4. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1732.

ARTICLE XXIX.

L'ARGENIS DE BARCLAY, traduction nouvelle. Par M. l'Abbé Josse, *Chanoine de Chartres. 3. T. in 12. 1. T. pp. 382, sans compter la Préface & l'Epître dédicatoire. 2. T. pp. 392. 3. T. pp. 423. A* Chartres, *chés* Besnard 1732.

CET Ouvrage, quoique d'ailleurs si fameux, n'est pas pourtant aujourd'hui aussi connu qu'il le mérite, parcequ'il a été composé en Latin.

Il est vrai que peu de tems après sa naissance, on en a fait plusieurs traductions, en François, en Anglois, en Italien, en Allemand, & en Espagnol; mais la Françoise, qui est de 1623. ne peut plus attirer l'attention d'un Lecteur, qui cherche autant le stile que les choses mêmes. C'est donc pour faire revivre parmi nous ce chef d'œuvre de *Barclay*, que M. l'Abbé *Josse* a voulu l'habiller à la Françoise,& conserver dans la traduction, autant qu'il lui a été possible, toutes les beautés de l'original.

Jean *Barclay*, fils de Guillaume *Barclay*, Ecossois, naquit à Pontamousson en 1583, il y fit de grands progrès dans les sciences: car dés 1601, il publia un commentaire sur la Thébaïde de Stace: bien-tôt après son pére le mena à Londres auprès du Roi *Jacques*, parvenu depuis peu à la Couronne d'Angleterre. En 1603. il fit paroître un poëme Latin sur le couronnement de ce Prince, à qui il dédia aussi la premiére partie de son *Euphormion*. Il ne fut pas long-tems sans repasser en France avec son pére,

qui craignit qu'on ne l'engageât à abjurer la Foi Romaine. Il se maria à Paris après la mort de son pére, & retourna à Londres où il étoit dés l'année 1606. Là il publia plusieurs Ouvrages, entre autres un traité de *potestate Papæ* composé par son pére, où l'indépendance des Rois est vivement soutenuë: un autre de lui intitulé, *pietas*, en réponse au Cardinal *Bellarmin* qui avoit écrit contre l'Ouvrage de Guillaume *Barclay*: un autre enfin, sous le tître d'*Icon animarum*. En 1616. il revint à Paris, d'où il alla bien-tôt à Rome, attiré par le Pape *Paul* V. Il y publia un Livre de controverse intitulé, *parænesis ad sectarios*: & il y mourut le 12. Août 1621, pendant que son *Argenis* s'imprimoit en France.

Ce grand homme se fait mieux connoître par son *Argenis*, que par tout ce qu'on en peut dire d'ailleurs. Ainsi nous croïons faire plaisir au Lecteur, que d'en donner un précis fidéle. C'est un Roman, mais qui est allégorique, & où l'Auteur semble vouloir en termes couverts expliquer

tout ce qui s'étoit passé dans la France, depuis Henri II. jusqu'à son tems, par rapport au gouvernement. Le Cardinal de *Richelieu*, qui connoissoit toute la beauté & tout le prix d'un pareil Ouvrage, l'avoit sans cesse entre les mains. » Quelques critiques, dit M. l'Abbé *Josse*, ont voulu trouver des défauts dans la conduite de ce Roman : mais les sentimens délicats que l'on y voit par tout ; cette variété de sujets, qu'il fait si bien succéder l'un à l'autre ; ces passions représentées d'une maniére vive & pathétique ; ces descriptions fleuries, & toutefois naturelles ; ces incidens si bien amenés, cette politique si sensée ; enfin le vice marqué des plus noires couleurs, & toûjours puni ; la vertu au contraire couronnée après mille traverses, pourroient contrebalancer des défauts même essentiels ».

Le Traducteur a certainement du génie, de la vivacité, & de l'élégance dans son stile. Il s'est appliqué à chercher le juste milieu, entre ces traductions qu'une exactitude trop

ſcrupuleuſe rend languiſſantes, & celles qui par des traits hardis & empruntés défigurent l'original. Pour ce qui eſt de la Poëſie qu'on trouve ſouvent dans l'*Argenis*, M. l'Abbé Joſſe a plûtôt conſideré le but de *Barclay* que ſes paroles : & parmi les vers François de ce traducteur on en trouve un grand nombre, qui ne feroient point deshonneur aux maîtres de l'art. Il a crû encore, pour donner plus de proportion à ſes trois volumes, devoir diviſer en ſix les cinq Livres de *Barclay* ; mais il a indiqué, par une main placée à la marge, le commencement de ceux de ſon Auteur. Enfin il a été ſi exact, qu'il a traduit même l'Epître de *Barclay* à *Loüis* XIII.

Après avoir ainſi rendu compte du travail du traducteur, nous ne pouvons nous diſpenſer de faire voir tout ce Roman, comme en perſpective. Il y a certainement une clef : mais où la trouver ? Voici une partie de celle que nous a donnée un Sçavant, ſon contemporain & ſon ami. *Meleandre*, c'eſt Henri. III. *Argenis*, c'eſt la race des

Valois, qui manque en Henri III., ou la monarchie même. *Poliarque*, c'est Henri IV., & ses partisans. *Arcombrote*, c'est un Prince soûmis au Roi de France. *Selenisse*, est la Reine mére. *Timandre*, est Jeanne d'Albret mére de Henri IV. *Licogéne*, ce sont les Chefs de la guerre civile. *Radirobane*, c'est le Roi d'Espagne. *Aneroëste*, c'est Clement VIII. *Arsidas*, c'est le Duc de Bouillon. *Cleobule*, c'est Villeroi. *Commindorix*, c'est le Duc de Savoie. *Dunalbe*, c'est le Cardinal Ubaldin. *Eurimede*, c'est le Marêchal de Biron. *Gelanore*, c'est le Vicomte de Turenne. *Gobrias*, c'est Harlay, Sançai. *Hianisbé*, c'est la Reine Elisabeth. *Iburrane*, c'est Barberin, Urbain VIII. *Timonide*, c'est la maison d'Aubignac. *Ulican*, c'est Calvin. *Nicopompe*, qui paroît partout comme le Seigneur de la Cour le plus versé dans toutes sortes de sciences, c'est *Barclay* lui-même. Entrons maintenant dans un détail intéressant.

Avant que la Sicile fût sous la domination de Rome, un jeune Seigneur étranger y aborde, sous le nom

d'Arcombrote. Ce Roïaume étoit gouverné par Meleandre, qui avoit une fille nommée Argenis : il étoit actuellement en guerre contre un de ses Sujets appellé Licogéne, homme puissant & d'une haute naissance, homme d'expédition & de conseil, qui après avoir gagné le Roi par son adresse, & rempli la Cour de ses créatures, n'aspiroit à rien de moins, qu'à monter sur le Trône. Il s'étoit donné une bataille où Meleandre secondé par un brave étranger, nommé Poliarque, avoit vaincu son ennemi : mais le rébelle étoit encore assés fort pour traiter trop avantageusement avec son Souverain. Telle étoit la situation de la Sicile à l'arrivée d'Arcombrote qui l'ignoroit. A peine y a-t'il mis le pied, qu'une Dame en pleurs, dont le nom est Timoclée, vient implorer son secours en faveur de Poliarque attaqué par cinq assassins dans la forêt voisine. Il monte à cheval : mais bien-tôt il apperçoit ce Poliarque, qui après avoir donné la mort à trois des assassins, poursuivoit vivement les autres. Ces deux Seigneurs,

qui avoient à peu près le même âge, le même port, la même vivacité, la même grace, les mêmes qualités du corps, du cœur, & de l'esprit, deviennent amis en peu de tems, jusqu'à se livrer entiérement l'un à l'autre. Ils vont passer la nuit dans la maison de Timoclée : & en chemin Poliarque raconte sa derniére avanture à Arcombrote, qui de son côté dit seulement, qu'il est d'Afrique, & qu'il est venu en Sicile à dessein de connoître par lui-même les grands hommes de la Cour de Meleandre. A cette occasion on lui apprend la situation du Roïaume, la trop grande facilité de Meleandre & son aveuglement pour d'indignes favoris, les prétentions de Licogéne, qui avoit déja voulu enlever la fille du Roi, sa rébellion, sa défaite, & le traité avantageux qu'il est encore en état de faire. Poliarque ajoûte, que pendant qu'on dressoit les articles d'un si pernicieux traité, il étoit parti du camp, & que dans sa route il avoit été attaqué par cinq hommes.

A peine les deux nouveaux amis se

ſont-ils retirés pour ſe repoſer, que *Timoclée* toute effraïée les réveille. Un domeſtique envoïé à la ville prochaine rapporte, que Poliarque eſt accuſé du crime de léze Majeſté, & qu'on le cherche partout, pour lui trancher la tête. Saiſis d'une juſte Indignation, les deux amis éclatent; mais il faut ſauver Poliarque. Timoclée le fait entrer dans un long ſoûterrain pratiqué ſous ſa maiſon par ſes ancêtres, connu d'elle ſeule, & qui par trois détours avoit une triple iſſuë dans la campagne. Tout ceci donne lieu aux mouvemens les plus intéreſſans, aux plus charmantes deſcriptions, & aux réflexions les plus ſolides ſur les favoris des Princes. Pour mieux cacher tout ce miſtére, on renvoïe Gelanore, domeſtique fidéle de Poliarque, avec ordre de dire partout, que ſon maître en voulant s'enfuir s'eſt noïé dans un fleuve; afin que ſur ce faux bruit, il ait effectivement plus de liberté pour ſortir de Sicile: l'on avertit partout de ne rien cacher à Arſidas, l'homme de toute la Cour en qui Poliarque a le plus de

confiance. Personne n'avoit connoissance de ce qui venoit de se passer dans la maison de Timoclée, hormis cette Dame & Arcombrote.

Pendant que Poliarque resté seul dans sa caverne, s'abandonne à son chagrin & à sa colére, Gelanore en approchant du camp du Roi rencontre Timonide, à qui il apprend la mort supposée de son maître, & bien-tôt après il instruit Arsidas de tout le secret. Meleandre informé de ces nouvelles par Timonide, en est vivement touché : mais obsedé par les amis de Licogéne, il contraint ses sentimens, & affecte dans son air une indifférence, qui n'étoit pas dans le cœur. Bien-tôt le bruit de la mort de Poliarque se répand à Magella, où Argenis étoit en attendant le retour de son pére. Quelle est la douleur de cette Princesse infortunée ! Rien n'est plus touchant, plus animé, mieux exprimé : peut-être ici, comme en bien d'autres endroits, le Traducteur n'est-il point au dessous de son original. *Selenisse* gouvernante d'Argenis peut à peine l'empêcher de se donner la

mort. „ Elle se jetta sans perdre tems
„ sur la Princesse desesperée, & arrê-
„ tant d'une main tremblante le bras
„ dont elle alloit se percer, elle cher-
„ cha, mais en vain, les reproches
„ qu'elle devoit lui faire sur cette fu-
„ reur précipitée. Trop sensible elle-
„ même à ce funeste spectacle, elle
„ ne peut que verser un torrent de
„ larmes. Ces deux personnes éplo-
„ rées demeurent du tems dans cette
„ situation : Argenis n'avoit pas la
„ force de pousser le fer, ni Selenisse
„ celle de l'arracher. Elles étoient sans
„ mouvement, leurs regards étoient
„ fixes „. Enfin Selenisse lui aïant fait
entendre, que peut-être le bruit qui
s'étoit répandu, étoit faux, prenant un
visage plus serein, elle va trouver son
pére nouvellement arrivé. Ce Prince
l'entretient des affaires de son Roïau-
me, des perfides qui sont à la Cour,
de la révolte de Licogéne, des condi-
tions qu'il exige même après sa défai-
te, dés députés que lui avoit envoïés
ce rébelle, de la mort qu'ils avoient
reçû par les mains de Poliarque, com-
me ils retournoient vers leur maître

chargés des articles du traité, & de la néceſſité où il avoit été réduit de proſcrire ce Héros, dans la crainte d'une nouvelle ſédition. Mais déſqu'il annonce la mort de Poliarque, Argenis ſoûpire, change de couleur, & tombe évanouïe.

Cependant Gelanore ſuivi d'Arſidas retourne chés Timoclée. Tous trois accompagnés d'Arcombrote ils deſcendent ſecrettement dans la caverne où étoit Poliarque. Là Arſidas, après l'avoir informé de la part que les plus honnêtes gens prenoient à ſon malheur, lui propoſe de ſe rendre à Meſſine ſous un habit extraordinaire, pour paſſer de là en Italie : il l'accepte, & ſe retire dans ſon ſoûterrain. Arſidas & Arcombrote reſtés ſeuls ont un entretien admirable ſur le vrai mérite, & ſur le malheur des Rois qui épuiſent leurs tréſors en vaines dépenſes, au lieu de s'en ſervir pour attacher à la Cour par leurs bienfaits ceux qui excellent dans les ſciences, dans les arts, & dans les armes. Ils étoient à table, quand vers le milieu de la nuit une troupe de Païſans, per-

ſuadée que Poliarque étoit caché chés Timoclée, vient enfoncer les portes de la maiſon. Voïant Arcombrote jeune, bienfait, & avec un habit étranger, ils ſe lancent ſur lui pour le ſaiſir. Celui-ci veut ſe défendre en déſeſperé : mais à la perſuaſion d'Arſidas il conſent d'être conduit au Roi le lendemain matin. Arſidas pour dévancer les Païſans, part au point du jour : il ſe rend à l'appartement d'Argenis, pour l'informer de la ſituation de Poliarque, & de l'avanture d'Arcombrote qui avoit lié une ſi étroite amitié avec lui. A peine avoit-il quitté la Princeſſe, qu'Arcombrote arrive eſcorté comme un priſonnier : le Roi qui pour lors étoit avec Arſidas & Eurimède, reconnoît la mépriſe ; charmé de l'air & des diſcours du priſonnier, il lui donne mille marquès de bontés, & renvoïe les Païſans faire excuſe à Timoclée, après avoir loüé leur zéle & leur fidélité. Nouveau ſujet d'inquiétude : le même jour le bruit ſe répand encore que Poliarque eſt arrêté. Argenis plus animée de ſon courage qu'accablée de ſa

douleur, se résout à aller trouver son pére. Arcombrote, Iburranne, & Dunalbe, étoient avec lui, & prenoient déja hautement la défense de Poliarque. Mais quelle surprise! Le prisonnier qu'on améne est Heraléon, dont la folie étoit de se croire Poliarque, & que des Païsans avoient effectivement pris pour lui. Il y a dans cet endroit une dissertation physique sur la folie, qui est d'une beauté à faire plaisir.

On renvoïoit cet homme, lorsque Licogéne se confiant en la bonté du Roi, & fier des forces de son parti, vient presque seul trouver le Roi. Ne seroit-ce point ici la témérité de Henri de Guise? La clemence de Meleandre rend à ce rébelle son audace naturelle: de sorte qu'après s'être legérement excusé sur la nécessité, où il s'étoit vû réduit d'avoir recours aux armes, pour prévenir les mauvais desseins de ses ennemis, il ajoûta qu'il ne devoit espérer de véritable paix, que quand il seroit à couvert de leurs entreprises. Le Roi dissimule tout: Licogéne se met à table avec

les principaux Seigneurs : & là on agite l'importante question, sçavoir quelle est la forme de gouvernement la plus raisonnable & la plus naturelle ? Tous les différens Etats ont leurs partisans ; le Democratique, l'Aristocratique, & le Monarchique sont mis en parallelle : mais on conclut pour le Monarchique ; & peut-être que Barclay n'a fait paroître nulle part plus de solidité & de vraïe politique. Licogéne veut un Roi, mais qui soit électif : il en apporte les raisons les plus plausibles : mais elles succombent sous le poids des raisons que Dunalbe allégue en faveur du Roi héréditaire. On ne peut lire ce morceau, sans en être frappé. L'extraire, ce seroit l'anéantir. Pendant ce tems-là Poliarque sort enfin déguisé de sa caverne. Avant que de se rendre à Messine dont Arsidas est Gouverneur, il a la consolation de voir Argenis dans le Temple de Pallas, où elle faisoit l'office de Grande-Prêtresse dans une cérémonie fort extraordinaire, dont on trouve ici un détail curieux. Meleandre & Licogéne devoient se rendre au Tem-

ple, pour y jurer une paix éternelle au milieu de l'appareil d'un ſacrifice : mais la Princeſſe agitée de mille mouvemens de crainte & de joie à la vûë de Poliarque, & feignant une eſpéce de fureur prophétique, fait entendre que Pallas irritée quitte la Sicile, & qu'elle ne veut plus de pareils ſacrifices. De là elle ſe retire dans ſon appartement, où elle reſte ſous le prétexte d'une indiſpoſition, juſqu'à ce que par les lettres d'Arſidas elle apprenne que Poliarque & lui ſont heureuſement arrivés en Italie. Ici finit le premier livre de Barclay.

Licogéne choqué de ſçavoir ſon ennemi en ſûreté, recommence ſes cabales. Le Roi encouragé par Argenis ſe retire avec elle à Epeireté, fortereſſe avantageuſe ſituée ſur le bord de la mer. Là ſur les avis de la Princeſſe, de Cleobule, d'Eurimede, & d'Arcombrote, il prend la réſolution de faire arrêter les Chefs de la révolte ; & de députer en même tems à Poliarque une perſonne de confiance avec des préſens, pour l'engager à revenir en Sicile. Argenis étoit au comble de

ſes vœux : mais Arcombrote devenu rival de Poliarque paroît s'oppoſer à ſon retour. Nouveaux embarras. Cependant Licogéne attentif à tout, entretient des intelligences avec les Hiperéphaniens, nouvelle Religion introduite depuis peu dans le Roïaume. Ce ſont les Calviniſtes : leur Auteur eſt déſigné par le nom d'*Ulican*, qui eſt celui de Calvin renverſé : leurs dogmes impies ſont expoſés avec toute l'habileté poſſible : & Iburrane qui en fait le détail à Arcombrote, conclut par un morceau achevé de politique, ſur la maniére dont les Rois en doivent uſer à l'égard des nouvelles ſectes, qui s'élévent dans leurs Etats, & ſur la prudence & la force qu'il faut emploïer alors ſelon les diverſes circonſtances.

Tout étoit en rumeur de part & d'autre : Meleandre & Licogéne cherchoient à ſe ſurprendre mutuellement. Les inquiétudes d'Arcombrote s'augmentoient au ſujet du préſent qu'on devoit envoïer à Poliarque, de la part d'Argenis. C'étoit un braſſelet tiſſu de ſoye, & entrelaſſé de pierres

fines de différentes couleurs. Timonide jeune homme qui avoit la confiance de Poliarque étoit chargé de le porter en secret : mais Eristhéne, Sur-intendant de l'épargne du Roi & attaché à Licogéne, avoit empoisonné le brasselet par le conseil de Licogéne & d'Oloodéme, un des chefs des factieux. Tandis que Timonide est en route, Licogéne dépêche un de ses domestiques à Poliarque, avec une lettre où il lui mandoit que le présent avoit été empoisonné par ordre du Roi : ce domestique ne devoit arriver que huit jours après Timonide. Cependant Meleandre commençant d'agir avec plus de vigueur, fait arrêter Eristhéne & Oloodeme, mais il manque Licogéne qui refuse de venir à la Cour.

Timonide arrêté plus long-tems qu'il n'avoit crû par les vens contraires, s'embarque enfin à Messine. Bientôt sur les débris d'un vaisseau submergé il trouve un Pilote, qui lui raconte qu'il a fait naufrage dans le tems qu'il conduisoit un jeune Seigneur dans la Gaule, & qui lui apprend que ce Seigneur étoit sauté dans

l'esquif avec son valet & deux Matelots. Timonide effraïé se fait conduire à Rhége chés Arsidas : qui reconnoît le Pilote à qui il avoit confié Poliarque. Ces deux courtisans accablés de douleur s'embarquent pour retourner vers Meleandre : mais quelle surprise, quand à la descente du vaisseau ils retrouvent Gelanore, qui avoit déja raconté son avanture au Roi ! Poliarque, selon ce rapport, avoit été reçû dans un vaisseau Corsaire, où on avoit voulu le mettre aux fers : mais avec le secours de son domestique & des deux Matelots, après avoir tué la plus grande partie des Corsaires qui étoient au nombre de treize, il avoit fait enchaîner les autres. Un des forçats condamnés à la rame avoit dit à Poliarque, que ce vaisseau lui appartenoit, que ces Corsaires après l'avoir pris, venoient d'enlever le trésor de la Reine de Mauritanie ; & qu'on le trouveroit encore tout entier. Poliarque lui avoit promis la restitution de son vaisseau, pourvû qu'on le conduisit d'abord en Mauritanie : on étoit déja en route ; & comme on jet-

toit à la mer les corps de ceux qui venoient d'être tués, on avoit trouvé ſur l'un d'eux cette lettre de Licogéne à Poliarque, où il étoit parlé du braſſelet empoiſonné. Poliarque frappé d'étonnement étoit arrivé en Mauritanie chés la Reine Hianiſbé, qui étoit moins affligée de la perte de ſon tréſor, que de celle d'une petite caſſette, dont dépendoit la deſtinée de ſon fils. Poliarque ſe préſente à elle (c'eſt toûjours le récit de Gélanore) & lui fait rendre la caſſette chérie: tandis qu'on accable le maître d'honneurs, on fait partir le domeſtique pour la Sicile. Celui-ci aborde près de Panorme, & ſe rend à un Temple d'Apollon, dont Anténore étoit Grand-Prêtre. Là il trouve Nicopompe & Hieroléandre, Secretaire d'Argenis, qui l'inſtruiſent de la ſituation de la Sicile, mais auſquels il ſe contente de dire que Poliarque vivoit en Italie. Au milieu de leur entretien Nicopompe déclame un peu vivement ſur l'état préſent du Roïaume.

Comme ſon diſcours eſt le plan *même de* l'Ouvrage de Barclay, nous

en rapporterons ici l'essentiel ; il servira encore à faire juger du stile du Traducteur, que le détail de tout ce Roman nous empêche de faire remarquer aussi souvent que nous le souhaiterions. » Je veux écrire, dit Nicopompe, & avec liberté. Je ferai voir en quoi le Roi lui-même a manqué, & quelle est dans ce commun naufrage l'ancre salutaire que nous présente l'Histoire des siécles passés. Je veux démasquer tous ces gens de parti, afin que le Peuple n'y soit plus trompé. Je ferai connoître quel peut être le fondement de leurs espérances ou de leurs craintes ; ce qu'il convient de faire, ou pour les rappeller à leur devoir, ou pour les accabler, s'ils demeurent obstinés... Je ne prétens pas d'abord par des plaintes trop vives traiter de coupables ceux qui troublent l'Etat ; le projet les révolteroit : mais je sçaurai les conduire par différens détours au point de se regarder comme criminels sous des noms empruntés : ils auront même du plaisir à l'avoüer... Je dresserai

„ une eſpéce d'hiſtoire, dans laquelle
„ je veux inſérer pluſieurs faits extra-
„ ordinaires : on y verra ſe ſuccéder
„ l'un à l'autre, & comme par un
„ pur effet du hazard, des combats,
„ des mariages, des cruautés, des ré-
„ joüiſſances. . . Quand on aura pris
„ goût pour cette potion, je dois y
„ faire entrer les herbes ſalutaires ;
„ c'eſt-à-dire, je dois toucher quel-
„ que choſe des vertus & des vices,
„ diſtribuant aux uns les récompen-
„ ſes, & aux autres les peines qui leur
„ ſont dûës. Le Lecteur, dans le cours
„ de cette Hiſtoire, aura d'abord de
„ l'eſtime ou du mépris pour les per-
„ ſonnes différentes qui y paroîtront
„ ſous des noms ſuppoſés : ouvrant
„ enſuite les yeux, il s'y reconnoîtra
„ lui-même, comme dans un miroir
„ qui lui repréſentera ſes propres dé-
„ fauts. Peut-être aura-t'il quelque
„ conſolation de voir, qu'il joüe un
„ role qu'il a lui-même condamné
„ dans cette Fable. . . J'attaquerai les
„ vices, ſans attaquer les hommes ; &
„ perſonne n'oſera s'offenſer de ce
„ que j'avancerai, qu'il n'avoüe en

„ même tems qu'il eſt coupable des
„ crimes qu'on y reprend „.

Le lendemain de cet entretien Gelanore s'étoit rendu à Epeireté, pour apprendre au Roi ſon avanture, & ſur-tout pour lui remettre la lettre de Licogéne à Poliarque ; enſuite il avoit été parler à Argenis. Depuis deux jours on recherchoit les Auteurs de cette lettre injurieuſe, quand Arſidas & Timonide arrivérent pour informer *Meleandre* du naufrage de Poliarque, & lui rendre la boëte où étoit le braſſelet. Euryſthéne & Oloodéme convaincus par leur propre aveu d'une ſi indigne trahiſon, ſont condamnés à périr par le poiſon. Licogéne craignant pour lui-même, ſe remet à la tête de quelques troupes, débauche preſque toutes les Villes, & ne craint point d'uſurper les droits & les marques de la Roïauté. Alors paroît à la Cour un homme qui ſe dit verſé dans l'Aſtrologie judiciaire : le Roi veut l'interroger ſur le ſuccès de la guerre. Nicopompe choqué des vains raiſonnemens du charlatan, les renverſe avec tant de ſolidité ; il montre

avec tant de précision & de force l'extravagance, l'imposture, & l'impiété de cette science prétenduë, que dans les livres de la plus belle & de la plus nouvelle Philosophie, on n'a jamais rien dit de plus parfait sur cette matiére. Cependant Licogéne marchoit avec une nombreuse armée : le Roi est obligé de se retrancher sous la ville d'Epeireté. Assiégé en quelque sorte dans son camp, il ne sçait à quoi se déterminer, quand il apperçoit en mer une flotte qui s'approche. C'est Radirobane qui vient avec de nombreuses troupes au secours de Meleandre. Le rivage & la Ville retentissent de cris de joie : les deux Rois après s'être embrassés, traversent la Ville pour se rendre au Château, tandis que les Sardes vont se joindre aux Siciliens : Arcombrote & Timonide étoient au camp, pour les recevoir. La consternation s'étoit répanduë dans l'armée de Licogéne : il dispose sur le champ ses troupes en bataille, il harangue ses Soldats en grand homme ; jamais il n'avoit parû

plus intrépide. L'arrivée d'un Héraut, qui de la part du Roi annonce une amnistie générale à tous ceux, qui se rendroient à son camp avant la fin du jour, augmente le desordre parmi les troupes des factieux. Acegoras avec quarante Soldats, & bien-tôt après quinze mille hommes abandonnent Licogéne pour se joindre à Meleandre : mais le chef des rébelles ne se décourage point, & médite de grands desseins. Les deux Rois qui les ignorent, sont tranquilles, & passent le reste du jour à s'entretenir sur les merveilles de la Sicile, sur les Cyclopes ses premiers habitans, sur les flammes du mont Etna, & sur tout ce que la Fable a dit de cette Isle si féconde en prodiges. Il faut remarquer qu'avant l'arrivée de Radirobane, Meleandre mal prévenu par Arcombrote, toûjours secret rival de Poliarque, avoit renvoïé Gelanore vers son maître, en lui marquant beaucoup d'indifférence : mais Argenis l'avoit chargé de plusieurs présens & d'une lettre pour Poliarque, *par laquelle* elle le conju-

roit de se rendre au plûtôt en Sicile. Ici finit le second Livre.

Voyés le mois prochain.

ARTICLE XXX.

ANALYSE ASTRONOMIQUE de l'hypothése lunaire de M. de la Hire. *Par le P. J. M.* Mahoudeau *D. L. C. D. J.*

J'Entreprens ici de faire d'abord la découverte de l'exacte durée moïenne du mois lunaire de M. *de la Hire* : d'en former ensuite les véritables révolutions, & les véritables Epactes ; enfin de mettre en évidence & de rectifier, tout ce qui est, soit expressément contraire, soit peu conforme à l'hypothése lunaire de cet illustre Astronome, dans sa Table XXVIII. de l'Edition de Paris 1702. Au reste, quant à la recherche du véritable mois lunaire de M. *de la Hire*, je suivrai la même méthode, *qu'au mois* d'Avril de l'année derniére 1731. dans mon *Analyse* de l'hypo-

thése Solaire du même Astronome. Commençons.

I. M. *de la Hire* donne à la nouvelle Lune ſept jours,dix-neuf heures, quarante - deux minutes, & trente-huit ſecondes d'Epacte, ou d'anticipation, ſur cinq cens années Juliennes. C'eſt-à-dire, que ſelon M. *de la Hire*, 500. années lunaires, y compris les mois intercalaires, ſont de 7. jours, 19. heur. 42. min. & 38. ſec. plus courtes que 500. années Juliennes. Or cinq cens années Juliennes ſont au juſte de 182625. jours. Retranchant donc de ce nombre de jours entiers, les 7. jours, 19. heures, 42. m. & 38. ſ. d'Epacte, le reſte exprimera l'exacte durée de cinq cens années lunaires, qui ſont par conſéquent de 182617. jours,4. h. 17. m. & 22. ſ. dans l'hypothéſe de M. *de la Hire*.

Diviſant enſuite par 19. le nombre de 500. années lunaires ; le Quotient fait connoître, que ce nombre d'années contient au juſte 26. cycles entiers, & ſix années lunaires. Or chaque cycle lunaire de 19. ans, eſt

de 235. mois lunaires, & par conséquent 26. cycles contiennent 6110. mois lunaires. Outre cela, les six années restantes au delà des cycles entiers, sont toûjours de 74. mois lunaires, à raison de deux mois intercalaires qui s'y rencontrent. Joignant donc ces 74. mois aux 6110. précédens, on trouve 6184. mois lunaires, en cinq cens années.

Il ne reste plus qu'à diviser par le nombre de 6184. mois, l'entiére durée de 500. années lunaires, laquelle est ci-dessus, de 182617. jours 4. h. 17. m. & 22. s. & le Quotient de cette division, sera l'exacte durée du mois lunaire de M. *de la Hire*.

Voila de quelle maniére nous avons découvert que le mois lunaire de ce sçavant Astronome, est précisément de 29. jours, 12. h. 44. m. 3. s. 7. t. & 5. quartes. C'est là l'exacte racine de tout le calcul moyen des nouvelles lunes, & le premier principe de toute la construction des Tables de cette belle hypothése. Aussi, bien loin de *nous* éloigner de cette durée moïenne *du mois lunaire*, comme l'a souvent

fait M. *de la Hire*, soit à dessein, soit par négligence; nous nous y sommes par tout conformés avec toute l'exactitude possible; & dans le calcul, jusqu'aux quartes; & dans l'expression, jusqu'aux tierces. Avançons.

II. Le premier usage qu'il faut faire du mois lunaire, est d'en former les révolutions, c'est-à-dire, de calculer jusqu'aux quartes, & d'exprimer jusqu'aux tierces, la durée d'un, de deux, de trois mois lunaires, & ainsi de suite, jusqu'au nombre de douze: car il n'est pas ici nécessaire d'aller plus loin. On voit bien que ces révolutions se forment de l'une à l'autre, par une addition continuelle du mois lunaire. En voici la Table.

RÉVOLUTIONS DU MOI Lunaire de M. de la Hire.

Révol.	*Jours.*	*H.*	*M.*	*S.*	*T.*
I	29	12	44	3	7
II	59	1	28	6	14
III	88	14	12	9	21
IV	118	2	56	12	28
V	147	15	40	15	35
VI	177	4	24	18	43
VII	206	17	8	21	50
VIII	236	5	52	24	57
IX	265	18	36	28	4
X	295	7	20	31	11
XI	324	20	4	34	18
XII	354	8	48	37	25

Ce ſont-là les révolutions du véritable mois lunaire de M. *de la Hire* quoiqu'à la fin de ſa Table XXVIII il leur en ait ſubſtitué d'autres, notablement plus grandes; pour dérobe au commun des Sçavans la connoiſſance de ſon hypothéſe & de ſa racin *lunaire*, comme nous le dirons da

la ſuite. Au reſte dans l'expreſſion des révolutions précédentes, je n'ai eû nul égard aux quartes juſqu'à la cinquiéme révolution, dont le nombre des quartes eſt encore au deſſus de 30. mais depuis la ſixiéme révolution, où le nombre des quartes eſt déja de trente, & devient enſuite plus grand, j'ai mis à la place des quartes une tierce pleine; c'eſt ainſi qu'on en doit toûjours uſer dans la conſtruction des Tables. *La douziéme révolution eſt* ici la ſeule *ſans* excès & *ſans* défaut d'aucune quarte, comme il eſt évident: puiſque les cinq quartes du mois lunaire, n'en font au juſte ſoixante, qu'à la douziéme révolution. Elle eſt d'ailleurs de toutes, la plus importante; & il eſt néceſſaire d'en connoître exactement la quantité, d'où dépend toute la juſteſſe du calcul des épactes des années Juliennes.

III. On ſe ſert des révolutions précédentes pour former les épactes lunaires des mois Juliens: c'eſt-à-dire, pour déterminer la quantité d'anticipation moïenne des nouvelles lunes,

à la fin des mois de toute l'année Julienne, les uns après les autres, depuis Janvier accompli jusqu'à la fin de Décembre. En voici la méthode.

Il faut d'abord remarquer le nombre des jours accomplis depuis le commencement de Janvier, jusqu'à la fin du mois dont on cherche l'épacte. On choisit ensuite dans la Table précédente, la plus grande révolution qu'on puisse retrancher de ce nombre de jours, qu'on a trouvé d'abord; & on en retranche la révolution, que je viens de dire. Le reste de cette soustraction est l'épacte lunaire du mois Julien proposé; ou ce qui revient au même, ce reste marque l'âge de la lune à la fin du mois en question. On forme de cette sorte l'une après l'autre, les épactes lunaires de tous les mois de l'année Julienne, en commençant par ceux de l'année ordinaire, dont Février n'est que de 28. jours, qu'il suffit pour former l'épacte de Février d'ajoûter à celle de Janvier. Mais pour Février bissextil,

qui eſt de 29. jours, on en doit former l'épacte à l'ordinaire; parceque ces 29. jours, avec les trente un de Janvier en font 60. dont on peut retrancher la ſeconde révolution. Aux autres mois de l'année biſſextile, les épactes ſont ſimplement plus grandes d'un jour, qu'aux mois de l'année ordinaire, à la réſerve toutefois de Janvier, dont l'épacte eſt la même de part & d'autre. Ces inſtructions m'ont parû néceſſaires, pour apprendre aux moins habiles la conſtruction de la Table ſuivante, & pour leur en faciliter l'intelligence.

EPACTES DES MOIS JULIENS
aux années ordinaires.

Mois.	*Jours.*	*H.*	*M.*	*S.*	*T.*
Jan.	1	11	15	56	53
Fev.	29	11	15	56	53
Mars.	1	9	47	50	39
Avr.	1	21	3	47	32
Mai.	3	8	19	44	25
Juin.	3	19	35	41	18
Juil.	5	6	51	38	10
Août.	6	18	7	35	3
Sept.	7	5	23	31	56
Oct.	8	16	59	28	49
Nov.	9	3	55	25	42
Dec.	10	15	11	22	35

Aux années Bissextiles.

Fevr.	0	22	31	53	46

Pour les mois suivans ajoûtés un jour aux épactes précédentes.

Telles sont les véritables épactes des mois Juliens dans l'hypothése de M.

Avril 1732.

de la Hire. Elles ſont ici réduites aux tierces, après avoir été calculées juſqu'aux quartes. L'épacte de Décembre eſt la ſeule, qui ſoit ſans défaut, & ſans excès de quartes, comme la XII^e. révolution, dont elle eſt le complément, à l'égard des jours accomplis à la fin de Décembre. Nous verrons ci-après la différence de ces épactes, d'avec celles de la Table XXVIII. de M. *de la Hire*. Paſſons aux épactes des années.

IV. L'épacte de Décembre, que nous venons de déterminer, ſert à former toutes les épactes lunaires des années Juliennes, à commencer par la premiére des trois années ordinaires de 365. jours : en cette ſorte.

L'épacte de la premiére année eſt préciſément, comme celle de Décembre; de 10. jours, 15. h. 11. m. 22. ſ. & 35. tierces.

Ajoûtant cette épacte à elle-même, on a pour épacte de la ſeconde année Julienne 21. jours, 6. h. 22. m. 45. ſec. & 10. tierces.

Joignant enſemble les deux épactes précédentes, la ſomme eſt de 3. jours,

21. h. 34. m. 7. ſ. & 45. t. Et parceque cette ſomme eſt plus grande que le mois lunaire, on en retranche juſqu'aux quartes le mois lunaire tout entier; & le reſte fait connoître, que l'épacte de trois années Juliennes, eſt au juſte, de 2. jours, 8. h. 50. m. 4. ſec. 37. t. & 55. quartes.

On ajoûte enſuite à l'épacte précédente, celle de Décembre de l'année biſſextile, parceque la quatriéme année, dont on cherche l'épacte, eſt biſſextile: & l'on trouve pour épacte de quatre années Juliennes, 14. jours 0. h. 1. m. 27. ſec. 12. t. & 55. quartes.

Voila de quelle maniére ont été formées les épactes des vingt premiéres années de la Table ſuivante. Enſuite de quoi, l'épacte de 20. ans ſert de racine juſqu'à 100. ans: & celle de cent ans juſqu'à cinq cens ans, dont l'épacte eſt l'exacte moitié de celle de mille ans.

EPACTES DES ANNÉES JULIENNES.

Années.	Jours.	H.	M.	S.	T.
1	10	15	11	22	35
2	21	6	22	45	10
3	2	8	50	4	38
B. 4	14	0	1	27	13
5	24	15	12	49	48
6	5	17	40	9	16
7	16	8	51	31	51
B. 8	28	0	2	54	26
9	9	2	30	13	54
10	19	17	41	36	29
11	0	20	8	55	57
B. 12	12	11	20	18	32
13	23	2	31	41	7
14	4	4	59	0	35
15	14	20	10	23	10
B. 16	26	11	21	45	45
17	7	13	49	5	13
18	18	5	0	27	48
19	28	20	11	50	23
B. 20	10	22	39	9	50

	Années.	*Jours.*	*H.*	*M.*	*S.*	*T.*
Toutes	20	10	22	39	9	50
	40	21	21	18	19	41
	60	3	7	13	26	24
	80	14	5	52	36	15
	100	25	4	31	46	5
Biſſextiles.	200	20	20	19	29	3
	300	16	12	7	12	1
	400	12	3	54	54	59
	500	7	19	42	37	57
	1000	15	15	25	15	54

J'ai calculé juſqu'aux quartes, toutes les épactes de la Table précédente ; quoique depuis l'épacte de cent ans, le calcul des quartes n'y ſoit pas néceſſaire. La raiſon eſt, que cette épacte aboutit à cinq tierces préciſes, ſans aucune quarte de plus ou de moins. D'où il s'enſuit, qu'en négligeant aux quatre centaines ſuivantes, les cinq quartes du mois lunaire, & omettant d'en faire la ſouſtraction à l'ordinaire : l'épacte de 500. ans n'en devient plus grande que de vingt quartes ; excès de nulle valeur au

bout d'un si long terme. On doit donc ici regarder comme pleines toutes les tierces, ausquelles aboutissent les épactes des centaines d'années. M. de la Hire lui-même s'est trouvé contraint d'en user ici avec beaucoup plus de liberté. Car en bornant sa Table à l'expression des secondes, il n'a pû y fixer l'épacte de 500. ans, qu'en lui donnant 3. tierces & 20. quartes au delà du calcul ; ce qui rend son épacte de mille ans, de six tierces plus grande que la nôtre, dont l'excès n'est que de 40. quartes. Mais au bout d'un si long terme, un excès quatre ou cinq fois plus grand, que celui de *M. de la Hire*, ne seroit pas repréhensible. Ces sortes de Tables dans la forme ordinaire sont suffisamment exactes, dès là qu'il ne s'y rencontre nulle part, ni défaut, ni excès de 30. tierces ou d'une demi seconde. Mais pour juger sûrement, si elles atteignent à ce degré de justesse, il faut les calculer soi-même dans toute l'étenduë de la racine jusqu'au terme fixe *de l'hypothése* ; & ne borner *qu'aux tierces* toutes les expressions.

des différens termes, comme nous venons de le faire.

V. Rien n'est donc maintenant plus aisé que de vérifier les épactes de M. *de la Hire*, & de rectifier celles qui ne sont pas assés exactes, en les comparant avec les nôtres. Voici le catalogue des fautes que j'ai ainsi remarquées dans la Table XXVIII. de l'Edition de Paris, 1702. Je placerai dans le catalogue suivant, dabord les années, ensuite les fautes des épactes, puis leurs corrections; enfin les différences de calcul des unes aux autres, qui justifient les corrections: tout cela sur la même ligne vis-à-vis l'un de l'autre.

FAUTES ET CORRECTIONS DES Epactes de M. de la Hire.

Ann.	*Fautes.*	*Correct.*	*Differ.*
1	22 S.	23 S.	35 T.
3	4 S.	5 S.	38 T.
5	49 S.	50 S.	48 T.
7	31 S.	32 S.	51 T.
9	13 S.	14 S.	54 T.
11	55 S.	56 S.	57 T.
12	18 S.	19 S.	32 T.
13	40 S.	41 S.	67 T.
14	0 S.	1 S.	35 T.
15	11 M.	10 M.	1 M.
19	51 S.	50 S.	37 T.
60	27 S.	26 S.	36 T.
80	37 S.	36 S.	45 T.

Mois.	*Fautes.*	*Correct.*	*Differ.*
Mars.	50 S.	51 S.	39 T.
Avr.	47 S.	48 S.	32 T.
Sept.	31 S.	32 S.	56 T.
Oct.	28 S.	29 S.	49 T.
Nov.	25 S.	26 S.	42 T.
Dec.	22 S.	23 S.	35 T.

Avril 1732.

De toutes ces fautes qui se rencontrent dans les épactes de la Table XXVIII. de M. *de la Hire*, il y en a d'impression ; plusieurs viennent de négligence, ou de quelque inadvertance dans le calcul ; & les autres enfin sont de l'Auteur même & de dessein formé. C'est ce qu'il faut ici soigneusement distinguer.

Ce n'est en premier lieu, qu'à pure faute d'impression, qu'on peut attribüer les onze minutes de l'épacte de l'année 15. au lieu de 10. minutes que le calcul demande. Car cet excès d'une minute précisément pleine, n'altére en rien, ni le nombre des secondes de la même épacte, ni les minutes des épactes suivantes : & l'épacte de l'année 16. où l'on ne voit chés M. *de la Hire* que 21. min. suffit, elle seule, pour faire appercevoir cet excès de l'épacte précédente, ou de l'année 15. à quiconque est instruit de la maniére de former les épactes d'une année à l'autre. Je l'ai ci-dessus enseignée à l'Article précédent.

Je n'attribuë en second lieu, qu'à *l'inadvertance* de l'Auteur, ou peut-

être encore à celle de ſon Imprimeur, l'excès d'une ſeconde à l'épacte de 19. ans, & aux deux épactes conſécutives de 60. & de 80. ans : car cet excès ne paſſe pas outre, & les épactes de 20. & de 100. ans ne s'en reſſentent pas.

Mas le défaut d'une ſeconde, dans les épactes de 3. de 5. de 7. de 9. de 11. de 12. de 13. & de 14. ans, vient manifeſtement de négligence dans le calcul des tierces. Car ce défaut d'une ſeconde, ſe communique d'une épacte à l'autre, d'abord de deux en deux ans, & régne enſuite durant quatre années ſans interruption. Ce qui ne peut être attribüé qu'à une omiſſion, plus ou moins grande de quelques tierces dans le calcul de ces épactes.

Enfin, c'eſt de deſſein formé & nullement par erreur de calcul, que M. *de la Hire* a fait d'une ſeconde trop courtes, ſes épactes de Mars, d'Avril, de Septembre, Octobre, Novembre, Décembre ; & celle de la premiére année, qui eſt toûjours la même que celle de Décembre. Car toutes ces épactes ſont exactement

conformes aux révolutions du mois lunaire, qui ſont à la fin de la Table XXVIII. Ce n'eſt donc ici, qu'à ces révolutions, qu'il faut attribüer l'irrégularité ou le défaut de ces ſix ou ſept derniéres épactes. Ces révolutions ſont en effet toutes notablement plus grandes, que celles du véritable mois lunaire de M. *de la Hire*, dont nous avons ci-deſſus découvert la durée, qu'il a jugé à propos de tenir cachée aux Sçavans de ſon âge ou de ſon tems.

V I. Il ne reſte donc plus, qu'à déterminer au juſte, de combien le mois lunaire dont M. *de la Hire* a repréſenté les révolutions, ſurpaſſe ſa véritable racine. C'eſt ici la derniére & la plus aiſée de nos découvertes. Une ſimple & courte diviſion y eſt ſuffiſante en cette maniére.

La douziéme & principale révolution des mois lunaires, dans la Table de M. *de la Hire*, eſt de 354. jours, 8. h. 48. m. 38. ſ. & 10. t. Diviſant donc cette quantité par le nombre des 12. *mois*; le Quotient fait connoître, que dans cette Table l'exacte durée de la

premiére révolution, ou du mois lunaire, eſt de 29 jours, 12 h. 44. m. 3 ſ. 10 t. & 50 quartes, ni plus ni moins. C'étoit depuis long tems du moins à quelques quartes près, l'hypothéſe des plus célébres Aſtronomes, dont M. *de la Hire* ne vouloit pas paroître. s'être autant écarté qu'il l'a fait; prenant pour racine de ſes épactes d'années Juliennes, un mois lunaire plus court de trois tierces & quarante-cinq quartes. Car comme je l'ai démontré, dés le commencement, & dans toute la ſuite de cette Analyſe, le véritable mois lunaire de M. *de la Hire*, n'eſt que de 7 tierc. & 5 quartes, au delà des 3 ſecondes ordinaires.

Et qu'on ne diſe pas, qu'une ſi legére différence, ne mérite pas l'attention des Sçavans; puiſque l'épacte de 500 ans, dans l'hypothéſe de M. *de la Hire*, en devient plus grande de ſix minutes, & vingt-ſept ſecondes: & ſon épacte de mille ans, plus grande du double; c'eſt-à-dire, de 12 min. & 54 ſec. *plus* grande, que dans *l'hypothéſe, dont* il a repréſenté les

révolutions, & qu'il n'a suivie que dans les seules épactes des mois Juliens, & de la première année Julienne; où la différence de la fausse racine, d'avec la véritable, n'est encore que de 45 tierces, ou des trois quarts d'une seconde. Après quoi dès la seconde année, il commence, & continuë aux années suivantes, d'en conformer les épactes à sa véritable racine, à quelques négligences près, que j'ai ci-dessus indiquées, & dont la plus grande n'est que d'une seconde toute entiére : ce qui n'est, dans l'usage de pareilles Tables, d'aucun sensible ou considérable préjudice.

Certainement, M. *de la Hire* ne pouvoit pas mieux s'y prendre, pour cacher au commun des Sçavans la véritable racine de son hypothése, ou l'exacte durée de son mois lunaire. Et il y a si bien réüssi, que de très habiles gens de ma connoissance, n'ont pas voulu m'en croire il y a cinq à six ans, non plus que les derniers éditeurs des mêmes Tables; quand j'ai dit à ceux-là, & fait avertir ceux-ci, que dans la Table XXVIII. de M.

de la Hire, les révolutions du mois lunaire, n'étoient pas conformes aux épactes des années Juliennes. C'est ce qui m'a obligé d'entreprendre de le démontrer. Et si j'en suis venu à bout, comme j'ai quelque lieu de le croire ; j'espére que la plûpart des Sçavans ne m'en sçauront pas mauvais gré.

VII. Bien loin au reste, que M. *de la Hire*, ait appréhendé que son véritable mois lunaire ne fût d'une trop courte durée; qu'il n'a fait au contraire aucune difficulté d'en retrancher les cinq quartes, auxquelles cette durée aboutit, pour dresser ou plus aisément, ou plus exactement, sa Table XV. des moyens mouvemens de la Lune, dont le mois lunaire est la premiére racine. Ainsi, M. *de la Hire*, ne s'est pas mis en peine qu'on jugeât de l'exacte durée de son mois lunaire sur ses épactes, ou sur ses mouvemens moyens; quoique selon ceux-ci, son mois lunaire soit plus court de cinq quartes. En voici la preuve.

Le mouvement solaire de 500. ans Table XI. est précisément de 5 degr.

49 min. & 10 secondes. L'épacte lunaire de 500 ans Table XXVIII. est de 7 jours, 19 heur. 42 min. 38 secondes. Le mouvement solaire, qui répond à cette épacte, exactement calculé suivant la Table XI, est de 7 degr. 42 min. 32 sec. & 34 tierces. Et cette quantité de mouvement solaire étant retranchée de celle de 500 ans; reste pour le lieu du Soleil, au moment de la conjonction moyenne, onze signes, 26 degr. 6. min. 36 sec. & 26. tierces. On cherche ensuite & de la même maniére, le lieu de la Lune, par le moyen de la Table XV.

Le mouvement lunaire de 500 ans, dans cette Table; est de trois sign. 9 degr. 10 min. & 5 secondes; Et le mouvement lunaire qui répond à l'épacte, est de 3 sign. 13 degr. 3 min. 22 sec. & 52 tierces. Et ce mouvement lunaire étant retranché de celui de 500 ans; reste pour le lieu de la Lune onze signes, 26 deg. 6 min. 42 sec. & 8 tierces.

Comparant enfin, le lieu du Soleil à celui de la Lune, on trouve qu'elle

est plus avancée de 5 sec. & 42 tierces : c'est-à-dire, que la Lune a 5 sec. & 42 tierc. de mouvement moyen plus que le Soleil, au moment de la conjonction indiquée par l'épacte de 500 années Juliennes. Or cela ne peut être ainsi, & cet excès de mouvement lunaire n'auroit pas ici lieu; si la Racine des mouvemens moyens de la Lune, n'étoit pas de cinq ou six quartes plus courtes que celle des épactes. Car le mouvement lunaire ne sçauroit surpasser celui du Soleil, au moment de la conjonction indiquée par l'épacte, que le mois lunaire, d'où les mouvemens de la Lune tirent leur détermination, ne soit plus court que celui, d'où naissent les épactes.

Puis donc que l'excès de mouvement lunaire, est ici de 5 sec. & 42 tierces, & que cette quantité de mouvement répond, Table XV. à 10 sec. & 23 tierces de tems; ce sont dix secondes & 23 tierces de diminution, à repartir aux 6184 mois lunaires exactement accomplis avant la susdite épacte de 500 ans. Et cette

repartition se réduit à six quartes pleines ; le surplus n'étant que de deux à trois cinquiémes.

Mais,comme de ces six quartes, il en faut manifestement rejetter une sur quelque leger excès, que demandoit la commodité du calcul des mouvemens moyens,dans la construction de leur Table; n'étant pas probable que M. *de la Hire* en ait fait aboutir la racine à 6 tierc. & 59 quartes ; au lieu de sept tierces pleines, & beaucoup plus commodes. Aussi n'ai-je attribué à cet illustre Astronome, que d'avoir retranché de dessein formé, les cinq quartes du mois lunaire, qu'il avoit pris pour racine de ses épactes ; & de l'avoir réduit à sept tierces précises, au delà des trois secondes ordinaires, avant que d'en extraire ses mouvemens moyens de la Lune ; croïant très vraisemblablement les rendre par ce moyen d'une exactitude plus grande, que s'il les eût formés suivant l'entiére durée du mois lunaire de sa *premiére* détermination, à l'usage de *ses épactes*. En quoi certainement à

ne s'eſt pas trompé; car il n'y a qu'environ quatre ans, que par une voye beaucoup plus ſûre, & plus certaine, que les plus exactes obſervations, j'ai découvert que la vraie durée moyenne du mois lunaire, n'eſt que de ſix tierces & trente & une quartes, au delà des trois ſecondes ordinaires. Durée encore plus courte de vingt-neuf quartes, que celle qu'a ſuivi M. *de la Hire*, dans la détermination de ſes moyens mouvemens de la Lune.

On ne peut toutefois aſſés admirer, qu'à force de travail & d'exactitude dans ſes obſervations, M. *de la Hire* ſoit parvenu à s'éloigner ſi peu de l'hypothéſe luniſolaire, la plus ancienne du monde. Il s'en faut beaucoup que ſon hypothéſe ſolaire ne ſoit d'une auſſi grande juſteſſe. Car comme je l'ai démontré dans les *Mémoires* du mois d'Avril dernier, l'année ſolaire de cet Aſtronome, eſt de vingt & quatre tierces au delà de 50 ſecondes, précédées de 48 minutes; au lieu que ſelon l'ancienne & primitive hypothéſe, la durée moyenne de l'année ſolaire n'eſt que de trente-trois

quartes au delà de 50 secondes : durée plus courte de vingt-trois tierces, & vingt-sept quartes, que celle de M. *de la Hire*.

On souhaiteroit sans doute que j'expliquasse plus en détail, les deux anciennes & primitives hypothéses, dont je viens d'assigner le mois lunaire, & l'année solaire. C'est à quoi je satisferai le plûtôt qu'il me sera possible.

ARTICLE XXXI.

MEMOIRES SUR LA GUERRE, où l'on a rassemblé les maximes les plus nécessaires dans les opérations de l'art militaire, servant de tome 4e au Code Militaire de M. de Briquet. *A Amsterdam, & se vend* à Paris, *chés* P. Gandouin, *Quai des Augustins.* 1731. *In*. 12. *pp*. 434. *sans compter la Préface & la Table*.

L'Auteur de cet Ouvrage n'est pas trop connu. Son nom n'y est pas marqué : on le dit de M. le *Comte de Feuquieres*. L'Auteur de la *Préface* fait entendre qu'il ne l'est pas

de l'ouvrage, sans déclarer de qui il est, ni qui il est lui-même. On dit cependant que cet ouvrage a passé par les mains de M. le Chevalier *Folard*; & l'on seroit tenté de le croire Auteur de la Préface,* s'il n'y étoit aussi excessivement loüé qu'il l'est, & mis en paralléle avec *Xenophon*, *César*, *la Noüe*, le Duc *de Rohan*, *Montecuculli*, & le Marquis *de Santa-Cruz*.

Que l'on seroit heureux, dit cette Préface, *s'il n'y avoit que ces grands capitaines, & des Follards qui écrivissent sur cette science! Il n'y auroit point à choisir*. Le Public paroît pourtant décidé sur le choix, entre ces Auteurs.

Mais pourquoi faire ainsi le Procès à des Historiens & à d'autres bons Auteurs, qui sans avoir fait le métier de la guerre, en parlent soit historiquement, soit même par maniére de science & de raisonnement, après avoir fait une étude suffisante de leur sujet, & de tout ce qui concerne la science & l'art de la guerre?

Il y a bien des choses à dire sur cette querelle intentée avec chaleur,

* *Voyés Mémoir.* de Trev. Jan. 1732. p. 172.

par le nouveau commentateur de Polybe à tous les gens de lettres, qui n'ont pas été soldats ou Capitaines. Mais en général on pourroit repliquer qu'il faut donc avoir été General comme *Cesar*, *Montecuculli*, & le Duc *de Rohan*, pour écrire sur la conduite générale des armées : & les Ecrivains seroient pour le moins aussi bien fondés à dire, qu'il faut avoir fait toute sa vie le métier d'Ecrivain pour écrire sur quelque sujet que ce puisse être, que les militaires peuvent l'être à prétendre qu'il faut avoir été guerrier toute sa vie pour écrire sur la guerre. Car on écrit avec la plume, & on fait la guerre avec l'épée. Un Ecrivain qui n'est qu'Ecrivain, fait son métier lorsqu'il écrit sur la guerre : au lieu qu'un guerrier fait le métier d'Ecrivain & non son propre métier sur quelque sujet qu'il écrive.

Mais tout cela sont des chicanes qui devroient être inconnuës aux militaires, nés pour une toute autre sorte de guerre. Qu'ils fassent seulement de belles actions dignes d'être écrites, ils ne manqueront pas d'Ecrivains

pour les écrire & les exalter, à moins qu'ils ne veuillent auſſi ſe réſerver le droit de ſe bien exalter eux-mêmes : car il n'y a qu'eux qui connoiſſent le prix de tout ce qu'ils ont fait.

Cette Préface fait un long & juſte éloge du Marquis *de Santa-Cruz.* Celui du Chevalier *Folard* vient tout de ſuite : on l'y donne comme un homme d'une expérience *ſubordonnée à celle des plus grands Capitaines, mais ſupérieure à celle du General médiocre,* & ſur tout *d'une probité inaltérable & d'une ſincérité véridique, qui lui fera toûjours des ennemis à la Cour où tout eſt déguiſement*, &c.

Il eſt aſſés ſingulier qu'on donne cet Ouvrage, qui ne regarde que la pratique & le métier de la guerre, comme une ſuite du Code Militaire de M. de *Briquet*. Ce Code eſt une affaire de Juriſprudence, militaire à la vérité, mais qui n'a rien de commun avec les opérations purement militaires. L'Ouvrage de M. de *Briquet* a réüſſi, & eſt entre les mains de tout le monde. Les libraires ont apparemment voulu s'aſſûrer du débit de cet

lui-ci, qui n'est en vérité qu'un détail de maximes assés disparates, médiocrement traitées, & la plûpart fort communes.

L'Auteur donne d'abord une idée générale des Etats de l'Europe; & cette idée se réduit à les partager en Monarchies ou en Républiques, dont les chefs aiment le repos ou la belle gloire. Les maximes d'un Prince paisible sont de bien vivre avec ses voisins, de se contenter de ce qu'il a, & d'avoir ses places en bon état, & ses arsenaux bien munis, avec un corps de troupes prêt à voler par tout. Au dedans il doit se faire aimer & respecter. Les maximes d'un Prince ambitieux, sont d'être toûjours bien armé, de tenir ses troupes toûjours en haleine & en mouvement, d'être très attentif à tout ce qui se passe au dehors. L'Auteur ajoûte ici des maximes dignes d'un Prince ambitieux, qui n'a que l'ambition pour régle; & par là indignes d'être données sous le nom de maximes & de devoirs. Le vrai & unique devoir d'un Prince ambitieux est de n'être point ambitieux, de se tenir en *repos* & d'y laisser le genre humain. *C'étoit là* le devoir d'un *Alexandre*,

d'un *Charles XII.* Roy de Suede, &c. Ce Auteur prétend au contraire que toutes les maximes des Républiques doivent tendre au repos. Elles le doivent comme les Princes, & les Princes comme les Républiques: car du reste ce qu'il dit que toutes les Républiques qui ont aimé le mouvement se sont perduës, est démenti par la République Romaine.

Un Prince doit être fort attentif à former ses Generaux: pour cela il doit s'instruire des jeunes Officiers qui se distinguent, & qui promettent, les suivre de l'œil, leur donner de l'émulation, nourrir leurs esperances, les élever par degrés, les récompenser avec justice & avec discernement.

Les qualités du bon General, sont la fidélité & le zéle pour son Prince, le courage, la fermeté d'esprit, l'expérience, la prudence, la justice & la sobriété. L'Auteur se jette tout de suite sur les fonctions du Lieutenant General, du Maréchal de camp, des Aides de camp, des Brigadiers, du Maréchal des logis de l'armée, du Major général de l'infanterie, du Maréchal des logis de la cavalerie, & du Major général des dragons, du

Commandant de l'artillerie, &c. On trouve tout cela un peu mieux détaillé dans l'hiſtoire militaire de Loüis XIV. & ailleurs.

La vingt-ſixiéme maxime eſt ſûr la diſcipline militaire : l'Auteur en fait ſentir la conſéquence en deux mots ; car tous ſes articles ſont courts ſans être cependant trop ſententieux. La vingt-ſeptiéme eſt plus étendue : il y eſt queſtion des troupes qui compoſent une armée ; infanterie, cavalerie & dragons, diſtribués par bataillons ou eſcadrons, ſubdiviſés en compagnies. L'Auteur ne voudroit pas tant de Regimens, & il voudroit les Regimens de plus d'un bataillon; il voudroit auſſi quatre ou cinq Eſcadrons par Regiment de cavalerie : les Eſcadrons de quatre compagnie, comme ils le ſont, mais les compagnies de 50. maîtres comme autrefois. Il trouve auſſi qu'il y a trop de dragons, qu'ils ſont trop bien montés, que leurs fuſils ſont trop longs, & que la genoüillière leur manque à la botte : que les carabiniers ſont un bon corps, *étant* l'élite de la cavalerie : & que la *maiſon* du Roy & la gendarmerie

ont été augmentées fort à propos, des troupes sensibles à l'honneur ne pouvant être en trop grand nombre dans une armée. Il vient à l'armement & à l'habillement du soldat, & à la monture du cavalier. Il voudroit des habits justes sans superflu, un ceinturon moins pesant; il applaudit à la suppression des piques contre l'avis de M. *Folard*, & aux cuirasses qu'on a redonnées à la cavalerie. Il parle des munitions, subsistances, fourages, pâtures, pain, viande, vin: du thrésor, des hopitaux, des bagages, des guides, des espions.

Dans la quarante-deuxiéme maxime, l'Auteur passe aux différentes espéces de guerre: il en distingue cinq, l'offensive, la défensive, celle qui se fait entre des Puissances égales; celle de secours qui se fait hors de l'Etat, & la guerre civile. Il commence par la défensive. Elle est, dit-il, toute dans la prudence & dans l'esprit de prévoyance de celui qui la conduit. Il faut jetter l'infanterie dans les places, & mettre la cavalerie en campagne, toûjours à portée d'une re-

traite. Il veut qu'on dépouille le plat païs & qu'on l'abandonne à l'ennemi : qu'on le harcéle continuellement, & qu'on ait recours à toutes les ruses d'une petite guerre pour le lasser, & l'affoiblir en détail.

La guerre offensive doit être méditée à loisir. Le secret avant qu'elle éclose, & l'ordre dans les entreprises, dés qu'elle aura éclaté, sont les deux parties qui en rendent le succès heureux. Les précautions à prendre au dehors sont les alliances, & les sûretés pour faire son coup sans être troublé, les levées de troupes, les munitions de guerre & de bouche : il faut sur tout être attentif d'abord à profiter des fausses mesures, que la surprise & la précipitation feront prendre à l'ennemi.

La guerre entre des Puissances égales, est sans doute rare & de peu de durée. Un équilibre indivisible, ni même constamment alternatif, n'est pas une chose fort pratiquable dans un mouvement comme celui de la guerre, & tôt au tard, ou même bientôt, il faut que la balance panche

tout-à-fait d'un côté. Cependant tout eſt poſſible.

La guerre de ſecours doit ſe faire, ou à raiſon d'une alliance & d'un traité qu'il faut religieuſement obſerver, ou par des raiſons d'intérêt, & pour ne pas laiſſer un voiſin s'agrandir plus qu'il ne convient au repos commun.

La guerre civile eſt toûjours malheureuſe pour le Prince qui la ſoutient: *il doit* ſagement en retrancher les cauſes, adoucir les eſprits, ôter les pierres de ſcandale, ſacrifier quelques victimes, relâcher un peu de la rigueur de ſes droits, écarter toute nouveauté en fait de gouvernement & de religion.

L'Auteur paſſe aux diſpoſitions & aux projets de guerre. Ces diſpoſitions ſont de deux ſortes: l'une regarde le Plan général, qu'on doit former à loiſir de la guerre qu'on veut faire; l'autre conſiſte dans les préparatifs convenables pour l'exécution de ce Plan, le ſecret & la connoiſſance du Païs ſont néceſſaires.

L'aſſemblée des armées demande

bien des attentions, pour la faire au point juste de tems & de lieu, que le besoin ou quelque dessein particulier exige. Les marches doivent se régler sur l'ordre de campement, de même que le campement se régle sur l'ordre de bataille. Si le païs est ouvert, il faut marcher en bataille, non pas de front, mais en colonne, par aîle, celle de cavalerie couvrant le corps de l'infanterie, les gros & menus bagages étant protegés par les colonnes, ou les suivant; & l'artillerie étant toûjours à portée de l'infanterie. Si l'ennemi est prêt, il ne faut pas trop désunir ses colonnes; à la tête des colonnes il faut toûjours des travailleurs pour racommoder les ponts, ouvrir les passages étroits, & racommoder les mauvais pas. Un General doit dans un camp avoir toûjours plusieurs marches dessinées devant lui, pour choisir la meilleure selon l'occurrence des besoins ou des desseins. Si on marche vers l'ennemi, & qu'on s'y prenne de loin, on peut alors multiplier les colonnes pour faire plus de diligence, tandis qu'on est loin. Un corps

de cavalerie doit prendre les devans, pour batre le païs & éclairer la marche. Si on marche en arriére pour éviter le combat : on commence par faire marcher le campement, les bagages, l'artillerie, & des travailleurs pour couvrir les défilés, laissant toûjours quelque artillerie pour les besoins de l'infanterie. On pose des corps d'infanterie avec quelque artillerie aux têtes des défilés & des passages *suspects*. Pendant ces préparatifs l'armée est toute en bataille:cela fait, elle marche par la seconde ligne à colonne renversée. Quand la seconde ligne a passé le défilé, elle se retourne & se met en bataille, pour attendre & soutenir la premiére ligne. Si au lieu d'un défilé, il y avoit une riviére à passer, il faut enfermer l'armée dans de bonnes lignes qui en couvrent les flancs jusqu'à la riviére, de l'autre côté de laquelle, en dehors des flancs, il faut établir de bonnes redoutes pleines de canon & d'infanterie : il faut faire une seconde ligne qui couvre tous les ponts, & qui soit *ouverte de distance* en distance à côté

des ponts, pour laisser le passage libre à la cavalerie, dont la retraite est toûjours plus difficile que celle de l'infanterie, lorsqu'il y a des ponts à passer. Dans ce second retranchement il doit y avoir un bon corps d'infanterie. L'Auteur pousse fort loin cet article des marches, & en donne de bonnes maximes, suivant les campemens. Le Maréchal de camp après avoir assigné la droite & la gauche du camp, va poser les gardes : il observe qu'il y ait un espace pour y mettre l'armée en bataille; il appuye les aîles à des villages, bois, ruisseaux ou riviéres, & les assûre le mieux qu'il peut; il marque le terrain pour l'artillerie au centre & à la tête de l'infanterie, & pour les vivres entre les deux lignes au centre. Le quartier général est aussi au centre, mais jamais à la tête des lignes. La distance d'une ligne à l'autre est de 300 pas; & la distance d'une troupe à l'autre dans la même ligne se régle sur le terrain total, & le nombre des troupes : il suffit qu'entre deux troupes une pareille troupe puisse passer. Le

choix des postes régle les campemens. Les communications doivent être libres avec les places voisines. Dans les camps de séjour il faut par des postes d'infanterie, & quelquefois de cavalerie & de dragons entourer toute l'armée. Dans les camps de passage il ne faut pas tant de précautions.

L'Auteur traite ensuite des gardes soit générales autour du camp, soit particuliéres dans le camp; des fourages, des convois, des partis de guerre, des combats particuliers, des surprises en général, des surprises particuliéres, des places, des postes, des enlévemens de quartiers, de convois, de fourages; des surprises de passages ou de riviéres, des enlévemens des gardes, des bagages; des surprises dans les marches, des surprises d'une armée entiére.

Il vient à l'attaque d'une armée, aux escarmouches, aux embuscades, & à l'attaque des lignes qui couvrent un païs. L'usage de ces lignes est tout moderne; on a voulu par là couvrir un païs *contre les* contributions, se *les donner dans* le païs ennemi, fa-

ciliter la communication ſûre des places voiſines. L'Auteur fait voir l'inutilité de ces lignes à tous ces égards. Il va juſqu'à en faire voir le mauvais.

L'ennemi qui approche de ces lignes, a la liberté de tous ſes mouvemens, au lieu que vous qui les gardés, vous ne pouvés aller à lui qu'en défilant. Autre inconvénient : une armée eſt trop déſunie dans ces lignes, & avec un peu d'adreſſe de la part de l'ennemi, il attaque toûjours la ligne à l'endroit le plus dégarni. Des lignes aſſés courtes & bien précautionnées ſont d'uſage quelquefois; mais dans la derniére guerre on les faiſoit immenſes : auſſi toute ligne attaquée a été forcée.

Il s'agit après cela de l'attaque des lignes de circonvallation, & puis des batailles : l'un & l'autre aſſés au long. Suit l'attaque des places, dont l'Auteur traite aſſés en détail, mais un détail aſſés ſec & aſſés peu détaillé lui-même.

Le blocus, l'inveſtiture, les lignes, ſont les premiéres opérations d'un ſiége. Enſuite on vient à l'attaque

ouverte, à l'ouverture de la tranchée, aux travaux des nuits ſuivantes, à la ſape, demi ſape, batteries, logemens ſur le glacis, attaque des ouvrages extérieurs, des contreſcarpes, des chemins couverts; au paſſage des foſſés, aux mines, brêches; aux retranchemens intérieurs, aux aſſauts, aux capitulations.

La défenſe des places a ſon tour; la maniére de les garder, & les diverſes fonctions d'un Commandant de place ont leur détail. Les quartiers d'hyver, les contributions terminent l'ouvrage, qui parle un peu de tout, & aſſés bien de certains points particuliers qui en valent la peine.

ARTICLE XXXII.

EL POLITICO DON FERNANDO, el Catholico.... *Le politique Dom* Ferdinand *le Catholique; traduit de l'Eſpagnol de Baltaſar* Gracien, *avec des notes. Vol. in* 12. *pp.* 183. *ſans la Préface,* &c. A Paris, *chés* Rollin *Fils, Quay des Auguſtins: à S. Athanaſe.* 1732.

IL a paru en 1730. une traduction Françoise de cet Ouvrage, intitulée : *Réflexions politiques de Baltasar Gracien sur les plus grands Princes, & particuliérement sur Ferdinand le Catholique : avec des notes critiques & historiques*, &c. Ce titre n'est point celui de l'original, tout lecteur le voit assés ; & il ne le sçauroit être, tout lecteur ne voit pas pourquoi : car afin d'être instruit sur cela, il faudroit avoir lû l'Ouvrage en Espagnol, qu'il n'est pas facile à tout le monde, d'entendre. Le dessein précis de Gracien, est de faire le panegyrique de Ferdinand, héros politique & catholique tout ensemble : *El Politico Don Fernando, el Catholico*. Rien n'est plus simple que cette annonce, qui renferme néanmoins l'éloge le plus complet d'un Prince Chrêtien : double héroïsme dans lui, l'un par rapport à la politique, l'autre par rapport à la Religion. Si Ferdinand eût au souverain degré ces deux qualités, il fut sans doute au nombre des plus grands Princes qui ayent occupé le trône.

 Or

Or c'eſt-là le but de Gracien, de montrer que Ferdinand ſurpaſſa la plûpart des Princes, & dans l'art de régner, & dans le zéle pour la foi catholique. Le Panégyriſte convaincra-t'il tous les eſprits ? C'eſt de quoi nous n'avons garde de nous faire garans.

Gracien réduit à quatre principaux articles tout l'éloge de Ferdinand. 1^{mt}, il fonda la plus auguſte Monarchie, 2^{mt}, il ſoutint cette même Monarchie après l'avoir fondée. 3^{mt}, il l'étendit & l'agrandit. 4^{mt}, il la perfectionna en tout généralement. Cette diviſion d'éloge paroît ſenſible, bien que l'on accuſe toûjours *Gracien* d'une obſcurité impénétrable. Mais ne s'accuſera-t'on jamais ſoi-même, ou de pareſſe, ou d'impatience en le liſant? Quoi qu'il en ſoit: chaque article renferme, 1^{mt}, les qualités requiſes pour réüſſir: 2^{mt}, un paralléle ſuivi de Ferdinand avec les grands Princes qui eûrent ces qualités : 3^{mt}, un contraſte perpétuel avec les Princes dépourvûs de ces qualités. Quel fonds de réflexions politiques, quelle ſcience de l'hiſtoi-

re, & ancienne, & moderne, tout cela ne demande-t'il point ? C'eſt apparemment, ce parallèle, ce contraſte, & ce vaſte champ de réflexions politiques, qui ont fait perdre de vûë, le plan du Panegyrique perſonnel de *Ferdinand*, quand on lui a donné le titre que nous avons cité : *Réflexions politiques ſur les plus grands Princes*, &c.

D'abord Gracien n'appelle point fondateur d'une Monarchie, celui qui y a donné quelque commencement très imparfait ; mais celui qui y a donné la forme. Le puiſſant Empire des Turcs doit beaucoup au valeureux *Otteman* pour l'avoir commencé, pour s'être ſignalé par de grandes victoires ſur les Grecs ; mais il doit beaucoup plus, il doit ſa grandeur ſuprême au conquérant *Mahomet* qui l'établit dans Conſtantinople, & qui le laiſſa auſſi célébre qu'étendu. Le brave *Pharamond* jetta quelques fondemens de la Monarchie Françoiſe : Mais *Clovis* la forma, la mit en régle, ayant été oint de l'huile céleſte ; & par ſes vertus chrêtiennes,

plus que par tout l'éclat des *Lys*, il rendit ſa couronne illuſtre à jamais.

Gracien pour relever le mérite de ſon héros fondateur, compare la Monarchie d'Eſpagne avec celle de France, celle-ci facile, & l'autre très difficile à établir ſelon lui. Il y a, dit-il, une grande différence entre fonder un Royaume particulier & comme *Homogéne*; & compoſer de nations diverſes un corps d'Empire. Dans le premier Etat, l'uniformité de loix, la reſſemblance des mœurs, une langue unique, un ſeul climat, tout cela l'unit à lui-même. Telle eſt la France. Mais dans la Monarchie d'Eſpagne, il y a des Provinces étrangéres les unes aux autres, des nations différentes, des langues diverſes, des mœurs oppoſées, des climats contraires: quelle habileté ne faut-il point pour faire de tant de membres différens, un ſeul corps? Sans rien ôter à Ferdinand de ſa gloire; le contraſte de l'Eſpagne n'étoit pas exact du tems même de Gracien; & l'eſt encore moins depuis les conquêtes de Loüis XIV. En France, auſſi bien qu'en Eſpagne, n'y-a-t'il

pas des nations, des mœurs, des langues diverſes, le Languedocien, le Bas-Breton, &c.

Venons maintenant en ligne directe au premier article du Panégyrique de Ferdinand : Gracien prouve que ce Prince fut vray fondateur d'une auguſte Monarchie: donc ce Prince eut les hautes qualités que l'on admire dans tous les autres fondateurs. En effet » dans Ferdinand ſe raſſem»blérent tous les dons de la nature, »toutes les faveurs de la fortune, & »tous les applaudiſſemens de la Re»nommée». Eloge magnifique, éloge complet en trois mots. Sur quoi eſt-il fondé ? ſur la naiſſance diſtinguée, ſur l'éducation heureuſe de Ferdinand, & ſur l'uſage non interrompu qu'il fit de ces avantages, les uns naturels, les autres acquis. Le Panégyriſte fait ici ſur les fondateurs d'Empires, ce que la Rhétorique nomme un *lieu commun*, & ce que les mauvais connoiſſeurs appellent quelquefois un écart. Les qualités éminentes ſe trouvérent toûjours réünies dans les fondateurs des Empires : car ſi

tout Roi pour être le premier des hommes, doit être le plus parfait des hommes; pour être le premier des Rois, il doit être le plus parfait, le plus grand des Rois. Les faits de tous les fondateurs ont été communément si prodigieux, que l'on en a jugé les récits plus propres du poëme que de l'histoire: leurs sujets les ont crus quelque chose de plus que des hommes; jusqu'à les ériger en Dieux; les étrangers donnant dans une autre extrémité, les ont regardés comme des héros fabuleux... Xenophon consacra sa plume élégante au glorieux régne de Cyrus, chef de l'Empire des Perses; & il prit si haut son vol, qu'il perdit toute créance: la postérité a cru qu'il avoit écrit non point ce que Cyrus étoit, mais ce qu'il faut pour être un Monarque parfait...... Romulus fut un prodige d'habileté & de valeur, pour fonder la Monarchie Romaine, si étenduë par la multitude de ses conquêtes, & par le nombre des siécles qu'elle compte; dans son nom qu'elle retient encore aujourd'hui, Romulus laissa aux siens

comme les ſemences de ſa capacité & de ſa bravoure ; pour s'emparer de la meilleure partie de l'univers.... Mais entre ces qualités héroïques, les principales ſont bien plus des faveurs que le Ciel juge à propos de départir, que les fruits de l'induſtrie & des ſoins de l'homme, Ainſi Conſtantin, & Charlemagne, tous deux égaux & comme *jumeaux* en héroïſme, furent deſtinés par un choix céleſte & ſuprême à fonder les deux Empires chrêtiens, l'un en Orient, & l'autre en Occident.... Que tous les ſiécles célébrent l'aſſemblage des grandes qualités réünies dans le vrai Geryon de l'Eſpagne; dans les trois fondateurs de ſes trois Royaumes catholiques, Dom Garcias Ximenés de Sobrarbe, Dom Pelage des Aſturies, Dom Alonſe Enrique de Portugal. Ces Provinces, par une noble émulation s'étendant chacune de leur côté en différentes parties du monde, devinrent enfin des Royaumes. *Ce lieu commun* eſt-il un écart d'imagination ſans régle, comme il plairoit à quelques gens de le traiter, ainſi que tant

d'autres endroits de l'éloge de Ferdinand ? Non : il confirme directement la proposition de Gracien, sçavoir que son héros fut doüé de toutes les qualités extraordinaires, puisqu'il fut fondateur d'une auguste Monarchie.

A l'égard de la naissance de Ferdinand ; être issu d'un sang, ou d'un autre, c'est ce qui ne contribuë pas peu, ou qui nuit beaucoup selon *Gracien*, à l'élévation d'un Prince. »Philosophie à nous inconnuë, ou »plûtôt ouvrage visible de la souveraine Providence plus favorable »aux uns qu'aux autres... Il semble »que l'on hérite des bienfaits ou des »disgraces de la nature & de la for-»tune... Les *Valois* en France furent »toûjours malheureux,& les *Bourbons*, »toûjours des héros». En confirmation de ce que dit-ici nôtre Auteur touchant l'étoile de la naissance, qui influë sur le bonheur ou sur le malheur des Princes, ajoûtons que la distinction du mérite comme héréditaire dans la maison d'Aragon,

ne leur eſt refuſée par aucnn hiſtorien.

A l'égard de l'éducation de Ferdinand, elle fut toute *guerriére*, & toute *politique*. Les arts les plus vulgaires demandent des inſtructions, du travail & un tems d'apprentiſſage pour y réüſſir, dit Gracien ; l'art de régner, ce premier des arts, ſeroit-il le ſeul dans lequel on pût exceller ſans principes, ſans application, ſans eſſays ? Enſuite, viennent des faits d'hiſtoire pour montrer plus ſenſiblement l'importance de l'éducation propre des Rois. Combien ſe ſont perdus, manque de cette éducation convenable, ou de s'y être conformés, après l'avoir receuë ? combien au contraire ſe ſont ſignalés, parce qu'ils avoient été élevés d'une maniére digne de leur rang ? „ Alexandre croiſſoit en „âge, non point parmi le tumulte „des fêtes & des divertiſſemens; mais „au milieu du bruit des exploits de „Philippe ſon pere : c'étoit pour lors „qu'augmentoit ſa noble envie, que „ſon émulation redoubloit d'ardeur, „Il fut fils du plus grand Roi de la Gré-

„ce,& éléve du plus grand personnage „du monde, pour devenir lui-même „le premier Monarque, *Grand* par „excellence. Au contraire,faute d'é- „ducation, Dom *Sanche* second de „Portugal, conçoit une horreur ex- „trême pour le Gouvernement, & ce „qui est encore pis, une défiance ou- „trée de lui-même. Ainsi se déchar- „geant de tout pour se livrer aux „douceurs de la vie, bientôt il n'a „plus du Roi que le nom,que même „il ne conserve pas long-tems „.

Nôtre Panégyriste rabat ici sur l'éducation de son héros, soit pour la guerre, soit pour la politique. Ce Prince enfant se vit assiégé, dit-il, dans le Château de Gironne avec la Reine Jeanne sa mere, cette Amazone de Castille, qui commanda des armées dans la Navarre, dans l'Aragon, dans la Catalogne.... Il sembloit pour lors, que toutes les Puissances eussent conspiré contre le petit Ferdinand, pour le réduire sans peine, quand il seroit un homme fait.... Néanmoins il sortit triomphant sous la conduite d'une mere aussi habile:

dans la guerre, que les plus expérimentés Capitaines...„ Une éducation „héroïque fait un héros. La bonne „ou la mauvaise odeur d'une liqueur „mise dans un vase neuf, dure long- „tems. L'aigle éprouve aux plus purs „rayons du Soleil son aiglon, pour „qu'il devienne le Roi des oiseaux„. L'éducation de Ferdinand pour la politique, ce fut d'assister avec la Reine sa mere à tous les conseils... „Plus jeune qu'Alexandre encore élé- „ve de Mars, Ferdinand présida aux „Etats d'Aragon à Saragoce : son ha- „bileté déja égale à celle d'un politi- „que consommé, supplée au petit „nombre de ses années„. Gracien termine ce point de l'éducation d'un Roi par les obstacles que quelques Princes apportent eux-mêmes à celle de leur successeur. Charles VIII. de France, avant que de se connoître fut enséveli dans les flatteuses délices, où il resta desormais comme un Roi mort.. Le soupçonneux Loüis XI. son pere le tint enfermé dans le Château d'Amboise, où il ne pensa guéres à la Couronne qui l'attendoit. De

crainte que Denis de Sicile n'aspirât de bonne heure au Gouvernement, on l'éleva comme plusieurs autres, qui dans la suite demeurérent toûjours incapables de gouverner : de Roi il devint maître d'école, & mourut dans cette profession, qui lui seyoit moins mal que le Sceptre.

Second article. 1^{me}, Ferdinand fondateur d'une auguste Monarchie, la sçût après cela soutenir ; parce qu'il eût constamment une capacité, une bravoure & les autres qualités proportionnées à la grandeur de cette même Monarchie, &c... Malheur extrême qu'un Roi cesse de pouvoir porter le poids de sa Couronne, manque d'habileté, ou manque de courage, ou manque de l'union de l'une avec l'autre, &c... Bonheur extrême qu'un Roi par son mérite persévérant égale toûjours ses Etats, quelque étendus qu'ils soient. Gracien rapporte à ce sujet, les sources de la décadence, & de la perte même des Empires les plus solidement établis. Ces sources sont la corruption des mœurs, l'inconstance naturelle à l'homme, &c.

quelquefois un dessein secret de la divine Providence. Le Monarque assis aujourd'hui sur le trône de la Chine, (c'étoit l'ayeul du Prince actuellement régnant,) avoit commencé son régne avec la prévention la plus avantageuse pour lui, avec des qualités supérieures à l'attente même de ses Sujets, si attentifs à l'observer. Mais bientôt on a corrompu ses mœurs; ceux-ci pour une fin, ceux-là pour une autre: en sorte que l'on est parvenu à dégrader, & la personne du Souvérain, & la dignité de l'Empire... La premiére ardeur naturelle, par laquelle s'est formé le corps politique d'un Empire, subsiste quelque tems; il dure quelque tems ce fonds de valeur, de conduite, & de puissance. Qui put arrêter l'impétuosité, avec laquelle se montra d'abord la prospérité Ottomanne, croissant toûjours jusqu'à l'heureux *Soliman*? Elle déchut dans *Selim* second, cette même puissance attaquée à l'aide d'un souvérain Pontife, réprimée par un Monarque catholique..... C'est la divine Providence & non point une fortune

aveugle, qui eſt l'arbitre des Empires: c'eſt elle qui les établit & qui les détruit, qui les éléve, & qui les abbaiſſe ſelon ſes vûës, les Empires chrêtiens pour être les trônes de ſa gloire, les Empires idolâtres pour le zéle ou pour le châtiment des premiers; l'harmonie merveilleuſe de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance éclate toûjours dans les uns & dans les autres... La Monarchie d'Eſpagne n'éprouva point ces révolutions ſous Ferdinand, Prince réglé dans ſes mœurs, ferme dans ſes principes de Gouvernement, & protégé du Ciel favorable au zélateur de la Foi Catholique.

2.^{ent}, Ferdinand régna dans l'accroiſſement de la Monarchie; ce qui aide fort à rendre illuſtre un Monarque. » L'élévation ou l'abbaiſſement » d'un Roi dépendent beaucoup de la » ſituation où ſe trouve la Monarchie; » & il y a une grande différence en» tre régner dans ſon accroiſſement, » ou régner dans ſon déclin......Qu'un » Prince eſt à plaindre, de trouver » une Monarchie bouleverſée; où la » valeur n'eſt plus, où régne l'oiſive-

„té, d'où la vertu eſt exilée, où le „vice domine, où les forces ſont „épuiſées, où la réputation eſt tom-„bée, où la fortune a changé, où „tout a dépéri ! C'eſt comme un „vieux édifice menacé de moment à „autre d'une ruine entiére, &c„.

Le ſort de *Ferdinand* ne fut pas tel: il trouva la Monarchie d'Eſpagne accrüe en toute ſorte d'avantages, pour la ſoutenit établie: mais cet accroiſſement, auſſi bien que la fondation, avoit été l'ouvrage de Ferdinand même avant ſon retour dans l'Aragon, à la mort de la Reine Iſabelle. C'eſt ici le lieu de faire obſerver trois différentes ſituations du Roi catholique: ſans quoi le Panégyriſte ſeroit encore accuſé d'être obſcur, où il ne l'eſt que pour ceux qui ignorent l'hiſtoire de ſon héros; auſſi bien que celle de tant de Princes auxquels il eſt comparé.

Il faut d'abord conſiderer Ferdinand, comme Roi d'Aragon, qu'Iſabelle de Caſtille contre le gré des Eſpagnols épouſa pour ſes rares qualités, tout jeune qu'il étoit. Ferdinand

ne tarda pas à remplir la haute estime, que la Princesse la plus éclairée avoit conçûë de lui. Non seulement il gagna par sa dextérité tous les Seigneurs, mécontens du choix d'Isabelle; mais il commença à établir & à étendre la domination Castillane par ses sages & heureuses entreprises. Premiére situation. Isabelle étant morte, les Espagnols ne voulurent point pour Régent du Royaume, un Prince tel que l'étoit Ferdinand, lequel se vit contraint de retourner en Aragon. Seconde situation; durant laquelle les Espagnols éprouvérent que la gloire de la nation étoit malassûrée entre les mains de Philippe d'Autriche leur nouveau Roi, qui avoit épousé *Jeanne la folle*. Enfin Philippe n'ayant pas long-tems survécu au départ de Ferdinand, & *Jeanne la folle*, ayant été releguée dans le Portugal, les Espagnols sollicitérent le Roi d'Aragon de revenir en Castille les gouverner: démarche glorieuse aux Espagnols & à Ferdinand, lequel se rendit sans beaucoup de peine à leurs sollicitations empressées. C'est à ces

trois ſituations différentes que l'on doit diverſement appliquer pluſieurs endroits de *Gracien*, lequel a ſuppoſé par honneur que l'on étoit aſſés au fait ſur le fameux régne du Roi catholique, parcequ'il y étoit lui-même.

Troiſiéme Article. Gracien expoſe les ſources de l'agrandiſſement de la Monarchie fondée & ſoutenuë par ſon héros. 1^{mt}, Ferdinand commença jeune à régner. 2^{mt}, perſonne ne ſçut mieux que ce Prince profiter de l'occaſion. 3^{mt}, ce Prince fut ſans ceſſe occupé des moyens d'agrandir ſa Monarchie, juſques-là qu'il avoit projetté la conquête d'un nouveau monde. Ferdinand employa le tems de ſa jeuneſſe à la guerre & à conquérir.... Les âges ont leurs fonctions; la jeuneſſe, celles de la valeur; & la vieilleſſe, celle de la prudence.... Dans l'âge vif & boüillant les armes ſe manient avec plus de legéreté & avec plus de ſuccès tout enſemble: Axiome de l'illuſtre Marquis *de Marignan*.... Trajan envioit à Alexandre d'avoir commencé jeune à régner;

& il le lui envioit, non point par la passion de régner, mais par le desir d'un pareil avantage de l'âge.... Les armes demandent un grain de témérité, laquelle ne quadre point avec la maturité : les attentions redoublées de l'âge avancé tiennent comme en bride le courage, & la hardiesse martiale en suspens.... Alexandre avec sa témérité fit seul plus de conquêtes, que tous les Rois ensemble avec leurs longues réflexions. Le déterminé Cesar, par son audace extrême triompha de la prudence extrême du Senat.... Il importe encore pour des raisons solides que la jeunesse soit occupée aux armes : par-là elle se sauve des vices si ordinaires à cet âge, ou du moins elle ne tombe point dans une indigne nonchalance, &c. L'attrait du plaisir est puissant, le vice entraine avec violence ; & bien qu'un Prince, un *Magne* II. de Suede ait une ame noble, & Neron une éducation de héros, ils sont transformés par les plaisirs qui peu à peu les corrompent, les dégradent, eux & leur Empire même, &c.

2^mt, Ferdinand, dit Gracien, n'eut jamais son pareil pour connoître l'occasion d'une entreprise, le tems propre à une négociation, la saison de chaque chose convenable à l'agrandissement de sa puissance... „Son caractére distinctif; c'étoit de „faire toûjours la guerre avec de la „*poudre sourde* : c'est-à-dire sans le „bruit inutile & dangereux ; qu'il „armoit sans aucune marque éclatan„te de quelque entreprise ; ces sortes „de préparatifs avertissent les enne„mis, alarment les Princes neutres, „&c.... Sans faire le Prince entrepre„nant, il attaquoit une Place en A„frique, une Isle sur l'Océan, une „Ville en Italie ; & tout cela avec la „vîtesse d'un lion „. Le Panégyriste n'avoit garde de dire que c'étoit avec de la *poudre sourde*, que Ferdinand s'empara de la Navarre : ce fait n'est pas honorable pour son héros ; & s'il le cite ailleurs, ce n'est qu'en termes couverts. Néanmoins nôtre Auteur a bien senti, & fait assés sentir aux lecteurs que la *poudre sourde*, est le *point* délicat à toucher pour la gloire

du Roi catholique. „ Les étrangers,
„dit Gracien, en hommes intéressés,
„ont exaggeré dans Ferdinand quel-
„ques circonstances legéres ; comme
„s'il étoit coupable de s'en être pré-
„valu ; & que leurs Princes à eux
„fussent excusables de les lui avoir
„abandonnées. Si Ferdinand faillit,
„ce ne fut point à dessein, ce fut
„pour ajuster les événemens à l'oc-
„casion ; non par quelque mauvais
„détour, le tems les amenoit & les
„offroit ces événemens„. Mais la
confession de Ferdinand même est
une réponse contre ce discours flat-
teur & partial de son Panégyriste.
Loüis XII. Roi de France, Prince
loyal & généreux, s'étoit plaint aux
Ambassadeurs des Rois de Castille,
du peu de droiture de leur Maître:
le Secretaire *Quintana* rapporta la
chose à Ferdinand, auquel il ajoûta
que Loüis l'accusoit de l'avoir trom-
pé deux fois : *deux fois*, reprit Fer-
dinand, *par Dieu il en a bien menti
l'yvrogne, je l'ai trompé plus de dix*.
Voila la *poudre sourde* éventée ; & la
solution d'un autre endroit énigma-

tique, où il eſt dit à l'honneur de Ferdinand : *Il prévint toûjours les François*.

Mais comme c'eſt ici l'endroit épineux pour l'éloge de Ferdinand, *Gracien* prend à tâche de le juſtifier, en propoſant les choſes dans un tour ſéduiſant, & en y répondant d'une maniére propre à faire illuſion. „ Il y „a de la contradiction, dit nôtre Au„teur, que les étrangers lui imputent „tout mal, (à Ferdinand) & „que les Eſpagnols lui refuſent tout „bien; que les premiers le ſurchar„gent de mauvais procedés, & que les „ſeconds lui diſputent, lui ôtent tous „les ſuccès„. Ces deux propoſitions générales, *imputer tout mal* & *refuſer tout bien*, à un Prince digne en effet de très grandes loüanges, ſont des reſſources de l'art oratoire, qui outre quelquefois les choſes, afin que l'on n'en croye rien du tout, ou que l'on n'en croye à peine la moindre partie: c'eſt encore une figure de Rhétorique, de mettre dans la bouche d'autrui ce qu'il ne penſe, ni ne dit, pour éviter de dire ſoi-même au juſte ce qui

eſt. Ramenons les choſes à leur valeur naturelle. De l'aveu propre de Ferdinand, les plaintes des étrangers ſur ſon compte étoient communément bien fondées; il avoit *trompé plus de dix fois* le ſeul Roi de France: combien de fois avoit-il trompé ſes autres antagoniſtes? Nous ne les compterons point d'un ton affirmatif; parcequ'il n'en a pas fait lui-même ſa confeſſion. Ferdinand étoit ſeul ſon conſeil, ainſi que nôtre Loüis XI. étoit le ſien; il ne ſortoit de ſon cabinet que de la *poudre ſourde*, c'eſt-à-dire, que des coups imprévûs, & auſquels on n'avoit pas lieu de s'attendre. Maintenant, les Eſpagnols avoient-ils tort de ne pas attribuër à Ferdinand ſeul tous les ſuccès? Ferdinand projettoit; mais Gonzalez de Cordoüe exécutoit: la gloire du deſſein, lorſqu'il étoit équitable, étoit dûë au Monarque, & celle de l'éxécution revenoit au General de ſes armées. Après tout, ce n'eſt point une hiſtoire qu'écrit Gracien, c'eſt un éloge qu'il fait, & un éloge enfin d'un très grand Roi.

Cette Apologie de Ferdinand, nô-

tre Auteur la termine par une question ; sçavoir, si le Prince „ doit être „en personne, ou bien par son habi„leté communiquée à ses Generaux, „dans toutes les actions militaires. „Entre les deux extrémités, dit-il, „Ferdinand suivit un milieu : il n'é„toit ni comme *Adrien*, toûjours en „mouvement, ni comme *Galien*, „toûjours en repos „. Il ne fixa pas même sa Cour dans aucune Ville d'Espagne, ayant sur ce point sa politique particuliére. Le Panégyriste montre d'une maniére indirecte, qu'il n'est pas tout-à-fait du sentiment de son héros à cet égard. „ Cependant „nous ne connoissons point de grande „Monarchie, dit-il, qui n'ait pas eû „sa ville capitale, comme le centre „de l'autorité souvéraine„. Les preuves naturelles de ce qu'il avance, sont les citations des Empires, & les descriptions courtes de leurs capitales que chaque Prince illustroit à l'envi, ainsi que la montre & l'abregé de sa Puissance.

3me, Ferdinand travailla toûjours à de nouveaux moyens d'agrandir

ſa Monarchie. „ Un Roi doit ignorer „le loiſir , &. paſſer ſans ceſſe d'une „occupation à une autre , toûjours „utile... La pareſſe dans un Prince „eſt un vice au deſſus de tous les au- „tres.... Pluſieurs ont été de grands „Rois, moins par leurs grandes qua- „lités, que par leur attention,par leur „préſence continuelle à tout... Ferdi- „nand régna quarante années, dont „il n'y en eût pas une ſeule de vuide, „pas une ſeule de perduë.

„La nature ſage attend chaque „année un fruit de ſes plantes , la „renommée en attend plus de ſes „héros..... Un figuier ſtérile occupe „vainement le terrein ; & un Prince „oiſif, le trône : il ne ſert que d'obſ- „tacle à un autre, dont le bras fécond „en lauriers rempliroit de gloire le „Royaume... Alcide attachoit tous „les ans un trophée au portail du „temple de la Renommée ; tantôt „c'étoit un lion , tantôt une hydre, „&c. Ferdinand le Catholique par „ſes belles actions , en plus grand „nombre que ſes jours, fut l'Hercule véritable. Il gagnoit chaque année

„un Royaume : il eût celui d'Aragon „par héritage , celui de Caſtille par „dot, par ſa valeur celui de Grenade, „les Indes par ſon bonheur, Naples „par induſtrie, la Navarre par Reli- „gion ; & le tout par ſa grande capa- „cité... Pendant les quarante années „qu'il régna, il fit plus que quarante „Rois enſemble„.

Combien de choſes à rabbattre dans ce magnifique récit ! Le Panégyrique, il eſt vrai, peut recevoir quelques traits de reſſemblance avec le poëme ; mais cette reſſemblance ne doit jamais aller juſqu'à la *fiction*. Le zéle de nôtre *Baltaſar* pour ſa patrie & pour ſon héros,lui a fermé les yeux ſur deux articles; qui ſont d'attribuër à *l'induſtrie*, la priſe de Naples ; & à la *Religion*, la poſſeſſion de la Navarre : l'une fut une ſupercherie indigne , & l'autre une uſurpation criante. Quant à Naples:dans le tems que ſur la parole de Ferdinand l'on négocioit pour régler les limites d'Italie entre les François & les Eſpagnols , ceux-ci attaquent bruſquement les premiers , les repouſſent étonnés,

& les chassent d'Italie. C'est le grand Capitaine qui fut l'instrument de cette expédition, qu'il plaît à *Gracien* de nommer *industrie*. C'est ainsi que selon le même : *Ferdinand attaquant les François, il les vainquit toûjours.* Quant à la Navarre : Ferdinand avoit suscité une guerre à la France par Henry VIII. Roi de la grande Bretagne : tandis que celui-ci embarrassoit le Roi Très-Chrétien, Ferdinand le Catholique se rendoit maître par surprise, du Roïaume de Navarre. Toute l'Europe sçait que Ferdinand tâcha de justifier son usurpation par une Bulle du Pape : néanmoins jamais usurpation ne fut plus réelle : les Historiens mêmes Espagnols ont desespéré enfin de persuader que l'invasion de la Navarre fût légitime.

Gracien traite maintenant à fonds une matiére importante, qui n'avoit été que comme effleurée : c'est de sçavoir si le Prince doit ou non commander en Chef ses armées. De fortes raisons & des exemples considérables favorisent l'une & l'autre conduite.

Tous les *Princes* entreprenans &

qui ont fait de grandes choses, ont parû en personne dans les entreprises. Alexandre le Grand en dix années, réduisit la Gréce, asservit la Perse, domta la Scythie, ravagea l'Inde, conquit l'Orient, remplit de terreur l'Univers, & de son nom la postérité... Jules Cesar obtint cinq triomphes... Annibal à vingt ans força Sagunte, vainquit cinq Generaux & trois Consuls Romains, & à la bataille de Cannes quatre-vingt-dix Senateurs... Auguste termina heureusement cinq guerres civiles, réduisit douze Nations barbares... Charlemagne établit sa Tétrarchie, & ceignit de trois couronnes, ses cheveux blancs... Mahomet conquit deux Empires & douze Roïaumes, &c. Dom Jayme le conquérant donna & gagna trente batailles en rase campagne... Othon I. fit la guerre pendant trente années, triompha des Princes d'Allemagne, de Bohéme, &c. Tamerlan appellé la terreur du monde, ravagea toute l'Asie, désola en trois ans l'Albanie, l'Iberie, la Perse, la Mesopotamie, l'Egypte, & c'est ainsi, reprend Gra-

cien, que tous les Princes héros, tous ceux qui se sont distingués, ont commandé leurs armées en personne. Et c'étoit un proverbe de politique parmi les premiers Ottomans ces belliqueux renommés ; que la victoire n'étoit point compléte, où le grand Seigneur ne se trouvoit pas. . . » Les regards » d'un Roi sur ses soldats sont des ré» compenses, & sa présence vaut une » seconde armée. . . . . Sardanapale » perdit sa Monarchie opulente en » restant avec ses femmes à filer dans » ses infâmes appartemens. . . Galien, » plûtôt que de perdre une fleur dans » ses jardins, se laisse enlever vingt » Provinces, & souffre que trente ty» rans se soulévent. . . . Roderic se » perd dans les délices d'une paix. . . » Le négligent Constantin attend dans » son Palais l'ennemi, & l'ennemi » qu'il ne veut pas aller chercher, » vient le chercher à Constantinople.. » Le repos qui n'est point le fruit de » l'action nécessaire, ne fut jamais » un véritable repos ». *Gracien* conclut pour le premier sentiment, à ce que le *Prince soit* à la tête de ses ar-

mées. „ Les deux Loüis, dit-il, l'un
„ de Pologne & l'autre de Hongrie
„ ont fait aux Princes un grand tort;
„ auquel Dom Sebastien de Portugal a
„ mis le comble par sa fin tragique:
„ leur imprudence a rendu trop sages
„ d'autres Princes. Ce qu'ils perdi-
„ rent par une excès d'audace, fait
„ que bien d'autres le perdront par
„ un excès de crainte „.

Nous abregeons pour venir au sentiment opposé. „ La fonction d'un
„ Roi, dit *Gracien*, est d'ordonner,
„ & non point d'exécuter. Sa sphére
„ est le dais, & non point la tente. Il
„ est la tête; & le moindre reptile
„ pour conserver la sienne, expose
„ piéce à piéce tout son corps. Qui
„ est-ce qui approuvera qu'un Prince
„ expose sa vie, son Roïaume, sa
„ gloire à un caprice du sort; après
„ tant d'exemples & anciens, & ré-
„ cens que nous avons sur cet Article?
„ Un Valerien Empereur sert d'esca-
„ beau des pieds au barbare Sapore;
„ Un Bajazet prisonnier de Tamerlan
„ est mis dans une cage d'or; puni-
„ *tion* düë à sa fierté. Un Ladislas

„ malheureux, joüet de la fortune, „ malconseillé des siens, est haché en „ morceaux par les cimeterres des Ja-„ nissaires. C'est à la bataille de Var-„ nes que ce grand Roi de Pologne „ fut tué, après avoir remporté des „ avantages considérables sur Amurat. „ Toute l'Europe regreta ce Prince „ plein de courage, de Religion, de „ piété, & si digne d'un meilleur „ sort... Almanzor conquit l'Espa-„ gne par ses Capitaines... Charle-„ quint remporta plus de victoires ab-„ sent que présent; &c. „. Enfin les qualités du Souvérain, le caractére de ses Sujets, la situation de son Etat, les circonstances, l'occasion, la nécessité, sont les décisions sur les deux points proposés.

Gracien met fin à ce troisiéme Article par une maxime, qui est de la derniére conséquence pour les Princes. „ Un seul homme, dit-il, ne „ suffit pas au grand emploi de ré-„ gner : il le partage entre ses Minis-„ tres, qui sont comme autant de Rois „ après lui. Qu'importe donc que le „ Souvérain soit parfait en lui-même,

„ si ses substituts le décréditent... Si
„ Ferdinand ne présidoit pas à tout en
„ personne, il y présidoit par sa di-
„ rection confiée à de fameux Capi-
„ taines, à de prudens Vicerois, à
„ de sages Ambassadeurs, formés de sa
„ main. Stenon II. de Suede étoit un
„ Roi illustre; mais ses indignes Vi-
„ cerois en firent un Prince obscur...
„ Charles d'Anjou étoit un Prince
„ aimable par ses qualités personnel-
„ les, mais si odieux par l'iniquité de
„ ses Ministres, que le Roïaume de
„ Sicile lui fut enlevé dans une soirée
„ bien mémorable... Tout le mal ou
„ tout le bien retombe sur la tête de
„ l'Etat. Il s'est trouvé des Rois en
„ quelque sorte subordonnés, qui n'a-
„ voient de leur chef aucun mérite,
„ & qui par celui de leurs Ministres
„ très-habiles ont été élevés en hon-
„ neur: au contraire il s'en est vû
„ d'éminens en mérite, & malheu-
„ reux par les Ministres de leur puis-
„ sance.... Il est triste que la haute
„ réputation du grand Charles d'Es-
„ pagne tombe, non par sa faute, il
„ ne manqua en rien de son côté;

„ mais par la cupidité de ses Minis-
„ tres avides „. Il s'agit de la levée du
siége de Mets que nôtre Panégyriste,
aussi bon Espagnol qu'en France nous
sommes bon François, rejette sur l'ava-
rice des Ministres de Charlequint, &c.

Quatriéme & dernier Article. „ La
„ Monarchie étant fondée, assûrée,
„ agrandie, Ferdinand fut attentif à
„ la perfectionner en toute maniére,
„ à l'orner, à l'embellir, à lui don-
„ ner toutes les formes du gouverne-
„ ment le mieux policé „.

Tout ce que les Rois ensemble fi-
rent successivement pour la Républi-
que Romaine, Ferdinand seul le fit
pour la Monarchie d'Espagne. Ro-
mulus fonda la premiére, mais le tems
de la perfectionner lui manqua. Nu-
ma introduisit la Religion (quoique
fausse) comme la base de tout gou-
vernement. Tullus Hostilius donna
une forme à la milice, ajoûtant la
discipline à la valeur. Ancus embel-
lit la ville d'édifices, fonda des colo-
nies, &c. Priscus illustra la Majesté
Roïale, & la dignité des Magistrats
par des distinctions marquées. Ser-

vius établit des revenus de la République, des impôts, des octrois. Ces droits modérés, dit nôtre Auteur, ſont comme les nerfs de l'Etat, & exceſſifs, ils en ſont la ruïne, &c.

Ferdinand rendit ſa Monarchie plus religieuſe, en la purgeant de l'Héréſie & de l'Idolatrie : il la rendit guerriére, en commettant le grand courage des Eſpagnols avec les nations étrangéres, &c. Il la rendit plus majeſtueuſe, en relevant l'autorité Roïale, auparavant mépriſée. Il la rendit riche, non point par des tributs, mais par ſes flottes ; intariſſables ſources d'or, d'argent, de perles, de toutes ſortes de richeſſes qui viennent chaque année des Indes : il la rendit ſçavante, en y attirant des hommes habiles, dans les lettres divines & dans les lettres humaines ; enfin il la rendit heureuſe en tout genre de bien, honnête, utile & agréable. Auſſi, reprend nôtre Auteur, c'étoit avec beaucoup de raiſon que le prudent Philippe, pour honorer le portrait de Ferdinand, y ajoûtoit toûjours ces paroles : *c'eſt à lui que nous devons tout.*

Avril 1732.

Au reste Ferdinand ne travailla pas tellement à perfectionner en tout la Monarchie, qu'il ne travaillât aussi à sa perfection personnelle, & à se corriger de ses défauts. » Ferdi- » nand avoit coûtume de se déposer » de sa dignité de Roi, pour prendre » le personnage d'un Juge sévére à » son égard. Mais s'il est difficile à » tout Particulier de se connoître; » combien ne l'est-il point à un Roi? » Se connoître par soi-même, c'est ce » que l'amour propre ne lui permet » point: se connoître par les avis des » autres, c'est à quoi leur adulation » est un obstacle insurmontable. . . . . » Quelle ressource donc? De quelques » personnes simples & vraies, plu- » sieurs Princes très-sages en ont fait » des oracles de vérités pour eux. . . . » Ces gens-là rapportent avec naïve- » té, ce que l'on a dit en leur pré- » sence sans discrétion. Ferdinand » emploïoit ce moïen, préférable- » ment à tous les autres, bien qu'il » ne les négligeât pas non plus ».

Ferdinand mourut à la soixante & *sixiéme année* de son âge précieux,

& à la quarantiéme de son heureux régne. Grand bonheur pour une Monarchie, que ses Rois, quand ils sont des héros, terminent agés leur carriére. . . . » Ferdinand vêcut peu par » rapport à la félicité des Espagnols ; » & vivra éternellement par leurs re- » grets... Les Rois ne meurent point ; » la Renommée n'admet point de mi- » lieu pour eux, & donne toûjours » dans l'une ou dans l'autre extrémi- » té ; elle les fait connoître à la posté- » rité, ou comme très-bons, ou com- » me très mauvais, tels qu'ils furent. » Les uns ont été des prodiges de ver- » tus, les autres des monstres d'hor- » reur, &c. ».

Un contraste & un paralléle terminent le Panégyrique de Ferdinand : l'un est un portrait en racourci des Princes, dont la mémoire sera éternellement en abomination pour leurs vices ; l'autre est un portrait en racourci des Princes, dont la mémoire sera éternellement en vénération pour leurs vertus : dans le Roi catholique nul trait de ressemblance avec les pre-

miers, & tous les traits de ressemblance avec les derniers.

A l'égard de la conclusion de l'Ouvrage ; c'est un éloge de la Maison d'Autriche ; ainsi qu'un Ecrivain François feroit celui de la Maison de Bourbon dans un Panégyrique de Loüis XV. nôtre Monarque.

ARTICLE XXXIII.

FILOSOFIA DI PAOLO Mattia Doria con la quale si schiarisce quella di Platone, &c. *Traité de Philosophie où on éclaircit celle de Platon, par M.* Doria. *Volume 1er. contenant une introduction à la Philosophie, les notions de Logique & la Métaphysique divisée en trois parties. Volume 2d. contenant la Morale, & une Morale théorique & pratique en deux parties. Deux vol. in 4°. 1er. vol. de 730. pages, le 2d. de 744. A Amsterdam* 1728.

CET Ouvrage méritoit que nous le fissions connoître plûtôt au Public ; mais dans un si grand nom-

bre de Livres nouveaux, il est difficile qu'il n'en échappe quelqu'un à nôtre attention, surtout parmi les Livres étrangers. Ceux qui se donneront la peine de lire celui-ci, reconnoîtront aisément dans M. *Doria* beaucoup de subtilité, de réflexions, d'invention & d'érudition. La netteté & la clarté semblent caractériser son stile, beaucoup plus que la précision & la justesse; & si on lui trouve d'ailleurs un peu trop de prévention pour ses opinions, il faut en accuser l'esprit philosophique. Car il n'est que trop ordinaire que les Philosophes, qui donnent aux autres de si belles leçons pour se défaire de tous les préjugés, ne les observent pas trop bien eux-mêmes. On ne peut pas après tout trouver mauvais qu'un Cartésien soit Cartésien, ni qu'un Platonicien soit Platonicien; mais l'un & l'autre devroit poser pour premier principe, que son systême n'étant fondé tout au plus que sur des vraisemblances & non sur des démonstrations, c'est pécher contre les premiéres régles du raisonnement, que de le don-

ner pour la vérité même. Rien ne seroit plus loüable qu'un Philosophe, qui donneroit ses opinions précisément pour ce qu'elles valent, & qui fixeroit à chacune son degré précis de certitude ; mais on n'en a point encore vû. Chacun croit avoir tiré la vérité du puits, & c'est le vrai moïen de persuader qu'elle y est encore. Ceci soit dit sans aucune application particuliére à M. *Doria*.

Son Ouvrage est divisé en six parties, qui sont précédées d'une ample introduction, & d'une Logique abregée. La Métaphysique fait le sujet des trois premiéres parties. La quatriéme partie traite de ce qu'il appelle la Morale, & la cinquiéme & sixiéme traitent de ce qu'il appelle la Morale théorique & pratique. Chaque partie est divisée en chapitres & les chapitres en sections.

Dans son introduction après avoir rendu compte de l'occasion & de la façon, dont il s'y est pris pour s'appliquer à l'étude de la vérité ; 1^{mt}, il recherche quelles sont les causes ou les *obstacles*, qui détournent les hommes

de l'étude de la Philoſophie. Il en trouve ſix inſurmontables, la difficulté de démêler le vrai du faux, l'aſſujettiſſement de l'homme à ſes ſens, la pareſſe naturelle à tous les hommes; la mauvaiſe éducation qu'on donne à la jeuneſſe, la mauvaiſe méthode que l'on ſuit d'apprendre la Logique avant que d'avoir appris la Géométrie, non pas, dit-il, une Géométrie corrompuë & défigurée par l'Algébre & les nouvelles méthodes, mais la vraie Géométrie, la Géométrie d'Euclides. Enfin le plus grand de tous ces obſtacles ſelon lui, & la ſource de tous les autres, ce ſont les mauvais Maîtres à qui on confie le ſoin des études de la jeuneſſe. 2^mt, il entreprend de prouver que de toutes les Sectes des anciens Philoſophes, le Platoniſme eſt la plus conforme aux principes de la lumiére naturelle, & par conſéquent la moins éloignée de la Religion Chrétienne, à laquelle elle peut même ſervir de préparation. (Cette expreſſion demande d'être interprétée favorablement.) Les Epicuriens, ajoûte-t'il, les Stoïciens & tout

le reste des Philosophes ont été, ou assés méchans pour vouloir détruire par leurs systêmes toute Religion, ou assés ignorans pour le faire sans le vouloir. Des Sectes anciennes il passe à l'examen des écoles modernes de Philosophie : elles sont trop opposées au Platonisme, dont M. *Doria* fait profession, pour être de son goût. Il en veut particuliérement à *Lock*, qui sans s'attacher à aucune Secte particuliére, lui paroît réünir les erreurs de toutes les Sectes. Il se plaint que ce Philosophe combatte les idées *innées* de Platon sans les connoître ; & il en apporte la preuve. M. *Lock*, dit-il, donne pour exemple d'une idée *innée* ce principe : *une chose ne sçauroit en même tems être & n'être pas.* Or dans les principes de Platon, ce n'est point là une idée innée. En effet selon Platon les idées *innées* sont celles que les ames voyent dans Dieu, avant que de venir habiter un corps. Ces idées se terminant à Dieu ne comprennent que l'être en général, le vrai, le bon & d'autres attributs semblables du souverain Etre. L'ame dans Dieu n'a

donc point l'idée du néant ou de la non existence des choses ; & cependant le principe donné pour idée *innée* par M. *Lock*, comprend l'idée d'existence & de non existence. Ce n'est donc pas une idée *innée* selon Platon. Pour ce qui est de *Mallebranche*, M. *Doria* le met bien au dessus des autres Philosophes modernes, & il ne sçauroit manquer de l'estimer beaucoup, puisque sa Philosophie & ses principes ne sont guéres différens sur certains points ; mais, afin peut-être qu'on ne le soupçonne pas de l'avoir pris pour guide, il ne laisse pas de lui faire à son tour d'assés grands reproches. Il lui paroît que les lumiéres de ce grand génie étoient bien obscurcies par les sens, & qu'il a manqué des vrais principes de Métaphysique. Enfin M. *Doria* après avoir parcouru rapidement les divers systêmes, rapproche les anciens des modernes ; il les compare ensemble, & l'antiquité remporte tout l'honneur de la comparaison. Les variations des nouveaux systêmes lui paroissent une preuve de leur peu de solidité. Il les regarde même comme pernicieux,

parceque les chemins prétendus courts & faciles, par lesquels les modernes prétendent conduire à la vérité, ne servent qu'à égarer ceux qui la cherchent, en leur persuadant qu'ils y sont parvenus, quand ils en sont encore fort éloignés.

Ce que M. *Doria* appelle notions de Logique, ce sont des principes de raisonnement, qu'il croit devoir établir avant que de commencer son traité de Métaphysique, qui est le principal objet du 1er. volume. Voici en abregé quels sont ces principes. On ne peut former de raisonnement que sur quelque hypothése; en sorte que pour se déterminer même à douter de tout, il faut supposer quelque chose, sçavoir son existence. Car, comment douter sans exister? Par conséquent, comment supposer que l'on doute sans supposer que l'on est? Des raisonnemens appuïés sur un tel principe en sont-ils moins propres à découvrir la vérité? Non. Car voici la route que tient ou au moins que doit tenir l'esprit dans cette recherche. Il veut s'assûrer si une chose dont il a l'idée,

existe réellement, & de plus si elle existe de la maniére que son idée la lui représente ; pour cela il commence par la supposer véritablement existante de la maniére qu'il se la représente, & il trouve que cette supposition ne se contredit & ne se détruit point elle-même. Ce n'est point encore assés : il suppose que cette même chose n'existe point : si cette seconde supposition ne se détruit point, non plus que la premiére, il est douteux si la chose existe ou n'existe pas ; mais si cette seconde supposition se détruit & se réfute par elle-même, l'existence qui n'étoit au commencement que supposée, devient par là démontrée & certaine. Enfin un dernier pas achéve la découverte ; car en supposant que la chose en question existe d'une maniére différente de celle que représente l'idée, on voit tout d'un coup si cette nouvelle supposition renferme quelque contradiction. Si cela est, l'idée que l'on avoit est vraie, tant par rapport à l'existence que par rapport à la maniére d'exister.

Voila selon M. *Doria* la formule

générale de tout bon raisonnement, & l'unique voie pour arriver à la vérité ; d'où il est aisé de conclure que les raisonnemens métaphysiques quoique très-certains, sont bien différens des raisonnemens géométriques. Voici le principe de cette différence. Que la quantité existe ou n'existe pas, le Géométre détermine toûjours avec une égale certitude les propriétés, qui conviennent à cette quantité, selon l'idée qu'il s'en forme : au lieu que le Philosophe est obligé de fonder ses raisonnemens sur l'existence réelle & prouvée des choses, sur lesquelles il raisonne. Il s'ensuit de là qu'une hypothése sur une matiére de Physique par exemple les atomes d'Epicure, ne peuvent conduire à la connoissance d'une vérité démontrée, parceque les autres hypothéses sur la même matiére ne renferment point de contradiction évidente. Ainsi cette espéce de supposition se termine à la probabilité. Elle ne rend pas un sentiment absolument vrai : elle peut seulement le rendre plus vraisemblable que les autres.

Le syllogisme est parfait, lorsque

les trois propoſitions qui le compoſent, forment un ſeul tout. Car la *Mineure* n'eſt autre choſe que la *Majeure* renduë particuliére & appliquée à quelqu'une de ſes eſpéces, & la conſéquence n'eſt qu'un *extrait* de la Majeure & de la Mineure. Ainſi ce ſyllogiſme eſt bon. *L'homme doit aimer tout ce qui eſt véritablement bon : or la vertu eſt quelque choſe de véritablement bon : donc l'homme doit aimer la vertu.* On voit que la Majeure eſt un principe inconteſtablement vrai : la Mineure n'eſt que l'application de ce principe à une des eſpéces du vrai bien, ſçavoir la vertu : enfin la conſéquence ne fait que réünir la Majeure & la Mineure, en appliquant à *quelque choſe* qui eſt véritablement bon, ce qui eſt dit de *tout* ce qui eſt véritablement bon. Il y a donc trois ſources de fauſſeté dans un ſyllogiſme. 1°. ſi la Majeure n'eſt pas un axiome général & inconteſtable. 2°. ſi la Mineure n'eſt pas l'application de cet axiome à une de ſes eſpéces. 3°. ſi la conſéquence ne réünit pas l'axiome général & ſon eſpéce, ou ſi en les

réüniſſant elle y ajoûte quelqu'autre choſe.

Tous les hommes font des ſyllogiſmes ſans s'en appercevoir. Leur raiſon s'exerce ſans qu'ils y faſſent attention ; mais ces raiſonnemens naturels ne conduiſent qu'à la connoiſſance des premiers principes. Il faut toute une autre attention pour deſcendre dans le détail des vérités, ſoit de la Morale, ſoit des Sciences. On ne parvient à ces vérités que par l'enchaînement de pluſieurs ſyllogiſmes, qui ont leur fondement dans les premiers principes, & qui dépendent toûjours des vérités déja prouvées. On rend ces vérités fertiles en les prenant pour Majeures d'un ſyllogiſme, & en les appliquant dans la Mineure à quelque choſe de particulier, ce qui produit dans la conſéquence une vérité nouvelle, qui auſſitôt devient ellemême le principe d'un autre ſyllogiſme, & la ſource d'une infinité d'autres vérités.

Malheureuſement l'erreur n'eſt pas moins féconde que la vérité : en ſorte que deux idées fauſſes combinées dans

l'esprit forment un axiome faux, qui devient lui-même une source intarissable d'erreurs. Quelle attention ne doit-on donc pas avoir, pour prévenir ou pour corriger dans un âge encore tendre les fausses idées, que les hommes pourroient se former sur diverses matiéres ?

Tout le monde connoît la méthode synthetique & l'analytique. La méthode d'*exclusion* est moins usitée. Voici comme l'explique M. *Doria*. Une chose est faite, & il n'y avoit par exemple que trois moïens de la faire. Je démontre qu'on n'a pas pû se servir de deux de ces moyens : je conclus qu'on a donc employé le troisiéme : vérité que je découvre en excluant deux choses de trois. Mais pour que cette méthode soit certaine, il faut que le nombre des moïens possibles soit fixé avec justesse, & que l'exclusion que l'on donne à tous, excepté à un, soit fondée sur des principes incontestables.

Comme il y a bien des choses, soit dans la Morale, soit dans la Politique, soit dans les Sciences, que l'on

ne peut jamais connoître avec une entiére certitude, il faut alors s'attacher au plus probable. De deux opinions probables on reconnoît celle qui a le plus de probabilité, en les comparant toutes deux aux principes généraux & aux vérités déja connuës. Celle de deux opinions qui s'accorde le mieux avec ces principes & ces vérités, est la plus probable, & c'est celle qu'un Philosophe doit embrasser.

Toute cette doctrine est contenuë en neuf chapitres ou notions, qui renvoïent souvent aux Ouvrages que M. *Doria* a déja donnés au Public. Suit la Métaphysique divisée en trois parties : mais comme nous serions accablés par l'abondance de la matiére, nous allons nous resserrer dans des bornes plus étroites.

La premiére partie a pour but de démontrer l'existence d'une substance pensante dans l'homme, & celle d'un Etre infiniment parfait. L'Auteur fait pour arriver à ce but un chemin qui paroîtra à bien des Lecteurs trop long, trop détourné, & peut-être inutile ; les Géométres ne trou-

veront pas bon qu'il avance, que nous pouvons nous tromper dans les idées des vérités qui semblent les plus évidentes, comme sont les axiomes de Géométrie & les propriétés des nombres. Ces vérités, dit-il, supposent l'existence des corps : or les corps peuvent ne pas exister. Ces vérités prétendües peuvent donc être des erreurs. Quelle conclusion ! lui diront les Géométres : assûrer l'existence des corps & la supposer simplement, sont deux choses bien différentes. Or nous ne l'assûrons jamais : nous ne faisons que la supposer, & dés-là nos axiomes ne sçauroient nous tromper. La démonstration qu'il donne de l'existence de Dieu, ne trouvera peut-être pas plus de partisans, quoiqu'elle paroisse tirée de S. Augustin, ou que S. Augustin l'ait tirée lui-même de Platon. Nous avons, dit-il, un grand nombre d'idées de *formes corporelles* existantes hors de nous. Or ces formes corporelles ne pouvant exister par elles-mêmes, sont nécessairement dépendantes d'un Etre souvérain qui les a produites. Donc il y a un Dieu.

Si les Platoniciens veulent bien se contenter d'une telle démonstration, on le leur permet; mais il faut avoüer que les modernes dont M. *Doria* fait si peu d'estime, sont un peu plus difficiles à contenter, & trouveroient bien des choses à opposer à sa démonstration. Une objection qui se présentera d'abord à l'esprit de tout le monde, c'est qu'il est bien vrai que nous avons l'idée de diverses formes ou substances corporelles, mais l'existence actuelle de ces substances n'est point renfermée dans leur idée. L'idée générale que nous en avons, ne nous les représente ni comme existantantes, ni comme non existantes; mais seulement comme possibles. Si nous assûrions que ces substances existent, nous nous exposerions à nous tromper, selon M. *Doria*; & c'est pour cela qu'il prétend que les vérités les plus claires de la Géométrie sont sujétes à l'erreur. Sur quoi donc peut-il appuïer la démonstration qu'il nous donne de l'existence de Dieu? Car, comme il ne connoît l'existence de dieu que par la dépendance que les

ſubſtances corporelles, dont nous avons l'idée, ont néceſſairement d'un Etre ſouverain & Créateur : ſi on ne peut pas démontrer l'exiſtence réelle de ces ſubſtances, on ne peut pas démontrer l'exiſtence de Dieu.

La ſeconde partie traite des attributs de Dieu. Dans la troiſiéme M. *Doria* raiſonne ſur le monde, & ſur la création des eſprits & de la matiére. On trouvera dans l'une & dans l'autre des choſes ſingulieres, dans le goût de celles que nous avons déja remarquées, beaucoup de ſubtilités & de Métaphyſique. Ceux qui aiment à ſe repaître d'idées abſtraites, y trouveront pleinement de quoi ſe ſatisfaire. Nous rendrons compte du ſecond volume dans un ſecond extrait.

ARTICLE XXXIV.

FILOSOFIA DI PAOLO MATTIA Doria, &c. *Traité de Philoſophie par M.* Doria. *Volume ſecond contenant la partie IV. qui traite de la Morale, & les parties V. & VI. qui*

traitent de la Morale théorique & pratique.

Suite de l'Article précédent.

NOus ne donnons communément le nom de *Morale*, qu'à la ſcience des mœurs ; & ce que nous appellons un traité de Morale, c'eſt un traité des principes & des régles des mœurs. Mais M. *Doria* ſans s'aſſervir à l'uſage commun, a mieux aimé donner plus d'étenduë à ſon objet. Le but de la premiére partie de ſa Morale, eſt, comme il avertit dans le tître, de faire voir que la ſageſſe humaine n'eſt point contraire à la révélation divine. A cette occaſion il approfondit le myſtére de la création du monde dans le tems & de rien, & de là il eſpére qu'on conclura que les vertus humaines, non ſeulement ne ſont pas contraires aux vertus chrétiennes, mais qu'elles ſervent même comme d'échelle pour s'y élever.

Il commence par la grande queſtion de la création du monde ; & pour prouver que le monde tiré du

néant & créé dans le temps, n'est point une idée qui se contredise, il fait voir que cette idée est beaucoup plus favorable que toute autre à la toute-puissance de Dieu & à ses autres perfections ; & que c'est en partie pour cela que les Chrétiens ont de Dieu une idée beaucoup plus sublime & plus parfaite, que n'en ont eû tous les Philosophes Payens, sans en excepter Platon, *qui est celui d'eux tous qui lui paroît avoir le plus approché des lumiéres de la Religion chrêtienne.* C'est encore, dit-il, de cette différence de sentimens sur la création du monde, que naît la différence infinie qui se trouve entre quelques principes de la Religion chrêtienne & ceux des Payens, sur la nature de l'homme, sur ce qui doit lui arriver dans l'autre vie, sur le péché d'Adam, l'incarnation du Verbe, &c. Tout ceci est déduit fort au long. Mais n'est-ce pas supposer une imperfection dans le premier Etre que de lui attribüer tout à la fois de pouvoir faire & ne pas faire, de vouloir faire dans un temps ce qu'il ne veut pas faire dans un autre ? Non, répond-il ; car l'im-

perfection consisteroit à hésiter de faire ou de ne pas faire : or cette hésitation, ce doute ne se trouve point dans Dieu. Pour ce qui est de Platon, M. *Doria* avoüe qu'il s'est grossiérement trompé sur ce point. Car en quoi, dit-il, pourroit consister la Puissance de Dieu, si tous les Etres étoient, non des effets de sa volonté, mais des parties de sa substance, ou du moins si ces Etres dépendoient tellement de la volonté de Dieu, qu'il fût nécessité à vouloir qu'ils existassent, & qu'ils existassent de la façon qu'ils existent & non d'une autre ?

L'utilité & la nécessité de la Philosophie parmi les Chrétiens fait le sujet du 2^d. chapitre, & la raison que M. *Doria* apporte de cette prétenduë nécessité, paroîtra fort singuliére ; c'est que sans la Philosophie les Chrétiens seroient Idolâtres ; parceque ne jugeant de Dieu que par des images sensibles, ils se le représenteroient comme un Prince puissant, un grand Seigneur, mais toûjours sous une idée bornée, qui par conséquent n'exclurroit pas la pluralité. Il ajoûte qu'on

n'auroit que des idées confuses des vertus. Car, dit-il, c'est Dieu, source de ces vertus, qui en met les idées dans l'esprit humain; mais c'est l'étude de la Philosophie qui les développe. Sur ce pied-là les Apôtres eurent grand tort de ne pas commencer par apprendre la Philosophie aux hommes, avant que d'en faire des Chrétiens. Car nous voïons au contraire qu'ils ne faisoient pas beaucoup de cas de cette science, & qu'ils déclarent expressément qu'ils sont bien éloignés de fonder la Religion qu'ils prêchoient *in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis*.

Quant à ce que M. *Doria* ajoûte que sans la Philosophie les Chrétiens n'auroient que des idées confuses des vertus, c'est une proposition pour le moins aussi insoutenable que la premiére. Car s'il ne parle que des vertus purement morales & humaines, son principe ne regarde pas plus les Chrétiens que tous les autres hommes : s'il parle des vertus propres des Chrétiens, rien n'est plus contraire aux principes de la foi, que de croire que

la Philoſophie entre pour quelque choſe dans la connoiſſance, que nous avons des vertus ſurnaturelles, comme la charité, l'eſperance & la foi. Non : M. *Doria* n'y a pas bien penſé ; la Religion chrétienne n'a rien de commun avec la Philoſophie profane : elle puiſe ſes lumiéres dans une ſource bien plus ſublime. La Philoſophie n'apprend à l'homme qu'à douter & à raiſonner ſur des hypothéſes : elle ne lui montre que des vraiſemblances, tout au plus quelques lueurs obſcures de vérité. La foi lui apprend à croire fermement contre toutes les fauſſes lumiéres de la Philoſophie humaine. Comme elle ne connoît point de vraiſemblances, elle exclut auſſi tous les doutes ; elle ne propoſe que des faits certains, des vérités conſtantes qu'un Chrétien quel qu'il ſoit, Philoſophe ou non, doit croire, non pas par le ſecours de la Philoſophie, mais par la foi toute ſeule. Il en eſt de même des vertus chrétiennes ; elles n'ont preſque rien de commun avec les idées de vertu que la Philoſophie nous donne ; & ce n'eſt pas rendre ſervice

à la Religion, que de vouloir rapprocher les unes des autres, comme ont fait par un zéle peu éclairé quelques Auteurs avant M. *Doria*.

Le 3e. chapitre est destiné à combattre les *Sophistes*, qu'il divise 1mt, en Sophistes de bonne foi, mais ignorans, qui ayant assés d'esprit pour trouver des raisons apparentes de divers sentimens, n'en ont pas assés pour comparer ces raisons & s'attacher à la meilleure. 2mt, en Sophistes *mal-intentionnés*, qui de dessein formé s'efforcent de rendre tout problématique. Il fait voir ensuite le tort que les Sophistes ont fait à la Religion, le Sophisme étant, dit-il, le principe de toutes les Hérésies. En effet la plûpart des Hérétiques n'ont refusé de croire quelque partie des dogmes révélés, comme contraire à la raison, que sur le principe faux & sophistique, que ce qui ne se comprend pas est contraire à la raison. Mais la réfutation de ce Sophisme est, que ce qui ne se comprend pas, peut être au dessus de la raison, sans lui être contraire. Autre Sophisme qui conduit

à l'erreur : c'eſt celui de Grégoire d'Arimini qui, parceque depuis le péché d'Adam l'homme ne peut plus mériter par lui-même ni par ſes actions, conclut que toute action qui n'a pas pour principe la charité, eſt un péché. Fauſſe conſéquence, dit M. *Doria* ; il falloit ſeulement conclure qu'une telle action n'eſt pas méritoire pour le ſalut.

Si on en croit M. *Doria*, toute la Religion payenne étoit l'ouvrage de la politique ; & il explique ſuivant ce ſyſtême les principaux dogmes des Payens ; mais il n'a peut-être pas aſſés conſulté l'hiſtoire ancienne pour établir ce ſyſtême. Il nous ſemble que tout ce qu'il dit ſur les principes du culte, qu'on rendoit à la plûpart des fauſſes Divinités, n'eſt pas exactement conforme aux lumiéres qu'on trouve ſur cela dans les anciens Auteurs, & dans les Ouvrages des modernes qui ont le plus approfondi cette matiére. Quoiqu'il en ſoit, l'abondance de la matiére ne nous permet que de parcourir rapidement les principaux ſujets que traite M. *Doria*, &

le grand nombre d'objets différens qu'il mêle lui-même presque à chaque sujet particulier qu'il traite, ne nous laisse pas la liberté de le suivre dans un détail exact.

Après ce premier traité que M. *Doria* appelle *Morale*, il en donne un autre qu'il nomme *Morale théorique & pratique*; & qui est divisé en deux parties. Dans la premiére qui fait la 5^e^. de tout l'Ouvrage, il se propose de rechercher l'origine & l'essence des puissances de l'ame, celle des sens, & des passions, celle des vertus & des vices: vaste champ pour un génie subtil & métaphysique: dangereuse carriére pour l'esprit humain, lorsqu'il veut percer au delà des bornes que Dieu a prescrites à ses foibles lumiéres: écüeil déja fameux par le naufrage de plusieurs Philosophes, qui ne nous ont donné que des mots pour des choses, & des choses qu'on ne conçoit pas pour des vérités claires. Nous ne ferons ici qu'indiquer les sentimens de l'Auteur, parceque le détail des raisonnemens nous méneroit trop loin: encore n'est-il pas aisé

de rendre ſes propoſitions bien fidéle-ment, par la raiſon que le langage philoſophique Italien n'eſt pas tout-à-fait ſemblable au nôtre.

Après avoir traité ſon ſujet en général, M. *Doria* établit cinq propoſitions : la 1^{re}. que la lumiére naturelle nous apprend que la faculté intellectuelle de l'ame eſt un acte ſpirituel de penſer, propre de l'ame & inſéparable de l'ame. C'eſt dire, à ce qu'il nous ſemble, que la faculté de penſer eſt la penſée actuelle ; ce qui pourtant paroît devoir être diſtingué en Métaphyſique. Les paſſions, ajoûte-t'il, ſont de la même maniére, des propriétés de l'ame & inſéparables de l'ame ; mais cela n'empêche pas que la faculté intellectuelle & le ſentiment ne ſoient deux actes de l'ame, ou deux maniéres de penſer entiérement différentes & diſtinctes.

Seconde *propoſition*. La connoiſſance que l'ame a des impreſſions, que font ſur elle les choſes ſenſibles, (la ſenſation) eſt une propriété de ſa faculté intellectuelle. Cette connoiſ-

ſance de l'ame eſt entiérement dégagée des ſens, & elle n'a rien de commun avec les ſubſtances corporelles, ni avec les mouvemens des corps, qui produiſent ou qui occaſionnent les ſenſations dans l'ame.

Troiſiéme *propoſitian*. De la conſidération des choſes ſenſibles naiſſent dans l'ame les perceptions, c'eſt-à-dire les idées des choſes ſenſibles ; & enſuite ces idées font naître dans l'ame deux puiſſances, ſçavoir la fantaiſie matérielle, (l'imagination) & la mémoire matérielle ; & de plus chaque idée ou perception des choſes ſenſibles eſt accompagnée d'un acte de *volonté matérielle*, terme tout-à-fait nouveau.

Quatriéme *propoſition*. Les ſens matériels excitent l'ame à vouloir refléchir ſur ſes propres ſens : cette volonté ſe nomme intellectuelle & ſenſible : elle excite dans l'ame la puiſſance de refléchir ſur les choſes ſenſibles, & delà naît dans l'ame la mémoire intellectuelle, & le raiſonnement ſur les choſes ſenſibles formé par le ſecours des ſens même. Ce raiſonnement eſt appellé intellectuel,

ſenſible & pratique. De ce raiſonnement naît dans l'ame la puiſſance de l'imagination.

Propoſition V. L'imperfection que l'ame rentrant en elle-même apperçoit dans ſon raiſonnement intellectuel & ſenſible, excite dans elle les *reminiſcences* du vrai, & le deſir des connoiſſances purement intellectuelles. Ainſi l'ame ſe forme à elle-même un raiſonnement purement intellectuel, & une imagination purement intellectuelle, deux puiſſances dégagées des ſens dont naît la ſcience.

Ces cinq propoſitions ſont ſuivies de quelques réflexions ſur l'origine & le progrès des puiſſances de l'ame, ſur le Philebus de Platon, & les erreurs de quelques Philoſophes modernes, ſur ce feu, cette chaleur de génie ou cet éguillon qui excite les puiſſances de l'ame, appellé *Æſtrum* par les Latins, & auquel les François ne ſe ſont point encore aviſés de donner un nom. M. *Doria* définit à cette occaſion le caprice, l'enthouſiaſme, la fureur Poëtique. Il donne une *grande étenduë* aux effets de l'Æſtre.

C'eſt ce qui fait, ſelon lui, les grands Capitaines, les Héros, une eſpéce même de ſainteté, toutes les vertus humaines & naturelles; mais il ne manque pas de faire ſentir la différence eſſentielle, qui diſtingue ces vertus des vertus chrêtiennes & ſurnaturelles, beaucoup plus parfaites ſans comparaiſon.

Toute cette matiére occupe le premier chapitre de la premiére partie de la Morale théorique & pratique; & on trouvera peut-être qu'elle occupe trop de place; car il ſemble que ſi l'Auteur l'avoit plus reſſerrée, elle y auroit gagné du côté de la netteté & de la juſteſſe. Le ſecond chapitre eſt employé à traiter des paſſions bonnes & mauvaiſes, & il les traite dans un aſſés grand détail. On y trouvera de fort bonnes réflexions, mais peut-être trop de digreſſions & de ſuperfluités. C'eſt en général le défaut dominant de cet Ouvrage.

Enfin la ſeconde partie de la Morale théorique & pratique, diviſée en chapitres & en pluſieurs ſections, traite de l'origine, de la nature, de

l'essence, des propriétés & des effets des vertus en général & en particulier. La justice, la force, la temperance & la prudence sont la matiére de plusieurs chapitres. Mais l'amitié est traitée avec plus de détail & de discussion. M. *Doria* en recherche les diverses espêces, & il en déduit tous les devoirs que l'amitié exige. Ces matiéres abstraites sont si peu du goût de la plûpart des Lecteurs, que nous avons mieux aimé nous contenter de les indiquer superficiellement, que les exposer dans le détail. Elles sont d'ailleurs sujétes à beaucoup de chicanes & de disputes, de sorte que si nous avions suivi M. *Doria* avec plus d'exactitude, nous aurions eû infailliblement quelques contestations ensemble, ce que nous faisons profession d'éviter avec tous les Auteurs, surtout avec des Auteurs aussi célébres que M. *Doria*, qui mérite par lui-même & par son érudition, l'estime de tous les gens de Lettres.

ARTICLE XXXV.

MEMOIRES DE LITTERATURE tirés des Régistres de l'Académie Royale des Inscriptions & belles-Lettres. Depuis l'année 1718. jusques & compris l'année 1725. Tome sixiéme, vol. in 4°. pages 770. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1729.

CE sixiéme volume des Mémoires de l'Académie des belles-Lettres contient, comme les précédens, un grand nombre de dissertations plus ou moins intéressantes, selon les matiéres & le goût particulier de chaque Lecteur. Nous allons d'abord en faire l'énumeration.

Il y en a une de *M. l'Abbé Anselme*, sur les monumens qui ont servi de Mémoires aux premiers Historiens. Deux de *M. de Poüilly* : la premiére sur l'incertitude de l'histoire des quatre premiers siécles de Rome : la seconde est intitulée, nouveaux essais de critique sur la fidélité de l'Histoire. Six de *M. l'Abbé Sallier* : la pre-

miére, ſur les premiers monumens hiſtoriques des Romains. La ſeconde, ſur la certitude de l'hiſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome, ou réflexions générales ſur un traité qui ſe trouve parmi les Œuvres morales de Plutarque ſous ce titre : *Parallele des faits Grecs & Romains.* La troiſiéme, ſur la certitude de l'hiſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome. La quatriéme, Réflexions critiques ſur le caractére de quelques hiſtoriens Grecs comparés avec les hiſtoriens Romains. La cinquiéme, Remarques ſur la Tragédie de Sophocle, intitulée l'*Oedipe Colone.* La ſixiéme, Recherches ſur la vie de Q. Hortenſius. Trois de *M. Freret* : la premiére, Réflexions ſur l'étude des anciennes hiſtoires & ſur le degré de certitude de leurs preuves. La ſeconde, Remarques ſur la bataille donnée à Thymbrée, entre les armées de Cyrus & de Créſus. La troiſiéme, Réflexions ſur les principes généraux de l'art d'écrire, & en particulier ſur les fondemens de l'écriture Chinoiſe. Une de *M. l'Abbé Couture*, ſur les Cérémonies de Religion pour leſquel-

les on a eû recours à la Dictature, c'est-à-dire, sur les clous sacrés & les Feries Romaines. Deux de *M. l'Abbé Gedoyn*, la premiére, de l'Urbanité Romaine : la seconde, Description de deux tableaux de Polygnote, tirée de Pausanias. Deux de *M. Racine* : la premiére, sur l'utilité de l'imitation & de la maniére dont on doit imiter: la seconde, sur l'essence de la poësie. Trois de *M. l'Abbé Fraguier* : la premiére, qu'il ne peut y avoir de poëmes en prose : la seconde, Mémoire sur l'élégie Grecque & Latine: la troisiéme, la gallerie de Verrés. Deux de *M. l'Abbé Massieu* : la premiére, Odes olympiques de Pindare, traduites en François avec des remarques : la seconde, Odes Isthmiques du même. Une de *M. Boivin le cadet*, sur la tragédie de Sophocle intitulée, *Oedipe Roi*. Deux de *M. l'Abbé Banier*: la premiére, Réflexions sur la Cyropedie & sur l'histoire de Cyrus : la seconde, sur la durée du Siége de Troye. Une de *M. Hardion* : histoire du berger Daphnis. Deux de *M. l'Abbé Sevin* : la premiére, sur Hecatée

de Milet : la ſeconde, recherches ſur l'hiſtoire de la vie & des Ouvrages de Nicolas de Damas. Une de *M. Falconnet*, ſur les Bœtyles. Une de *M. de Boze*, ſur les Roîs du Boſphore Cimmerien. Deux *du P. Dom Bernard de Montfaucon* : la premiére, ſur le Phare d'Alexandrie, ſur les autres Phares bâtis depuis, & particuliérement ſur celui de Boulogne ſur Mer, ruiné depuis environ 80. ans. La ſeconde, ſur la plante appellée *Papyrus*, ſur le Papier d'Egypte, ſur le papier de Coton, & ſur celui dont on ſe ſert aujourd'hui. Trois de M. *Lancelot*: la premiére, Recherches ſur *Gergovia* & quelques autres Villes de l'ancienne Gaule. La ſeconde, explication d'un monument de Guillaume le Conquérant. La troiſiéme, Diſcours ſur les ſept merveilles du Dauphiné. Une de *M. Secouſſe* : hiſtoire de Julius Sabinus & d'Epponina ſa femme. Une de *M. de Foncemagne* : Mémoire pour établir que le Royaume de France été ſucceſſif héréditaire dans la premiére Race. Une de M. l'Abbé de *Vertot*, ſur l'établiſſement des Loix

ſomptuaires parmi les François.

Voila comme on voit beaucoup de matiéres différentes, de ſorte qu'il eſt difficile que chaque Lecteur n'y trouve quelque morceau de ſon goût. La plûpart feroient fort du nôtre, & nous nous ferions un plaiſir de les extraire, ſi la choſe étoit poſſible dans les bornes qui nous ſont preſcrites. Mais après avoir donné les titres de toutes les Diſſertations, il faut, malgré nous, nous borner à donner l'extrait de quelques-unes; ſans que ce choix doive faire croire que ce ſoit par une préference d'eſtime, que nous donnons l'extrait des unes plûtôt que celui des autres.

Les premiéres Diſſertations qui ſe préſentent dans ce volume, ſont ſi intéreſſantes par le ſujet, par les réflexions & l'érudition dont elles ſont remplies, que nous ne ſçaurions mieux faire que de nous y arrêter pour ce premier extrait. Elles roulent ſur la certitude de l'hiſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome. Peut-on faire quelque fonds ſur ce que rapportent les hiſtoriens Romains, Latins

& Grecs, des quatre premiers ſiécles de Rome ; ou doit-on regarder ce qu'ils racontent comme de pures fables ? Peu de gens ont aſſés d'érudition pour décider cette queſtion avec connoiſſance de cauſe, & parmi les Sçavans il y en a peu qui ſe défient aſſés de leur jugement, pour ne point paſſer les bornes d'une déciſion judicieuſe. Ce ſeroit auſſi trop préſumer de nos lumiéres, que d'entreprendre de décider entre les deux ſçavans Académiciens, qui ont traité cette queſtion : ainſi nous nous contenterons de faire l'extrait de leurs Diſſertations.

Sur l'incertitude de l'hiſtoire des quatre premiers ſiécles de Rome.

M. de *Poüilly* perſuadé qu'il eſt utile de porter le flambeau d'une ſévére critique dans toutes les annales des Peuples, quelque difficile que ſoit l'entrepriſe, oſe néanmoins la tenter. Il commence par l'hiſtoire Romaine, & il eſſaye de faire voir qu'elle eſt incertaine juſqu'au tems des guerres de Pyrrhus. Les raiſons

ſur leſquelles il ſe fonde, ſont 1^{mt}, que „ceux qui l'ont écrite, n'ont pû s'en „inſtruire : 2^{mt}, qu'ils contrediſent „ſouvent des Ecrivains, dont le té„moignage doit au moins balancer le „leur : 3^{mt}, qu'ils ont fait honneur „aux Romains de pluſieurs événe„mens qui appartenoient à des hiſtoi„res étrangéres. 4^{mt}, qu'enfin ils re„connoiſſent eux-mêmes l'incertitude „de ce qu'ils racontent». M. *de Poüilly* tire la preuve de la premiére propoſition, de ce que les premiers hiſtoriens Romains n'ont vêcu qu'environ cinq cens ans après la fondation de Rome. Ils n'ont donc pû emprunter ce qu'ils racontent, que des traditions & des monumens publics, des Régiſtres des Prêtres, des livres des Magiſtrats, ou des hiſtoires étrangéres, autant de ſources défectueuſes ſelon M. *de Poüilly*. Pourquoy ? Parceque, dit-il, » les hiſtoires qui ne ſont „confiées qu'à la mémoire des hom„mes, s'altérent dans la bouche de „chacun de ceux qui ſucceſſivement „ſe les tranſmettent : plus elles s'é„loignent de leur origine, plus elles

„se grossissent de circonstances étran-
„géres ; & souvent ce qu'elles ont de
„vrai, disparoît & n'est remplacé
„que par des fictions. Tel fut, con-
„tinuë-t-il, le sort des traditions de
„Rome..... & si l'on a dit d'Athénes
„qu'on n'y marchoit que sur des mo-
„numens célébrés par l'histoire : on
„peut dire de Rome qu'on n'y apper-
„cevoit que des monumens illustrés
„par des fables „. Ce principe géné-
ral pourroit paroître extrêmement dangereux par les conséquences, qui semblent en résulter contre toutes les Traditions ; mais M. *de Poüilly* a soin d'écarter dans une Note les soupçons, qu'on pourroit se former de ses sentimens par rapport aux traditions authentiques & vraiment respectables. Il n'applique ici son principe qu'à l'histoire des quatre premiers siécles de Rome, & il prouve la justesse de cette application par un grand nombre de traits évidemment faux, donc cette histoire est pleine. Telle est la chapelle renduë inaccessible aux insectes de l'air par un sacrifice au Dieu Myagre, (*preneur de*

mouches.) Tels sont les murs sacrés qui conservoient la mémoire de *Curtius*, la pierre coupée avec le rasoir *d'Attius*; le figuier sous lequel Remus & Romulus avoient été allaités par une Louve; le Palladium du temple de Vesta, la tête miraculeuse trouvée dans les fondemens du Capitole. Voila les traditions Romaines. Les Livres des Pontifes n'étoient pas de plus fidéles dépositaires de l'histoire. Les fragmens qui nous en restent, sont pleins de fables, témoins les Dieux de Lavinium, qui ne se trouvant pas bien du séjour d'Albe, s'en retournent chés eux, & ce qui y est raconté de l'origine de Romulus. Aussi *Tite-Live*, *Clodius* & *Plutarque*, les traitent d'ouvrage supposé. Il en est de même des *Livres des Magistrats*, de sorte que *Vossius* est obligé d'avoir recours à des Ecrivains inconnus, qu'il cherche parmi les Sabins & les Toscans. Mais comment les supposer contre la foi des Auteurs parmi des Peuples aussi grossiers que les premiers Romains, & qui n'avoient comme ceux-ci pour fastes qu'une

ſuite de clous attachés au mur d'un temple ? Pour prouver la ſeconde propoſition, M. *de Poüilly* cite quelques exemples de contradiction entre les Auteurs. Les Romains attribuënt à Romulus la fondation de Rome; cependant Ariſtote & Heraclide, Lembus, aſſûrent que cette Ville fut fondée par des Grecs, qui revenoient de la guerre de Troye. D'autres lui donnent pour fondateur un nommé *Remus*; & quelques autres, *Enée*, qui nomma la Ville du nom d'une Troyenne appellée *Roma*. Enfin Toute l'hiſtoire de la retraite des Gaulois après la priſe de Rome, eſt pleine d'incertitudes & de contradictions. La troiſiéme propoſition eſt encore prouvée par quelques exemples. Cet Hercule Romain, par exemple, ennemi des inſectes de l'air, eſt ſelon toutes les apparences un Hercule Grec qui eſt tout ſemblable. On trouve dans l'hiſtoire Grecque toute celle des deux freres jumeaux *Remus* & *Romulus*. La mort de *Romulus* ſemble copiée d'après celle de *Piſiſtrate*, Roi d'*Orchomene*. L'hiſtoire des fem-

livres de la République ſont même une eſpéce d'ébauche de l'hiſtoire de l'ancienne Rome, *à primo urbis ortu:* on y trouve l'hiſtoire du commencement & des progrès des Sciences chés les Romains, la naiſſance des arts & l'époque de leur perfection. „Il faut donc, dit M. l'Abbé *Sallier,* „ou convenir que des monumens aſ„ſûrés étoient les ſources où ce grand „homme puiſoit ſes connoiſſances; „ou bien ſoutenir qu'il étoit dans l'il„luſion, qu'il couroit après de ſpé„cieux menſonges, & qu'il embraſ„ſoit trop avidement les fantômes de „la crédulité des hommes de ſon „tems „. Varron en eſt encore une preuve: Ciceron en parle comme d'un Auteur qui avoit fait connoître Rome à Rome même, en débroüillant l'hiſtoire des premiers ſiécles. Voila deux Autorités auxquelles il n'y a rien à repliquer; mais ce ne ſont pas les ſeules. Denis d'Halicarnaſſe va juſqu'à nous apprendre les ſecours qu'il a eûs pour écrire l'hiſtoire Romaine. „ Car il y a des gens, „dit-il, qui n'ayant pas trouvé dans

„les anciens hiſtoriens, comme *Hie-*
„*ronymus*, *Timée* & *Polybe*, pluſieurs
„des choſes que j'ai rapportées, ne
„manqueront pas de me ſoupçonner
„de les avoir inventées, ou bien ils
„voudront ſçavoir d'où j'en ai eû la
„connoiſſance. Pour les ſatisfaire, il
„eſt à propos de traiter des moyens
„dont je me ſuis ſervi. Un aſſés long
„ſéjour à Rome m'en a fait appren-
„dre la langue: là je me ſuis parfai-
„tement inſtruit de toutes choſes, &
„par les entretiens que j'ai eûs avec ce
„qu'il y avoit de plus ſçavant parmi
„les Romains, & par la lecture des
„hiſtoires que d'illuſtres Auteurs y ont
„publiées. Ces Auteurs ſont *Caton*, *Fa-*
„*bius Maximus*, & quelques autres „.
Voila donc, conclut M. l'Abbé *Sallier*,
une chaine de tradition conſtante &
non interrompuë, depuis l'origine de
Rome juſques au tems de Denys d'Ha-
licarnaſſe, tradition confirmée non
ſeulement par les Annales dont on a
déja parlé, mais encore par les Ta-
bles publiques, & d'autres monumens
inconteſtables. Diodore de Sicile four-
nit une preuve toute ſemblable à cel-

le qui eſt tirée de Denys d'Halicarnaſſe. Il eſt conſtant, ajoûte-t-on, que toutes les anciennes Loix ſe ſont conſervées malgré leur multiplicité & leur antiquité; pourquoi doutera-t-on de la conſervation des monumens hiſtoriques, ſurtout lorſqu'on voit que les Romains ont ſoin de conſerver juſqu'à la formule, dont les Heraults ſe ſervoient pour déclarer la guerre. M. l'Abbé *Sallier* rapporte beaucoup d'autres preuves ſemblables; mais il ſeroit trop long de les rappeller ici. De tout cela, conclut-il, „ naiſſent „deux conſéquences: l'une que l'ex„poſition pompeuſe de tant de cir„conſtances fabuleuſes, incroyables, „ou abſurdes, qui accompagnent le „récit des plus grands événemens, ne „peut ſervir à infirmer le témoignage „des hiſtoriens : la ſeconde conſé„quence eſt que ce n'étoit pas dans „les traditions dépoſitaires de toutes „ces fables que *Ciceron*, *Varron*, *Atti„cus* & *Tite-Live* avoient pris les con„noiſſances hiſtoriques, dont ils com„poſérent leur Hiſtoire. La ſource „en étoit plus pure, les monumens

„étoient moins corrompus ; mais la „fidélité de ces historiens à rapporter „les fables mêmes reçûës & consa-„crées par la croyance du Peuple, „n'est-elle pas pour nous une nou-„velle assûrance de leur bonne foi ? „Et le soin qu'ils ont de distinguer le „vrai du fabuleux, ne répond-il pas „de la finesse de leur critique ? .... „Le mêlange de quelques mensonges „avec la vérité ne peut autoriser nos „soupçons contre le fond de l'histoi-„re Romaine : ce seroit conclure de „quelques falsifications de faits parti-„culiers une altération générale de „tout le corps de l'histoire „. Après ces diverses preuves, il réfute l'objection tirée de l'incendie de Rome par les Gaulois, où l'on prétend que tous les monumens historiques périrent par le feu.

Second discours sur la certitude de l'histoire des quatre premiers siécles de Rome.

L'objection la plus spécieuse qu'on allégue contre la certitude de l'histoire Romaine, est tirée de la confor-

mité de plusieurs événemens de cette histoire avec ceux de l'histoire Grecque ; & cette objection est fondée sur un ouvrage, qui se trouve parmi les œuvres morales de Plutarque, sous ce titre, *Paralléles des faits Grecs & Romains.* C'est donc à réfuter cette objection que M. l'Abbé *Sallier* s'attache dans ce second discours, & il le fait avec succès : voici ses raisons.

Le premier moyen qu'il employe, est un raisonnement fort simple : ou l'Auteur des *Paralléles* est digne de foi, ou il n'en est pas digne. Si on le rejette absolument, il faut aussi rejetter comme faux tous les événemens de l'histoire Grecque, que nous n'apprenons que par lui seul; & par conséquent on ne peut plus prétendre que les Romains ayent emprunté des histoires étrangéres la connoissance de ces événemens. Si on lui donne quelque autorité, c'est une nouvelle preuve de la certitude de l'histoire des quatre premiers siécles de Rome, puisque dans le paralléle qu'il fait de cette histoire avec l'histoire Grecque, il en suppose toûjours la

certitude ; que s'il y a mêlé de la fiction, ce n'eſt que dans ce qui appartient à l'hiſtoire Grecque. M. l'Abbé *Sallier* développe ce raiſonnement & lui donne toute la force dont il eſt ſuſceptible ; mais ne voulant point défendre une bonne cauſe par une auſſi foible autorité que celle de l'Auteur des paralléles, il l'abandonne à toute la ſévérité de la critique que divers Auteurs ont faite de ſon ouvrage ; & il ſe borne à faire voir 1mt, que la fidélité de cet Auteur eſt tout au moins très douteuſe. Il le prouve, parceque c'eſt un Auteur partial qui a eû un deſſein formé d'en impoſer à la poſtérité, par zéle pour la gloire de ſa nation, & par jalouſie de la gloire des Romains. Ce n'eſt pas un hiſtorien, „ c'étoit un „Poëte qui vouloit introduire ſur la „ſcéne de ſon païs des actions de „Rois ou de Héros, qu'il avoit trou„vées ſur le théatre d'une autre na„tion : il choiſit ſes perſonnages, il „les forme à ſon gré, en ſuivant le „beſoin de la repréſentation : il ne „ſe fait pas le moindre ſcrupule de

„violer les caractéres, d'altérer les ſen-
„mens, de confondre les perſonnes,
„les tems & les lieux..... Ce qu'il a
„oſé entreprendre en traitant l'hiſ-
„toire Grecque, il l'a quelquefois
„entrepris ſur l'hiſtoire Romaine„.
L'Auteur de la Diſſertation prouve
la vérité de ſa cenſure par divers
traits de l'ouvrage, & ne laiſſe rien à
repliquer ſur cet article. A ces preu-
ves de fait, il joint l'autorité des
plus grands critiques de nos jours : il
cite le jugement qu'en ont porté
avant lui *Joſias le Mercier*, & *Iſaac
Voſſius*. Mais M. l'Abbé *Sallier* ne
s'en tient pas encore là.

2^{mt}, en voulant bien ſuppoſer l'e-
xiſtence des Auteurs cités par celui
des paralléles, quoique ſelon les ap-
parences, ce ſoient des noms feints ;
il prouve que ces Auteurs ſont poſté-
rieurs aux premiers monumens hiſto-
riques de Rome, & par conſéquent
que ce n'eſt pas d'eux que les Ro-
mains ont pris les beaux traits de
leur hiſtoire. En effet *Zopyre* eſt un
Auteur ſi récent, qu'on ne le trouve
cité que dans *les paralléles*, dont l'Au-

teur eſt poſtérieur à Plutarque. *Theophile* & *Dercyllus* ſont des noms tout auſſi inconnus. *Agatharcides* de Samos eſt un nom emprunté, & ce qu'on lui fait raconter eſt évidemment faux. Il en eſt de même de *Calliſthenes*, & de *Demarate*; & de là il s'enſuit, conclut M. l'Abbé *Sallier*, que ſi ces mépriſables Auteurs ne ſont pas imaginés par celui des *paralléles*, ils ont eux-mêmes emprunté des Romains les faits éclatans, dont ils ont orné les livres fabuleux qu'ils nous ont laiſſés.

Nouveaux eſſais de critique ſur la fidélité de l'hiſtoire.

M. *de Poüilly* ne ſe borne plus dans cette Diſſertation aux quatre premiers ſiécles de l'hiſtoire Romaine, ſoit qu'il ſe défie de la bonté de ſa cauſe, ſoit qu'il n'ait rien à ajoûter à ce qu'il a déja dit. Il étend ſa critique à l'hiſtoire de tous les Peuples, en ſorte que ſa Diſſertation eſt proprement une ſuite de principes & de régles de critique, prouvées par des faits tirés des hiſtoires de tous les

Peuples du monde, anciens & modernes. Il est aisé de voir qu'un champ si vaste, en même tems qu'il fournit une matiére abondante, demande aussi beaucoup d'érudition. M. *de Poüilly* ne laisse rien desirer sur cela. Sa Dissertation est longue, bien remplie, bien raisonnée, bien écrite, & pleine de remarques sçavantes & curieuses. Il n'est pas aisé d'en donner un extrait suffisant. „ Evitons, dit-il, „les excès opposés. Reconnoissons „que dans l'histoire le faux est mêlé „avec le vrai; mais qu'il est des mar„ques auxquelles on peut les distin„guer. L'amour du merveilleux, l'in„térêt, la vanité, l'esprit de parti, „sont comme des sources toûjours „ouvertes, d'où la fable se ré„pand, pour ainsi dire, à grands flots „dans les Annales de tous les Peu„ples „.

La premiére régle que M. *de Poüilly* donne pour juger de la vérité des faits, c'est qu'ils empruntent plus de probabilité du témoin qui les rapporte, qu'ils n'ont *d'improbabilité* par eux-mêmes. Par exemple *Aventin* raconte

ſur la foy d'un *Conrad*, qu'en 1348. après un grand tremblement de terre, cinquante payſans furent avec leurs troupeaux changés en ſtatuës de ſel : il eſt évident que ce fait eſt plus *improbable* par lui-même, qu'il ne devient probable par l'autorité d'un témoin obſcur & inconnu. Seconde régle : mais comment ſçaurons-nous ſi une hiſtoire qui porte le nom d'un ancien, n'eſt pas l'ouvrage d'un moderne ? Le voici : on ne peut douter par exemple que les Evangiles & les Epîtres des Apôtres n'ayent été publiés dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. S. *Clement*, S. *Ignace*, S. *Juſtin*, S. *Irenée*, les citent en cent endroits. Mais qui eſt-ce qui nous aſſûrera que ces Auteurs ont vécu dans les premiers ſiécles de l'Egliſe ? Ce ſont les Auteurs des tems poſtérieurs, qui de ſiécle en ſiécle forment une chaine de témoignages, auxquels on ne peut rien oppoſer de ſenſé. Troiſiéme régle : il faut qu'un hiſtorien ſoit ſincére & exact. Le moyen de le reconnoitre ? c'eſt 1^me^, par ſon hiſtoire en elle-même. S'il ne ſupprime point

ſes fautes ou celles de ſon parti ; s'il ne diſſimule pas les vertus de ſes ennemis ; s'il ne cherche point avec affectation à exciter l'admiration des Lecteurs, on doit juger qu'il eſt ſincére ; mais s'il ne remplit pas ces premiers devoirs d'un hiſtorien, on doit ſe défier de ſa ſincérité. A la ſeule lecture de *Polybe* on ne ſçauroit douter de ſon exactitude ; à la lecture de *Cteſias* on ne peut s'empêcher de l'accuſer d'infidélité. 2mt, il faut examiner l'idée qu'on a euë d'un hiſtorien dans les tems, où l'on étoit plus à portée d'en juger. Thucydide a été crû dans tous les ſiécles ; pourquoi ne le croirions-nous pas aujourd'hui ? Un exemple plus intéreſſant, c'eſt l'hiſtoire du nouveau Teſtament: publiée dans le ſiécle même des Apôtres, elle fut reçûë avec un profond reſpect par tous les Chrêtiens ; & la vérité en a été reconnuë par les Juifs mêmes & par les Payens. Troiſiéme régle, il faut confronter une hiſtoire avec celle des autres hiſtoriens, qui ont parlé des mêmes faits, pour l'adopter ſi elle s'accorde avec

eiles, ou pour en douter ſi elle leur eſt contraire. Il faut ſurtout ſe défier extrêmement des traditions populaires, qui ne ſont pas autentiques, comme celle de l'Egliſe Chrêtienne. Jugeons-en, dit l'Auteur, par l'hiſtoire que la plûpart des Peuples faiſoient de leur origine. Les François, les Anglois, les Allemands, preſque tous les Peuples d'Europe ſe ſont dits deſcendus des Troyens. Les Ecoſſois ont choiſi les Grecs pour leurs Ancêtres. Les Irlandois remontent bien plus haut, & s'établiſſent en Irlande 300. ans après le déluge. M. *de Poüilly* ajoûte beaucoup d'autres traits ſemblables, dont la lecture eſt curieuſe & intéreſſante par leur ſingularité. Mais le détail en ſeroit ici trop long; & nous ſommes obligés de renvoyer les Lecteurs à l'ouvrage même. Ils y trouveront beaucoup de variété, & d'érudition ; & ils ſçauront bon gré à l'Auteur d'avoir employé, comme il fait avec beaucoup de force, les armes que lui donne ſa critique même, pour combattre les Athées & les libertins qui refuſent d'admettre les

traditions conſacrées par la vraye Religion, & pour leur faire appercevoir les caractéres de vérité, qui diſtinguent ces traditions de toutes les traditions purement humaines.

Troiſiéme diſcours ſur la certitude des quatre premiers ſiécles de Rome.

M. l'Abbé *Sallier* revient une troiſiéme fois à la charge, & profitant de quelques aveus faits par M. *de Poüilly*, il fortifie ſon ſentiment par de nouveaux raiſonnemens. Son principal but dans ce troiſiéme diſcours eſt de prouver, que les hiſtoriens des quatre premiers ſiécles de Rome n'ont pas écrit ſur de ſimples traditions populaires & fabuleuſes; mais ſur des monumens certains, comme il l'a dit ailleurs. Et après avoir inſiſté ſur ce point, il réfute les diverſes objections, qui réſultent des Diſſertations de ſon adverſaire. Il fait enſuite à l'hiſtoire Romaine, l'application des régles de critique, que M. *de Poüilly* a établies, & il prouve qu'on n'en peut rien conclure contre l'autenticité de l'hiſtoire des 4 pre-

miers ſiécles de Rome. Cette troiſiéme Diſſertation eſt ſuivie d'une quatriéme, qui contient une comparaiſon de quelques Hiſtoriens Grecs avec le Hiſtoriens Romains. Nous donnerons dans un ſecond Extrait, le précis de quelques autres Diſſertations de ce volume.

ARTICLE XXXVI.

REMARQUE SUR UN endroit de l'Hiſtoire Généalogique par le Pére Simplicien. *T. 6. pag. 661.*

EN parlant de la Maiſon de *Pillavoine*, qui doit être cenſée ſortir de la Maiſon de *Trie*, l'Auteur rapporte cette inſcription : *Anno MCCCLX. reſtituit hoc altare Martinus dictus Paniſavenarum, Dominus de Jeufoſſe & de Vilerceau, ex voluntate patris & avi de Trie dicti Lobier* : „ ce qui donne lieu, dit-il, „ de croire que Martin de *Pillavoine* „ pouvoit être de la Maiſon de *Trie*. „ On trouve quelques-uns de ſes deſ-

»cendans nommés indifféremment de »*Trie* & de *Pillavoine*, lesquels por» toient pour armes, *d'or à la bande » d'azur*. Mais comme le surnom de » *Pillavoine* est plus fréquent dans » cette branche, dont on n'a point » trouvé la jonction avec les Seigneurs » de *Trie*, nous le rapporterons sous » le nom de *Pallavoine* ».

On ne comprend pas bien ici la pensée ni le raisonnement de l'Auteur. Il semble qu'il falloit dire que cette inscription prouve que *Martin* dit *Pillavoine*, étoit de la maison de *Trie*, & non pas qu'*elle donne lieu de croire qu'il pouvoit en être*. On ne dit point qu'un homme pourroit être de la maison de son pére & de son aïeul; puisqu'il en est évidemment.

L'Auteur dit encore qu'on ne *trouve point la jonction de cette branche avec les Seigneurs de Trie*; mais puis que *Matthieu* dit *Pillavoine*, de qui sort incontestablement la branche de *Pillavoine*, avoit pour pére un Seigneur de *Trie*; la jonction n'est-elle pas trouvée? Tout ce qu'on pourroit ignorer sur cet article, est le nom de

baptême du pére de *Martin* dit *Pillavoine.*

En effet le R. P. *Simplicien* remarque lui-même p. 672, ainsi que le P. *Anselme* l'avoit fait avant lui, que *Matthieu de Trie* dit *Lohier*, Seigneur de *Séribontaine*, n'étoit pas le seul fils de son pére *Renaud de Trie* dit *Lohier*; & il paroît qu'un des fils de ce *Renaud* dit *Lohier*, est justement le pére de *Martin* dit *Pillavoine*; car l'inscription susdite donne à *Martin* dit *Pillavoine* pour pére & pour aïeul, des Seigneurs de *Trie* dits *Lohier*. Donc le pére de *Martin* étoit fils de *Renaud* & frére de *Matthieu*; ces deux Seigneurs étant les seuls dits *Lohier* dans la Maison de *Trie*: outre que l'âge des uns & des autres confirme cette jonction, & ne permettra pas d'en douter à ceux qui n'auront d'autre vûë que celle d'une critique exacte & judicieuse: c'est ce qu'on ne trouve pas toûjours, surtout parmi ceux qui se mêlent de Généalogie.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

MÉDECINE.

DE PALVAU en bas Poitou. *Lettre de M. MORISSON, Docteur en Médecine, à M. D.... Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris.*

JE ne ſuis point ſurpris, Monſieur, que vous aïés crû que M. *Silva* répondroit aux Lettres, que j'ai publiées contre ſon *Traité des ſaignées.* Il étoit difficile d'en douter, à en juger par l'intérêt, que M. *Silva* prenoit au ſuccès de cet Ouvrage, par la juſte ſenſibilité, qu'il a pour tout ce qui regarde ſa réputation, & par les engagemens qu'il avoit contractés avec le Public, en aſſùrant qu'il répondroit à tout.

Mais qu'en penſés-vous maintenant, Monſieur? Croiriés-vous encore qu'il faille attendre une réponſe

de M. *Silva* ? Je pense que non ; & les mêmes raisons, qui ont fait croire au commencement qu'il répondroit, semblent devoir persuader aujourd'hui qu'il ne répondra pas.

Dés qu'un homme vif, sensible, attentif à sa gloire, en un mot dés que M. *Silva* n'a pas répondu depuis deux ans à un petit traité, qui attaque un Ouvrage qu'il a fait, je dis plus, à un petit traité, qui a été goûté du Public, & qui a décrédité son Ouvrage, c'est là pour tout homme qui pense, une démonstration complette que M. *Silva* n'y répondra jamais ; parcequ'il ne peut pas y répondre. Quelle autre raison pourroit retarder l'activité de M. *Silva*, que l'impossibilité absoluë ?

Ce n'est pas tout, M., & si les avis que je reçois de Paris, sont vrais; cette démonstration devient infiniment plus forte. M. *Silva* ne parle plus, à ce qu'on me mande, ni de son traité sur les saignées, ni de la réponse qu'il devoit y joindre ; on consulte présentement avec lui sans essuïer de longues digressions sur le

danger de la dérivation, & ſur la foibleſſe des preuves dont on a tâché de l'autoriſer ; on aſſûre même qu'il commence à pratiquer des ſaignées dérivatives, après pluſieurs ſaignées révulſives. Vous devés être inſtruit, Monſieur, de tous ces faits mieux que moi ; mais s'il ſont tels qu'on me les dit, vous devés convenir que non ſeulement M. *Silva* ne répondra pas ; mais qu'il eſt même convaincu des défauts, que l'on a reprochés à ſon ſyſtême.

Dans le fond j'en ſerai peu ſurpris ; il étoit difficile de n'être pas frappé des objéctions que j'ai propoſées. Comment ſe perſuader qu'il y a toûjours quelque danger à craindre de la dérivation, ou quelque ſuccès à attendre de la révulſion, lorſqu'on ſçait que le ſang n'aborde dans les vaiſſeaux capillaires qu'avec une lenteur exceſſive, qui ne peut augmenter ni diminüer ſenſiblement par la ſaignée ; lorſqu'on eſt convaincu que la quantité de ſang, que la dérivation pourroit appeller dans les parties, ne ſçauroit jamais égaler celle qu'en

tire l'évacuation, que la ſaignée doit leur procurer; lorſqu'on eſt forcé d'avoüer que la vîteſſe du ſang, loin d'augmenter dans la veine piquée quand on ſaigne, y diminuë au contraire, parceque l'inciſion qu'on fait, ne laiſſe pas ſortir autant de ſang qu'il en paſſeroit par la veine ſans la ligature; lorſqu'il eſt démontré que l'augmentation de vîteſſe dans le canal artériel, qui va du cœur à la veine d'où l'on ſaigne, ſuppoſé qu'elle fût auſſi réelle, que M. *Silva* le croit, loin d'attirer le ſang dans les ramaux collatereaux en plus grande quantité, l'en détourneroit au contraire en le précipitant plus rapidement dans le canal direct; enfin, loſqu'on peut ſe convaincre, par une expérience facile & déciſive, que la ſaignée, bien loin dattirer une dérivation dans les ramaux collatereaux voiſins de la veine piquée, produit au contraire une véritable révulſion à leur égard.

Ce ſont là les principes que j'ai établis dans les Lettres, que j'ai déja publiées contre l'Ouvrage de M. *Silva*; & c'eſt ſur ces mêmes principes que

je raisonne dans un nouveau *Traité* que je viens de faire sur *les effets des différentes saignées* & sur *le choix qu'on en doit faire.* Comme je voudrois bien ne plus revenir sur cette matiére, je vous prie, M. de m'informer des desseins de M. *Silva*, avant que je publie ce dernier Ouvrage. Je me déterminerois à attendre que sa réponse parût, s'il y avoit quelque apparence qu'elle dût paroître ; afin d'éclaircir en même tems les difficultés qu'il pourroit m'opposer. Il me semble pourtant que cette précaution n'est guéres nécessaire, & les principes que je suis, sont si simples, & si solides, qu'on pourroit les appliquer de soi-même aux objections, & deviner la réponse.

Après cela, M., vous jugés bien que mon Ouvrage ne peut pas ressembler à celui de M. *Silva.* Nos conséquences sont aussi différentes, que nos principes. Je donne la préference entiére à la saignée évacuative, & c'est de toutes les saignées celle dont j'attens le plus grand avantage, sans en appréhender jamais aucun incon-

vénient. Je compte peu ſur les effets de la révulſion ; & je ne me ſuis point laiſſé éblouïr aux éloges magnifiques que M. *Silva* a bien voulu en faire. Je crois pourtant qu'on en peut tirer quelque utilité dans les cas particuliers que je marque. Mais je rétablis la dérivation dans les droits dont elle a toûjours joüi, & ſans en attendre des ſuccès bien brillans, excepté dans quelques cas particuliers que je détermine, je réfute d'une maniére qui me paroît ſans replique, tout ce que M. *Silva* avoit avancé pour la décréditer.

Voila, Monſieur, quel eſt le ſort de la Médecine : faire, défaire, refaire. Qu'on pourroit bien nous reprocher encore aujourd'hui, ce que Pline reprochoit déja aux Médecins de ſon tems : * *mutatur ars quotidiè, toties interpolis*. Ce qu'il y a d'étonant, c'eſt que les malheurs de ceux qui nous ont précédés, ne nous déſabuſent pas ; nous ſommes toûjours faſcinés par la derniére opinion. Les Anciens ont crû ſuivre un chemin bien

(*) Plin. Hiſt. natur. Lib. 29. cap. 1.

ſûr, quand ils ont traité les malades ſelon le ſyſtême des facultés & des qualités ocultes. Les *Villiſiens*, qui leur ont ſuccédé, ont détruit ſans peine ces idées frivoles; mais ils ſont tombés à leur tour dans un inconvénient pareil, en adoptant l'opinion des fermens ou levains particuliers, qu'ils ont placés à leur gré dans chaque viſcére, & à qui ils ont attribüé les différentes fonctions du corps humain. Ce ſyſtême a eû ſa vogue; & pendant long-tems rien ne ſe faiſoit dans le corps, que par fermentation, efferveſcence, exploſion: le voila pourtant qui commence à ſe décréditer, & les Phyſiciens géométres vont nous amener à la pure mécanique. Tout devient aujourd'hui figure ou calcul: on prétend ſoûmettre à l'Arithmétique juſqu'à l'action & au ſuccès des remédes; Rien de plus ſpécieux dans la théorie; mais rien de plus frivole dans la pratique. La Géométrie & l'Arithmétique ne nous apprennent rien dans la Médecine. Ces ſciences, malgré leur évidence, ou ſi vous voulés, leurs preſtiges, nous laiſſent com-

me elles nous ont pris, & elles ne ſervent tout au plus qu'à autoriſer nos préjugés, & ſouvent nos erreurs, en leur donnant un faux air de démonſtration.

C'eſt à l'expérience ſeule à nous inſtruire en Médecine; quand on ne peut pas deviner ce que la nature doit faire, ni comment elle le fait, il faut tâcher du moins de deviner ce qu'elle a fait. Malheureuſement cette expérience eſt incertaine, équivoque, trompeuſe, * *experimentum fallax*; c'eſt comme le ſon des cloches que chacun interpréte à ſon gré. Les Anciens ſe fondoient ſur l'expérience, lorſqu'ils croïoient devoir diſtinguer dans le même bras les différentes ſaignées; de la céphalique, de la baſilique, ou de la médiane, & lorſqu'ils recommandoient la ſaignée des ranines, & de la ſalvatelle. C'eſt de l'expérience que *Briſſot* s'autoriſoit, lorſqu'il ſoutenoit qu'il falloit toûjours ſaigner du côté malade, dans la pleureſie. C'eſt l'expérience que ſes adverſaires citoient, pour prouver qu'on

* Aph.. 1. Sect. 1.

devoit saigner du côté opposé ; enfin c'est sur l'expérience que M. *Silva* s'appuïe pour condamner la dérivation en tout tems, & pour élever jusqu'aux nuës la révulsion en toute occasion.

Mais n'insistons pas davantage sur des faits, qui feroient trop sentir l'incertitude de la Médecine. Je sçais pourtant assés, M., ce que vous pensés sur cet article, & vous n'ignorés pas non plus que ma sincérité ne me permet pas de dissimuler les défauts de ma profession ; je ne crains guéres les murmures des petits esprits, qui se laissent éblouïr à la moindre lueur, qui croïent avoir saisi le vrai à la simple apparence du vraisemblable, & qui se félicitent de marcher à la suite de l'évidence, lorsqu'ils ne sont guidés que par un faux jour, ou par un feu follet.

Il faut pourtant convenir qu'il y a dans la Médecine, de même que dans toutes les autres sciences, des régles pour s'assûrer de la route qu'on tient, quand on veut bien les consulter sans prévention. C'est de suivre

une théorie claire, ſimple, uniforme, facile, qui ſatisfaſſe à tout; & de l'appuïer ſur des expériences évidentes & invariables, ſi la queſtion eſt aſſés ſimple pour permettre d'en avoir de cette eſpéce, ou du moins ſur les expériences les plus nombreuſes, & les plus généralement reconnuës. Je crains les obſervations ſingulières dans une ſcience auſſi composée, que la Médecine; où les expériences peuvent varier par tant de cauſes cachées; & où l'on peut prendre le change par tant de raiſons. Ainſi je ne me livre avec une pleine confiance, qu'à celles qui ſont confirmées par une tradition conſtante, & que nous avons reçûës de main en main des premiers fondateurs de la Médecine. C'eſt ſur ces principes qu'on doit juger entre M. *Silva* & moi, ſur le mérite de la dérivation; & ſur les effets qu'on en doit eſperer ou craindre. J'ai ſur cette matiére la ſatisfaction de me conformer à la créance commune; avec autant de ſoin quil en prend à s'en éloigner. Je ſuis, &c.

Avril 1732.

BELLES-LETTRES. GRAMMAIRE. MÉLANGES.

DE BERLIN. La *Méthode d'enseigner les Belles-Lettres*, composée par M. ROLLIN, est traduite en Allemand par M. *Matthias* RITTER, Recteur à *Potsdam*. Les Objections de M. GIBERT s'y trouvent avec les réponses de M. ROLLIN, au dessous des textes qu'elles attaquent.

DE PADOÜE. *Jacobi* FACCIOLATI *Animadversiones criticæ in primam Litteram Lexici latini, cui titulus : Magnum Dictionarium Latino-Gallicum, quod . . . digessit . . . Petrus* DANETIUS . . . . *Patavii*. C'est une critique de la lettre A du Dictionnaire latin de *Danet*. M. FACCIOLATI y reléve 260. articles, dans lesquels il montre en quoi M. *Danet* s'est trompé. Par là le sçavant Italien donne une idée de l'intelligence, & du soin avec lequel il a travaillé le Dictionnaire latin, qu'il est sur le point de mettre au jour ; & il prend son rang au dessus de *Danet*, dont le Diction-

naire étoit après celui de GAUDIN le plus estimé, avant que le P. JOUBERT & le P. VANIERE eussent donné le leur.

DE LEIPSIG. On a publié un Recüeil de Lettres choisies des meilleurs Ecrivains : *Deliciæ epistolicæ, sive Epistolarum non minùs raritate quàm orationis cultu atque elegantiâ illustrium fasciculus*, MAJORAGII, GRÆVII, BARTHOLINI, SCHEFFERI, *aliorumque ...... complexus.* On ajoûte dans le tître, que ces Lettres, ou n'ont jamais parû, ou étoient ensévélies dans l'oubli. L'Editeur est M. KOHLIUS, qui a parlé dans une Préface, de la vie & des Ecrits du premier de ces Sçavans, & à qui M. KAPPIUS adresse une Lettre.

DROIT.

DE STUTGARDT. M. MOSER, Professeur à *Tubingen*, fait imprimer ici, *Bibliotheca Juris publici S. R. Germanici Imperii.* Ce Journal est la continuation de celui, qu'il commença de donner en plus petits volumes à

Francfort & à *Leipsig* en 1722. sous le tître de *Jugemens impartiaux sur des Livres de Droit & d'Histoire*, aussi en langue Allemande. On fera prudemment de juger du caractére de son Journal, par l'idée qu'il a donnée d'un bon Journal Littéraire. On doit selon lui y faire l'Histoire de tous les Livres dont on parle, & en faire connoître l'Auteur autant qu'il se peut. Il n'en faudroit indiquer que legérement les matiéres; & content de bien exposer le plan des Ouvrages, on devroit éviter les longs détails & les grands extraits: surtout il exige qu'on ne manque jamais d'y porter le jugement sur les Livres avec impartialité, & qu'on apprenne au Lecteur ce qu'il y a de profitable ou d'inutile. Il conseille de faire imprimer séparément les Dissertations, & les Piéces qui y entrent lorsqu'elles sont bonnes. On lui a représenté sur la seconde condition, que beaucoup de Lecteurs, principalement les Etrangers, aiment à trouver dans les Journaux Littéraires, des extraits détaillés qui puissent leur tenir lieu d'un Livre

rare, ou dont ils n'entendent pas la langue.

D'ALTORF. Un *Traité des Privilèges des Juifs en Allemagne*, & un autre sur la *Jurisdiction Forestiére*, augmentent le nombre des Ouvrages, par lesquels M. *Jean Josse* BECK, Professeur extraordinaire en cette Université, s'est fait réputation.

DE GIESSEN. Les Consultations de M. LAUTERBACH, *Consilia & Responsa*, occuperont 4. Volumes.

DE WOLFENBUTEL. M. KRESS, Professeur en Droit à Helmstadt, a traité dans une Dissertation en Allemand, de la procédure criminelle à l'égard des personnes nées sourdes & muettes. L'occasion s'est trouvée en 1727. dans le Duché de Magdebourg, où un tel homme avoit assassiné la femme d'un berger. On examine en cette brochure assés étenduë, ce qui fut alors observé.

Le Commentaire du même Professeur M. KRESS, sur l'Ordonnance ou Constitution criminelle de *Charles Quint*, est imprimé à Hannover chés *Foerster*.

De Wittemberg. Six Dissertations de M. Sturm, Docteur en Droit, reciieillies en un même volume, portent ces tîtres. I. *De possessione è Jure in re & ad rem eliminanda.*

II. *De distinctione Juris scripti & non scripti antiquitati restituta.*

III. *De Beneficio urbano.*

IV. *De reo in processu inquisitorio non convicto in expensas non condemnando.*

V. *Hobbesius socialis, sive de genuino Juris naturalis principio Hobbesii.*

VI. *Imperator C. Julius Cæsar non Imperator.*

De Halle. M. *Charles Auguste* Boehmer, fils de l'illustre Jurisconsulte, a publié *Opusculum de Jure militum Ecclesiastico, quo jura militum parochialia, forum Ecclesiasticum, & quæ in genere ad sacra militum spectant, ex legibus Germaniæ militaribus exponuntur.* Le pére a mis une Préface à ce Livre de son fils présentement Docteur.

D'Aurich. M. Ehrenreich Gerard Coldewey, Docteur en Droit, & Archivaire du Prince de

Friſe, a fait en faveur de ſa charge d'Avocat fiſcal, un Traité *de claris Advocatis fiſci.*

De Francfort *ſur l'Oder.* M. Dithmar a donné en Allemand une *Introduction aux ſciences œconomiques, politiques & camérales.* Il y indique les Livres qui traitent de la matiére plus abondamment que MM. Stolle, Rohr, &c. & il y a joint les extraits des principaux Edits, qui ont rapport à ſon ſujet.

De Leipsig. M. le Docteur Gaertner, Profeſſeur en Droit, alors Recteur de l'Univerſité, a publié en 1730. une nouvelle Edition des trois plus anciennes Loix Saxones qui exiſtent, avec des remarques. Une ancienne Loi des Friſons miſe au jour, il y a plus de cent ans, par *Sibrand Siccama*, ſe trouve à la fin de ce même volume in 4°.

De Halle. M. Boehmer, Conſeiller privé & Profeſſeur, a donné ce nouvel Ouvrage : *Succincta manuductio ad methodum diſputandi, & conſcribendi diſputationes juridicas.*

On publie à la Librairie des Or-

phelins un Ouvrage de M. DE LUDEWIG, qui peut servir de commentaire à celui de CONRING *de finibus Imperii*. Il est intitulé, *Singularia Juris publici Germanici Imperii*.

Il paroît aussi un autre Ouvrage, dont le titre seul pique la curiosité : *Vita Justiniani atque Theodoræ Augustorum, nec non Triboniani : Jurisprudentiæ Justinianeæ proscenium, fide coævorum Latii & Græciæ Scriptorum, Numismatum, Conciliorum, Legum, Litterarum, Codicillorum, lapidum, picturarum, musivorum, aliorumque monumentorum, cùm ad Legum & Corporis Juris intelligendam historiam, tùm ad Novi Juris Architectorum apologiam, dispulsis Autorum in vario scientiarum genere erroribus & calumniis. In 4°. 1731.*

HISTOIRE.

DE LONDRES. La traduction de *Tacite* en Anglois par M. GORDON est compléte. Les Annales qui formoient le premier volume, ont été suivies dans un second des cinq livres

de l'*Histoire* du Traité des mœurs des anciens Germains, & de la Vie d'*Agricola* : à quoi ont été ajoûtés par surcroît, des *Discours politiques* proportionnés à la narration.

DE LA HAYE. Aux 4. Volumes in 12. du *Tacite avec des Notes politiques & historiques d'*AMELOT *de la Houssaie*, se sont joints par l'émulation d'un Anonyme deux pareils volumes in 12. sous le même titre; l'un de 336. pages, l'autre de 314, où l'Ouvrage est suivi & conduit jusqu'à la fin des Annales, dont AMELOT avoit donné 13. Livres. L'Auteur qui s'annonce M. *le* C. D. G. se réglera sur le jugement du Public, pour continuer ou s'en tenir à cet essai.

D'AMSTERDAM. Le *Thucidide* de l'Edition qui vient de s'achever chés les *Wetsteins*, semble ne laisser rien à désirer. Le texte Grec avec la traduction Latine & le Scholiaste, sont corrigés sur les meilleurs Manuscrits. M. J. WASSE d'Angleterre, & M. C. DUKER, Professeur à Utrecht, ont fourni des Notes curieuses sur le Texte, l'Histoire, la Géographie, la

Chronologie ; & l'on y a ajoûté de nouvelles Tables fort intéressantes.

DE LONDRES. L'histoire de M. DE THOU, que l'on traduit & réimprime, & comme à l'envi en divers païs, a procuré en celui-ci une troisiéme lettre de M. BUCKLEY à M. *Mead*, sur l'édition qui s'avance ici beaucoup dans six Imprimeries. Il annonce qu'elle sera plus forte, que le *Prospectus* ne le faisoit esperer. Il y joindra la continuation de cette histoire de M. *de Thou*, par M. RIGAULT, depuis 1607 jusqu'à la mort de Henri IV. en 1610, divisée en 3 livres, dont le premier, imprimé dans le tems qu'il fut composé, fut sur le champ supprimé, & n'a point encore vû le jour ; & les deux autres sont demeurés en manuscrit. M. BUCKLEY enrichira encore cette édition, de plusieurs Lettres nouvellement découvertes de CAMBDEN à M. DE THOU : enfin il donne en cette Lettre, plusieurs curieuses observations sur la vie de M. *de Thou*, publiée par MM. *Dupuy* & *Rigault* ; & un caractére de M. *de Thou*, tracé par Mylord CAR-

TERET. M. D'EXILEG, ci-devant le P. PREVÔT, qui hâte beaucoup la traduction Françoise de cette histoire, s'est exercé par la composition de deux livres : l'un a pour titre, *les Avantures d'un homme de qualité*, &c. en 7 petits tomes in 12. l'autre, aussi Roman, est le Philosophe Anglois, ou la vie de M. *Cleveland.*

D'AMSTERDAM. M. J. B. DES ROCHES a publié en 6 volumes in 12. son histoire du Dannemark, qui peut être regardée comme la première qui soit digne de ce titre, n'ayant été précédée que d'abregés de fort mauvais goût. Il la conduit depuis l'an du monde 1800 jusqu'à l'an 1699 de l'Ere chrétienne, & à la mort de *Chrétien* V. pére de *Frideric* IV. Il passe rapidement sur les origines & les commencemens si suspects à la bonne critique, & consacre à peine le premier volume à ce premier espace de tems ; mais il décrit 55 régnes dans les 5 volumes suivans avec un juste détail.

DE WURTZBOURG. Les *Annales Franciæ orientalis*, par feu M. *Jean-*

Georges ECKHARDT, Conseiller privé & historiographe de M. l'Evêque, paroîtront dés que l'on y aura ajoûté une Préface. L'Auteur est mort en 1730 âgé de 55 ans.

DE LEIPSIG. Tous les trois mois MM. SCHOETTGEN & KREYSIG, continueront de publier une partie du Recüeil, qu'ils ont entrepris conjointement, de diverses Piéces concernant l'histoire de la haute Saxe & des Provinces voisines. *In* 8°.

DE BERLIN. M. KUSTER & M. *Jean Christophe* MULLER Avocat, donnent une histoire de cette ville, en plusieurs petits volumes *in folio*.

M. DICKMANN a publié son projet d'une Introduction, à la connoissance des historiens de la Marche de Brandebourg, & des autres Etats du Roi de Prusse.

DE LONDRES. L'histoire avec les antiquités de Harwich & de Dover-court, est imprimée en Anglois, & composée par M. DALE sur les Mémoires de *Silas* TAYLOR ou DOMEVILLE. On y a joint des remarques & des observations sur l'histoire

naturelle, avec des planches.

On a traduit en Anglois deux vies, celle de *Vanini* par M. DURAND, & celle de *Mahomet* par M. de BOULAINVILLIERS.

DE LEYDE. M. *Schultens* a traduit de l'Arabe en Latin, la vie de Sultan *Saladin*, & il a fait imprimer l'un & l'autre texte, *in folio.* Il y a aussi joint les traductions de diverses Piéces, qui concernent la même histoire. *Vita & res gesta Sultani Almalichi-Alnasiri Saladini*, &c.

D'AMSTERDAM. Mémoires de *Frideric Henri* Comte de *Nassau*, Prince d'*Orange*. Chés *Humbert*, *in* 4°. Cet Original, dont on ne connoit aucune copie, a été écrit sous les ordres & l'inspection du Prince même, qui y a fait des corrections de sa main : il appartenoit à Madame la Princesse d'*Anhalt*, troisiéme fille du Prince *Frideric Henri* ; & il a été communiqué par le Prince d'*Anhalt* Veld-Maréchal des armées du Roi de Prusse. Ce sont les expéditions militaires du Prince depuis 1621 jusqu'en 1646, ou toute l'histoire militaire des

Provinces unies, pendant vingt-cinq ans.

De Leipsig. *M. Jean-Frideric* Christius s'est exercé avec beaucoup d'esprit à justifier, s'il eût été possible, les sentimens & les maximes de *Machiavel* sur la Religion & la Politique, dans un Ouvrage *in* 4°. qui a pour titre: *De Nicolao Machiavello Libri tres, in quibus de vita & scriptis, item de secta ejus viri, atque in universum de politica nostrorum post instauratas litteras temporum ex instituto disseritur, Historiaque civilis & litteraria passim ratio habetur: partim jam primùm editi, partim iterùm cusi auctiores.*

De Lyon. L'Histoire de *Charles XII.* Roi de Suede, par M. de Voltaire, est devenuë très-commune ici, & a baissé des trois quarts de son prix pour les acheteurs, par deux Editions qui en ont été faites en même tems.

De Londres. On a réimprimé en Anglois la Vie & la mort du Chevalier *Thomas* Morus, Grand-Chancelier d'Angleterre sous le régne de *Henri* VIII., écrite par *Guillaume* Ro-

PER, Protonotaire du Banc du Roi. On a ajoûté au récit de la vie & de la mort, des Lettres de MORUS même, de cette Marguerite ROPER, & d'ERASME, qui occupent la moitié du volume. M. LIEWIG marque dans la Préface, que cette édition est plus correcte, que celle qui fut donnée, il y a quelques années, par M. HEARNE.

On a une idée des travaux de M. NEWTON, dans cette Epitaphe gravée sur le magnifique tombeau, qui lui a été érigé dans l'Abbaïe de *Westminster*.

H. S. E.

Isaacus NEWTON Eques auratus,
Qui animi vi propè divina,
Planetarum motus, figuras
Comoetarum semitas, Oceanique æstus,
Suâ mathesi lucem præferente
Primus demonstravit:
Radiorum lucis dissimilitudines,
Colorumque indè nascentium proprietates,
Quas nemo ante suspicatus erat,
Pervestigavit:
Naturæ, Antiquitatis, S. Scripturæ
Sedulus, sagax, fidus interpres,
Dei O. M. Majestatem Philosophia aperuit,

Evangelii ſimplicitatem moribus expreſſit :

Sibi gratulentur Mortales,
Tale tantumque extitiſſe
Humani Generis decus.

De Milan. On a répondu par une Lettre anonyme, datée de Milan le 30. d'Octobre 1730., à la Lettre (*) auſſi anonyme, où l'on attaquoit ſans ménagement l'Edition des *Chroniques* des *Villani*, publiée en 1729, par MM. de la Société Palatine. *Riſpoſta dell'amico alla Lettera di *** ſopra l'edizione, &c.* In 4°. *pp.* 43. On découvre dans cette Lettre le véritable motif du Critique de Florence, en travaillant à décréditer l'Edition des *Villani* faite à Milan, & qui n'eſt autre que de faire valoir aux dépens de celle-ci, celle que préparent des mêmes *Chroniques* les *Tartini* & *Franchi* : moïen odieux, qui deshonore celui qui l'emploïe, & qui ne peut en impoſer aux perſonnes éclai-

(*) Voïés les Mémoires de Trevoux, Octobre 1731. p. 1341.

rées. Par droit de représailles, on soumet ici à une critique sévére plusieurs éditions d'Auteurs Italiens, faites par les mêmes Libraires : d'où l'on peut juger par avance, quel degré de perfection & d'exactitude aura leur nouvelle entreprise. Si le Critique de Florence, ajoûte nôtre Anonyme, s'étoit donné la peine de lire la Préface, qui est à la tête du Tome XIII. du Recüeil, *Scriptores rerum Italicarum*, il y auroit appris que l'Edition de Jean *Villani*, n'a pas été faite sur le Manuscrit de M. *Recanati*; mais sur l'imprimé des *Giunti* de 1559, & que les Editeurs avoient de plus consulté un ancien Exemplaire en parchemin de la Bibliotéque Ambrosienne. L'Aggresseur Florentin avoit donné la préférence sur tous les autres, au Manuscrit de M. *Davanzati*; mais on fait sentir ici, que si ce M. S. est plus correct que celui de M. *Recanati* dans certains endroits, il y en a un plus grand nombre où il est plus défectueux. Com-

me nôtre Anonyme ſuit pas à pas le Florentin dans ſa critique, il eſt obligé de juſtifier les Editeurs de Milan ſur bien des minuties, & de s'arrêter à bien des vétilles faites mal à propos. Le détail n'en feroit ni curieux, ni intéreſſant pour nos Lecteurs.

DE LONDRES. M. WHISTON a donné en Anglois, *Mémoires hiſtoriques* de la vie du Docteur *Samuel* CLARKE. C'eſt un ſuplément à ce qu'en ont écrit le Docteur SYKES & l'Evêque HOADLEY : il y a beaucoup de particularités curieuſes ſur les amis de M. CLARKE, & quantité d'anecdotes.

TABLE

DES ARTICLES.

Article XXIX. L'*Argenis de Barclay, &c.* p. 515

Art. XXX. *Analyse astronomique de l'hypothése lunaire de M. de la Hire, &c.* p. 580

Art. XXXI. *Mémoires sur la guerre, &c.* p. 606

Art. XXXII. El politico Don Fernando, el Catholico.... *Le politique Dom Ferdinand le Catholique, &c.* p. 621

Art. XXXIII. Filosofia... *Traité de Philosophie, où l'on éclaircit celle de Platon, par M. Doria, &c.* p. 657

Art. XXXIV. *La suite de l'Article précédent.* p. 672.

Art. XXXV. *Mémoires de Littérature tirés des Régîtres de l'Académie Röiale des Inscriptions & Belles-Lettres.* p. 686

Art. XXXVI. *Remarque sur un endroit de l'Histoire Généalogique, &c.* p. 711

Art. XXXVII. *Nouvelles Littéraires.* p. 714

D'ITALIE. *De Padoüe.* p. 724

De Milan. p. 738

D'ALLEMAGNE. *De Berlin.* pp. 724. 734

De Leipsig. pp. 725. 729. 734. 736

De Stutgardt. p. 725

Avril 1732.

TABLE DES ARTICLES.

D'Altorf. p. 727

De Giessen. *Ibid.*

De Vvolfenbutel. *Ibid.*

De Vvittenberg. p 728

De Halle. pp. 728. 729

D'Aurich. p. 728

De Francfort sur l'Oder. p 729

De Vvurtzbourg. p. 733

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 730. 732. 734. 736. 740

DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 731. 733. 735

De la Haye. p. 731

De Leyde. p. 735

DE FRANCE. *De Lyon.* p. 736

De Palvau en bas Poitou. p. 714

FIN DE LA TABLE.

Avril 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Mai. 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se venden 15. s. le mois, en blanc; & brochés 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	5. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1732.

ARTICLE XXXVIII.

A DEFENCE OF THE *SHORT Vievv*, of the English ſtage, &c. By Jeremy *Collier*.

> Fortem animum præſtant rebus
> quas turpiter audent.
> *Juven. Sat.* 6.

London Printed for, &c. *C'eſt-à-dire: la défence de la Critique du* Théatre Anglois, &ç. *Par Jeremie* Collier, *imprimée à* Londres, &c. *Vol. in* 8° *de* 300. *pages.*

mier regarde l'autorité des Peres de l'Eglise, qu'on lui cite au sujet des spectacles.

Avant que de joindre de plus près M. N. mon adversaire, dit M. *Collier*; il est bon d'observer que son plan de défense est défectueux: aussi les coups qu'il prétend me porter, sont-ils autant de coups perdus. En effet M. N. content de se répandre en des déclamations vagues, ne pense pas même à justifier un seul endroit des Piéces de théatre, taxées d'indécence & d'irréligion: ainsi le théatre Anglois n'en demeure pas moins convaincu, ni moins coupable de ces deux crimes, quand M. N. d'ailleurs ne diroit rien que de vrai. On ne sçauroit nier que cet Antagoniste soit un homme d'esprit; puisqu'il sent bien son insuffisance, qu'il craint de se commettre ouvertement dans une mauvaise cause, qu'il s'applique à embroüiller l'état de la question; afin de faire illusion du moins aux Lecteurs, s'il ne peut donner le change à M. *Collier*. Il débute par l'origine des spectacles, dont M. *Rymer* a écrit

l'histoire ; & il rejette les obscénités du théatre sur l'idolatrie, & sur la licence des Mimes & des Pantomimes. Après cela, semblable au poisson qui se croit en sûreté, dés qu'il a troublé l'eau ; M. N. triomphe, & s'imagine dans la confusion où il a mis les choses, être à couvert des traits de son Antagoniste.

De l'histoire du Paganisme & des spectacles il produit des maximes & des faits, qui sont contre lui-même, & qui détruisent sans qu'il y fasse attention, ses moyens de défense. Le Paganisme, dit-il, a été inventé pour gagner la faveur des Peuples, & pour les attirer avec de douces chaînes, en flattant leurs passions. C'est par les plaisirs que l'idolatrie prodigue aux sens, qu'elle s'est accréditée dans le monde ; & l'on ne peut douter que les jeux & les spectacles étoient dans la religion des Gentils, ce qu'il y avoit de plus attrayant pour eux : le culte de leurs idôles, leurs cérémonies les plus pompeuses n'offroient rien que d'ennuyant à leurs yeux, & que d'insipide à leur

goût : il leur falloit nécessairement des spectacles, qui faisoient partie de leur religion ; & ils les attendoient toûjours avec impatience. Ce n'est pas assés. Les Peres de l'Eglise, ajoûte M. N. n'estimoient pas qu'il fût sûr pour les nouveaux Fidelles, de les exposer aux tentations, que leur présentoit une religion aussi sensuelle, que l'étoit celle du Paganisme : la mortification Evangélique étoit devenuë comme le signe distinctif, comme l'apanage de ceux qui avoient reçû le baptême ; leurs esperances n'avoient d'autre objet que le siécle à venir ; & la joüissance actuelle d'un plaisir enchanteur, ne peut que trop aisément prévaloir sur des esperances éloignées.

M. N. ouvre par ce discours un beau champ à M. *Collier* pour la réplique ; & celui-ci n'en perd pas l'avantage : si de l'aveu de mon adversaire, reprend-il, la licence du théatre offroit dans ses spectacles des objets séducteurs, si ces spectacles ne furent inventés que pour flatter les sens & pour favoriser la cupidité, si

de leur nature ils ont assés d'empire sur le cœur de l'homme, pour lui faire oublier ses intérêts par rapport à la vie future, ainsi que M. N. est réduit à en convenir ; l'idolatrie n'étoit donc pas l'unique raison d'interdire aux nouveaux Chrêtiens, les spectacles du théatre ; il y avoit donc d'autres sujets de proscription, d'autres chefs d'accusation à alleguer contre ces sortes de divertissemens : c'étoit bien assés de leur licence & de leur obscénité ; pour determiner les Peres de l'Eglise à les décrier, & à les peindre comme *des chaires de pestilence* dans l'esprit des Fidelles : par une conséquence toute naturelle leur censure retombe donc sur la pratique du théatre Anglois.

Pour montrer que la censure des Péres ne donne aucune atteinte au théatre, M. N. commence par saint *Augustin*, dont il dit : ce Pére n'attaque dans les Piéces de théatre que les sujets qu'on a mis sur la scéne, & non point la maniére dont on les a traités, non point les expressions. M. *Collier* répond 1°. que les paroles

de saint Augustin contre les spectacles sont très fortes. Ce saint Docteur les qualifioit: *Ecoles de libertinage & d'impiété*; & dans les spectacles il comprenoit la Comédie: ce qu'il dit de *Roscius* après *Ciceron*, en est une preuve sans replique. „ L'éloge que „Ciceron fait de *Roscius* le Comé„dien, est un témoignage auquel les „Payens mêmes n'ont rien à repartir, „*Roscius* étoit un si grand maître dans „sa profession, dit-il, qu'il méritoit „seul de paroître sur le théatre: mais „d'un autre côté, c'étoit un si „honnête homme, que de toute sa „troupe il méritoit le moins d'y mon„ter. N'est-ce pas là un aveu autenti„tique de l'iniquité du théatre? n'est„ce pas dire assés nettement que plus „on étoit honnête homme dans le „Paganisme même, plus on étoit „obligé de n'avoir aucune part au „théatre „? 2.^me^, dans l'endroit même que cite le protecteur du théatre Anglois, S. *Augustin* blâme les Piéces dramatiques, les Comédies & les Tragédies, comme indécentes & obscénes, eu égard à la Fable &

au sujet ; donc ce saint Docteur, de l'aveu même de M. N. les juge des divertissemens indignes d'un homme chrêtien. 3^{me}, S. *Augustin* ne dit pas que, dans les Piéces de théatre des Anciens, l'expression soit toûjours chaste & honnête : il dit seulement que l'obscénité n'y domine pas comme dans beaucoup d'autres spectacles : il est à présumer qu'en s'exprimant de la sorte, il fait allusion aux *Baccanales, & aux jeux Floraux*, dit M. *Collier*. Or l'expression de saint *Augustin*, ainsi entenduë, restraint le sens, le change même : & par-là elle se tourne contre M. N. Aussi ce dernier, comme le lui reproche M. *Collier*, a pris soin de tronquer dans sa traduction Angloise, les paroles de S. *Augustin*. Falsifier à ce point un passage, s'écrie avec indignation M. *Collier*, & le falsifier au péril certain d'être convaincu de faux, c'est commettre un larcin sous les yeux mêmes de la Justice. A l'égard des Conciles qui condamnent les spectacles, M. N. n'en dit mot, & ne les nomme pas ; celui d'Elvire,

le premier & le second d'Arles, le troisiéme de Carthage où saint *Augustin* assista, un autre d'Afrique, le second de Châlons, &c. sont comme inconnus à M.N.: sans parler du Code Théodosien dans lequel les Comédiens sont appellés, *Personæ inhonestæ*: sans parler des loix de tous les Païs, des Constitutions même d'Angleterre, &c. D'ailleurs M. N. passe sous silence la meilleure partie des témoignages des saints Péres; convaincu qu'il seroit honteusement forcé de passer condamnation contre lui-même, s'il osoit entreprendre d'y répondre: il se borne donc pour son honneur à quelques-uns, qu'il espére d'amener, du moins en apparence, à son sentiment. *Clement d'Alexandrie* dit que le cirque & le théatre, peuvent être justement appellés *le siége de la contagion*. Je ne vois pas, dit M.N., que ceci tombe sur les Piéces dramatiques; *Clement d'Alexandrie* ne peut avoir eû en vûë que les Mimes & les Pantomimes, qui firent autrefois une partie des spectacles du théatre. Il importe, dit M. *Collier*, de bien remarquer la

distinction que met ici le défenseur du théatre Anglois, entre Piéces dramatiques & Mimes : mais I^{mt}, les Péres de l'Eglise censurent tout ensemble, & la Comédie & la Tragédie : M. N. en convient pour quelques-uns : sur quoi se fonde-t'il donc pour soustraire les Piéces dramatiques à leurs censures, lorsqu'elles sont générales contre les spectacles du théatre ? Il y a plus, & les S. S. Docteurs réprouvent positivement & nommément la *Comédie* & la *Tragédie* ; c'est donc une insigne témérité, une grande audace, de vouloir encore leur disputer leurs propres intentions. II^{mt}, les Péres parlent des spectacles qui étoient le principal & le plus ordinaire divertissement du théatre : or que la Comédie & la Tragédie fussent le principal divertissement, M. N. lui-même n'en disconviendra pas, eû égard ou bien à la dignité du sujet, où bien à son œconomie conforme aux régles d'Aristote. Que ce fût aussi le divertissement ordinaire, M. Collier le prouve. Suetone, dit-il, nous apprend que les danses des Mi-

mes faisoient originairement partie de la Comédie ; & il est vraisemblable que cet usage dura long-tems. D'ailleurs, ceux qui composoient les farces ausquelles on donnoit aussi le nom de *Mimes*, étoient en fort petit nombre : à peine en comptoit-on un sur dix, qui emploïoient leur plume aux Piéces dramatiques : *Athenée* & *Lilius Giraldus* en font foi. Et d'où vient que le nombre des Poëtes dramatiques excédoit si considérablement celui des Mimographes ; si ce n'est que l'on méprisoit fort ceux-ci, & que l'on estimoit les premiers, dont on entendoit les Piéces qui faisoient plaisir à l'Esprit ?

IIIme. Il ne paroît pas que les mimes ou les farces, fussent toûjours plus scandaleuses que la Comédie & la Tragédie. A la vérité, il reste très-peu de ces premiéres Piéces : mais à en juger par les fragmens que *Macrobe* nous a conservés, & que cite *Lilius Giraldus*, il semble qu'elles étoient assés honnêtes & assés sentencieuses. *Pline* le jeune faisant mention des mimes de *Virgilius Romanus*, parle de cet

Auteur, comme d'un homme de mérite & de probité; bien loin de lui faire le plus leger reproche sur la licence de ses Piéces. Nous lisons dans *Scaliger* que les danses propres des Mimes, étoient véritablement des danses grotesques, mais que celles qui entroient dans les Comédies, étoient obscénes : d'où il s'ensuit que les pures farces, les farces isolées & sans rapport à la Comédie ou à la Tragédie, étoient assés souvent les plaisirs les moins dangereux. C'est donc à tort que M. N. fait tomber uniquement sur les purs Mimes tous les foudres des Péres.

IV^me^. Il est hors de doute que les Mimes & les Pantomimes représentoient des Comédies & des Tragedies muëttes; c'est-à-dire, par leurs gestes & par leurs danses : ils joüoient aussi des farces, de la même maniére. Les Pantomimes, dit *Cassiodore*, avoient l'action si expressive, que par leurs gestes, & par leurs mouvemens figurés, ils représentoient au naturel un *Hercule*, une *Venus*; & qu'ils prenoient les attitudes, le caractére, les

marques des passions du Capitaine comme du simple soldat, du Monarque comme du Sujet. Ces sortes d'Acteurs n'étoient que des bouffons; cela est vrai: mais infiniment plus habiles que nos bouffons modernes; il n'y avoit point de rôle, de quelque nature qu'il fût, qu'ils ne soutinssent, même le tragique. Il s'ensuit de-là, que si leur action étoit obscéne, il falloit que la représentation des Piéces dramatiques le fût aussi; veû que ces bouffons avoient part aux dialogues de la scéne, & qu'ils imitoient toutes les passions que l'on y traitoit. De ceci, que conclure, reprend M. *Collier*? Que les Péres de l'Eglise, lorsqu'ils parlent contre le théatre censurent également toutes les parties qui le composent: que la distinction de *Drames*, de *Mimes*, de *Pantomimes*, est une subtilité vaine, une ressource inutile au défenseur du théatre Anglois. Non seulement le témoignage de *Clement d'Alexandrie*, mais ceux encore des saints Docteurs conservent toute leur force, & mettent en évidence la

ſubtilité du ſyſtéme de mon adverſaire.

Cependant M. N. attaque encore M. *Collier* ſur deux de ſes citations. Celui-ci à l'occaſion du témoignage de *Theophile* d'Antioche, obſerve que les Chrétiens n'oſoient aſſiſter aux ſpectacles du Paganiſme, à cauſe de leur indécence & de leur obſcénité; ſurtout parceque les adultéres des Dieux & des Héros que l'on y repréſentoit, n'étoient pas des divertiſſemens convenables à des perſonnes chaſtes. Quelle eſt la réponſe de M. N. à cette autorité? La voici: „ l'interpréte de *Theophile* d'Antioche, „ dit-il, ſçavoit aſſés que ces paroles „ ne regardoient en aucune façon, „ ni la Comédie, ni la Tragédie; & „ *Theophile* en parlant de la ſorte, n'a„ voit en vûë que les Mimes. Eſt-ce „ ſérieuſement que vous parlés, re„ plique M. *Collier* au Panégyriſte du „ théatre Anglois? Penſés-vous véri„ tablement, que les adultéres des „ Dieux & des Héros n'entraſſent „ pour rien dans les Drames des An„ ciens, & que tout y fût honnête &

„ Je vous passe, s'il le faut, vôtre in-
„ advertence sur ces faits, & en fa-
„ veur de vôtre bonne foi, s'il le faut
„ aussi. Quoiqu'il en soit : que vous
„ semble de l'Amphitrion de Plaute ?
„ de l'Eunuque de Terence ? du
„ Thieste de Seneque, &c. ? L'adul-
„ tére n'est-il de rien dans aucune de
„ ces Piéces ? Il en fait le fonds, &
„ la chose ne frappe que trop les spec-
„ tateurs „.

Autre reproche de M. N. sur un passage de *Tertullien*, auquel il prétend que M. *Collier* fait violence pour soûtenir sa mauvaise cause. M. *Collier* dit, que selon la pensée de Tertullien, le théatre de Pompée étoit *une école de libertinage* : M. N. pour le réfuter, met à la marge le latin de *Tertullien* que voici, & qui certainement est bien plus rigide que cette traduction (*une école de libertinage*) „ Pom-
„ peius Magnus solo theatro suo mi-
„ nor ; cùm illam *arcem omnium tur-*
„ *pitudinum* extruxisset „. M. N. appelle cela, changer l'état de la question : à son gré l'on a tort d'appliquer ce passage aux Piéces dramatiques ;

l'invective de *Tertullien* ne porte que sur les spectacles des Mimes & des Pantomimes. Quoi donc ? repart M. *Collier*, les Tragédies & les Comédies ne se représentoient-elles pas sur des théatres, & en particulier sur le théatre de Pompée, le plus magnifique de Rome ? Y donnoit-on dans cette grande Ville, la basse préférence à des farces ? Un somptueux édifice n'y avoit-il été construit, que pour des trivelins & des bouffons ?

Une preuve encore évidente que *Tertullien* enveloppoit les Piéces dramatiques, dans sa censure du théatre, c'est ce préservatif qu'il donne aux Chrétiens de son tems : „ ne vous „ laissés point éblouir par ce qu'il „ peut y avoir de bon dans ces sortes „ de divertissemens : regardés les ac„ tions de valeur que l'on y repré„ sente, les maximes de probité que „ l'on y débite, la beauté du stile qui „ y régne, la force des pensées, & „ la délicatesse des sentimens qui y „ sont répandus ; regardés tout cela „ comme du miel empoisonné, dont „ la douceur trompeuse cause la

„ mort „. M. N. pourroit-il prétendre que la valeur des Héros, la dignité des expressions, la sublimité des pensées, les grandes maximes de la morale conviennent aux *farces* dont il parle? Il est trop raisonnable pour cela : le préservatif donc de *Tertullien* est spécial à l'égard de la Tragédie même. Cependant le défenseur de la scéne Angloise revient à la charge. Selon lui, si les *Péres ont invectivé avec toute la véhémence possible contre le théatre, c'est à cause que l'idolatrie y dominoit*. Le zéle des saints Docteurs, répond M. *Collier*, ne se bornoit pas à invectiver contre l'idolatrie du théatre : ils étoient aussi ennemis du libertinage des mœurs que du culte superstitieux ; & le Paganisme n'étoit guéres moins blamable pour l'un que pour l'autre : ses fêtes les plus solemnelles n'inspiroient que la débauche & la corruption du cœur, ainsi qu'elles ne tendoient d'une autre part qu'à augmenter l'égarement de l'esprit. M. N. assûre que l'idolatrie n'est nulle part plus en horreur que sur la scéne de Londres : mais que veulent

donc dire, lui demande M. *Collier*, les plaisanteries sacriléges qu'on y fait sur les saintes Lettres, les juremens, les blasphémes que l'on y prodigue de gayeté de cœur, les huées que l'on y donne à ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion; comme si l'on avoit conjuré de la bannir de l'Univers ? Ainsi, l'on guérit l'erreur par l'athéïsme; ainsi l'on proscrit la superstition par une incrédulité totale, &c.

M. N. remarque ici judicieusement que les Péres redoutoient comme l'approche de l'ennemi, le théatre des Gentils; qu'ils craignoient qu'en permettant aux Fidéles d'y assister, leur foi n'en reçût quelque atteinte; qu'ils pensoient même que c'étoit les exposer à un danger prochain de rechûte. M. *Collier* souscrit de tout son cœur à la sage conduite des Péres de l'Eglise, laquelle lui est toute favorable, bien que ce ne soit pas apparemment l'intention de son adversaire : les saints Docteurs, dit-il, avoient bien raison *d'appréhender que l'attrait pour les divertissemens du Paganisme, n'allât jus-*

qu'à en faire aimer le sujet, (termes de M. N.) & que les Chrétiens ne passassent des spectacles à la licence des mœurs, laquelle en étoit la suite si ordinaire : il n'y a qu'un pas du spectacle, à la pratique de ce que l'on a vû & entendu ; du spectacle d'un sujet obscéne ou impie, à l'obscénité ou à l'impiété mêmes : plût à Dieu que l'expérience démentît mon raisonnement ! Mais il n'est que trop naturel à l'homme de passer de la représentation du mal, auquel son penchant le porte, à l'imitation du même mal. Les Péres de l'Eglise, poursuit M. *Collier*, n'auroient donc eû garde de tolerer le théatre Anglois : leur zéle les eût enflammés contre des spectacles qui font fremir d'horreur, quiconque n'a pas encore perdu toute honte.... La luxure n'est-elle pas bien plus séduisante que l'idolatrie ? L'ignorance n'est-elle pas bien moins à craindre pour l'homme que sa propre convoitise ? C'est par la volupté que le Paganisme a fait tant de progrès dans le monde. . . De tout tems la dépravation du cœur a preparé, a

ouvert le chemin à l'erreur ; c'est cette dépravation qui fait illusion à l'esprit, qui le gagne, qui l'aveugle. . . C'en est assés, conclut M. *Collier*, pour faire voir à M. N. que ce qu'il nous dit de l'idolatrie du théatre est un hors-d'œuvre qui ne prouve rien. Néanmoins, quoiqu'il en soit, dit-il revenant sur ses pas ; supposons que les Péres de l'Eglise n'ont jamais eû dessein de condamner la Tragédie ni la Comédie, & qu'ils n'ont déploïé leur éloquence que contre les *Mimes*, & les *Pantomimes*. Que cela soit quelquefois, qu'y gagneroit M. N. ? A moins qu'il ne montre que le théatre Anglois n'offre rien que d'honnête, & qu'il ne le purge des desordres qui lui sont reprochés, ce qu'il n'a pas même essaïé jusqu'ici, il a beau parler avec confiance, avec hauteur : vains discours dont nul homme raisonnable n'est la duppe !

En effet, il n'est personne qui ne sente combien l'autorité de l'ancienne Eglise importune M. N. : les passages que M. *Collier* en a traduits, sont tous frappés au même coin ; sans

qu'il y en ait d'ailleurs un seul qui puisse être favorable à son adversaire. Envain il s'écrie : *Traduction infidéle : Application captieuse : Fausse lueur d'évidence*. Que ne dit-il pas ? mais que prouve-t'il ? Non, il n'a pû montrer un seul endroit dont M. *Collier* n'ait pas pris le sens, & dont l'application ne fût pas évidemment convenable. Si donc l'autorité des Péres fait toute la force de M. *Collier*, ainsi que son antagoniste le prétend, il n'a rien encore perdu de son avantage, il n'a pas encore été, même effleuré.

M. *Collier* ne sçauroit, dit-il, omettre ici le caractére que M. N. fait des saint Péres. Que penser, dit ce dernier, des *Cypriens*, des *Chrysostomes*, des *Augustins*, & de tous ces anciens Pasteurs de la primitive Eglise ? Rapportons fidélement sa réponse à sa propre demande ; qui que ce soit, ne la devineroit : la voici. *Les Cypriens & les autres sont de jeunes chiens qui courent au hazard, & qui aïant plus de voix que de nez, font grand bruit dans une chasse, & puis c'est tout, ils ne sont bons qu'à*

cela. Ce n'est point assés : „ leurs „ Ecrits, ajoûte M. N. ne sont que „ de misérables haillons de l'antiqui- „ té „ : est-il vraisemblable, demande M. *Collier*, que ce soit un homme chrétien qui tienne ce langage ? non : & il est pourtant vrai que c'est le langage de M. N. digne Apologiste de la scéne qu'il défend.

Mais, ajoûte M. *Collier*, mon adversaire se trouve encore ici en contradiction avec lui-même ; & dans une contradiction la plus étrange. D'une part, il me dispute l'autorité des Péres de l'Eglise que je réclame, & que j'emploïe comme un point décisif en faveur de ma cause ; & il fait tous ses efforts pour les mettre dans son parti. D'une autre part, il se déchaîne contre ces saints Docteurs : *les Cypriens, les Chrysostomes, les Augustins* ne lui paroissent que *de jeunes chiens qui aboyent en l'air.* Mais enfin M. *Collier* demeure en possession des suffrages des saints Docteurs contre la pratique du théatre Anglois. Le second article de la dispute regarde l'opinion des Philosophes païens à

l'égard des ſpectacles : M. N. pourroit bien n'en pas ſortir plus glorieux : le Lecteur en jugera par l'expoſé fidéle des raiſons des adverſaires. Nous le donnerons dans un ſecond Extrait.

ARTICLE XXXIX.

DISSERTATION CRITIQUE & théologique ſur le Concile de Rimini, *dédiée à M. l'Archevêque de* Sens. *A* Paris, *chés* de Luſſeux, *&c.* 1732. *In* 12. *pages* 384.

Conſacrer un volume entier à l'explication d'un fait auſſi ſimple, que le Concile de *Rimini* : ne ſemble-t'il pas que ce ſoit aujourd'hui, ou ſurabondance d'érudition, ou plûtôt excès de charité ? Qu'on en ſouffre dans les Ecôles une diſcuſſion un peu diffuſe, elle y eſt néceſſaire. Que ceux, qui ont intérêt à donner le change ſur cette partie de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, allongent la narration en l'embarraſſant ; on ſe défend, comme on peut, quand on a tort. Mais,

quiconque ne cherche là dessus que la vérité, l'a bien-tôt trouvée. Nous avoüerons qu'il en doit couter davantage, pour la faire sentir, surtout à des gens endurcis dans leurs préjugés, & hérissés d'objections. Obligé alors de la replier en cent maniéres, & de l'exposer dans tous ses jours; on grossit l'Ouvrage malgré qu'on en ait: mais en même tems on met l'Ouvrage à la portée des plus opiniâtres, on le fortifie, on le rend inexpugnable. C'est autant que nous en jugeons, le but & le caractére de cette Dissertation.

L'Auteur (1) d'abord nous en représente le sujet, comme le fonds d'une vieille querelle, renouvellée de Secte en Secte, & perpétuée d'âge en âge depuis les Ariens. Le Concile de *Rimini* a été une ressource universelle, dont tout parti condamné & mécontent s'est prévalu, mais différemment. Car les Ariens y ont au moins reconnu l'autorité de l'Eglise, jusque dans le phantôme qu'ils s'en étoient fait:

(1) M. *Corgne*, Chanoine de Soissons.

au lieu que les Sectaires venus après eux l'ont anéantie, par les conséquences qu'ils ont tirées du ſcandale de cette aſſemblée. Selon leur méthode de raiſonner, plus de ſupériorité dans l'ordre de la foi, plus de jugement, plus de régle, plus d'Egliſe même, plus de futur Concile, auquel on pût jamais appeller prudemment ; puiſqu'en quelque cas que l'appel eût ſon effet, on ne pourroit jamais s'aſſûrer que ce ne fût pas un nouveau *Rimini*.

Mais l'Auteur, ſans entrer plus avant dans les diſpoſitions des perſonnes, qui prendront part à ſon travail, examine la choſe telle qu'elle eſt en ſoi, & ſe propoſe ſix queſtions à réſoudre. I^e^. Quel étoit l'état de l'Egliſe avant le Concile de *Rimini* ?

II^e^. Si ce Concile & celui de *Seleucie* ont été légitimement convoqués ?

III^e^, S'ils ont erré dans la Foi ?

IV^e^. De combien d'Evêques ils étoient compoſés ?

V^e^. Si ces Evêques l'emportoient en nombre, ſur ceux qui réſidoient dans leurs Siéges ?

VI^e^. Si la Foi de *Nicée* a été abandonnée du plus grand nombre des Evêques en 360, & durant tout le cours de la persécution de *Constance*?

Les articles proposés ont entre-eux une liaison essentielle; ils se soûtiennent réciproquement les uns les autres, dans le plan que fait l'Auteur pour les éclaircir. Quant à l'état de l'Eglise avant le Concile de *Rimini*; la date du Concile est connuë, mais sujette à être confonduë avec des événemens, qui en sont absolument détachés. Toute l'Antiquité le place sous l'année 359, vers la fin; deux ans après la souscription, ou ce que l'on nomme vulgairement la chûte du Pape *Libere*; (*supposé qu'elle fût vraïe*, dit nôtre Auteur) & plusieurs mois avant les traitemens les plus durs, que *Constance* ait fait essuyer aux Orthodoxes. Une ombre d'exactitude & de fidélité dans les Ecrivains, qui ont épuisé leurs déclamations sur le malheur de ces tristes tems, épargneroit ici le dégoût d'une remarque aussi usée, que l'obligation où l'on est de les distinguer. Qu'on remonte avant

le Concile, soit immédiatement à l'année 358, soit à la précédente lorsque le Pape *Libere* souscrivit ; l'Auteur y fait voir un attachement public à la Foi, dans presque tous les Evêques du monde. Au contraire, lorsque ceux de Rimini se démentirent, il montre que le Pape demeuroit ferme avec la pluralité des Evêques, ou dispersés, ou exilés : fermeté, qui depuis fut toûjours la même, malgré les violences de l'Empereur, & jusqu'à sa mort. Mais il s'agit précisément dans cet article de ce qui précéda le Concile ; n'en consultât-on pour l'Occident que les premiéres séances ; la supériorité que les Catholiques y prirent sur les Ariens, jusqu'à déposer *Valens* & leurs autres Chefs, s'accorde admirablement avec les témoignages de *Sulpice Severe* & de S. *Hilaire*, en preuve d'une soumission générale à la Foi de *Nicée*. Pour l'Orient le parti *Arien*, ou *Acacien*, n'étoit pas non plus à beaucoup près le plus fort à Seleucie. S. *Hilaire* n'y compte que 19. Evêques vrais Ariens, sur 160. qui composoient le

Concile: il en reconnoît 35, tous Egyptiens, déclarés pour le *consubstantiel*, & 105 pour le *semblable en substance*. Or l'Auteur de la Dissertation n'a nulle difficulté à mettre ces derniers au rang des Catholiques. S. *Athanase* dit des Ariens de Seleucie, *paucissimi numero*. Il est donc prouvé, que dans l'intervale de la souscription de *Libere*, & de la célébration des deux Conciles, si l'Eglise souffrit du crédit de l'Arianisme, le dogme Arien n'avoit pas cependant étendu fort loin ses ravages dans l'Episcopat.

Cette premiére question étant ainsi fixée; que penser de la seconde, qui regarde la légitimité de l'une & de l'autre Assemblée, par rapport à leur convocation? L'Auteur décide net, qu'elles doivent passer pour illégitimes, faute des conditions nécessaires. Il trouve ces conditions bien marquées dans les Théologiens, qui en ont traité; entre lesquels il cite M. *de Marca*, *Bellarmin*, le P. *Alexandre*, & le P. *Juenin*: il rend manifeste sur la Foi des monumens historiques, qu'elles ont manqué aux Con-

ciles de *Rimini* & de *Seleucie* ; & il en allégue des témoignages irréprochables. Le Pontife de Rome n'y eut aucune part : plusieurs des autres Evêques ne s'y rendirent que par contrainte & en réclamant : les plus recommandables, un *Athanase*, un *Lucifer* de Cagliari, un *Eusebe* de Verceil en étoient exclus : chacune des deux assemblées étoit purement nationale ; & c'est une illusion de dire, que réünies en esprit elles formoient un Concile écuménique. On n'apperçoit d'indice de cette réünion, ni dans la communication des procédures ; il n'y en eut aucune ; ni dans l'uniformité des formules ; elles sont entiérement opposées ; ni même dans l'intention de *Constance* : il avoit défendu aux Occidentaux de rien décider sur ce qui concernoit les Orientaux : moins encore dans l'issuë, si l'on n'appelle ridiculement réünion, l'acquiescement simulé des Orientaux à la formule de *Rimini*, & que l'on n'obtint de leurs députés qu'à force de Tourmens. Un habile Protestant (1),

(1) Blondel.

a eû la sincérité de convenir, que le Concile de *Rimini*, quelque grand qu'il fût, n'étoit que particulier : & feu M. *Bossuet* n'ayant pas trouvé la même franchise dans le Ministre *Claude*, qui pourtant ne reconnoissoit à *Rimini* qu'un Concile d'Occident, l'obligeoit sur cela seul d'en conclure, comme une chose avoüée, que ce n'étoit donc pas un Concile écuménique. „ Mais il ne falloit pas oublier, „ poursuivoit M. l'Evêque de Meaux, „ qu'il ne fut pas même de l'Occident „ tout entier ; puisque l'on convient „ que le Pape, qui en est le Chef par„ticulier, pour ne pas parler des au„ tres Evêques, n'y fut pas même ap„pellé „. Y pense-t-on de donner un Tribunal si informe, pour le dépositaire légitime de la régle & de l'autorité, en matiére de croïance ? & parcequ'un pareil Tribunal aura été ébranlé, en inferer sans pudeur que la régle & l'autorité même, n'ont en soi, ni plus de stabilité, ni plus de certitude.

La troisiéme Question, *si les deux Conciles ont erré dans la foi*, a été tou-

a eû la sincérité de convenir, que le Concile de *Rimini*, quelque grand qu'il fût, n'étoit que particulier : & feu M. *Bossuet* n'ayant pas trouvé la même franchise dans le Ministre *Clau-de*, qui pourtant ne reconnoissoit à *Rimini* qu'un Concile d'Occident, l'obligeoit sur cela seul d'en conclure, comme une chose avoüée, que ce n'étoit donc pas un Concile [illegible] que. » Mais il ne falloit pas [illegible]
» poursuivoit M. l'Evêque [illegible]
» qu'il ne fut pas même [illegible]
» tout entier ; puisque l'[illegible]
» que le Pape, qui en [illegible]
» ticulier, pour ne [illegible]
» tres Evêques, n'y [illegible]
» pellé [illegible]
» n T[illegible]

[illegible]

[illegible] it
[illegible] *re*,
[illegible] *qu'il*
[illegible]
[illegible] être ex-

chée par de sçavans Maîtres. L'Auteur la réduit à ce raisonnement, pour les Péres de *Rimini*. » On ne » peut point dire qu'ils ayent erré dans » la Foi : 1^mt, parceque le sens propre » & naturel de leur formule est catho» lique. 2^mt, parcequ'avant que de » la signer, pour faire connoître à » tout le monde qu'ils l'entendoient » dans un sens catholique, ils obli» gérent les Evêques Ariens d'anathé» matiser *Arius* & sa doctrine. 3^mt, » parcequ'ils étoient si persuadés, qu'» on ne devoit donner qu'un sens ca» tholique à leur formule, qu'aussitôt » qu'ils sçurent qu'on lui donnoit un » mauvais sens, ils réclamérent con» tre cette injustice ».

Voila un champ des plus vastes, pour y répandre les fruits d'une longue & profonde étude. La formule signée à Rimini, avoit été dressée à *Constantinople* au rapport de S. *Athanase* : on y faisoit profession de croire en Jesus-Christ, *fils unique de Dieu*; *engendré de Dieu avant tous les siécles & avant tout commencement*; *créateur de toutes choses*; *Dieu de Dieu*; *assis à*

la droite du Pére ; Dieu & Seigneur : expressions décisives sur la Divinité du Verbe, & qu'on ne trouve affoiblies ou détruites par aucune autre qui la détruise. Aussi n'est-ce pas contre la formule même, que les Anciens se sont élevés, en rejettant le Concile de *Rimini*. Les Evêques d'Italie se plaignoient uniquement, qu'*on y eût attaché un mauvais sens par malignité*. Le Pape *Libere* n'y reprenoit qu'*une interprétation oblique, un enveloppement frauduleux*. S. Jerôme dit que *la foi y étoit parfaitement exposée* : Sulpice Sevére, que *le sens en étoit catholique, & la perfidie cachée*. Mais le mot de *consubstantiel* y manquoit : l'Eglise l'a réprouvée avec horreur, & l'a traitée d'Hérétique. L'Auteur prévient ces difficultés, & quantité d'autres : il résoud pareillement ce qu'on emprunte de plus spécieux, du terme équivoque de *Valens* échappé à l'attention du Concile ; *si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est une créature, comme le sont les autres créatures ; qu'il soit anathême*.

Cet endroit avoit besoin d'être ex-

pliqué plus au long, parcequ'il paroît que S. Ambroise en a pris lieu de dire, que le Concile de *Rimini* avoit appellé Jesus-Christ *une créature*. Il est bien vrai que c'étoit l'intention de *Valens*, lequel dans son Anathéme prétendoit seulement nier, que J. C. fût une créature semblable aux autres. Le fourbe cependant déguisoit si artificieusement sa pensée : avant & après l'Anathéme, il en couvroit si puissamment le foible par d'autres propositions, qui le déterminoient au sens orthodoxe, que les Péres dans les circonstances pouvoient à peine soupçonner la duplicité. *Anathéme*, avoit-il dit, *à quiconque enseigneroit que Jesus-Christ n'est pas éternel. Anathéme*, dit il ensuite, *à quiconque enseigneroit qu'il est tiré du néant*. La derniére expression sur-tout sappoit absolument l'Arianisme ; jusque-là que selon S. Athanase, on s'en servit à *Nicée* par forme d'addition, pour expliquer le *consubstantiel* même. Il est vrai que l'on ne s'en contenta pas ; mais ce n'est point qu'elle ne fût jugée suffisante : c'est que l'on vouloit un mot,

qui exprimât positivement la Divinité de J. C., dit nôtre Auteur, fondé sur un passage de la conférence de Carthage en 484.

Quelle a donc été la faute des Péres de Rimini, lui peut-on demander? Décriés autant qu'ils le sont, s'en fera-t'il en tout l'Apologiste? Non: il ne prétend que les justifier sur la foi; il ne les disculpe ni d'imprudence, ni d'indiscrétion. C'est le jugement que le Cardinal du Perron en portoit; & il s'en tient-là. Les paroles du Cardinal sont énergiques.

Ce qu'a fait l'Auteur à la décharge du Concile de *Rimini*, il le fait séparément pour celui de *Seleucie*. L'Apologie étoit déja bien avancée dès le premier article, par le seul plan qu'il y a tracé des Eglises d'Orient. Il la continuë plus distinctement sur le même principe, qu'il a employé à la justification des Peres de *Rimini*; c'est-à-dire, sur la formule de foi adoptée à *Seleucie* par les Orientaux, qui est la premiére de *Sirmisch*, & qui, entre-autres suffrages, a pour elle l'approbation de S. *Athanase* & de saint

» qu'ils croyoient ſuſpect par ſon
» curité. Nous n'avons garde (
» traiter d'ennemis ou d'Ariens
» ſoit S. Athanaſe; nous diſp
» avec eux, comme avec des frére
» ſont dans les mêmes ſentimens
» nous, à l'exception d'un terme
» Car, puiſqu'ils avoüent que le F
» de la ſeule ſubſtance du Pere,
» n'eſt pas ſa créature ou ſon o
» ge; mais ſon Fils propre & na
» ſa ſageſſe & ſon Verbe, exiſtant
» lui de toute éternité, ils ne ſon
» éloignés d'admettre le mot de
» *ſubſtantiel* ». Ces preuves ſont
ſées loin. On ne diſſimule pas qu

donné qu'à la politeſſe, & à l'eſperance qu'il avoit conçûë de les convertir. S. Hilaire ne rétracte rien : il avoit jugé les Orientaux irrépréhenſibles dans leur formule ; il n'avoit pas dit que leur foi fût complette, tant qu'ils s'obſtineroient à rejetter le mot de *conſubſtantiel*. Il les félicitoit d'en admettre le ſens ; il ne permettoit pas d'incidenter ſur le terme, & d'en faire un titre de ſéparation.

Mais ſi l'on juſtifie ces Evêques, que deviendront les Semi-Ariens, Secte d'Hérétiques, qui ont réellement exiſté; & ne peuvent guéres être que les Orientaux, prévenus contre le *conſubſtantiel*, & adhérans au *ſemblable en ſubſtance* ? L'Héréſie des Semi-Ariens, répond l'Auteur, conſiſtoit à nier la Divinité du S. Eſprit, & ne différe point de celle des Macédoniens. Il le dit après le ſecond Concile de Conſtantinople, & ſur l'autorité de S. *Philaſtre*, qui ne la définiſſent point autrement.

Il revient à la formule de Sirmiſch, décriée comme Arienne par M. *de Tillemont*, en conſéquence de cette

clause : *Nous ne plaçons pas le Fils au même degré que le Pére, mais nous l'assujettissons au Pére.* Peu de saints Docteurs sur ce pié-là, seroient exempts d'Arianisme ; puisqu'il y en a peu où l'on ne lise, que le Pere est supérieur au Fils *à raison de sa Paternité* ; quoique le Fils soit égal au Pere *à raison de sa nature.*

L'Auteur au reste ne prétend rien moins, que de justifier sans exception tous ceux des Evêques, qu'il comprend sous le nom d'Orientaux, au Concile de *Seleucie*. Il avertit, que plusieurs vraisemblablement y couvroient quelque chose de plus noir, que le simple éloignement du *consubstantiel*. N'y eût-il que leurs engagemens, & à l'égard de quelques-uns, leur union avec les Ariens : c'en étoit assés pour les mener insensiblement bien au delà de leur premiére profession de foi. Cette restriction ouvre à nôtre Auteur, une voie aisée de concilier son Apologie, avec l'autorité des textes qu'on lui oppose, & en particulier de S. *Epiphane*.

Il passe à la quatriéme question :

Quel étoit le nombre des Evêques dans les deux Conciles? On n'a pas manqué de le multiplier en certains tems, à mesure qu'on y a eû besoin de faire entendre, que la séduction pouvoit quelquefois prévaloir dans le Corps des Pasteurs. C'est-ainsi que *Julien* le Pélagien, condamné de toute part, comptoit 658. Evêques à *Rimini*; & qu'un Théologien moderne dans une situation fort approchante de celle de *Julien*, en a compté près de 800, qui composoient selon lui un seul & même Concile, des deux Assemblées de *Rimini* & de *Seleucie*. S. *Athanase* & *Sozomene*, beaucoup plus croyables, rapportent simplement pour *Rimini*, qu'il s'y en trouva 400. & davantage; & pour Seleucie 160. D'autres Ecrivains grossissent la supputation, d'autres la diminuent; mais avec une différence legére; & il n'y en a point aujourd'hui d'un peu estimés, qui osassent s'en écarter bien sensiblement.

De ce calcul, la cinquiéme question proposée par l'Auteur nous conduit à un autre. Il cherche de quel côté étoit la pluralité des Evêques;

ou dans les deux Conciles, ou dans le reſte du monde Chrêtien. Son *premier moïen* eſt général, & conſiſte à expliquer quelques anciens textes, qui parlent expreſſément de pluſieurs milliers d'Evêques, qu'il y avoit vers ces tems-là dans l'Egliſe. M. *de Fenelon* l'avoit répété, il y a quelques années; & on l'avoit traité d'imaginaire, ſans aucune mention de S. Auguſtin qu'il alléguoit, l. 3. contre *Creſconius* c. 3. M. de Soiſſons, à préſent Archevêque de Sens, étant revenu à la charge; ſes adverſaires ont eû honte de demeurer court: ce qui auroit néanmoins beaucoup mieux valu, que de faire confondre impertinemment à S. Auguſtin les vivans & les morts, pour les oppoſer aux Donatiſtes, leſquels pouvoient auſſi aiſément lui oppoſer à leur tour des *Milliers* de même eſpéce, tous leurs Partiſans & leurs Péres. Mais S. Auguſtin ne le dit pas pour une fois; ce ſont encore des *Milliers* d'Evêques, Collégues de ceux qui avoient ordonné *Cécilien*, qu'il repréſente ailleurs dans les Provinces d'outremer, comme autant de

Juges, tous capables d'examiner & de prononçer, hors d'Afrique & de Numidie : vivans tous par conséquent, & dans la possession actuelle de leurs Siéges. On peut lire *T.* 1. *Ep.* 43. *n.* 11. *nov. Ed.* & *T.* 4. *in Ps.* 36. *n.* 23. Cela entraîne nôtre Auteur dans quelque discussion sur l'Histoire du Donatisme; d'où il ne rejaillit que plus de lumiére sur le vrai point de la controverse. Il rappelle aussi la parole de l'Archimandrite *Dalmace* au jeune *Theodose*, rapportée dans les Actes du Concile d'Ephése. *Qui voulés-vous écouter ? six mille Evêques, ou un seul impie ?* M. l'Archevêque de Sens l'avoit pareillement citée ; & dans les réponses qu'on lui a faites, *Dalmace* si respecté de S. Cyrille & de toute l'Eglise Grecque, n'a plus été qu'un indiscret solitaire, un frivole & ignorant déclamateur. Défense admirable, qui a du moins produit ce bon effet, que l'Auteur de la Dissertation s'est piqué, & a entrepris de vérifier la parole du saint Abbé, avec autant de probabilité qu'il le peut.

Mais où il déploye le plus docte-

ment la Science des détails, qu'il possede en perfection; c'est dans ce qu'il appelle son *second moyen* : exposition nette & palpable de toutes les Eglises particuliéres établies au IV^e^. siécle dans le monde connu. Sa hardiesse étonne, sur-tout quand on le voit porter l'induction au de-là des Indes : il ne manque pourtant pas de guides; en eût-il été réduit à l'argument négatif, il en sçait tirer des conclusions, qui ont de quoi satisfaire. Quoiqu'il en soit des régions, où il marche d'un pas plus timide : avoir montré dans les autres païs, une multitude innombrable & incontestable d'Evêques, qu'il puisse y comparer avec ceux de *Rimini* & de *Seleucie*; c'est avoir prouvé tout ensemble, & leur supériorité, & la pluralité des Défenseurs du vrai Dogme. Quelques passages de S. *Hilaire*, de S. *Grégoire* de Nazianze, de S. *Jérôme*, de *Vincent* de Lérins, & de *Rufin*, dont l'on abuseroit pour infirmer sa démonstration, ne la rendent au contraire sous sa plume, que plus ferme & plus victorieuse. Mais

on voudroit une opposition ouverte, un cri universel de la part de ces Evêques, en témoignage de leur foi : il suffit, répond l'Auteur, qu'ils en fissent une profession publique. » L'E-
» glise, dit-il, se soutenoit d'une ma-
» niére visible par elle-même.... L'Hé-
» résie marquoit son progrès au coin
» de la violence..... & le calme seul
» dans les lieux où il régnoit, étoit
» une preuve de Catholicité ».

On demande en particulier, pourquoi le Pape *Libere*, s'il étoit revenu contre sa signature, ne rejetta pas plûtôt le Concile de Rimini. Il en pouvoit avoir bien des raisons, dont les tems postérieurs & les embarras, où se sont trouvés depuis lui plusieurs autres Papes, ne font que trop sentir la solidité. C'est assés que son retour à la foi de *Nicée* ne fût pas un secret : *Constance* en étoit instruit ;
» il ne l'appella pas au Concile, dit
» M. *Bossuet*, parcequ'il craignit de
» pousser deux fois un personnage de
» tant d'autorité, qu'il n'avoit pû
» abattre qu'avec tant d'efforts ».

L'Auteur de cette Dissertation est

le même qui écrivit, il y a quelques années, sur la chûte de *Libere*, qu'il qualifioit de fable & de supercherie des Ariens. Il met ici la chose au pis, & n'en rompt pas moins tout ce que l'indocilité des Sectaires, a témérairement inferé de ce fait célébre. Inépuisable dans ses connoissances; méthodique, réglé, juste dans l'application, il continuë au sixiéme article à purger l'Eglise de leurs impostures, & à la venger de leurs attentats.

ARTICLE XL.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE Meaux, avec des Notes ou Dissertations, & les Piéces justificatives. Par Dom Toussaints Duplessis, *Bénédictin de la C. de S. M. In* 4° 3. *vol. A* Paris, *chés Jul. Mich.* Gandoüin, *Quay de Conty*; *& Pierre Fr.* Giffart, *ruë* S. *Jacques*. MDCCXXXI.

Voyés Art. XIII. & XIV. au mois de Fevrier, & XXII. au mois de Mars 1732.

LE IV. Livre de cette Histoire commence à l'Episcopat de Guillaume *Briçonnet* : Epoque fatale à la France

France, puisqu'elle fut celle de la naissance des Héréſies, qui plongérent l'Egliſe & l'Etat dans un abyme de miséres. Le Diocéſe de Meaux eſt le premier, qui ait eû le malheur d'ouvrir ſon ſein aux Novateurs; ce qui le fait regarder comme le berceau de l'Héréſie en France: tache honteuſe, dit l'Hiſtorien, dont il ne pourra jamais ſe laver dans les ſiécles à venir. On ſçait que ce qui donna entrée aux Héréſies de *Luther* & de *Calvin* en France, fut le deſſein que conçut le Roi *François* I., de faire revivre les Lettres dans ſon Royaume, où les Sciences & les beaux Arts étoient fort négligés depuis quelques ſiécles. Le projet étoit digne du grand Prince qui le forma, dit Dom *Touſſaints*; mais l'exécution en fut funeſte à l'Egliſe. Il falloit attirer en France les perſonnes les plus habiles de tous les Etats de l'Europe; & le Roi n'épargna pour cela, ni les honneurs, ni les penſions. C'étoit le tems fatal, où *Luther* avoit déja empoiſonné du venin de ſes erreurs une grande partie de l'Allemagne & des Etats voi-

ſins. Il étoit difficile alors d'acquerir la réputation de Sçavant, ſans donner dans les nouveautés ; & il n'y en eut malheureuſement que trop qui s'y livrérent. Le Roi ne s'en défia pas, & Guillaume *Briçonnet*, Evêque de Meaux, y fut auſſi trompé. Le renouvellement des beaux Arts eut pour ce Prélat comme pour ſon Prince, des charmes dont il ne put ſe défendre. En 1516. après avoir fait de fort bons Réglemens, pour maintenir dans ſon Diocéſe la diſcipline de l'Egliſe, la pureté de la Foi & des mœurs, il y attira tout ce qu'il put d'habiles gens, & les pourvut de Bénéfices proportionnés à leur mérite. Entre ces Sçavans, on comptoit Guillaume *de Farel*, *Fabri* ou *le Fevre*, Gerard *Rouſſel*, & François *Vatable*.

Tous ces Docteurs à la faveur du Grec & de l'Hébreu, qu'ils ſçavoient bien pour ce tems-là, s'inſinuérent dans l'eſprit du Prélat. A l'extérieur ils paroiſſoient Catholiques zélés ; mais au fond ils n'avoient preſque tous de Religion, que celle qu'ils s'étoient formée des opinions de *Luther*

& de *Zuingle*, dont ils s'étoient fait un corps de Doctrine à leur façon. On excepte néanmoins ici *Roussel*, *Vatable* & *Fabri*, qui n'ont jamais abandonné la Religion Catholique. Cependant les Novateurs faisoient du progrès dans la Ville & dans le Diocése de Meaux : une partie même de ceux, qui avoient été envoyés pour remplir les Stations de l'Avent & du Carême, répandoient avec succès leurs erreurs parmi le Peuple. L'Evêque *Briçonnet* n'en fut pas plûtôt informé, qu'il révoqua leurs pouvoirs. En 1523. il assembla son Synode, où il condamna hautement les impiétés & les erreurs de *Luther*. Quelque tems après dans le cours de sa visite il monta en chaire, & dans un discours qu'il prononça, il excommunia tous ceux qui se déclaroient Partisans de cet Héréśiarque, & qui en professoient la Doctrine : il s'étendit en particulier sur le Dogme du Purgatoire, sur la priére pour les morts, & sur l'invocation des Saints. Mais malgré toutes ces preuves d'orthodoxie, Guill. *Briçonnet* fut accusé

d'innover en matiére de Religion. Ici Dom *Toussaints* n'oublie rien pour justifier le Prélat de tout soupçon d'héréfie : il prétend même que les divers interrogatoires, que l'Evêque se vit contraint de subir pour rendre compte de sa Foi, & qui parurent le deshonorer, tournérent enfin à sa gloire, & à la confusion de ses ennemis. Cependant il fut obligé d'éloigner d'auprès de lui tous ses Docteurs ; ou plûtôt ceux-ci se retirérent d'eux-mêmes, pour se soustraire aux poursuites de la Justice Séculiére & Ecclésiastique, qui procédoit contre eux dans toute la rigueur des Loix. Il faut encore avouër que quelque effort que fasse ici Dom *Toussaints*, pour purger le Prélat de tout soupçon de nouvautés en matiére de Religion, les liaisons intimes qu'il eut avec les Novateurs, & sa trop grande facilité à les introduire dans son Diocése, seront toûjours une tache à sa mémoire, & que jamais sa réputation ne sera bien nette sur ce point. Cependant il apporta dans la suite tous ses soins, pour purger son Diocése des

erreurs qui l'infectoient ; mais malgré toute sa vigilance & son zéle à décerner des peines contre les Hérétiques, ils faisoient tous les jours de nouveaux Proselytes dans la Ville & dans la Campagne. Le Prélat ne cessa de les combattre jusques à sa mort, qui arriva le 25. de Janvier 1533. Dom *Toussaints* fait un grand éloge de ses vertus chrétiennes, & sur tout des charités immenses qu'il fit à son Peuple durant la peste. Il avoit une dévotion singuliére envers la sainte Vierge, jeûnoit au pain & à l'eau les veilles de ses Fêtes, & établit dans son Diocése la Fête de la Visitation, qui n'y est plus aujourd'hui de précepte.

Nôtre Historien continuë dans ce 4e Livre à rapporter, ce qui s'est passé de considérable sous chaque Evêque par rapport à la Religion ; & ce que la Ville de Meaux eut de part aux troubles, qui agitérent alors l'Etat. On y voit les progrès des Sectaires, qui devinrent assés puissans pour faire la guerre à leur Souvérain, & en extorquier les armes à la main des

graces & des priviléges, que le malheur des tems ne permettoit pas de leur refuser. Le massacre de la S. Barthelemi, la naissance, les progrès & la fin de la ligue ; la mort tragique du Duc de Guise ; les désordres causés par les guerres civiles, la fin funeste de Henri III. ; l'avénement de Henri IV. à la Couronne de France : tous ces événemens sont trop connus pour nous y arrêter.

Le V^e & dernier Livre de cette Histoire n'offre pas des événemens moins intéressans, & moins capables de satisfaire la curiosité des Lecteurs. Il commence à l'Episcopat de Jean *de Vieupont*, qui fut sacré le 2. de Fevrier 1603. Ce Prélat ne fut pas plûtôt chargé du Gouvernement de l'Eglise de Meaux, qu'il apporta tous ses soins à y maintenir le dépôt sacré de la Foi, à y faire refleurir la discipline Ecclésiastique, & à rétablir l'Ordre dans les Monastéres, qui pendant les troubles du Calvinisme & de la Ligue, étoient étrangement déchûs de la pureté de leur premier Institut. Au milieu de tant de travaux

pour le ſoutien de la diſcipline réguliére dans les Cloîtres, M. de *Vieupont* eut occaſion de faire paroître ſon zéle pour le dépôt de la Foi en général. Il fut du nombre des Prélats, qui condamnérent en 1612. dans une Aſſemblée tenuë à Paris le Livre du fameux *Richer*, intitulé : *de la Puiſſance Eccléſiaſtique & Politique* : il aſſiſta auſſi aux Etats Généraux du Royaume, qui ſe tinrent à Paris en 1614. On remarque à la loüange de cet illuſtre Prélat, qu'il réſida conſtamment dans ſon Diocéſe, & qu'il ne s'en abſenta jamais que pour des affaires abſolument indiſpenſables. Il y mourut le 6. d'Août 1623.

Dominique *Seguier* d'une ancienne famille de Paris, illuſtre dans la Robe & dans l'Egliſe, occupe une place parmi les Evêques les plus diſtingués de l'Egliſe de Meaux. Il eſt le premier des Evêques de France, qui ait établi dans ſon Diocéſe les Conferences Eccléſiaſtiques de chaque mois, pour l'inſtruction des Prêtres. Ces Conferences qui ne pouvoient manquer de produire un très-

grand bien, ont été érigées depuis, à l'exemple du Diocése de Meaux, dans toutes les Eglises du Royaume.

Le Jansénisme, dit Dom *Toussaints*, commençoit dès-lors à s'étendre dans nos Provinces, avec plus de hardiesse & moins de contrainte qu'il n'avoit fait d'abord. M. *Seguier* fut des premiers à se distinguer, dans la guerre que les Prélats de France déclarérent à cette nouvelle Hérésie: il publia à ce sujet le 2. de Septembre 1655. la Bulle d'Innocent X. pour la souscription du Formulaire; & il la fit reçevoir à tous les Ecclésiastiques Séculiers & Réguliers de son Diocése. Mais cette Secte, ajoûte l'Historien, avoit pris de grandes forces dès sa naissance, & devoit dans la suite causer encore de grands désordres dans le Royaume.

Pendant les nouveaux troubles de la minorité de LOUIS XIV. sous le ministére du Cardinal *Mazarin*, M. *Seguier* n'omit rien pour maintenir ses Diocésains dans la fidélité, qu'ils devoient au Roi. Le Prélat eut la consolation de voir cet orage bien-

tôt diſſipé, & mourut en paix à Paris le 16 de Mai 1659. On remarque ici que M. *Seguier*, en faiſant travailler au Rituel, au Miſſel, & au Bréviaire de ſon Diocéſe, y a introduit preſque en tout le Rit Romain.

Dominique *de Ligni*, Neveu & Coadjuteur de M. *Seguier* lui ſuccéda, & fit gloire de marcher ſur les traces de ſon Oncle. A peine lui eut-il rendu les derniers devoirs, qu'il ſe crut obligé de faire la viſite de ſon Diocéſe : il la fit en 1660, & ſe tranſporta dans toutes les Paroiſſes, ſans en excepter une. Un certain air de douceur & d'affabilité répandu dans toute ſa perſonne, dit nôtre Hiſtorien, lui concilioit tous les cœurs; & on auroit peine à compter le grand nombre de différends & de querelles particuliéres, qu'il appaiſa par lui-même dans le cours de cette viſite. M. *de Ligni* hérita auſſi du zéle de ſon Oncle contre les nouveautés dangereuſes en matiére de Foi, qui troubloient le Royaume. La Bulle d'Innocent X. ſur le Janſéniſme, n'ayant point produit tout le fruit que l'Egliſe

en devoit attendre, le Pape Alexandre VII. s'expliqua plus précisément ; & ce fut alors que pour ôter toute équivoque, & toute distinction frivole du fait & du droit ; la condamnation des V. Propositions de *Jansenius* fut exigée dans le sens même de cet Auteur. M. *de Ligni* en reçut la Formule en 1661, & la fit souscrire dans tout son Diocése.

Ce Prélat ne marqua pas moins de fermeté que ses illustres Prédécesseurs, pour maintenir la Jurisdiction Episcopale contre tous ceux qui entreprirent d'y donner atteinte. Madame *de Plas*, Abbesse de Faremoutier l'éprouva, aussi bien que Madame *Duxel* qui lui succéda dans le gouvernement de cette Abbaye. Le Chapître même de sa Cathédrale, ayant voulu s'arroger un droit qu'il n'avoit pas, fut contraint de plier sous le poids de l'autorité Episcopale. M. *de Ligni* mourut le 27. d'Avril 1681, & fut enterré à côté de M. *Seguier* son Oncle.

Le Siége de Meaux, continuë l'Historien, ne vaqua pas long-tems après

le décès de M. *de Ligni* : il fut bientôt rempli par le célébre M. *Bossuet*, l'une des plus éclatantes lumiéres de l'Eglise de France. On donne ici un abregé de la vie de cet illustre Prélat ; & cet abregé dans la simplicité d'une narration purement historique, présente à l'esprit l'idée d'un des plus grands Evêques, que l'Eglise de France ait vû naître dans son sein. Pour ne pas passer les bornes d'un extrait, nous nous renfermerons dans quelques faits mémorables d'une si belle vie.

Jacques Benigne *Bossuet* étoit né à Dijon le 27. de Septembre 1627. d'une Maison distinguée dans la Robe, comme on peut le voir à la fin de cette Histoire *Note V*. Dés sa plus tendre jeunesse, dit Dom *Toussaints*, il devint l'objet des complaisances de sa Famille, & l'admiration de ses Maîtres. Après avoir fait ses premiéres études au Collége des Jesuites à Dijon, M. son Pere, Conseiller au Parlement de Mets, l'envoïa à Paris pour y faire son cours de Philosophie & de Théologie. Deux ans après, le

jeune *Bossuet* déja pourvû d'un Canonicat de la Cathédrale de Mets, commença sa Philosophie au Collége de Navarre; & l'année suivante il soutint sa premiére Thése. Ce coup d'essai acquit dés-lors au jeune Abbé beaucoup de gloire : il répondit aves une capacité, qui le fit admirer des Prélats, qui assistérent en grand nombre à cet Acte. Les Docteurs de Navarre, qui voïoient croître chés eux un Eléve de si grande espérance, & dont les divers talens se développoient chaque jour à leurs yeux, appréhendant qu'il ne leur échappât, ils passérent par dessus les Régles ordinaires, & l'admirent dans leur Société, avant même qu'il eût soutenu sa Tentative. Il la soutint avec éclat le 25. de Janvier 1648. en présence du Prince de Condé, à qui la Thése étoit dédiée, & qui, comme on le sçait, n'étoit pas moins héros dans les talens de l'esprit que dans ceux de la guerre. L'Abbé *Bossuet* fit ensuite sa licence, & reçût le Bonnet de Docteur le 16. de Mai 1652. L'année suivante il fut pourvû de la dignité d'Archi-

diacre de Sarbourg, & reçût cette même année l'Ordre de Prêtrise. Deux ans après, il passa de l'Archidiaconé de Sarbourg à celui de Mets. Dés-lors il travailla à la réünion des Protestants, & on vit bien-tôt sortir de sa plume un livre de controverse contre le Catéchisme de Paul *Ferry*, où ce Ministre attribuoit à l'Eglise Catholique bien des erreurs qu'elle déteste. » C'est à ce grand objet qui » l'occupoit tout entier, qu'il consa- » croit la plus grande partie de ses » veilles ; & l'Europe entiére, dit » l'Historien, a été témoin de la bé- » nédiction que Dieu a répanduë sur » ses travaux. Le succès de ce premier » Ouvrage de M. *Bossuet* fut tel, que » le Parti huguenot en fut ébranlé.

» Mais si le nouveau Controversis- » te, ajoûte l'Historien, couroit avec » tant d'ardeur après les brebis per- » duës de la maison d'Israël, son zéle » n'étoit pas moins vif pour la con- » version des Catholiques ». Ici l'on trace le caractére de M. *Bossuet*, en qualité de Prédicateur ou d'Orateur chrétien. Puis on ajoûte : » le Roi

» voulut l'entendre, & se nourrir à son
» tour des instructions d'un homme,
» dont ses Sujets avoient eû seuls jus-
» ques-là le bonheur de profiter. Il
» prêcha pour la premiére fois de-
» vant Sa Majesté l'Avent de 1661,
» & il continua le Carême suivant.
» Le nouveau Prédicateur embrassoit
» toutes les parties de l'Orateur chré-
» tien : sujets de Morale, simples
» Exhortations, Panégyriques, Orai-
» sons funébres, il excelloit en tous
» les genres ».

En 1669. M. *Bossuet* fut nommé Evêque de Condom, & sacré le 21. de Septembre de l'année suivante. Dés ce tems-là même le Roi avoit jetté les yeux sur lui, pour lui confier l'éducation de M. le Dauphin ; mais un emploi qui l'attachoit nécessairement à la Cour, lui parut incompatible avec la résidence, qu'il croïoit devoir à son Troupeau : il ne differa pas à remettre son Evêché entre les mains du Roi. Peu de tems après parut son excellent Livre de l'exposition de la Doctrine catholique : Ouvrage, dit Dom *Toussaints*,

digne de l'immortalité par le grand nombre de Proteſtants, qu'il a ramené au ſein de l'Egliſe.

Ce fut au bout de dix années, emploïées à former le cœur de ſon auguſte Eléve, que M. *Boſſuet* fut nommé le 2. de Mai 1681, pour ſuccéder à M. *de Ligni* dans le Siége Epiſcopal de Meaux. Il fut honoré preſque en même tems de la charge de premier Aumônier de Madame la Dauphine, & devint dans la ſuite Conſeiller d'Etat, premier Aumônier de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, & Supérieur de la maiſon de Navarre. Ces emplois & ces dignités, remarque l'Hiſtorien, ne l'empêchérent pas de gouverner par lui-même ſon nouveau Diocéſe, ni de continuer ſes études & ſes travaux ordinaires, pour la défenſe de la cauſe de l'Egliſe contre les Proteſtants. Mais une guerre plus dangereuſe & plus capable de troubler la Religion, s'éleva entre nôtre Prélat & l'illuſtre M. de Fenelon Archevêque de Cambrai. Dom *Touſſaints* déclare qu'il n'entreprend pas d'en donner une

Histoire compléte. L'on touche encore de près au tems, qui a vû naître & finir cette fameuse contestation; & elle paroît à nôtre Historien de la nature de celles, qu'il n'est guéres permis de développer au Public, qu'après la révolution d'un certain nombre d'années. Cependant pour ne pas laisser un trop grand vuide dans l'Histoire de Meaux, on en rapporte ici les principaux traits, d'après l'Auteur des *Mémoires chronologiques pour l'Histoire de l'Eglise de France*. Comme cet Ouvrage est depuis plusieurs années entre les mains de tout le monde, nous y renvoïons nos Lecteurs.

Pendant que la dispute entre ces deux grands Prélats, tenoit tous les esprits en suspens; le Jansénisme, dit l'Historien de Meaux, faisoit des progrès considérables dans l'Eglise de France. Malgré les efforts que les deux Puissances avoient déja emploïés pour le reprimer, on faisoit encore impunément courir dans le Public une infinité de livres, qui ne tendoient qu'à perpétuer les dissensions, & à

autoriser la révolte. M. *Bossuet*, qui jusques-là avoit fait mille efforts pour concilier les esprits, ne put voir qu'avec indignation les vaines subtilités dont se servoient les Partisans de l'Erreur pour éluder les décisions les plus respectables. Il se récria avec force dans l'Assemblée du Clergé de 1700, *sur le malheur d'être obligé de nommer encore le Jansénisme, & d'arrêter le cours des livres scandaleux, qui renouvelloient ouvertement des questions si souvent décidées.* On vit encore plus particuliérement, quels étoient ses sentimens sur le Jansénisme en 1703, non seulement à l'occasion du fameux Cas de conscience signé par 40. Docteurs; mais encore dans l'Acte signé au mois de Juin de la même année par un Grand-Vicaire d'une Métropole voisine de Paris. C'est-là que M. Bossüet le force de reconnoître que » l'Eglise est en droit d'obliger » tous les Fidéles, de souscrire avec » une approbation & soumission entié» re de jugement à la condamnation, » non seulement des erreurs, mais » encore des Auteurs & de leurs

» Ecrits, &c. ». Ce fut au milieu de tous ces travaux, que M. *Bossuet* mourut à Paris le 12. d'Avril 1704. L'Eglise de Meaux, qu'il avoit gouvernée pendant 22. ans, auroit été inconsolable de cette perte, si elle n'avoit été réparée par la nomination de l'illustre Cardinal, qui la gouverne aujourd'hui avec tant de bénédiction. Elle retrouva dans lui la même profondeur de doctrine, le même zéle pour son instruction, & la même sollicitude Pastorale, qu'elle admira tant de fois dans son Prédécesseur. C'est ce qui paroît dans les seize Mandemens ou Instructions Pastorales, qu'il adresse à son Peuple: Ecrits pleins de lumiére & de force, qui ne laissent d'autre parti à ses adversaires, que le silence & l'humble aveu de leur défaite.

Pour terminer cet extrait, nous ne dirons qu'un mot des Notes dont cette Histoire est accompagnée. Ce seroit les dégrader que de les appeller de simples Notes: ce sont presque autant de Dissertations remplies de recherches curieuses & sçavantes. On

ne peut auſſi trop loüer le zéle ardent, que l'Hiſtorien de Meaux fait éclater en toute occaſion contre les Novateurs de ce tems. Partout où il les rencontre ſous ſa plume, on peut dire qu'il ne les épargne pas; & en cela même il donne à l'Egliſe un témoignage non ſuſpect de la pureté de ſa foi & de ſa doctrine. Quant au volume des preuves, qui n'eſt qu'un Recüeil des Piéces autentiques, ſur leſquelles cette Hiſtoire eſt appuïée, nous les renvoïons avec l'Auteur, à un certain genre de Sçavans paſſionnés pour ces ſortes de Monumens antiques; & ſans entrer dans une diſcuſſion qui nous méneroit trop loin, nous croïons pouvoir nous en repoſer ſur la bonne foi de l'Hiſtorien, qui ſe déclare partout l'ennemi implacable de toutes ſuppoſitions ou falſifications en matiére de Tîtres anciens.

ARTICLE XLI.

MEMOIRES DE LITTERATURE tirés des Régiſtres de l'Académie Ro-

Mai 1732.

yale des Inscriptions & Belles-Lettres. In 4°. Tome VI. A Paris, de l'Imprimerie Royale.

CET extrait est une suite de celui que nous avons déja donné du VI^e. tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, *Article* XXXV. du mois précédent. Ainsi nous allons d'abord entrer en matiére.

Sur l'essence de la Poësie.

Il'y a quelques années que le Public fut témoin d'un combat littéraire sur la versification françoise, entre deux Auteurs, le P. du Cerceau & l'Abbé de Pons. Le premier soutenoit qu'elle consistoit précisément dans la transposition des mots & des membres d'une phrase ; le second prétendoit avec plus de raison que ce qui distinguoit les vers de la prose, c'étoit non seulement la rime, mais surtout la mesure & la cadence. Le Public décida en faveur du dernier, &

on trouvera dans les Mercures toutes les piéces du procès.

Mais la queſtion que M. *Racine* traite dans cette Diſſertation, eſt toute différente. Il s'agit de l'eſſence de la Poëſie, dont la verſification n'eſt elle-même qu'une partie. Car „ quoi- „ que, dit-il, la verſification ſoit toû- „ jours néceſſaire, & que le Peuple „ donne communément le nom de „ Poëte à tout homme qui fait des „ vers, nous ſçavons que ce nom il- „ luſtre ne s'acquiert pas ſi aiſément. „ La ſcience de renfermer des mots „ dans une certaine meſure, n'a rien „ de grand ni d'admirable.

Neque enim concludere Verſum dixeris eſſe ſatis.

Seroit-ce dans l'imitation qu'on feroit conſiſter l'eſſence de la Poëſie ? Perſonne n'en eſt perſuadé. Pluſieurs gens de Lettres ſoûtiennent au contraire qu'elle conſiſte dans la fiction, aſſurant que la Poëſie eſt inſéparable des fables, qu'un Poëte doit toûjours feindre, & ne débiter aucune vérité que ſous l'écorce de menſonges agréables ;

de sorte que Virgile n'auroit pas mérité le nom de Poëte, s'il avoit borné son travail à ses quatre livres des Georgiques. Mais M. *Racine* réfute encore ce sentiment; & comme il est vrai que toutes les anciennes Poësies ne sont qu'un tissu de fables, il fait remarquer que ce que nous ne regardons aujourd'hui que comme de pures fables, faisoit autrefois le fond de la Religion Payenne, & que par conséquent les anciens Poëtes ne les ont pas emploïées comme des fictions, mais comme des Mystéres de Religion; d'où il conclut qu'on ne peut pas s'autoriser de leur exemple, pour prouver que la fiction est l'ame de la Poësie. Mais outre que quelques Lecteurs pourront trouver la digression, qu'il fait à cette occasion sur la Religion ancienne, un peu trop longue pour le sujet qu'il traite: il semble que sa pensée seroit plus juste, s'il avoit distingué les divers genres de Poësie, pour en excepter quelques-uns de la régle générale qu'il établit. Car il est bien vrai en général qu'il y a d'excellentes Poësies sans fictions;

témoin divers morceaux de l'Ecriture Sainte ; mais il y a auſſi telle Poëſie, dont la fiction doit être, ſinon le fond, du moins l'ame & la compagne inſéparable, ſurtout le Poëme épique. Car, nous oſons le dire ; la fiction eſt auſſi eſſentielle à cette eſpéce de Poëme, ſuivant l'idée que toutes les Nations ont attachée à ce nom, que les couleurs le ſont à un tableau.

Telle eſt la premiére partie de la Diſſertation de M. *Racine*. Après y avoir réfuté les ſentimens qu'il n'approuve pas, il entreprend dans la ſeconde partie de fixer la véritable eſſence de la Poëſie. C'eſt, ſelon lui, cet *enthouſiaſme* qui fait parler aux Poëtes le langage des Dieux, eſpéce de fureur & de ſoufle divin, ſelon les anciens & ſelon l'étymologie même du nom. Mais loin de regarder cet enthouſiaſme comme l'effet d'une inſpiration divine, M. *Racine* ne le regarde que comme l'effet naturel de paſſions ; & c'eſt par cette raiſon, ajoûte-t'il, qu'il eſt abſolument néceſſaire à la Poëſie, parceque toute Poëſie eſt toû-

jours le langage de quelque passion.
„ Pour en être convaincu, il suffit de
„considérer un moment l'état où nous
„nous trouvons, quand une passion
„nous agite, & quel est le langage
„conforme à cet état. Au même ins-
„tant qu'une passion violente s'empa-
„re de nôtre ame, elle s'empare aus-
„si de nôtre corps & y répand un
„trouble subit. Le sang coule avec
„impétuosité, le visage s'enflamme,
„les yeux étincellent, le son de la voix
„grossit, les paroles entrecoupées
„s'échappent rapidement, le cours
„violent des esprits animaux échauf-
„fe nôtre imagination, & soudain
„plusieurs pensées différentes s'y pré-
„sentent en foule : nous les expri-
„mons le plus promptement qu'il est
„possible, & nôtre promptitude ne
„nous permet pas d'observer dans
„nôtre discours un ordre exact : nous
„ne sommes plus attentifs aux liai-
„sons ordinaires : nos expressions sont
„hardies, parceque vivement occu-
„pés de ce qui nous frappe, les ter-
„mes que nous emploïons ne nous pa-
„roissent point hyperboliques. Nous

„nous ſervons d'exclamations, d'a„poſtrophes, d'interrogations ; & même nous nous adreſſons aux êtres inanimés, parceque dans le trouble „où nous ſommes, il nous ſemble „que toute la nature s'intéreſſe à nous. „Tel eſt l'enthouſiaſme de paſſions, & „tel eſt auſſi celui de la Poëſie „.

On ne peut rien ajoûter à la beauté de cette deſcription ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'y joindre quelques obſervations. 1^{mt}, nous conviendrons avec M. *Racine* que c'eſt en effet l'enthouſiaſme, qui caractériſe la Poëſie ; mais prétendre que cet enthouſiaſme, au lieu de n'être ſimplement qu'une imitation de la paſſion, eſt l'effet naturel de la paſſion même, c'eſt ce ſemble confondre l'imitation & la réalité, le tableau & la vérité. Car il eſt bien vrai qu'un Poëte parle ordinairement le langage de la paſſion, mais il ne reſſent point la paſſion même ; ainſi l'enthouſiaſme n'eſt point en lui l'effet naturel de la paſſion, mais une ſimple imitation qui eſt plus ou moins vive & animée, à proportion de la

vivacité avec laquelle le Poëte ſaiſit ſon *idée* & s'en remplit l'imagination. C'eſt cette vivacité, cette eſpéce de chaleur, ce feu de l'imagination qu'on a de tout tems appellé du nom de fureur poëtique, ou d'enthouſiaſme, & que les Anciens, ſuivant leur façon de penſer, appelloient ſoufle divin & inſpiration divine, parcequ'ils attribuoient à quelque Divinité particuliére tous les mouvemens extraordinaires de l'ame. 2^me, faire conſiſter l'eſſence de la Poëſie dans l'enthouſiaſme, c'eſt dire qu'il n'y a point de Poëſie ſans enthouſiaſme; & que tout diſcours où il ſe trouve de l'enthouſiaſme eſt de la Poëſie. Or la propoſition paroîtra peut-être trop générale ſuivant l'opinion commune des hommes & l'uſage établi; car il faudra d'une part appeller Poëſies la plûpart des prophéties de l'Ecriture & beaucoup d'endroits de Demoſthéne; & de l'autre part il faudra refuſer ce nom à quantité d'ouvrages qui ne ſont qu'élégans, enjoüés, & ingénieuſement badins. Les Recüeils de nos Poëtes en ſont remplis, & on aura de la peine

à y trouver quelques traits d'enthousiasme, à moins qu'on ne veüille donner ce nom aux passions les plus douces & les plus tranquilles. Hé que deviendra le poëme de la grace ? Sera-ce de la Poësie ? Nous serions fâchés qu'on retranchât ce Poëme du nombre des ouvrages poëtiques ; & nous aimons mieux nous persuader que M. *Racine* ne s'est pas bien expliqué dans sa dissertation, que de croire qu'il nous ait donné pour un Poëme un ouvrage qui n'est que de la prose.

Nous passons à regret une dissertation de M. l'Abbé *Fraguier*, pour prouver *qu'il ne peut y avoir de Poëme en prose.* Cette proposition toute évidente qu'elle est, a eû besoin d'un défenseur, depuis qu'un célébre Auteur a osé avancer le paradoxe inoüi des Poëmes en prose ; mais il est vrai que M. l'Abbé *Fraguier* le réfute si solidement, qu'il y a de l'apparence que le paradoxe trouvera peu de partisans. Il est à souhaiter qu'il y ait encore dans les régistres de l'Académie beaucoup de dissertations de cet illustre Sçavant : elles sont toutes singuliére-

ment caractérisées par l'élégance & l'érudition.

Réflexions sur la Cyropedie & sur l'histoire de Cyrus.

Il y a de la gloire à défendre une cause abandonnée, lorsqu'elle est bonne : il y en a même à bien défendre une mauvaise cause, lorsqu'on y est contraint par la nécessité de quelque circonstance ; mais lorsqu'on entreprend sans nécessité la défense d'une mauvaise cause abandonnée de tout le monde, on peut bien faire briller son esprit & son érudition, mais c'est prodiguer l'un & l'autre à pure perte. Telle est pourtant l'entreprise de M. l'Abbé *Banier* dans cette dissertation. La Cyropedie de *Xenophon* n'est point un Roman selon lui, c'est une histoire ; & il entreprend de le prouver contre les témoignages formels de *Ciceron*, d'*Hermogene*, d'*Ausone*, & de tout ce qu'il y a de Sçavans & de Critiques modernes. Il n'est pas impossible qu'un Sçavant trouve tous les autres en défaut ; la

chose est arrivée quelquefois, & M. l'Abbé *Banier* en seroit aussi capable qu'un autre par la sagacité de son esprit & la connoissance qu'il a de l'antiquité ; mais comme dans cette dissertation il n'oppose au sentiment de tous les Sçavans, que quelques conjectures & quelques vraisemblances, qui ne convainquent point, il y a tout lieu de croire que l'ancien sentiment subsistera. On lira pourtant avec plaisir la dissertation, parcequ'elle est bien écrite & pleine d'érudition, de sorte qu'on peut appliquer à l'Auteur le vers

Si pergama dextra
defendi possent, &c.

On sera surtout content de la critique qu'il y fait d'*Herodote*, & de la comparaison qu'il fait du récit de cet Historien & de la Cyropedie, avec les endroits de l'Ecriture Sainte où il est parlé de *Cyrus & de Balthassar.*

Sur la durée du Siége de Troye.

Il y a quelques années que le Pére *Hardoüin* avança sur l'Iliade, sur le

dessein de ce Poëme & la maniére de l'entendre, un sentiment qui parut à tous les Sçavans un paradoxe fort étrange. Mais nous ne sçavons si la pensée de M. *Fourmont* sur la durée du Siége de Troye, qu'il ne fait durer qu'un an, ne paroîtra pas aussi extraordinaire. Il est certain que les Sçavans d'un certain ordre étant placés pour ainsi dire dans une région supérieure, voyent quelquefois des choses que le commun des Sçavans n'apperçoit pas; mais la gloire de créer de nouveaux systêmes & de faire des découvertes, est une tentation si délicate, qu'il arrive souvent qu'on croit voir ce qu'on ne voit pas, & qu'on abuse de sa science même pour se flatter dans son erreur. M. l'Abbé *Banier* après avoir pris l'essor dans la route des opinions nouvelles, comme nous venons de le remarquer, se range ici du sentiment commun, & attaque celui de M. *Fourmont*. Comme ce dernier n'a imaginé ce nouveau systême que dans l'opinion où il étoit, que dans la supposition d'un Siége de Troye qui ait duré dix ans,

on ne pouvoit répondre ſolidement à quelques objections que l'on fait contre l'Iliade, M. l'Abbé *Banier* entreprend de prouver deux choſes : la premiére, que la ſuppoſition eſt inconteſtable : la ſeconde, que dans cette ſuppoſition on peut répondre d'une maniére très-plauſible aux objections que l'on fait contre l'Iliade. Il prouve la premiére par la tradition conſtante & uniforme de tous les Auteurs, à commencer par *Homére* premier Hiſtorien du Siége de Troye ; & l'on conçoit aiſément que ce détail ne doit pas couter beaucoup, pour peu qu'on ait de connoiſſance des Auteurs. M. *Fourmont* objecte que tout ce que décrit *Homére*, ſe paſſe la dixiéme année, & M, l'Abbé *Banier* fait voir que le récit d'*Homére*, eſt mêlé de pluſieurs épiſodes, où ce Poëte rapporte beaucoup d'événemens précédens. Mais, comme après tout l'hiſtoire du Siége de Troye n'eſt pas le principal objet qu'*Homére* ſe propoſe dans l'Iliade, il n'eſt pas étonnant qu'il n'en ait pas donné le détail. M. *Fourmont* ajoûte qu'on ne peut pas

concevoir, qu'une ſeule Ville ait arrêté pendant 10. ans une armée floriſſante & mille vaiſſeaux. Mais M. l'Abbé *Banier* fait remarquer que le Siége n'occupa l'armée entiére qu'à la dixiéme année, parceque pendant les neufs premiéres on fit divers détachemens pour aller ſubjuguer les autres Villes, ſans pourtant abandonner le camp formé par les aſſiégeans. Il n'eſt pas d'ailleurs étonnant qu'une Ville, dont les murs étoient bâtis de la main des Dieux, & qui recevoit tous les jours du ſecours, ait réſiſté ſi longtems.

Il s'agit en ſecond lieu de ſçavoir, ſi de cette ſuppoſition ainſi établie il réſulte contre l'Iliade des objections auſſi terribles que M. *Fourmont* le prétend. M. l'Abbé *Banier* ſoûtient que non, & le prouve par le fait en réfutant ces objections. *Priam*, dit-on, depuis dix ans que le Siége dure, doit avoir vû tous les Generaux Grecs, & cependant il a beſoin qu'*Helene* les lui faſſe connoître. On répond que le grand âge de ce Prince ne lui ayant jamais permis d'aſſiſter aux

ombats, il n'avoit garde de connoître les Chefs des Grecs. Mais au contraire, puisque tous les Chefs ennemis se connoissent dés le premier combat de l'Iliade, c'est une preuve que le Siége duroit depuis long-tems. On objecte que *Glaucus* & *Diomede* ne se reconnoissent que dans un combat de la dixiéme année. On répond que c'est qu'ils ne s'étoient pas encore rencontrés vis-à-vis l'un de l'autre : que *Diomède* avoit été souvent absent du camp des Grecs ; & que *Glaucus* pouvoit s'être rendu tard à Troye. Les autres objections ne sont pas plus solides, & les réponses que M. l'Abbé *Banier* y fait, sont sans replique.

Sur la plante appellée PAPYRUS, *sur le papier d'Egypte, sur le papier de coton, & sur celui dont on se sert aujourd'hui.*

Cette dissertation du P. *de Montfaucon* contient un détail curieux de tout ce qui a rapport au papier des Anciens. Il est assés bizarre que nous soyons encore aujourd'hui, si bien

instruits sur quelques arts des Anciens que nous avons beaucoup perfectionnés, tandis que nous en ignorons entiérement quelques autres, qu'ils avoient portés à la perfection. Le P. *de Montfaucon* remarque d'abord que le nom de *papyrus*, que quelques étymologistes ont voulu faire dériver du Grec, est un mot égyptien, & il le prouve par la syllabe *pa* qui commence le mot, & qui étoit un article chés les Egyptiens, article qu'on trouve joint à plusieurs de leurs noms comme *paphnuce*, *pachnemunis*, *papremis*, *patermuthius*, que l'Abbé de la Trape par une erreur copiée d'après un interpréte Latin, appelle *Dom* ou *Pere* Muce.

Le *papyrus* naissoit dans les eaux débordées du Nil, qui n'avoient pas plus de deux coudées de hauteur. Il jettoit de grosses racines longues de dix coudées, & sa tige de forme triangulaire avoit quatre coudées ou plus de hauteur. Cette plante, ajoûte-t'on, n'avoit point de semence & ne portoit point de fruit. C'est-à dire qu'on le croyoit ainsi alors ; mais quel est

le naturaliſte qui le croira aujourd'hui ? Elle ſe multiplioit à tel point que Caſſiodore la compare à une forêt ; & l'uſage en étoit preſque auſſi univerſel que l'eſt dans l'Amérique celui du coco. On en faiſoit des ſouliers, des ligatures, des méches pour les lampes, des nattes, des matelas, des couvertures, des voiles de navire, des barques, des habits : les pauvres s'en nourriſſoient, & la racine ſervoit aux ouvrages de ſculpture.

On ne connoît pas préciſément l'époque, où a commencé l'uſage qu'on a fait de cette plante, pour en faire des feüilles à écrire : mais il eſt certain que les Romains regardoient cet art comme très-ancien. La maniére de préparer les feüilles conſiſtoit, ſelon Pline, à ſéparer avec une aiguille ces peaux déliées ; celles du milieu étoient eſtimées les meilleures : on les étendoit ſur une table, & ſur une premiére peau on en étendoit une ſeconde en travers, en ſorte que leurs fibres ſe croiſoient. On colloit ces deux peaux avec l'eau même du Nil ou avec de la colle, on les mettoit en

presse, on les faisoit sécher au soleil, & enfin on les assembloit par *mains* de vingt feüilles.

Ce papier d'Egypte s'appelloit anciennement *charta hieratica*, papier sacré, parcequ'il servoit à écrire tout ce qui regardoit le culte des Dieux. On l'appella dans la suite *Augusta*, & le P. de *Montfaucon* croit que ce fut par flaterie pour Auguste, & qu'il faut lire dans Pline *ab adulatione* & non pas *ablutione*. Mais le P. *Hardoüin* rejette cette correction qui n'est pas nouvelle, & croit que le papier fut appellé *charta Augusta, ablutione*, parcequ'on trouva à Rome une maniére de le préparer beaucoup plus parfaite que celle d'Egypte. Le papier de la seconde beauté fut appellé *Livia*: on en appella d'autres de divers noms tirés des lieux, où on les preparoit, comme le *Saïtique*, le *Téniotique*, ou plûtôt le *Teneotique*. Sous l'Empereur *Claude* l'art fut extrêmement perfectionné, & il le fut encore davantage depuis. „ Mais com„me malgré toutes les précautions on „ne pouvoit pas éviter, que ces feüilles

» de papier trop fragiles pour se soû-
» tenir, ne dépérissent en peu de
» tems, surtout quand on les emplo-
» yoit à faire des livres, on s'avisa de
» les entremêler de feüilles de parche-
» min sur lesquelles l'Ecriture étoit
» continuée, de sorte qu'après quatre,
» ou cinq, ou six, ou quelquefois
» sept feüillets de papier d'Egypte,
» on mettoit deux feüillets de parche-
» min. C'est ce qu'on peut voir dans
» un livre de papier d'Egypte de
» l'Abbaïe de S. Germain des Prés,
» qui contient une partie des Epîtres
» de S. Augustin ».

Il se faisoit dans tout le monde un commerce prodigieux de papier, & le revenu en étoit si considérable, que le Tyran *Firmus* s'étant emparé de l'Egypte, se vantoit qu'il avoit assés de papier & de colle pour nourrir son armée. Ce fut, dit le P. *de Montfaucon*, sous le régne de Constantin ou environ, que fut écrit l'Evangile de *S. Marc*, qu'on garde encore aujourd'hui dans le Trésor de Venise.
» Ces feüilles de papier d'Egypte,
» dit-il, me semblérent beaucoup

„ plus délicates que toutes les autres, „ que j'ai vûës en différens endroits. „ Sur la forme des lettres il me parut „ que c'est le plus ancien Manuscrit „ qu'on ait encore vû, & qu'on ne „ hazarde guéres en disant qu'il est „ pour le plus tard du IV^e^. Siécle „. Mais il observe qu'on le garde dans un caveau si humide, qu'il dépérit tous les jours considérablement. Le Pére *de Montfaucon* rapporte divers autres monumens de papier d'Egypte.

Enfin l'invention du papier de coton *charta Bombycina* fit tomber le papier d'Egypte; mais il n'est pas aisé d'en fixer l'époque. On peut conjecturer que ce papier fut inventé au IX^e^. Siécle, ou pour le plus tard au dixiéme. Dés la fin du onziéme, l'usage en étoit répandu dans tout l'Empire d'Orient. „ Cela vint fort à pro„pos dans un tems, où il paroît qu'il „y avoit grande disette de parchemin, „ce qui nous a fait perdre plusieurs „anciens Auteurs. Voici comment: „depuis le XII^e^. Siécle les Grecs plon„gés dans l'ignorance s'avisérent de

»racler les écritures des anciens ma-
»nuſcrits en parchemin, & d'en ôter
»autant qu'ils pouvoient toutes les
»traces pour y écrire des livres d'E-
»gliſe. Ce fut ainſi qu'au grand pré-
»judice de la République des Lettres,
»les *Polybes*, les *Dions*, les *Diodores*
»de Sicile & d'autres Auteurs que
»nous n'avons plus, furent metamor-
»phoſés en *Triodions*, en *Pentecoſtai-*
»*res*, en *Homelies*, & en d'autres li-
»vres d'Egliſe. Après une exacte re-
»cherche, je puis aſſûrer que des li-
»vres écrits ſur du parchemin depuis
»le XII^e^. Siécle, j'en ai plus trouvés
»dont on avoit raclé l'ancienne écri-
»ture, que d'autres ».

Comme le papier de coton avoit fait tomber le papier d'Egypte, le papier de chiffon fit tomber celui de coton. Quelle en eſt l'époque? C'eſt encore un point incertain. On la peut faire remonter juſqu'au tems de S. Bernard; mais nous ne connoiſſons aucun manuſcrit de papier de chiffon, qui ne ſoit écrit depuis S. Loüis.

Mémoire pour établir que le Royaume de France a été successif héréditaire dans la premiére race.

Si le sentiment que M. *de Foncemagne* combat dans cette dissertation avoit encore des défenseurs, ce seroit un vrai service qu'il auroit rendu à l'histoire de cette Monarchie, & en quelque sorte à la Monarchie même ; mais comme c'est un sentiment abandonné, surtout depuis que le P. *Daniel* a de son aveu donné sur cela un détail assés étendu, tout le fruit que l'Auteur peut esperer de sa dissertation, se réduit à montrer beaucoup de lecture & de connoissance de nôtre histoire. On ne laissera pas d'ailleurs d'être bien aise de trouver dans un seul Mémoire, toutes les preuves qu'on peut desirer sur cette matiére.

De l'établissement des Loix somptuaires parmi les François.

Les Loix ne naissent qu'après les vices pour les reprimer. Les Romains

ıſqu'à l'an 536. ne connurent point
e Loix pour reprimer le Luxe, par-
:que le luxe même étoit inconnu
hés eux. Les François, dit M. l'Ab-
é *de Vertot*, Auteur de cette diſſerta-
on, ignorérent encore plus long-
:ms le mal & le remede. Les pre-
ıiers Rois François & leurs Sujets
'habilloient d'une façon ſi ſimple &
: groſſiére, qu'on ne peut guéres
ıieux les comparer à cet égard qu'-
ux Sauvages de l'Amérique. Un ſa-
on de gros drap ou de peau, attaché
vec une ſeule agraffe, & par deſſous
|uelquefois un pantalon fort étroit,
aiſoit tout leur vêtement; ſi ce n'eſt
|ue le mauvais tems les obligeât à y
joûter un manteau, qui leur ſervoit
uſſi la nuit de couverture. Cette ſim-
ılicité ſubſiſta juſqu'au tems de Char-
:magne, & ce Prince loin d'y don-
.er atteinte, s'appliqua à la conſer-
'er dans ſa Cour même. Le Moine
le S. Gal rapporte que l'Empereur
'oyant un jour ſes Courtiſans parés
le beaux habits, monta à cheval
ıour aller à la chaſſe par un fort
ııauvais tems, & dans des fonds de

bois extrêmement fourrés. On peut juger aiſément ce que devinrent les habits de ſoye & les fines pelleteries : la pluïe acheva ce que les bois avoient épargné, & au retour l'Empereur au lieu de permettre à ſes Courtiſans d'aller changer, eut la malice de les faire approcher du feu, ſous prétexte de mieux faire ſécher leurs habits ; mais en effet pour achever de les perdre ; après quoi il leur fit une grave correction, & il eſt à croire qu'elle fut efficace. Ce Prince ne s'en tint pas là : il fit le premier des Loix ſomptuaires, & fixa le prix que devoit couter un habit d'homme ou de femme dans chaque condition, ſans qu'il fût permis d'excéder ce prix, ſous peine d'une amende conſidérable. Ces Loix ne furent pas long-tems en vigueur ; & le luxe commença par les armées, ce qui ſeroit étonnant, ſi on ne ſçavoit que la Nobleſſe de ce temslà étoit toûjours ſous les armes. La dépenſe vint à un tel excès que Philippe Auguſte fut obligé de défendre, qu'on ſe ſervît à l'avenir de l'écarlate, des peaux d'hermines, de vair & de

gris. Ce réglement duroit encore du tems de S. Loüis, jusques-là que la différence des conditions étoit marquée par la différence des étoffes dont on s'habilloit. Mais sous le régne de Charles VI. les femmes portérent le déréglement de leurs coëffures à une hauteur démesurée. On a vû de nos jours renouveller ce ridicule sous le nom de *fontanges* : nous avons déja de la peine à croire qu'il ait fallu, pour ainsi dire, un serrurier pour coëffer les Dames du XVII^e^. Siécle : comment croira-t'on dans le XIX^e^. l'immensité des paniers, que portent les Dames d'aujourd'hui ? Chaque Siécle se distingue par quelque ridicule particulier.

ARTICLE XLII.

MISCELLANEA ANALYTICA de seriebus & quadraturis, &c. C'est-à-dire, *Oeuvres analytiques mêlées sur les séries & les quadratures, avec divers éclaircissemens sur les méthodes de comparaison, de combinaisons ; sur les jeux de hazard, &c. A* Mai 1732.

Londres, *chés* Jonſon & Watts. 1730. *In* 4°. *pp.* 250.

CET ouvrage de M. MOIVRE eſt partagé en huit livres, qui ne contiennent rien que de profond. Le ſecond livre ſert de démonſtration au premier. L'Auteur a eû ſes raiſons pour n'interrompre point par ces démonſtrations le fil de ſes théorémes, & M. *Nevvton* lui-même avoit approuvé cette méthode. Le premier livre apprend à réſoudre ou à décompoſer les ordonnées rationelles en d'autres plus ſimples.

Dans un premier lemme, le célébre Auteur comparant les ſinus de deux arcs d'un même cercle, dont l'un eſt multiple de l'autre en raiſon donnée de n à l'unité, il donne l'expreſſion de l'un de ces ſinus par le moyen de l'autre, en ſorte que l'un étant connu, l'autre le ſera auſſi par là. D'où par divers corollaires il arrive à des équations, qu'il décompoſe en leurs plus ſimples diviſeurs binomiaux & trinomiaux.

Le ſecond lemme apprend à réduire en fractions plus ſimples une fraction, dont le numérateur eſt l'unité & le dénominateur complexe eſt 1 *moins ez, plus fzz, moins gzzz, &c.* dont les coefficiens ſont donnés, &c. L'opération ſe réduit, à former ce dénominateur en équation, à en trouver les racines, à prendre les produits des différences de chaque racine comparée avec toutes les autres, &c.

Le 3^e^. lemme, lorſqu'une racine d'une équation quelconque eſt donnée, apprend à trouver le produit de toutes les différences de cette racine d'avec toutes les autres.

Après ces lemmes, le premier Probléme réſout en de plus ſimples ordonnées, une ordonnée qui a l'unité pour numérateur, & pour dénominateur *l'unité plus z*, ce z étant élevé à l'expoſant pair *n*. Le ſecond Probléme fait la même choſe, lorſque *n* eſt impair. Le 3^e^. & le 4^e^. le font, lorſque le ſigne *moins* ſépare les deux termes du dénominateur, où l'expoſant de z eſt tantôt pair, tantôt impair. Tout conſiſte à changer ce dénomina-

teur en équation, &c. Le 5e. Probléme roule sur une ordonnée trinome non fractionaire, dont l'unité est le premier terme, *moins* 2lz le second, l'exposant de z étant *n*, & z élevé à 2*n* le troisiéme terme. Le 6e. Probléme est sur une fraction, dont 1 est le numérateur, & qui a le trinome précédent pour dénominateur. Dans le 7e. la fraction est la même, excepté que le dénominateur n'a que des termes positifs, *l* étant plus petit que l'unité. Le 8e. ne différe du 7e. que par *l* plus grand que l'unité. Le 9e. met *e* à la place de 1 dans la fraction, soit au numérateur, soit au dénominateur; & le 10e. enfin met le signe *moins* devant le dernier terme du dénominateur.

Le second livre, que le sçavant Auteur donne sous le nom de *Scholie relativement au précédent*, *M. de Moivre* débute par ce Probléme. Dans l'hyperbole équilatére, une ordonnée & son secteur triangulaire étant donné, trouver une autre ordonnée dont le secteur soit au donné en raison de *n* à l'unité. Cela le méne à des con-

clusions fort profondes, qu'il pousse encore plus l'oin à l'occasion d'un beau Probléme de M. *Roger Cotes* dans son *harmonie des mesures.*

Dans ce Probléme M. *Cotes* divise la circonference en un nombre de parties égales: ce nombre étant par exemple *2n*. De tous les points de division il mêne des lignes à un point excentrique du cercle. Ensuite supposant le raïon *a*, la distance du point excentrique jusqu'au centre *x*, cet Auteur fait voir que le produit de toutes ces lignes ou raïons excentriques pris alternativement, est égal à *a moins x* ou *x moins a*, chacune de ces grandeurs *a* & *x* étant élevée à *n*. Et que le produit sous les autres raïons excentriques alternatifs est égal à *a plus x* élevées chacune au même *n*.

C'est à l'aide de ce théoréme que M. *Cotes* avoit trouvé la *fluente* ou *intégrale* de certaines *fluxions* ou *differentielles* fractionaires assés compliquées. Mais il l'avoit trouvée avec une limitation que M. *Moivre* commence par ôter, & puis il porte tout

cela beaucoup au delà des bornes dans lesquelles M. *Cotes* avoit été obligé de se renfermer. C'est là un premier chapitre.

Dans le second chapitre l'Auteur revient à certaines séries qu'il appelle *recourantes*, dont il avoit eû occasion de dire quelque chose dans son célébre *Traité de la mesure du sort*, inseré en 1711. dans les *transactions philosophiques*. Il appelle *recourante* une série dont chaque terme a un rapport toûjours le même à un cerain nombre de termes qui le précédent. Ces sortes de séries résultent de la division de l'unité par un binome, trinome, quatrinome, ou polynome quelconque. L'Auteur traite fort sçavamment ces séries; il en assigne les termes, par le moyen de l'échelle ou de l'exposant de la relation des termes.

Le premier chapitre du troisiéme livre donne la fluente ou l'intégrale d'une différentielle fractionaire qui est telle: son numérateur est la fluxion dz multipliée par z élevée à un exposant t. Le dénominateur complexe

pour premier terme l'unité ; pour second *plus* ou *moins* le double de *l* multiplié par *z* élevée à *n*; pour troisiéme *z* élevée à *2n*.

M. *Moivre* arrive à cette fluente pas à pas. D'abord il établit, contre ce qu'il avoit pensé autrefois, que le *lz* est l'intégrale de *dz* divisé par *z*. Tous les Géométres en conviennent aujourd'hui. L'Auteur passe à la fluxion *ssdz : ss plus zz*. dont il suppose, ce qui est vrai, que la fluente exprime un arc circulaire dont *s* est le raïon & *z* la tangente.

Le premier Probléme trouve la fluente de *dz : 1 plus 2azzz* où *a* est moindre que l'unité, & par là on quarre une courbe dont *z* est l'absciſſe, & l'ordonnée est l'unité divisée par le diviseur de cette différentielle.

Le second Probléme est pour trouver l'intégrale de *zdz* divisé par le même dénominateur trinome ; & on quarre la courbe à laquelle cette différentielle sert d'ordonnée, & *z* d'abscisse. Le troisiéme éléve encore d'une unité l'exposant de *z* dans le numérateur. Le quatriéme l'éléve enco-

re d'une unité, & on voit la méthode d'intégrer & de quarrer à toutes sortes d'élevations pareilles faites de suite.

Le cinquiéme Probléme abaisse l'exposant de *z* au numérateur, d'une unité au dessous de zero, ce qui le rend négatif, ou ce qui va au même, éléve d'autant l'exposant du dénominateur. Le Probléme suivant abaisse encore le numérateur d'une unité, & fait voir qu'on peut l'abaisser autant qu'on veut. Le huitiéme Probléme, le neuviéme, le dixiéme procédent de même en supposant le coefficient *a* plus grand que l'unité. Enfin par divers Problémes on arrive très-méthodiquement au but proposé.

Le second chapitre apprend d'abord à résoudre en ses fractions composantes, une fraction qui résulte de plusieurs fractions polynomes élevées ou non élevées à des puissances, dont l'exposant potentiel est un entier. Il quarre ensuite, *absolument* ou *hypothétiquement* & par le moyen des coniques la courbe, dont l'ordonnée est *z* élevée à *t moins* 1, divisée par *e plus*

fz, ce dénominateur complexe étant élevé à la puiſſance *l plus* 1 où *l* eſt un entier. Il fait le même lorſque le dénominateur eſt un trinome analogique au binome précédent, l'expoſant de ſon élevation potentielle étant le même.

Le troiſiéme chapitre traite de quelques ordonnées irrationelles, qu'on peut dépoüiller de leur irrationalité & réduire à la raiſon. Le quatriéme réſout certains multinomes en binomes & en trinomes.

Dans le quatriéme livre le premier chapitre apprend à intégrer les *ſéries recourantes*, l'échelle de leur relation étant donnée. Le ſecond chapitre trouve le terme aſſigné d'une ſérie trinomiale, c'eſt-à-dire dont l'échelle de relation ſe rapporte à une équation trinome : & cela va à d'autres ſéries. Le troiſiéme chapitre traite du *faux trinome.*

Le cinquiéme livre roule ſur le binome *a plus b* élevé à une haute puiſſance. On a quelquefois beſoin d'un terme ou du coefficient d'un terme d'une puiſſance fort élevée. On

le trouveroit en faiſant réellement l'élévation en queſtion, & on trouveroit le terme & le coefficient cherché en trouvant tous les termes. Mais le travail en ſeroit immenſe, & on n'a que faire de tout ce détail de termes infinis pour en avoir un ſeul. Il ſeroit ſans doute beaucoup mieux, de pouvoir par quelque méthode trouver le coefficient, comme on trouve aſſés l'expoſant d'un terme quelconque. Il y a bien une Loi donnée entre ces coefficiens comme entre les expoſans : mais celle des coefficiens eſt infiniment plus compliquée, & n'a aucun rapport déterminé avec le nombre des termes ; les coefficiens étant produits par multiplication, au lieu que les expoſans croiſſent ou décroiſſent par ſimple addition ou ſouſtraction.

Enfin à l'occaſion des jeux de hazard, où on a beſoin de cette détermination de coefficiens, M. *Moivre* prié par un de ſes amis, parvint à la réſolution de ce Probléme : *trouver le coefficient du terme moyen d'une très-grande puiſſance paire ; c'eſt-à-dire ;*

ier le rapport que ce coefficient a à
mme de tous les coefficiens. Cette
ation au reste n'est qu'appro-
; mais cela vaut encore mieux
s'il falloit se donner la peine d'é-
à la puissance en question, & de
ir après un terme à travers d'un
le plusieurs milliers de termes in-
ient compliqués. Le célébre Au-
trouve ensuite le rapport de ce
e moyen à celui de tout autre
e, qui en est éloigné de l'inter-
p, &c.

e sixiéme livre qui est fort cu-
x, traite des séries que l'Auteur
lle hyperboliques, circulaires,
es & déterminées. Ces noms
perboliques & de circulaires sont
lés sur la dépendance, que ces
s ont de la quadrature de l'hy-
ole ou du cercle.

e qu'il y a là de curieux, c'est la
hode toute nouvelle & fort in-
euse, dont M. *Moivre* parvient
somme finie de plusieurs séries
tionaires, qu'on intégroit jusqu'ici
les méthodes de M. *Bernoulli* ou
d'autres méthodes.

Le septiéme livre est intitulé, *Réponse à quelques accusations*. C'est M. *de Monmort* qui ayant donné son *Essai d'analyse sur les jeux de hazard*, trouva à propos de se formaliser que M. *Moivre* eût donné peu de tems après, son livre de *la mesure du sort*, sans lui en avoir fait toutes les sortes d'hommages, qu'il se croyoit dûs à cette occasion. Il n'est pas possible de répondre au détail de cette accusation avec plus de modestie, de douceur, de candeur, que le fait M. *Moivre*: il a ajoûté plusieurs Problémes nouveaux & fort élevés, à ceux qui sont dans le traité de la mesure du sort.

Le huitiéme livre enfin est une dissertation géométrique sur les forces centripétes, & sur les plus grandes & les moindres variations, qui arrivent dans les mouvemens des Corps célestes.

ARTICLE XLIII.

RELATION FIDELLE DES troubles arrivés dans l'Empire de Mai 1732.

Pluton, *au sujet de l'Histoire de* Sethos; *en quatre Lettres écrites des Champs Elisées à M. l'Abbé *** Auteur de cette Histoire. A* Amsterdam, *chés les* Wetsteis 1731. *In* 8°. *pages* 211.

IL est peu de critiques, dont les Auteurs, qui en sont l'objet, ne doivent être flattés par quelque endroit: ordinairement les motifs, qui les font entreprendre, leur sont honorables; & quoiqu'on en puisse dire, on laisse toûjours en repos les livres, qui ont été reçus du Public avec mépris, ou avec indifférence. Les critiques ne travaillent pas moins pour l'utilité publique, que pour la gloire des Auteurs: car il est rare qu'on ne tire quelque avantage de leur travail; ils font faire des réflexions, dont quelques unes avoient échappé, ou s'il y entre de la passion, ce sont les Pièces d'un procès, qui mettroient le public seul Juge souvérain de ces démélés, en état de juger, si c'étoit

l'Auteur même qui fit parler ses Défenseurs.

Le *Sethos*, dont nous examinons ici la critique ; est un Ouvrage où l'on trouve une grande érudition, beaucoup d'invention, & qui est écrit dans un stile, qui a enfin déterminé les Arbitres du beau langage, à donner à M. l'Abbé *Terrasson* une place parmi eux. Son Censeur même convient, qu'à juger de sa personne par son Ouvrage, ce doit être un parfaitement honnête-homme : mais, cet Ouvrage a-t'il des défauts réels, & sont-ils en aussi grand nombre que le prétend l'Auteur de cette critique ? c'est ce que nous allons mettre le Public en état de décider, en rendant compte des quatre Lettres qui composent cette critique, qui est elle-même une fiction & un Roman.

Première Lettre.

Cette Lettre est écrite au nom de *Sethos*, & l'on suppose que c'est la reconnoissance qui l'a dictée. Ce Prince paroît pourtant un peu sur-

pris, que M. l'Abbé *Terrasson* ait choisi pour son héros, un homme enséveli depuis trois mille ans dans de profondes ténébres, & dont on avoit oublié jusqu'au nom qu'il portoit; & qu'on ait présenté aux François un Afriquain, qu'on ne pouvoit montrer qu'avec toute la sécheresse de l'érudition la plus hérissée. „ Cette gravité sombre, dit-il, cet air „ de contrainte qui régne dans tous „ mes procédés, ne peut guéres être „ propre à flatter le goût d'une Nation, qui veut dans ses Héros, du „ gracieux, de l'aisé, du naturel, au „ hazard même d'y voir des foiblesses „. Ce trait de critique ne tombe-t-il pas autant sur la Nation Françoise, que sur l'Auteur du *Sethos*?

Le Prince Egyptien apprend ensuite à son Panégyriste, que son Ouvrage a excité de grands troubles dans les enfers, & y a réveillé la querelle entre les Partisans des anciens & ceux des modernes; que ce tumulte mettoit son livre en danger d'être proscrit par *Pluton*, s'il n'avoit obtenu de ce Dieu, que la cause fût plai-

dée devant *Rhadamante*. C'est peut-être la premiére fois, que ce terrible Juge a été chargé d'une cause littéraire. *Sethos* ne s'engage qu'à plaider la cause de son bienfacteur, & il l'avertit qu'il laisse à M. *Perrault*, qu'il s'est associé, à lui faire le récit de ce qui se sera passé. « Il est fort de vos amis, » lui dit-il ; le courage que vous eu- » tes, il y a quelques années, de le » remplacer dans cette guerre immor- » telle, qu'il avoit déclarée à Home- » re, aux Grecs & à leurs Partisans, » a contribué encore plus que vos » profondes connoissances, à vous » mettre bien avant dans ses bonnes » graces. Il fut des premiers à em- » brasser la défense de vôtre Livre ».

Seconde Lettre.

La seconde Lettre est donc de M. *Perrault*. Il y débute par des politesses, dont la plûpart sont autant de traits de critique dans la pensée de l'Auteur. « En lisant vôtre subtile Disser- » tation contre Homere, dit-il, je » prévis que si jamais vous honoriés » le Public de quelque Ouvrage de

„ génie, après avoir si bien condamné
„ dans vos raisonnemens le goût des
„ Anciens, vous sçauriés le proscri-
„ re encore bien plus de vos produc-
„ tions. Je n'ai donc point été surpris
„ de voir sortir de vôtre sçavante plu-
„ me un Livre, qui ne ressemble à
„ rien de ce qui a paru jusqu'ici „. Il entre ensuite en matiére, & il fait passer en revûë la plûpart des personnes intéressées dans le *Sethos* : elles viennent tour à tour se plaindre du personnage, qu'on leur fait faire dans cet Ouvrage.

On voit d'abord paroître une Comtesse, qui prétend être celle à qui le Livre est dédié. Son discours est long : le Censeur y jette un nouveau trait de satyre contre l'esprit superficiel des François, & y reléve en passant le compliment, que l'Auteur fait à la Comtesse, d'être la parfaite ressemblance de *Sethos*. Elle n'en est pourtant pas fachée, & vient, dit-elle, pour soutenir un Ouvrage qui paroît sous ses auspices, contre les Dames qui osent l'attaquer ; mais celles-ci ne veulent rien avoir à dé-

méler avec elle, & *Rhadamante* décide que les femmes ont droit de se plaindre, d'une Histoire aussi ennuyeuse que celle dont il s'agit.

La Reine *Nephté* s'avance ensuite. Elle se plaint sur-tout de ce qu'on lui fait prendre, pour empêcher qu'on ne méconnoisse son Fils, qui avoit été élevé à la Cour jusqu'à l'age de huit ans, les mêmes mesures, qu'auroient pû prendre *Jocaste* & *Hecube*, pour faire reconnoître un jour *Oedipe* & *Paris*, qu'on exposoit dans les bois au moment de leur naissance. Elle paroît aussi fort choquée de cette bague mystérieuse, qui devoit servir de dénoüement aux avantures de *Sethos*. « Les besoins littéraires de vôtre » Auteur, lui dit-elle, ne sont pas » des nécessités réelles pour vous & » pour moi . . . . Si les mauvais des» seins de *Daluca* devoient me faire » prévoir quelque malheur pour vous, » c'étoit des persécutions & non pas » une méconnoissance ». Elle trouve sur tout fort mauvais qu'on l'ait fait mourir si-tôt. « L'Auteur, continuë» t'elle, vouloit donner au Public un

„ long détail des cérémonies funé-
„ bres des Egyptiens : il a jetté les
„ yeux ſur moi pour être la victime
„ de ce ſçavant épiſode, &... tranche
„ bruſquement le fil de mes jours „.
Enfin elle porte la mauvaiſe humeur,
juſqu'à gloſer ſur ſa langue Oraiſon
funébre, & ſur le cortége de la pompe de ſes funerailles.

Daluca, qui ſuit *Nephté*, ne s'offenſe point du caractére de femme ambitieuſe & intriguante, que lui donne M. l'Abbé *Terraſſon*. Elle eſt auſſi contente du perſonnage qu'on lui fait joüer, que le Public l'eſt de de la maniére dont l'Auteur a tracé ſon portrait. Mais elle veut avoir raiſon de deux fauſſetés, qu'elle prétend qu'il met ſur ſon compte. La premiére eſt, que le Roi la chargea du *Miniſtére*. « Le Miniſtére, dit-elle, eſt
„ un emploi ſubalterne, & j'étois
„ ſeule maîtreſſe de tout. J'avois les
„ Miniſtres à mes ordres, & je diſpo-
„ ſois du *Miniſtére* ». La ſeconde fauſſeté eſt que quand *Sethos* s'abſenta de la Cour, on dit qu'elle lui avoit permis de voyager hors du Royaume,

„ demarches peuvent pendant ce
„ ruiner ses desseins, & la perd
„ le-même „. *Rhadamante* d
qu'elle a raison sur ces deux poi
Zarite vient après elle pour se p
dre, & de ce qu'on la produit
le nouveau Roman, comme la
cieuse la plus ridicule qui fut jan
& de la scéne qu'on lui fait dc
dans le Sénat de Cartage. Cet
droit ne peut être extrait, ni ce
regarde *Mnevie*. Rhadamante d
que ces deux Femmes ont raison
plaindre, & que la vrai-semblance
point gardée dans ces deux épis
Il n'en trouve pas plus dans ce

de Atlante fait ſes plaintes, & ſe contente de la réponſe qui lui eſt faite, termine cette ſeconde Lettre. Il y a ici un trait de critique, ſur ce que l'Auteur auroit pû faire réflexion, qu'il n'écrivoit point pour des *Atlantes*; „ mais pour des François, Nation ra-„ finée, maligne, toûjours prête à ſe „ divertir d'une action, ou d'une ex-„ preſſion même innocente, lorſqu'elle „ eſt déplacée & contraire à l'exacte „ bienſéance „.

Troiſiéme Lettre,

Juſqu'ici il n'à paru que des femmes ſur la ſcéne ; les hommes vont deſormais plaider contre l'Auteur du *Sethos*. *Oſoroth* parle le premier, & commence par ſe rendre juſtice, ſur ce que cet Ecrivain ne lui donne, ni un grand génie, ni une profonde politique. „ Mais j'avois, dit-il, un „ peu de ſens commun ; j'avois des „ yeux & du ſentiment : l'Auteur en „ convient ; cependant dans la prati-„ que, je ne ſuis plus . . . qu'un de „ ces hommes dont l'inſenſibilité va

„ jusqu'à la stupidité .... Il a sans
„ doute cru ; qu'il y alloit de la gloi-
„ re de son Héros, de ne tenir ses
„ vertus que de lui - même, & qu'il
„ seroit moins grand, s'il n'étoit fils
„ du plus sot pére qui ait jamais été „.
Osoroth se retire en disant cela, & fait place à *Amedés*, sans vouloir que Rhadamante prononce en sa faveur.

Le Gouverneur de *Sethos* demande justice ; de l'indifférence avec laquelle on assure qu'il se sépare de son Eléve. Il reproche ensuite à *Sethos* même, la dureté & le profond oubli, dont il avoit payé ses services. Le Prince fait sentir à son Gouverneur, combien il lui devoit peu pour son éducation ; & lui en rappelle divers traits, qui déterminent Rhadamante à prononcer brusquement, qu'un Eléve fait grace à un si ridicule Pédagogue, quand il se borne à l'oublier.

Cet Arrêt ne rebute point les deux Gouverneurs du Prince Tygée : ils demandent à *Sethos*, pourquoi son Historien fait d'eux des forcenés, qui ne parlent à leur Eléve que de fouler

ux piés ses Sujets, & dépoüiller tous es Voisins. C'est sans doute, reprend *ethos*, pour censurer la conduite les Gouverneurs de son tems, qui nspirent aux jeunes Princes de fausses idées de grandeur : mais, replique l'un d'eux, cette raison tombe faux ; on ne songe plus aujourd'hui former des *Alarics* & des *Attilas*. L'Auteur du Roman est encore accusé de chercher à s'écarter d'Homere & des Grecs ; & comme ceux-ci, ajoute-t'on, s'attachent au naturel, au gracieux, & au bon sens, il ne faut pas s'étonner si celui-là pour contraster, cherche presque par tout l'outré, le faux, & quelquefois le ridicule. La décision de Rhadamante est conforme à ce qu'on vient de dire, & les deux Gouverneurs se retirent.

Spenius Roi de Tanis paroît ensuite : il vient prier *Sethos* de l'aider à débroüiller la politique, que lui donne son Historien dans le mariage de sa fille. La contestation est assés longue, entre les deux Princes ; & Rhadamante pour les accorder, conclut,

en condamnant l'Auteur à donner un commentaire sur cet endroit de son Livre.

Giscon, dont cet Auteur semble avoir fait un caractére si avantageux, ne s'en met pas moins au nombre de ses accusateurs. *J'avois, dit-il, resserré Anthée dans l'enceinte du Siége ; & bien-tôt ce Prince & la place alloient tomber entre mes mains, lorsqu'on me fait conclure une tréve avec cet ennemi de Cartage, & me livrer seul à sa discrétion. Giscon* n'est pas plus content de la maniére insolente dont un simple courrier de son Pére lui parle en cette occasion, & de la soumission avec laquelle on lui fait recevoir cette correction. *Anthée* de son côté prétend n'être pas mieux traité par l'Historien de *Sethos*. On lui fait, dit-il, rendre étourderie pour étourderie ; il ne pense pas même à profiter de son avantage, & il laisse échaper *Giscon* avec la même facilité, que ce Prince avoit eüe à se livrer à lui. Rhadamante veut que l'Auteur soit sommé de dire, qui des deux il a prétendu faire passer pour le plus insensé.

Le Sénat de Cartage vient ensuite en Corps se plaindre, que le nouvel Historien l'a traversti en une troupe de petits maîtres, à qui l'aspect de la jeune *Zarite* a fait tourner la cervelle. Le Censeur badine beaucoup sur cette plainte, & fait conclure à Rhadamante que l'Historien de Sethos avoit tort. Les Sénateurs contens de cet Arrêt, forment une seconde plainte sur le jugement bizarre, qu'ils prétendent qu'on leur fait prononcer dans l'affaire de *Giscon*. Rhadamante, après avoir pris l'avis des plus habiles Jurisconsultes, ordonne que cet Arrêt bizarre soit regardé comme une piéce apocryphe, inventée pour rendre ridicule un grave Sénat.

La qualité de *Conservateur* donnée à Sethos par son Historien, fournit aussi une scéne, que le Juge infernal fait cesser, en blamant l'Auteur d'avoir donné à son Héros un tître, *dont l'usage est si banal.* Les Chefs de la flotte Phénicienne occupent un peu plus son attention : ils ne peuvent souffrir que dans l'épouvante, où les jette le grand nombre d'ennemis qui

se présentent devant eux, *Sethos* qu'ils croïoient *Cherés*, qui étoit leur esclave & n'avoit que 16 à 17 ans, leur ayant proposé une résolution hardie, on leur fait répondre : „ *cela seroit bon si nous avions avec nous un Prince Sethos, dont le courage & le génie suppléât aux soldats qui nous manquent*: car enfin, disent-ils, Sethos n'avoit point encore fait parler de lui. Rhadamanthe leur assûre que le Public fera justice aux Phéniciens d'une invention, qui n'a pas même de vrai-semblance.

Tharis mis par Daluca à la tête d'une armée, qu'elle destinoit à perdre *Sethos*, se plaint d'une ruse fort grossiére, dit-il, qu'on lui fait employer ; & *Mephtés* Roi de Thébes n'est pas moins choqué, de ce qu'on lui fait *opposer à cette finesse* une crédulité qui n'est pas moins sotte. Le camp de ce Prince, dont les lignes étoient *défendues par des murailles*, donne ici matiére à une critique sur cette maniére inusitée de fortifier un camp. Le censeur n'approuve pas aussi que *Tharis* & *Sethos* se reconnoissent

minuit & dans les ténébres, chaun à la tête de son armée, & que es armées se battent dans l'obscurité ans confusion & sans tumulte. *Azaés*, l'esclave & le concurrent de *Sethos*, dit que dans un endroit du Roman on lui donne trop d'esprit, & ue dans un autre on l'érige en sot: l trouve que cela va de pair, & qu'l y a toûjours trop d'esprit à avoir rop d'esprit. Cet endroit nous engageroit dans une trop longue discusion, il faut le voir dans la critique.

De jeunes gens élevés avec *Sethos* iennent ensuite en criant, de ce qu'u siége de *Coptas* ce Prince les fit sauer des murailles en bas, au hazard le se casser le coû ou d'être assommés ar les assiégeans, uniquement pour irer des cordes, & faire d'autres traaux qui ne convenoient qu'à des forats. *Sethos* passe sur cela condamnaion, & convient qu'il falloit emploer à cette manœuvre des artisans roustes, & non pas des enfans. Cette céne finie, M. Perrault s'en retouriant bien confus d'avoir vû son ami mal mené, rencontre *Draek* & *Trom-*

pe, qui rioient fort de plusieurs endroits du *Sethos*, où ils prétendent que l'Auteur parle marine en ignorant : ils ne peuvent concevoir comment un Etat, aussi borné que celui des Phéniciens, pouvoit avoir des colonies capables de mettre en mer 15 grands vaisseaux montés par dix mille hommes ; ni par où ces vaisseaux ont pû passer, pour aller au Port-blanc en venant de Tyr. Ils ne trouvent pas plus de vraisemblance, à faire trouver dans la petite colonie de Port-blanc tout occupée du commerce, dix mille hommes de cavalerie prêts à se mettre en campagne au premier ordre : mais rien ne les étonne plus que la facilité de l'Auteur, à faire embarquer dix mille chevaux sur une flotte destinée à tenter de nouvelles découvertes, & soixante mille hommes de débarquement sur cent vaisseaux de ligne ; & cela par la République de Cartage, qui ne faisoit que de naître.

Quatriéme Lettre.

Le Censeur de Sethos commence sa

4^e^. Lettre, de maniére à mettre contre lui tous les Auteurs anciens & modernes. Il ſuppoſe que *Sethos*, chagrin de n'avoir pû défendre ſon Panégyriſte contre *des femmes & des idiots*, tremble dans la penſée qu'il va avoir ſur les bras, tout ce qu'il y a de plus brillant parmi les Ecrivains de tous les ſiécles. Sur quoi le Cenſeur fait dire à M. *Perrault*, que cette qualité d'Auteur ne doit point l'étonner, que c'eſt grand-pitié que la façon, dont la plûpart de ces Ecrivains raiſonnent *hors de leurs Livres*, & qu'*à moins qu'ils ne viennent armés chacun d'une brochure révée à loiſir*, il aura *bon marché de ce Peuple de Sçavans.* On ne voit pas trop ſur quoi fondé, on fait ainſi parler M. *Perrault.* Cependant *Racine* & *Boileau* paroiſſent, & font ſentir par leur début qu'ils ne veulent point du tout ménager l'Auteür du *Sethos.* Le premier dit au Prince Egyptien qu'il ne peut ſouffrir plus longtems, de le voir défendre un Ouvrage qui le décrédite, & qu'au ridicule que lui donne ſon Hiſtorien, il ajoûte celui de ſe faire ſon Apologiſte. Le

second déclare d'un air de misantrope, que *Sethos* paroît dans son Histoire un Héros formé en dépit du bon sens. Ce premier trait est suivi d'une page d'invectives, que nous ne repéterons pas ici. *Sethos* veut repliquer; & *Boileau* lui ferme la bouche en disant: » vous trouviés, il y a peu » d'années, à redire que *Cyrus* fut l'é» colier à l'âge de 40 ans; combien » doit-il paroître plus ridicule, de » vous voir déja un vrai Maître d'E» cole & un Pédant consommé à » quinze »! Un Prince, reprend *Perrault*, ne doit-il pas avoir l'esprit orné? Oüi, répond *Boileau*: mais il doit sçavoir les Arts en Roi, & non pas en Artisan. Tout cet endroit est plein d'un sel mordicant, où l'on sent qu'il entre beaucoup de personnel, entre le satyrique & ceux qui, comme *Perrault* & son ami, ont pris le parti des modernes contre les anciens. ....

Boileau vient ensuite aux expéditions militaires du Prince Egyptien: il commence par le siége de *Coptas*, & trouve mauvais qu'au lieu de s'y si-

gnaler en Héros naiſſant, & d'y apprendre le métier de la guerre, il s'en aille avec une bande de Prêtres viſiter *les temples & les ſaintes curioſités du païs*; qu'il ne revienne au ſiége que pour y faire le métier de Charpentier, & quelques coups de valeur, qui ſentent plus l'enfant perdu que le Prince, qui paſſent même le vraiſemblable, & qui font voir que ſon Gouverneur étoit un étourdi. *Racine* reprend la parole, & badine fort ſur cet air aiſé, avec lequel *Sethos* ſe proméne le long de la flotte Phénicienne, & y porte ſes ordres en ſautant tout de ſuite de vaiſſeau en vaiſſeau; ſur ce qu'il ne lui en coute pour s'emparer de ſix navires ennemis, que la peine de s'élever legérement de l'un à l'autre par deſſus les hommes & les cordages; & ſur ce qu'il réünit dans toutes ſes actions avec ces ſaillies bruſques une ſymmétrie, que les plus habiles ouvriers ne ſaiſiroient pas, même de ſang-froid & le compas à la main.

L'obſtination de *Sethos* pendant ſon eſclavage à ne ſe point faire con-

noître pour ce qu'il est ; son application à mettre le commerce sur un bon pié, où il paroît un Facteur expérimenté & rien de plus ; les réglemens de Police qu'il donne aux Sauvages de l'Afrique, & que le moindre Matelot, dit *Boileau*, auroit pû faire aussi bien que lui en vertu du seul bon sens : tout cela est repris avec des traits d'un satyrique, dont la bile est fort aigrie par le séjour ténébreux des enfers. *Racine* même s'en sent un peu : picqué de ce que *Perrault* lui demande, si le divorce de *Sethos* & de *Mnevie* n'est point copié d'après la séparation de *Titus* & de *Berenice*, il dit qu'il n'auroit pas fait de ce Prince idolâtre un dévot chrétien, & n'auroit pas inspiré à un adorateur d'*Isis*, le goût de renoncer à une couronne & au cœur d'une Princesse, pour le plaisir de se faire moine. Il s'attache ensuite au langage de l'Auteur, qu'il traite de barbare ; il se raille sur les termes d'Art, dont il dit que son livre est tellement rempli, qu'on croiroit qu'il n'est point de métier, dont il n'ait fait au moins l'apprentissage. Les vers,

qu'on trouve dans le *Sethos*, divertissent aussi beaucoup ces impitoyables critiques : il n'est pas jusqu'au Prince, qui ne donne sur cet article son coup de dent à son historien. Tout le reste tend à prouver que cet Auteur n'est, ni mathématicien, ni géométre ; & que c'est à tort qu'on veut trouver de l'érudition dans son livre : mais quoique les deux Poëtes François citent sur cela quantité de prétendües bévûës de leur adversaire, ils se retirent fort chagrins de n'avoir pas pû mettre dans leur parti le Prince Egyptien.

Madame *Dacier* paroît dans cette derniére séance, conduisant *Homere* par la main : c'est, dit-on, son occupation principale dans l'Elisée : elle tâche d'animer ce Prince des Poëtes Grecs, à profiter d'une si belle occasion, pour se vanger de la Dissertation de l'Auteur du *Sethos* contre les anciens. Il répond que le livre même le vange assés ; que cet Ouvrage est moins l'Histoire de *Sethos*, que l'Iliade vangée ; qu'il est suffisamment puni, d'avoir trois mille ans après lui

peint des mœurs & un Héros moins au goût de son siécle, que ne sont les fougues de l'*impétueux Achille*, ou les hauteurs du *fier Agamennon*. Madame *Dacier* s'adresse ensuite à *Ciceron*, qui trouve plaisant que l'Auteur l'appelle *l'Avocat des Siciliens contre Verrés* : puis il ajoûte en riant que comme c'est du jargon de précieuses, c'est à *Moliere* à relever de semblables traits. Celui-ci s'en défend, sur ce que ce jargon est devenu le langage des beaux esprits d'aujourd'hui, & qu'il auroit affaire à trop forte partie. Au défaut de ces grands hommes, *une espéce de Journaliste* s'avance; & malgré tout ce que peut faire *Perrault* pour empêcher qu'il ne soit écouté, il se fait donner audience ; il attaque vivement l'Auteur du *Sethos* sur ce qu'on est, dit-il, fort embarrassé à deviner quel est le but de son Ouvrage, & sur quantité de minucies qui mettent enfin à bout la patience de Rhadamante, lequel pour couper court prononce son jugement définitif ; d'où il résulte uniquement que le livre est fort ennuyeux.

Nous ne doutons pas que M. l'Abbé *Terrasson* ne se pourvoïe en cassation d'Arrêt : du moins pourra-t'il y opposer le jugement de l'illustre Corps, qui vient de l'adopter. *Rhadamante* juge peu compétant dans une affaire de littérature, n'a d'ailleurs envisagé le *Sethos* que par le côté, que lui ont présenté les adversaires de son Auteur. Il ne sera pas difficile à M. l'Abbé *Terrasson*, s'il estime son Censeur digne d'une réponse, de faire voir *Sethos* par un côté plus avantageux.

ARTICLE XLIV.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangéres par quelques Missionnaires D. L. C. D. J. XX. Recüeil. A Paris, *chés Nic.* le Clerc, *ruë de la Boucleric, & chés P. G.* le Mercier *fils, ruë S. Jacques* 1731. *In* 12. *pp.* 449.

Voyés Article IX. au mois de Janvier MDCCXXXII.

IL nous reste à parler des Lettres, qui sont écrites de l'Amérique : la premiére suivant l'ordre qu'elles ont dans ce Recüeil, est du P. *Le Petit*, Supérieur général des Missions de sa Compagnie dans la Loüisiane. Nous distinguerons deux parties dans cette Lettre : la premiére comprend ce qui regarde la Religion, les mœurs, & les coûtumes des Sauvages appellés *Natchez*, qui habitent un climat des plus beaux & des plus fertiles, sur la rive orientale du Mississipi, à 80. lieuës de la nouvelle Orleans. Leur Religion en certains points approche assés de celle des anciens Romains : ils ont un Temple rempli d'Idoles, qui représentent des hommes & des animaux, pour lesquels ils ont la plus profonde vénération. On entretient dans ce Temple un feu perpétuel, & l'attention de ces Peuples est d'empêcher qu'il ne flambe. Le Soleil est le principal objet de leur culte : ils ne conçoivent rien qui soit au dessus de cet Astre, & rien aussi ne leur paroît plus digne de leurs hommages. C'est

par la même raiſon que le grand Chef de cette Nation, qui ne connoît rien ſur la terre au deſſus de ſoi-même, prend la qualité de frére du Soleil. Ce ſont les Anciens qui enſeignent les Loix au reſte du Peuple : une des principales eſt d'avoir un ſouvérain reſpect pour le grand Chef, comme étant frére du Soleil, & le maître du Temple. Ils croient l'immortalité de l'ame ; & lorſqu'ils quittent ce monde, ils vont, diſent-ils, en habiter un autre, pour y être récompenſé ou puni. Les récompenſes, qu'ils ſe promettent, conſiſtent principalement dans la bonne chére ; & le châtiment, dans la privation de tout plaiſir.

Ces Peuples obéïſſent aveuglément aux moindres volontés du grand Chef : ils le regardent comme le maître abſolu, non ſeulement de leurs biens, mais encore de leur vie ; & il n'y a pas un d'eux qui oſât lui refuſer ſa tête, lorſqu'il la demande. Un des principaux articles de leur Religion, ſur-tout pour les domeſtiques du grand Chef, eſt d'honorer ſes funerailles, en mourant avec lui pour

aller le servir en l'autre monde : ce qui s'observe pareillement à la mort des fréres & des sœurs du grand Chef.

Quoique le Gouvernement soit héréditaire chés ces Peuples, ce n'est pas le fils du Chef régnant qui succéde à son pére ; mais le fils de sa sœur ou de la premiére Princesse du sang. Une politique si bizarre est fondée sur la connoissance qu'ils ont du libertinage de leurs femmes : ils ne sont pas sûrs, disent-ils, que les enfans de leurs femmes soient du Sang Roïal ; au lieu que le fils de la sœur du grand Chef l'est du moins du côté de la mére. Les cérémonies de leurs mariages sont très-simples : ils peuvent, selon leurs Lois, „ avoir autant de femmes qu'ils veulent ; cependant ceux du petit Peuple n'en ont d'ordinaire qu'une ou deux. Les Chefs en ont davantage, parcequ'aïant le privilége de faire cultiver leurs champs par le Peuple, sans lui donner de salaire, le nombre de leurs femmes ne leur est point à charge „.

Nous en avons assés dit pour donner une idée du génie & des mœurs

des Sauvages *Natchez* : ceux,qui voudront être instruits de ce qui regarde leurs assemblées & leurs Fêtes, de leur maniére de faire la guerre & de recevoir les Ambassadeurs qui viennent traiter de la paix, des cérémonies qu'ils observent à la mort de leurs parens, &c. trouveront ici de quoi satisfaire leur curiosité.

La seconde partie de cette Lettre contient une relation bien circonstanciée de l'événement tragique, arrivé au mois de Novembre de l'année 1729. dans le Païs de ces mêmes Sàuvages *Natchez*. On y voit les suites funestes d'une si noire trahison, & ce que l'on a fait pour vanger le sang de tant de François, qui ont été si inhumainement massacrés. Une telle perfidie nous fait voir, combien peu l'on doit compter sur les promesses de ces barbares, lors même qu'ils donnent les plus grandes marques d'attachement & d'amitié. On lira avec plaisir le détail de cet événement, dont les moindres circonstances sont intéressantes pour les François.

Après cette Lettre on en trouve

trois de ſuite écrites de la Guyane. La premiére eſt du P. *Lombard*, Supérieur & Fondateur de cette Miſſion : elle ne comprend que des courſes Apoſtoliques, chés pluſieurs Nations habituées le long du fleuve *Ouyapok*, & des riviéres qui s'y déchargent. Le Miſſionnaire s'y étend en particulier ſur les *Amikouanes*, qu'on a découverts depuis peu à 200. lieuës du Fort François bâti à l'embouchure de l'*Ouyapok*. C'eſt une nation entiérement ſauvage, & qui n'a aucune connoiſſance du feu : on les appelle *Indiens aux grandes oreilles*, parcequ'elles leur pendent effectivement juſques ſur les épaules ; mais c'eſt à l'art & non à la nature, qu'ils ſont redevables d'un ornement, dont on les voit extrêmement jaloux.

On trouve dans la ſeconde de ces trois Lettres, qui eſt du P. *Fauque*, la deſcription d'un animal aſſés ſingulier. Les François l'ont appellé *Pareſſeux* à cauſe de ſon indolence & de ſon inaction : le Miſſionnaire ne croit pas que cet animal puiſſe faire cent pas en un jour dans le plus beau che-

min ; il eſt de la groſſeur d'un chat, il a quatre pattes armées de trois griffes aſſés longues & un peu crochuës ; ſa peau eſt couverte d'un poil preſque auſſi long & auſſi fin que la laine ; ſa queuë eſt très-courte, & ſon muſeau reſſemble parfaitement au viſage d'un homme, qui auroit la tête enveloppée d'un capuce fort étroit.

La maniére, dont ces Sauvages font la peſche, mérite auſſi d'être remarquée : ils enyvrent la riviére ; c'eſt le terme dont ils ſe ſervent pour exprimer le ſecret, qu'ils ont d'enyvrer le poiſſon. Ils jettent pour cela dans la riviére du bois de *Nekou*, dont le poiſſon eſt fort friand, & qui lui cauſe une véritable yvreſſe ; de ſorte qu'on le prend ſans aucune peine.

La troiſiéme Lettre, qui eſt du P. *Lavit*, contient auſſi bien que les deux précédentes, des choſes fort capables d'intéreſſer ceux qui ont du zéle pour le ſalut des ames. Le P. *Lavit* a eû la conſolation de voir les prémices de ſon apoſtolat favoriſées de quelques converſions, qui paroiſ-

ſent tenir du prodige : mais ce ſuccès lui fit apparemment oublier le ſoin de ſa propre conſervation ; & le Seigneur ſemble ne l'avoir montré à cette Miſſion, que pour l'y faire regretter. Une fluxion de poitrine le lui a enlevé au bout de quelques mois.

Deux Lettres du P. *Margat* Miſſionnaire à S. Domingue, terminent ce volume. Nous ne nous arrêterons pas à la derniére, où l'Auteur s'étend beaucoup ſur l'Hiſtoire des anciens habitans de cette Iſle, parceque nous en avons déja parlé en rendant compte de l'*Hiſtoire générale de S. Domingue*. Le P. *Margat* combat dans l'autre Lettre le ſentiment de M. *Fontanini*, Archevêque titulaire d'Ancyre ſur la *Pintade*. Le ſçavant Prélat prétend * qu'on a eû tort de confondre cet oiſeau avec la *Meleagride* ; le Miſſionnaire croit qu'on n'eſt pas ſuffiſamment fondé à établir une différence ſpécifique entre l'une & l'autre. On convient de part & d'autre que la

* Voyés Mem. de Trevoux Art. LIX. au mois de Juin de 1729.

Pintade eſt ce que les Anciens nommoient *Afra avis*, & ce qu'on appelle indifféremment en Europe, Poule d'Afrique, de Barbarie, de Guinée, de Numidie, de Tunis, de Mauritanie : mais eſt-ce la Meleagride ? Voila la queſtion. Varron, Pline, & Columelle tiennent pour l'affirmative : Suetone & Scaliger ſont pour la différence des deux eſpéces ; ce dernier même cite Varron en faveur de ſon ſentiment, mais M. *Fontanini* avouë de bonne foi qu'il ſe trompe. Le P. *Margat* après un tel aveu pouvoit s'en tenir là au ſujet de Varron ; mais il veut encore montrer que le ſçavant Prélat avoit raiſon de le faire. Varron, dit-il, au 9e. chapitre du 3e. Livre de l'*Agriculture*, diſtingue trois eſpéces de poules : il nomme la premiére *Villatica*, la ſeconde *Ruſtica*, la troiſiéme *Africana*; & c'eſt en parlant de cette derniére qu'il dit : *Gallinæ ſunt aliæ grandes, variæ, gibberæ, quas Meleagridas appellant Græci. Hæ noviſſimæ, &c.* Scaliger, pour trouver dans ce paſſage deux eſpéces de Poule, met un point après *gibberæ*, &

une virgule ſeulement après *Græci* : mais outre que cette ponctuation ne ſe trouve dans aucun Exemplaire de Varron, elle feroit tomber cet Auteur dans une contradiction manifeſte, en lui faiſant compter quatre eſpéces de poule, dans l'endroit même où il poſe pour principe qu'il n'y en a que trois.

Le P. *Margat* nous donne enſuite une deſcription fort étenduë de la *Pintade*, qu'il trouve en partie dans le paſſage de Varron. Il obſerve que les Pintades ne ſont point naturelles de l'Amérique, & que les premiéres y ont été portées par les Genois. Les Eſpagnols n'ont jamais ſongé à les rendre domeſtiques ; ils les ont laiſſé errer dans les bois & dans les ſavannes, où elles ſe ſont extrêmement multipliées. Ces Pintades, qu'on appelle indifféremment ſauvages ou marones, ſont un des mets les plus exquis qu'on puiſſe ſervir ſur une table : leur chair eſt tendre, & d'un goût qui ſurpaſſe celui des Faiſans. Le goût des Pintades domeſtiques n'eſt pas ſi relevé, quoiqu'il ſoit meilleur que celui des autres volailles ; car une jeune Pintade rotie

n'eſt point inférieure aux Perdreaux. Mais malgré la bonté de ce volatile & ſa fécondité, bien des gens ne ſont pas fort aiſes d'en avoir dans leur baſſe-cour, ſoit à cauſe de ſon cri tout-à-fait incommode, & de la difficulté de le retenir ; ſoit parceque cet animal voulant être par tout le maître, il faudroit preſque ſe priver de toute autre volaille. Enfin, les Pintades, qui ſont aujourd'hui domeſtiques à ſaint Domingue, y ont été apportées de Guinée, n'ayant jamais été poſſible d'apprivoiſer les Pintades marones.

Après ces éclairciſſemens, le P. *Margat* examine le ſentiment de M. l'Archevêque d'Ancyre, fondé uniquement ſur le témoignage de Suetone, & ſur quelques différences que le Prélat croit trouver entre la Pintade & la Meleagride. L'autorité de Suetone, dit le Miſſionnaire, doit céder à celle de Varron, de Pline, & de Columelle, Naturaliſtes de profeſſion ; & les différences, que M. Fontanini produit, ne ſont ni aſſés réelles, ni aſſés conſidérables, pour fonder

une pareille diſtinction contre le jugement de ces trois grands Auteurs. *La Meleagride*, dit-on, *eſt marécageuſe* ; mais premiérement on ne le prouve pas : ſecondement la Pintade ſe trouve également dans les lieux aquatiques & marécageux. *La Meleagride abandonne ſouvent ſes petits* ; ainſi fait la Pintade. *La Meleagride n'eſt ni ſi groſſe, ni ſi graſſe que la Pintade* : on répond qu'il y a des Pintades de toutes les groſſeurs, comme des poules ordinaires ; il y en a de graſſes, il y en a de ſéches & de maigres ; mais cette diverſité ne ſuffit pas pour établir des eſpéces différentes. On objecte encore que les *appendices* charnus & cartilagineux, qui pendent aux jouës des Meleagrides, ſont bleus ; & que les Pintades les ont rouges : mais c'eſt ce qu'il faudroit vérifier. Le Miſſionnaire fait de plus obſerver, que la tête de la Pintade, & une partie de ſon col, ſont de couleur bleuë ; & qu'il y a bien de l'apparence, que faute d'attention on a confondu, tantôt les appendices barbus avec la peau, & tantôt la peau avec les appendices.

Car, dit-il, „ quand les Pintades
„ ſont encore jeunes, ces barbes ne
„ leur pendent point encore aſſés ſen-
„ ſiblement, pour ſe faire bien remar-
„ quer. On ne voit pour lors que la
„ couleur bleuë au bas de la tête.
„ Lorſque les Pintades vieilliſſent, les
„ barbes charnuës prennent un rouge
„ bien plus foncé & plus obſcur; au lieu
„ que la peau du col s'allongeant & ſe
„ rétréciſſant davantage dans les jeu-
„ nes, frappe plus les yeux, & ſe fait
„ mieux remarquer „. On objecte en-
fin que la chair de la Meleagride eſt
mauvaiſe; & on le dit ſans doute ſur
un texte de Pline, qu'il nous faut
examiner.

Ce qui fait ici la plus grande dif-
ficulté, ce ſont ces paroles de Varron:
*hæ noviſſime in triclinium ganearum in-
troierunt è culinâ propter faſtidium ho-
minum: veneunt propter penuriam
magno.* Varron parle aſſurément dans
cet endroit de la Pintade, qu'il croioit
le même oiſeau que la Meleagride:
elle s'étoit, dit-il, introduite depuis
peu à Rome, où ceux qui vouloient
faire bonne chére, ſe dégoutans des

mets ordinaires, ne trouvoient rien de plus propre à réveiller leur appétit que cet oiseau. M. *Fontanini* a fort bien entendu le sens de ce passage, & a justement censuré celui de Pline qu'on objecte, & où ce dernier Auteur, après s'être expliqué comme Varron sur les poules de Numidie, finit en disant qu'elles sont fort recherchées à Rome *propter ingratum virus*. Il est certain que ces paroles ne rendent pas le même sens, que celles de Varron *propter fastidium hominum*: cependant l'un & l'autre pensoient, que la même poule de Numidie se nommoit Meleagride chés les Grecs, & Pintade ou Afriquaine chés les Romains. Le P. *Margat* en conclut, & l'Archevêque d'Ancyre le devoit, ce semble, conclure aussi, que le texte de Pline a été corrompu en cet endroit : il ne peut goûter le sentiment du P. *Hardoüin*, suivant lequel Pline a voulu faire entendre que la Pintade n'étoit pas un fort bon manger; qu'elle ne devoit sa vogue qu'à la fantaisie de gens, qui cherchoient à varier leurs mets; & qu'elle n'avoit de bon

que sa cherté. Il est, dit nôtre Auteur, hors de toute vrai-semblance que Varron, Pline, Horace, Petrone, Juvenal, & Martial eussent fait à l'envi l'eloge de la Pintade, si elle n'eût eû d'autre prix que sa rareté. Peut-on d'ailleurs trouver un sens suivi dans ces paroles, *veneunt magno propter ingratum virus* ?

ARTICLE XLV.

EXPLICATION DE LA 24e. *Epigramme du* 10e. *Livre de* Martial, *par* M. L. ** *de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon.*

Natales mihi martiæ calendæ,
Lux formosior omnibus calendis
Qua mittunt mihi munus & puellæ;
Quinquagesima liba septimamque
Vestris addimus hanc focis acerram.
His vos (si tamen expedit roganti)
Annos addite ter precor novenos,
Ut nondum nimia piger senecta,
Sed vitæ tribus Aureis peractis,
Lucos Elysiæ petam puellæ :
Post hæc tempora nec diem rogabo.

Le sujet de cette Epigramme, l'une

des plus belles de *Martial*, est une espéce de priére ou de requête, que le Poëte adresse à son Génie le jour de sa naissance. En voici la traduction littérale.

„ Génie de mon jour natal premier „ de Mars, jour le plus beau & le plus „ gracieux pour moi de tous les jours: „ Jour où les Dames même m'en„ voient des présens, vous reçevés „ pour la cinquante-septiéme fois des „ offrandes & de l'encens à mon su„ jet. Daignés de grace, (au moins „ si c'est pour mon bien) daignés-y „ ajoûter encore trois neuvaines. Ainsi „ j'arriverai aux Champs Elysées, a„ vant qu'une trop longue vieillesse „ m'ait entiérement appesanti : mes „ années égaleront seulement le com„ pte de trois piéces d'or. Après ce ter„ me je ne demanderai pas un jour „ de plus „.

Le souhait de *Martial* est de vivre 84. ans, ce qu'il exprime par une circonlocution, prise du compte numéraire ou de la valeur de trois piéces d'or, changées en monnoie contre des Déniers Romains ou piéces d'ar-

gent, que nous appellons aujourd'hui médailles, & qui étoient la monnoie courante de ce tems-là. Or je suppose que ces trois médailles d'or valoient 84. déniers, à raison de 28. chacune; & c'est sur quoi je vais entrer en preuves, en tâchant d'éclaircir la matiére le plus qu'il me sera possible. Il faut d'abord convenir que les Manuscrits & les Editions varient sur le septiéme Vers de cette Epigramme : il s'en trouve où on lit, *annos addite bis precor novenos*, au lieu de *ter novenos*, qui est dans quelques autres, & en particulier dans l'édition de *Gryphe* de 1550, dont je me sers. De là la diversité des sentimens : selon les uns le Poëte ne demande que 18. années de vie, ajoûtées à la 57^e^. où il entroit : selon d'autres, dont le sentiment me paroît le mieux fondé, le Poëte demande 27 ans pardessus 57, afin de remplir une carriére de 84. années. *Scriverius* & quelques commentateurs n'ont pû souffrir le mot *aureis*, dans cette Epigramme; ils y ont substitué à la place *areis*, qui signifie un carré; de sorte qu'en divi-

ſant en quatre parties un ſiécle, qui eſt le plus long eſpace de la vie humaine, chaque carré ou quartier ſera de 25. ans, dont ſelon eux Martial en demande trois. Cette explication eſt ingénieuſe ; mais comme elle n'eſt fondée que ſur un changement de mots, qui n'eſt autoriſé par aucun manuſcrit, on ne ſçauroit l'admettre. Un ancien Interpréte, ſans changer le mot *aureis*, donne un ſiécle d'étenduë à la vie de l'homme, & la partage en quatre quartiers, dont *Martial*, ſelon lui, demande les trois premiers, qui ſont, dit-il, l'âge d'or d'un homme. Mais cet Auteur auroit de la peine à trouver des exemples d'une ſemblable façon de parler, bien plus encore à nous perſuader que l'âge d'or commence dès le berceau, & qu'il peut s'étendre juſqu'à 75. ans.

Il faut donc en revenir, avec le plus grand nombre des Commentateurs, à l'une des deux explications que j'ai d'abord propoſées. Celle qui n'admet que deux neuvaines d'années, paroît d'abord avoir quelque avantage ſur l'autre. *Martial* en demandant de vivre 75. ans, ne fait point un ſouhait outré: tel eſt le terme

ordinaire de la vie d'un homme ; & dès qu'on l'a passé, on n'est pas longtems sans ressentir les incommodités d'une vieillesse qui approche de la caducité. Cependant, c'est ce que le Poëte veut éviter & prévenir, *ut nondum nimia piger senecta, lucos Elysia petam puella* ; afin, dit-il, que j'arrive aux Champs Elysées, avant qu'une trop longue vieillesse m'ait appesanti. Or le souhait de vivre 84. ans, semble entrainer avec soi toutes les incommodités de la vieillesse.

On peut répondre qu'il ne faut pas exiger des Poëtes une exactitude si précise ; & qu'il a toûjours été permis de donner plus de liberté à son imagination, dans le stile figuré que dans le langage ordinaire. *Martial* au fonds ne demande qu'une de ces longues & heureuses vieillesses, dont nous voions encore tous les jours quelques exemples, dans des personnes de l'un & de l'autre sexe, qui vivent bien au de-là de 80. ans avec assés de vigueur d'esprit & de corps. Le souhait du Poëte surprendra encore moins, si l'on fait attention que tel, qui dans sa jeunes-

se n'auroit souhaité que 75. ans de vie, porte naturellement plus loin ses desirs & ses espérances, lorsqu'il atteint 60. ans, & qu'il sent approcher le terme, qu'il regardoit auparavant comme fort éloigné.

Mais laissant à part ces raisons de convenance, le nœud de la difficulté & le point décisif de la question, consiste à expliquer le compte numéraire des trois piéces d'or; sçavoir, si chacune ne valoit que 25. déniers Romains, ou si elle en valoit 28. Si la piéce d'or, du tems de *Martial*, ne valoit que 25. déniers, son souhait se borne à 75. années de vie: au contraire, si la piéce d'or valoit 28. déniers, le Poëte demande à vivre 84. ans. *Budée* & plusieurs Sçavans après lui, comptent sur la proportion douziéme, entre les métaux d'or & d'argent sous les Empereurs Romains; ils disent, que cent déniers d'argent valoient quatre médailles d'or; que ces quatre médailles d'or pesoient une once, & que les cent déniers pesoient une livre Romaine de 12. onces; ce qui est juste la proportion douziéme de l'or à l'argent.

gent. Sur quoi l'on doit bien remarquer, que *Budée* ne parle que des déniers du petit poids & de huit à l'once; parceque s'il entendoit des déniers de sept à l'once, les cent péseroient 14. onces,& la proportion douziéme, qu'il veut établir, seroit détruite. *Savot*, un de nos anciens antiquaires, explique le fait plus clairement : il dit que les déniers Romains jusqu'à Neron étoient de sept à l'once; mais que depuis Neron on les affoiblit, en les faisant de huit à l'once; & que les médailles d'or variérent à proportion pour le poids : ce qu'il prouve par le passage de Pline, qui porte qu'on les tailloit depuis 40. jusqu'à 45. à la livre. Tous ces faits sont vrais, & l'on peut encore aujourd'hui les vérifier par la pesées des médailles Romaines d'or & d'argent, Consulaires & Impériales : avant & depuis Neron. Car on en trouve d'argent de 7. & de 8. à l'once, & d'or de 40. & de 45. à la livre : ce qu'il faut entendre de l'once & de la livre Romaine, qui étoient beaucoup plus legéres que les poids, auxquels nous don-

nons en France les mêmes noms.

Les médailles d'or de Jules César, d'Auguste, de Tibere, de Caligula, de Claude, & de Neron au commencement de son régne, étoient de 40. à la livre, & devoient peser chacune au moins 6. déniers 6. grains de nôtre poids : ce qui approche de nos loüis d'aujourd'hui. Les médailles de 45. à la livre fabriquées ensuite, pesoient depuis 5. dén. 15. gr. jusqu'à 5. dén. 18. gr. C'est sur ce poids que Vespasien, Tite, Trajan, Hadrien, & les Antonins firent fabriquer leurs monnoies d'or : Didius Julianus les fit plus foibles, & seulement du poids de la pistole d'Espagne ; Severe & Caracalla revinrent à la monnoie de Trajan & des Antonins, ce qui leur mérita le titre de Réparateurs de la monnoie. J'ai pourtant un médaillon d'or de Caracalla très bien conservé, qui ne pése que 10. dén. 12. gr. comme la double pistole d'Espagne. La confusion, qui arriva ensuite dans l'Empire par les fréquens changemens des Empereurs, introduisit aussi le désordre dans les monnoies ou médailles d'or,

qui furent réduites du tems de Constantin à 3. déniers 12. gr.

Les médailles d'argent depuis Neron furent fabriquées de 8. à l'once, & ne pésent chacune qu'un peu plus de demi-pistole d'Espagne. Les anciennes Consulaires, & les premiéres Impériales sont plus fortes, & seulement de sept à l'once; mais on n'est jamais revenu à cette forte monnoie depuis Neron, en sorte qu'il en restoit peu sous Domitien, & qu'il ne paroissoit communément dans le commerce que des déniers de 8. à l'once. Si quelques médailles de Septime Severe, de Caracalla, & des Empereurs suivans, pésent davantage : il faut observer qu'elles sont bien inférieures en bonté, n'étant plus que de bas billon, c'est-à-dire, d'argent mêlé avec plus de moitié de cuivre. Je pourrois m'étendre ici sur des preuves de calcul & de proportion, pour montrer qu'une piéce d'or de monnoie forte, ou de 40. à la livre, devoit valoir plus de 25. déniers ordinaires ou médailles d'argent : mais j'aime mieux passer aux raisons que *Martial* même me

fournit ; elles sont à la portée de tout le monde, & chacun peut aisément les vérifier. J'ai à prouver premiérement, que Domitien fit faire de nouvelles médailles d'or plus fortes ; que celles de Vespasien & de Tite : secondement, que chacune de ces nouvelles piéces d'or valoir plus de 25. déniers ordinaires d'argent ou de huit à l'once.

Que Domitien ait fait fabriquer une nouvelle monnoie d'or à son avénement à l'Empire, *Martial* s'exprime là dessus d'une maniére si claire, qu'il léve tous les doutes. Dans une Epigramme du douziéme Livre, il parle d'une personne qui demandoit des caisses d'Essences & d'Eaux de senteur, ou huit piéces d'or de la nouvelle monnoie, *aut binos quater à novâ monetâ*. Je pensois, dit-il dans une autre Epigramme du même Livre, au présent que je lui ferois : si je lui envoierois quelque belle étoffe, ou dix piéces jaunes de la monnoie de César ;

Aut de monetâ Cæsaris decem flavos.

Si le Poëte eût entendu des piéces

d'or ordinaires, il auroit dit en termes généraux, *dix piéces d'or de la monnoie des Césars :* ce mot au pluriel a les mêmes ſillabes, & la même quantité en latin qu'au ſingulier, & ne dérangeoit rien dans les vers. On lit encore dans une Epigramme du premier Livre :

Et centum Dominos nova moneta,
Et quidquid petit uſque & uſque donas.

Cet endroit traduit à la lettre ſignifie, *cent Seigneurs de nouvelle monnoie*, ou de nouvelle fabrication. Voila donc une nouvelle monnoie d'or de Domitien ; & que peut-être il faiſoit nommer des *Seigneurs*, de même qu'on a dit en France des *Francs*, des *Roiaux*, des *Nobles*. Ce qui fortifie cette conjecture, c'eſt que Domitien a été le premier des 12. Céſars, qui ait pris le nom de Seigneur, *Dominus noſter*, dans des Actes publics. Ses ſucceſſeurs, Nerva, Trajan, Hadrien, & les deux Antonins, refuſérent abſolument ce titre en public, quoiqu'on le leur donnât en leur écrivant : les Empereurs ſuivans ne s'en

servirent que rarement ; Diocletien & son collégue l'emploiérent fréquemment, sur leurs monnoies & dans leurs Edits : leurs successeurs les imitérent.

Enfin pour achever de prouver d'une maniére sensible ma proposition touchant cette nouvelle monnoie de Domitien, j'en ai une preuve incontestable dans mon cabinet, où l'on voit d'abord des médailles de cet Empereur, lorsqu'il n'étoit encore que César, qui ne pésent pas un quart d'once, & qui sont du poids de celles de Vespasien & de Tite. Mais il s'en trouve une très rare, où d'un côté on voit la tête de Domitien avec la légende ordinaire, & au revers une Pallas en buste, casque en tête & cuirassée, avec la légende de Consul pour la septiéme fois & désigné Consul pour la huitiéme. Or comme Domitien, avant que de parvenir à l'Empire, avoit été sept fois Consul, & que la mort de Tite arriva sous ce septiéme Consulat ; il est sûr que cette médaille fut frapée la premiére année de son régne. Elle pése 6. dén. 6. gr. c'est-

à-dire, 12. gr. de plus que les médailles qui s'étoient frapées depuis Neron ; de ſorte que quatre médailles d'or de ce grand poids, devoient valoir ſuivant la proportion, environ une once & un quart d'argent plus que quatre médailles d'or du petit poids, ce qui approche de 112. déniers ou médailles d'argent, pour quatre médailles d'or de la grande eſpéce.

Ce raiſonnement me conduit à la preuve de ma ſeconde propoſition : ſçavoir, que quatre médailles d'or de la nouvelle monnoie de Domitien, valoient plus de cent médailles d'argent. J'en ai déja donné les raiſons phyſiques, priſes du poids de ces monnoies, & de la proportion des deux métaux ; mais j'ai réſervé pour derniére preuve, un paſſage formel d'une Epigramme du dixiéme Livre, où Martial dit poſitivement, que cent médailles d'argent valoient moins que quatre médailles d'or. Le voici :

Aureolos ultrò quatuor ipſa petit ;

Non dedimus : centum juſſit me
mittere nummos,
Sed viſa eſt nobis hæc quoque
ſumma gravis.

Or, dès que cent médailles d'argent ne ſuffiſoient pas, pour payer quatre piéces d'or ; je ne crois pas excéder la proportion, que d'en fixer le nombre à 112. ce qui donne 28 piéces d'argent par piéce d'or, & 84 pour les trois.

Il eſt donc démontré, que *Martial* ſouhaitoit 84 années de vie, en demandant que ſes années égalaſſent le compte de trois piéces d'or. Ses ſouhaits ne furent pas exaucés : il mourut environ ſix ans après dans ſa 63ᵉ. année ; ce qui n'approche pas du terme, que donnent à ſes ſouhaits les Interprêtes, qui les renferment dans les bornes les plus étroites.

ARTICLE XLVI.

EXPOSITION DES PREUVES les plus ſenſibles de la véritable Religion bar le P. Buffier *D. L. C. D. J. A* Paris, *chés* Rollin *fils*, *Quai* Mai 1732.

des Augustines. 1732. *in* 12. *pp.* 470.

LA fin que l'Auteur s'est proposée en travaillant un nouvel Ouvrage sur la vérité de la Religion, après tant d'autres qui ont été faits & même assés récemment sur la même matiére, est de mettre celui-ci à l'usage de tous ceux qui font quelque usage de leur raison. Il a esperé de leur fournir un moyen d'avoir toûjours présens à l'esprit les motifs, qui doivent les porter à prendre en matiére de Religion le parti, qui est manifestement le plus conforme aux Loix de la *prudence*: c'est elle, dit-il, qui doit essentiellement nous conduire dans les affaires les plus importantes de la vie: sans quoi nous nous rendons coupables, soit aux yeux des hommes, soit aux yeux de Dieu. Par cette réflexion il semble qu'il ôte à l'incrédulité & à l'irréligion leur plus fort retranchement. Quand les preuves du Christianisme ne feroient pas aussi évidentes qu'elles le sont, & que

le voudroient les incrédules, il est toûjours évident qu'on se doit ranger au parti qu'exige la prudence, dans les choses où l'on a un intérêt très-grand. Or la prudence nous porte à trois vérités, dont la suite de l'Ouvrage expose les preuves & les détails. Premiérement. Rien n'est plus raisonnable que de croire les choses, quand c'est Dieu qui les a dites. Secondement. Rien de plus raisonnable que de croire que Dieu les a dites, quand elles nous sont enseignées en son nom, par un Maître aussi autorisé de Dieu que l'a paru J. C. Troisiémement. Rien de plus raisonnable que de croire que J. C. les a enseignées, quand elles nous viennent par le ministére établi de J. C. même pour nous les transmettre.

Que l'on fasse de ces trois Propositions un paralléle avec les trois Propositions opposées; la prudence pourra-t'elle balancer à prendre son parti? Pourra-t'elle jamais consentir ou incliner à quelqu'une des trois Propositions contraires. Premiérement. Il n'est pas raisonnable de croire les choses, quand

ce ſeroit Dieu même qui les auroit dites : ſecondement, il n'eſt pas raiſonnable de croire que Dieu les a dites, quoiquelles ſoient enſeignées en ſon nom par un Maître, qui a paru auſſi autoriſé de Dieu que l'a été J. C., ſoit par la ſainteté de ſa vie & de ſa doctrine, ſoit par la multitude des prodiges qu'on raconte de lui, ſoit par la propagation ſurprenante de ſa doctrine, malgré les plus énormes contradictions & les perſécutions les plus cruelles. Troiſiémement, ſupoſé que J. C. ait donné les enſeignemens de ſa Religion au nom & de la part de Dieu, ſera-t'il plus prudent de les interpréter chacun à ſa fantaiſie, que d'admettre l'interprétation du miniſtére perpétuel établi par J. C. même, pour tranſmettre dans tous les ſiécles ſes enſeignemens & leur véritable ſens ; or le parti où la prudence inclinera & nous déterminera, eſt manifeſtement celui que nous devons prendre, puiſque la prudence eſt la lumiére que Dieu a miſe en nous pour nous conduire avec ſageſſe & avec mérite ; car, dit l'Auteur, la prudence

nous laiſſe le mérite du choix, dont la Religion nous prouve la récompenſe : au lieu que la néceſſité de juger, comme il arrive dans les objets des ſens ou dans les démonſtrations de Mathématique, nous priveroit de ce mérite & de cette récompenſe.

Chacune des trois Propoſitions fondamentales dont nous venons de parler, ſe développe par d'autres Propoſitions ſubordonnées, & qui ſe tiennent l'une à l'autre.

N'omettons pas d'ailleurs que l'Auteur en parlant de preuves ſenſibles n'exclut pas les plus ſolides. Au contraire il prétend que celles qu'il choiſit, ſont d'une ſolidité à faire impreſſion ſur toutes ſortes d'eſprits ; pourvû qu'ils veuillent faire uſage des lumiéres ordinaires de la raiſon ; il écarte ſeulement les preuves abſtraites, qui ne ſeroient aperçûës que de la pointe de l'eſprit, au lieu qu'il faut perſuader ici autant par ſentiment que par raiſonnement.

La premiére des Propoſitions générales porte ſa preuve par elle même, ſçavoir : *rien n'eſt plus raiſonnable que de*

croire les choses quand c'est Dieu qui les a dites: elle donne occasion à des réflexions qui méritent d'être faites sur l'existence de Dieu. A ceux qui demandent si le monde ne pourroit point avoir été fait, par hazard ; on leur demande ce que c'est que le hazard ; c'est l'effet, dit-on, d'une cause inconnuë ; il y a donc toûjours une cause : & quelque inconnuë que vous disiés qu'elle vous soit, vous connoissés qu'elle existe : or cette cause est ce qui s'appelle *Dieu*. Du reste, qui croira sérieusement sans extravagance, qu'une horloge, qui montre réguliérement les heures, est le pur effet du hazard ? Que disent là dessus le sens commun & la bonne foi ? Or chacune des parties de l'Univers sont une mécanique infiniment plus admirable qu'une horloge ; en attribuer la construction au hazard, c'est multiplier l'extravagance à proportion de la multitude des parties du monde. Les réponses aux difficultés des incrédules sur l'existence de Dieu paroissent encore ici très-sensibles, en montrant que l'Athéïsme a des difficultés in-

comparablement plus incompréhensibles : d'ailleurs les difficultés au sujet d'un premier être qui est infini, ne doivent nullement nous arrêter ; elles prouvent seulement que nôtre esprit étant borné, il a assés de lumiéres pour connoître l'existence de certaines choses ; & trop peu pour connoître comment elles existent. Ainsi ne pouvons-nous ignorer ni même douter que de toute éternité il faut qu'il ait existé quelque chose (le néant n'ayant pû rien produire) bien que nôtre esprit se confonde à la simple idée de cette éternité.

Les réflexions sont également vraies & sensibles, dans l'Article où l'on montre qu'il n'est pas indigne de Dieu de parler aux hommes & de prendre soin de nous. L'attention à ce qui nous regarde, loin de l'embarrasser, constituë son infinie sagesse & son immense grandeur : à la différence des Rois de la terre, qui ne peuvent descendre au détail de ce qui regarde leurs Sujets, étant foibles & incapables d'un soin qui intéresseroit leur repos & leur vie.

Mai 1732.

Quelques-uns refusent de croire ce qui seroit enseigné de Dieu, & qui ne seroit pas à portée de leur raison, sous prétexte que la raison leur a été donnée pour se conduire; mais la raison elle-même ne nous montre-t'elle pas, que Dieu peut dire & faire des choses qui passent la portée d'une intelligence bornée comme la nôtre: & au cas que Dieu nous les fasse déclarer de sa part, ne sera-ce pas une excuse ridicule d'en disconvenir, sous prétexte qu'on ne les comprend pas? C'est comme si un homme né aveugle s'opiniâtroit à nier qu'il existât de la lumiére & des couleurs; sous prétexte qu'il ne peut rien comprendre à tout ce qu'on lui en dit.

La seconde Proposition générale; sçavoir, *qu'il est raisonnable de croire que Dieu a dit les choses, quand elles sont enseignées en son nom, par un Maître aussi autorisé de Dieu que l'a paru J. C.*, se prouve par la connoissance de ce qu'a été J. C. & des miracles qui lui ont été attribués. C'est ce que nous apprenons par les Auteurs chrêtiens & par les Ecrivains profanes. Il est

des points sur quoi les uns & les autres conviennent unanimement au sujet de J. C., comme le lieu & le tems qu'il a vêcu, les Disciples qu'il forma, la Religion qu'il établit, les divers miracles & enseignemens rapportés de lui dans l'Evangile, la Prédication de ses Apôtres qui publiérent qu'il étoit ressuscité : créance qui s'est répanduë depuis, & conservée dans toutes les parties du monde.

Tous les Auteurs chrêtiens ont évidemment supposé ces choses, & les ont souvent exposées en détail. Si l'on prétend qu'ils sont suspects à cause qu'étant Chrêtiens ils étoient intéressés à ces faits; c'est détruire toute créance à l'Histoire de chaque Nation, sous prétexte que ceux qui en ont écrit l'Histoire y étoient intéressés. Personne d'ailleurs n'avoit plus d'intérêt que les Chrêtiens à sçavoir & rapporter au juste l'histoire de leur Religion, outre qu'ils s'accordent dans les faits les plus essentiels avec l'Histoire profane.

En effet Corneille Tacite, Suétone, Joseph, Pline le jeune, Phlegon,

Lampridius & plusieurs autres, en disent assés pour faire clairement entendre que J. C. a passé pour un homme miraculeux, que ses Disciples ont aussi operé des choses merveilleuses, & qu'ils ont subi la mort & les plus rigoureux tourmens, plûtôt que de renoncer leur Religion. L'Auteur sur chaque passage des Historiens profanes fait des observations singuliéres ; par où il paroît évidemment que les Païens ne pouvant nier les merveilles du Christianisme, les attribuoient à la vertu magique, ou à d'autres causes encore plus bizarres. Il ne reste donc qu'à examiner si les miracles attribués à J. C. & aux siens, ont été de vrais miracles : en ce cas aïant été aussi éclatans & en aussi grand nombre que le marque l'Histoire, Dieu aura autorisé ce qu'a enseigné J. C. par lui-même & par ses Disciples : la Providence ne pouvant permettre qu'il se fasse de vrais miracles en son nom, pour autoriser des enseignemens comme venus de lui, qui n'en seroient pas venus en effet.

Or, les miracles de l'Evangile

aïant été fréquens, ſenſibles, publics, s'ils ne ſont pas tels qu'on les rapporte dans l'Evangile, ce ſont des impoſtures groſſiéres & même d'une imprudence à révolter tous les eſprits ; contenant des faits publics aiſés à vérifier, plus aiſés à démentir, & qu'avec cela ils aïent été publiés par tant de milliers de Chrêtiens ; crus & admis ſi parfaitement & ſi conſtamment ; juſqu'à donner la vie pour en ſoûtenir la vérité, ſans qu'aucun des Chrêtiens au milieu des tourmens, ait découvert l'impoſture ou la chimére de ce qu'ils annonçoient, cela eſt-il poſſible ou concevable ? Ajoûtés qu'on ne peut ſenſément indiquer aucun motif, qui eût engagé les Chrêtiens à une détermination pareille ; la vanité ne porte point à honorer un homme mort par un infâme ſuplice ; la folie ne s'allie point avec une ſageſſe & une morale auſſi pure que celle du Chriſtianiſme. De plus, ſi les premiers Chrêtiens euſſent pris plaiſir à ſe tromper d'une maniére ſi énorme, comment auroient-ils trompé un ſi grand nombre de perſonnes, judicieuſes & habiles (comme

le témoignent encore leurs écrits) & qui avoient un intérêt ſi grand à ne pas croire inconſidérement. A cette occaſion on expoſe dans ſon jour le miracle de l'établiſſement du Chriſtianiſme.

Quelques-uns objectent qu'on ſuit une Religion, par une erreur commune. Oui, répond-on ici, quand elle eſt une fois établie & qu'on en a reçû l'impreſſion dans l'éducation; mais les conjonctures étoient tout oppoſées dans le commencement du Chriſtianiſme; il n'a pas été établi ſans connoiſſance de cauſe, il étoit trop important de s'en inſtruire; les ſaints Péres & les Docteurs n'ont pas évité, comme il ſe fait dans le Mahometiſme, d'expliquer les fondemens de leur Religion à tous ceux qui en ont voulu faire la diſcuſſion, par un juſte uſage de leur intelligence; ils ont vû, ſenti, réfuté les difficultés qu'on leur faiſoit; & nul ſyſtéme de Religion imaginé à plaiſir ne ſe ſuit, & ne ſe ſoûtient auſſi bien que les principes du Chriſtianiſme. Par cet endroit l'autorité de l'Egliſe chrêtienne

est la plus autentique qui se trouve dans le monde ; puisqu'elle réünit incomparablement, plus que nulle autre société, un nombre infini d'esprits sublimes, sçavans, judicieux, les plus cultivés en toutes sortes de connoissance,& cela dans tous les tems & dans tous les païs du monde. Par là encore la Religion chrêtienne fournit, pour l'embrasser, un motif évidemment prudent à tous ceux qui ne se croiroient pas capables d'entrer dans la discussion des preuves particuliéres qui en démontrent la vérité ; or, si ce motif est évidemment prudent, on est évidemment obligé de s'y rendre ; car dans une affaire aussi importante que la Religion, réfuter le parti le plus sage, c'est réfuter de prendre celui que Dieu a droit d'exiger, sans quoi nous nous rendons manifestement coupables ; cet Article nous a paru mériter d'être lû, & propre à faire impression.

Pour appuyer davantage sur les preuves de fait, qui établissent la vérité des miracles du Christianisme, le P. *Buffier* dresse une méthode particu-

liére, qui se réduit à trois Propositions principales. Premiérement, il est des choses qu'il faut croire sur le rapport d'autrui; secondement, de toutes les choses qu'on croit de la sorte, aucune n'est si avérée que celle-ci; sçavoir, que l'*Histoire du Nouveau Testament a été écrite au tems des premiers Disciples de J. C.* Troisiémement, si elle a été écrite alors, elle mérite toutes sortes de créance. On ne peut douter de la premiére ni de la seconde Proposition, sans un égarement reconnu de tous les Critiques: on prouve la troisiéme par les régles généralement reçûës pour vérifier une Histoire, par le caractére de ceux qui en sont les Auteurs, & par l'impossibilité où ils étoient d'être trompés eux-mêmes, ou de tromper ceux à qui ils se firent croire. Ces preuves qui sont essentielles mais communes, sont ici rapportées avec une précision & une clarté propre à les faire entrer plus aisément dans l'esprit. Ce qui nous a paru de particulier dans cette méthode, c'est le Chapitre où l'on montre l'insuffisance des raisons qu'-

on allégueroit pour ne se pas rendre aux preuves précédentes.

La premiére difficulté que trouvent plusieurs à convenir des miracles de l'Evangile ; c'est de sçavoir comment il seroit arrivé qu'un si grand nombre de Juifs & de Gentils, qui pouvoient voir ces miracles, n'y aïent point ajoûté foi ? Faire cette question, dit le P. *Buffier* ; c'est demander pourquoi il y a des hommes imprudens & interessés ; & pourquoi la plûpart des gens suivent la passion préférablement au devoir. Il falloit pour se rendre aux miracles de J. C. de la détermination à trouver la vérité en des choses, qui contrarient les inclinations naturelles ; c'est ce qui est rare : plusieurs sçavent qu'ils s'exposent à des maux violens en se permettant un plaisir sensuel ; le plaisir présent l'emporte sur le repentir qui doit s'en suivre. La haine des Juifs contre J. C. qu'ils avoient mis à mort, leur suffisoit pour ne vouloir pas être instruits de ce qui lui étoit glorieux : les Gentils & sur tout les Romains, qui alors étoient les Maîtres du monde, ne daignoient

pas écouter rien de ce qui avoit rapport à la Religion chés les Juifs, qu'ils regardoient comme un Peuple superstitieux. Malgré ces obstacles qui sembloient invincibles; ceux qui devinrent Chrêtiens, étoient Juifs ou Païens. La conversion de ceux-ci malgré leur prévention, prouve la vérité des miracles de J. C. l'orgüeil ou la haine de ceux-là ne l'affoiblit pas. Il est naturel qu'on ne s'empresse pas d'adorer un homme crucifié, pour s'engager soi-même à mener une vie pénible & contraire à la sensualité: & des hommes sages ne peuvent prendre ce parti sans une raison supérieure, ou même sans qu'il y entre quelque chose de surnaturel & de divin.

Une autre difficulté est celle de certains Philosophes, qui supposent avoir droit de ne pas seulement faire attention à ce qu'on rapporte en matiére de Religion, de divin & de surnaturel. J'ai ma raison, disent-ils, je me tiens à ce qu'elle dicte; c'en est assés pour me conduire, sans m'embarrasser d'autres discussions. Mais n'est-il pas essentiel à la raison de nous rendre

attentifs à ce que Dieu exige de nous, & au moindre signe de ses desseins sur nous ? Si les Sujets d'un grand Roi avoient lieu de juger ou de soupçonner, qu'il a parlé pour leur donner ses ordres, en seroient-ils quittes pour dire qu'ils sçavent se conduire ; sans s'informer des volontés du Souvérain. Les plus incrédules ont lieu au moins de soupçonner que Dieu a parlé, & par conséquent obligation d'examiner s'il est vrai que Dieu ait manifesté ses volontés, comme le publient en toutes les parties du monde des milliers de voix ; dans ce grand nombre d'hommes judicieux, sçavans & spirituels, qui assûrent qu'il y va de nôtre salut éternel de nous en instruire.

Quelques-uns disent encore : ma raison me fournit une Religion selon ma conscience ; que faut-il de plus ? Il faut s'assûrer que la Religion & la conscience que vous vous faites, n'est point un fanatisme. Si chacun là dessus s'en vouloit tenir à sa fantaisie, quels monstres de Religion différentes & pernicieuses ne seroient pas in-

 troduites

troduites dans le monde? Mais ne fût-on pas exposé à cet inconvénient, & nôtre raison particuliére fût-elle toûjours saine; il ne seroit pas permis de nous y borner, quand nous pouvons sçavoir que Dieu a établi un culte de Religion, à quoi il veut que nous soûmettions nôtre raison particuliére. Dieu n'improuve pas que chacun de nous suive la raison; au contraire il nous le prescrit: mais c'est elle même qui nous porte à embrasser le culte qu'il aura plû à Dieu d'établir, pour être honoré de tous. Il est le Maître & le souvérain Maître. C'est à nous de nous soûmettre en cherchant de tout nôtre pouvoir à connoître & à exécuter ses ordres.

Quelques-uns s'embarrassent d'une autre difficulté. Pourquoi Dieu permet-il que toutes les Nations ne connoissent pas le Christianisme? A quoi on répond d'abord que c'est peut-être leur faute, d'avoir négligé des moïens qui les auroient conduits à la vraïe Religion. Secondement. On répond que c'est un mystére, & que les jugemens de Dieu sont un abîme sacré,

où l'on nous défend de vouloir pénétrer. Ce qu'on ne nous preſcrit point de comprendre & de diſcuter, doit être à nôtre égard, comme s'il n'étoit point. Ce n'eſt donc pas la foi qui cauſe nos inquiétudes là deſſus ; c'eſt nôtre curioſité & nôtre préſomption outrée ; repoſons nous ſur Dieu des effets de ſa providence ; craignons-nous qu'il ne vienne pas à bout de la juſtifier ? Chériſſons ce que la ſainteté de nôtre Religion nous préſente de conſolant, adorons ce qu'elle a d'ineffable. Ce que le Chriſtianiſme a d'avéré, feroit un jour admirable dans nôtre eſprit, ſi nous daignions faire à Dieu l'honneur de nous humilier ſous le poids de ſa Majeſté ineffable.

La troiſiéme Propoſition générale, qui fait la derniére partie du Livre dont nous parlons, eſt comme un abregé de toutes les controverſes contre ceux qui errent ou qui chancellent dans la foi. C'eſt le centre où toutes les diſputes doivent ſe terminer. En effet on ne conteſte dans le Chriſtianiſme, que pour découvrir le vrai ſens de ce qu'a enſeigné J. C., car

tous ceux qui se disent Chrêtiens, prétendent s'en tenir à sa vraïe doctrine ; c'est sur quoi le P. *Buffier* en cette troisiéme partie établit les quatre Propositions que nous allons indiquer.

Premiérement. Les diverses sociétés Chrêtiennes ne suivent pas les enseignemens ou la vraie doctrine de J. C. car ils sont contradictoires les uns aux autres dans les points qui divisent ces sociétés. Or la doctrine de J. C. ne se contredit pas elle-même ; chacune de ces sociétés a beau protester, qu'elle s'en tient purement à l'Evangile, ces protestations n'ôtent pas leur contradiction mutuelle ; & il ne peut pas être indifférent de suivre l'une ou l'autre de ces sociétés pour suivre le vrai sens de l'Evangile ; car alors il seroit indifférent de suivre ou de ne suivre pas la doctrine de J. C. qui consiste non dans les paroles, mais dans le sens de l'Evangile. La bonne foi, qui sert d'excuse à quelques-uns, n'en est pas une légitime ; cette bonne foi prétenduë est souvent une nonchalance, ou une crainte de découvrir ce qu'on ne veut pas voir. D'ailleurs

il eſt évi ent qu'elle n'ôte pas la contradiction entre des opinions oppoſées. Or il eſt évident qu'entre ces opinions il n'y en a qu'une ſeule de vraïe : la bonne foi doit chercher à éclaircir ſes doutes, ſur des opinions ou des Religions ſuſpectes.

Secondement. Pour diſcerner le vrai ſens de la doctrine de J. C. ce n'eſt pas une régle ſuffiſante d'admettre l'Evangile ſeul, à l'excluſion de toute autre régle. Comme on donne à l'Evangile des interprétations différentes, chacun ſelon ſon opinion, J. C. auroit abandonné ſa doctrine & ſes enſeignemens à l'incertitude des opinions : & ce ſeroit comme s'il n'avoit rien enſeigné du tout ; or l'Evangile ſeul ne ſuffit pas pour en découvrir le vrai ſens, puiſque c'eſt l'Evangile même qui en fait la difficulté. On croiroit inutilement pouvoir le découvrir en interprétant un endroit par un autre. Chaque endroit aïant ſa difficulté, ce ſeroit redoubler les difficultés au lieu de les ôter. L'eſprit intérieur eſt encore un moïen plus fautif, pour découvrir le vrai ſens de l'Evan-

gile ; chacun aïant ſon ſentiment ou ſa fantaiſie, que l'on prend pour eſprit intérieur, on s'expoſeroit manifeſtement en le ſuivant à un pur fanatiſme.

Troiſiémement, il faut remonter plus haut que l'Evangile même pour en découvrir le vrai ſens. En effet la vraïe doctrine de J. C. a ſubſiſté, avant qu'on eût écrit aucun Livre de l'Evangile, celui de S. Matthieu n'aïant été fait que pluſieurs années après la mort de J. C. & depuis que le Chriſtianiſme fut établi. Auſſi J. C. ne met-il pas le fondement de la foi dans la parole écrite ; mais dans la parole des Paſteurs, auſquels il dit formellement, *celui qui vous écoute, m'écoute moi-même ;* en ſorte que ſans les Paſteurs & l'enſeignement des Paſteurs on ne peut pas même diſcerner les vrais Livres de l'Evangile, un grand nombre de faux Evangiles aïant paru dans le monde. C'eſt donc uniquement les Paſteurs qu'il faut écouter comme J. C. même qui leur a dit, *celui qui vous écoute, m'écoute moi-même ;* & , *allés prêcher l'Evangile, celui qui*

croira ce que vous enseignerés, sera sauvé. C'est au même sens que S. Paul nous montre la source de nôtre foi ; en disant qu'elle vient par l'*oüie*, *fides ex auditu* : il ne dit pas *ex visu*, *par la vûë* ou par la *lecture* ; car dit le même Apôtre, *comment* les fidéles *croiront-ils s'ils n'entendent* les Pasteurs envoïés ? Il ne faut donc chercher le vrai sens des enseignemens de J. C. que dépendamment de la parole enseignée de vive voix, qui est une régle vivante & qui se fait entendre par elle-même : au lieu que la parole écrite n'est qu'une régle muette, qui s'explique par le secours de la parole vivante. Si parmi les premiers fidéles, dit le P. *Buffier*, il s'étoit élevé des difficultés au sujet de quelques Lettres ou écrits Apostoliques ; auroit-on été bien fondé à vouloir s'en tenir chacun au sens qu'il attribuoit à cet écrit ; préférablement à la décision & à l'interprétation des Apôtres mêmes ? Le doute seul est ridicule : l'Ecriture n'est que l'image ou le portrait de la parole vivante ; elle n'a de force & de vertu que par son original.

Quatriémement, l'unique régle donnée par J. C. pour discerner sa vraie doctrine, est l'enseignement & la voix du corps des Pasteurs établis par J. C. même à cette fin. Les enseignemens de J. C. devant s'étendre par toute la terre & dans tous les siécles, il falloit un moïen de réünir & d'attacher tous les esprits à un même point & à une même suite de doctrine, sans quoi, ce ne seroit plus une même doctrine, mais un cahos d'opinions diverses : c'est pour cela que J. C. ne pouvant lui-même aller par toute la terre, ni demeurer ici bas pendant tous les siécles, il établit un ministére qui est celui des Apôtres subordonnés à S. Pierre leur Chef; & de eurs Successeurs subordonnés aux Suc- esseurs de S. Pierre : leur promettant xpressément d'être toûjours avec eux usqu'à la consommation des siécles ; in qu'ils allassent dans toutes les na- ns & dans tous les siécles à venir, r eux ou par leurs Successeurs ensei- er tout ce qu'il leur avoit prescrit. *ntes docete omnes gentes quacumque davi vobis, ecce ego vobiscum sum*

usque ad consummationem sæculi. Ne se pas tenir à ce point essentiel pour s'en tenir à une Secte ou à un parti, qui prévaut en certaine conjoncture ; ou à des Docteurs particuliers, quelque autorisés qu'ils paroissent d'ailleurs par leur esprit, leur science, ou par leur vertu & leur piété extérieure, c'est vouloir trouver la foi où J. C. ne l'a pas mise ; & refuser de la prendre dans le canal par lequel seul il a voulu la faire passer jusqu'à nous : c'est nettement refuser d'avoir la foi & prendre une chimére de la foi pour sa réalité.

C'est là une démonstration sensible qui a été employée efficacement contre les Hérétiques par les SS. Péres dans tous les siécles ; & sur-tout par Tertullien, quand il disoit aux Novateurs de son tems : d'où tirés-vous vôtre doctrine ; par quel canal J. C. vous l'a-t'il transmise, puisque vous ne la tenés pas du ministére & de la succession des Pasteurs qu'il avoit exprès établis pour vous la transmettre ? Toutes les preuves qui démontrent la vérité de la Religion Catholique &

Chrêtienne, ont pour baſe celle-ci, qui eſt proportionée à la capacité de tous par ſa ſimplicité : tous étant obligés d'embraſſer la vraie Religion ; c'eſt-à-dire, la vraie doctrine de J. C. C'eſt par là auſſi que ſe vérifie l'unité de l'Egliſe, qui réünit tous les fidéles dans une même doctrine enſeignée, par les Paſteurs ſubordonnés au premier Paſteur, ſucceſſeur de S. Pierre : car, hors de l'enſeignement unique de ce Corps des Paſteurs, il n'eſt point de Secte qui ſe puiſſe dire une Religion, ni avoir une Religion. Ce ſera ſeulement un amas de gens qui aïant certains intérêts communs, & faiſant profeſſion à l'extérieur d'une même doctrine, ſe réſervent l'uſage de penſer à leur gré en matiére de Religion, ou de ſuivre l'opinion de qui il leur plaît, indépendamment de l'ordre & de l'établiſſement de J. C.

Ce Traité eſt ſuivi d'un appendice pour montrer la *vérité de la Religion chrêtienne contre les Juifs*. La preuve unique qu'on emploie ici, eſt proprement ce qu'on appelle dans l'écôle *argumentum ad hominem*, c'eſt-à-dire,

nue sur la terre ; ils regardoi
rapport à ce tems les fameu
phéties de Jacob & de Danie
lesquelles les autres conven
bien, qu'effectivement vers
de J. C. ils croïoient trouver
sie, les uns dans une person
les autres dans une autre :
remplit alors le monde de fau
sies, & ce qui détermina un
particuliére à tenir Hérode, l
Juifs pour le vrai Messie. De
observations que fait ici l'Au
les particularités de la proph
70 semaines de Daniel, rap
d'une maniére frappante les

qui doit le faire reconnoître ; puisque J. C. les a réünies dans sa personne : ces prophéties opposées en apparence se sont effectivement accomplies en un des deux sens légitimes de l'Ecriture admis par les Juifs mêmes ; sçavoir, le sens littéral & le sens figuré ; or ce qui faisoit la conciliation de l'un & de l'autre de ces deux sortes de sens légitimes, est justement la vérité qui s'est rencontrée dans la venuë de J. C.

Après cet appendice contre les Juifs ; on trouve encore trois Dissertations : la premiére est pour montrer qu'*il ne sert à rien de raisonner beaucoup contre Spinosa*; & la raison qu'on en rapporte est palpable. *Spinosa* pose pour principe qu'*il n'y a au monde qu'une même substance* : ce principe étant contradictoire aux premiéres notions que donne le sens commun, il suffit de le nier, pour finir la dispute sans d'autre discussion. Cependant dira-t'on, Spinosa prouve son principe ? Mais par quelles preuves ? Aussi obscures & aussi bizarres que la proposition en question. Par exemple, qu'*une substance ne sçauroit en produire une*

autre ; c'est justement l'état de la question, & ce qui n'est pas plus clair que la premiére Proposition niée d'abord., &c. L'Auteur montre de même qu'en attaquant *Spinosa*, on ne dit rien de plus clair dans les preuves contre lui, que la premiére Proposition contradictoire à son principe. Le tour du raisonnement est nouveau; s'il est également efficace, ce sera une découverte; il le faut lire de suite dans le Livre même, pour en bien juger.

La seconde Dissertation est sur l'Histoire de Josephe. Le Pére *Buffier* avertit qu'il n'a prétendu en cette Dissertation comme dans la suivante, que faire un précis de ce qu'on a dit communément de meilleur, pour montrer que le fameux passage de cet Auteur au sujet de J. C. n'est point supposé. Il répond néanmoins à la plus grande objection, d'une maniére qui n'est point commune. On objecte que le passage dont il s'agit, ne tient point dans Josephe à ce qui le précéde & à ce qui le suit. Nôtre Auteur s'étonne que la difficulté

paroiſſe ſi conſidérable : l'Hiſtoire de Joſephe eſt pleine, dit-il, d'événemens detachés l'un de l'autre ; & où il paſſe de l'un à l'autre ſans nulle liaiſon que celle du tems, laquelle ſe trouve en cet endroit.

La troiſiéme Diſſertation eſt ſur les prétenduës merveilles d'Apollone de Thyane ; on y a ramaſſé les raiſonnemens les plus ſenſibles, afin que tous puiſſent avoir en main, de quoi ne ſe pas laiſſer ſurprendre aux difficultés de certains raiſonneurs.

La Table qui eſt à la fin du Livre, a une commodité particuliére. En même tems qu'elle indique les pages, elle forme une Analyſe de toutes les preuves rapportées dans le corps de l'Ouvrage. Par là on voit d'un coup d'œil leur ſuite, leur enchaînement, & leur dépendance réciproque. Cinq ou ſix feüillets contiennent ainſi en abregé un traité de Religion & de controverſe.

ARTICLE XLVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ÉCRITURE SAINTE.

DE LONDRES. M. BEDFORD a publié en 1730. *The Scripture Chronology demonstrated*, &c. » La »chronologie de l'Écriture Sainte dé»montrée par les calculs astronomi»ques, aussi bien que par l'année du »Jubilé & l'année Sabbatique des »Juifs: ou l'Histoire exacte des tems »depuis la création du monde jusqu'à »la destruction de Jerusalem, telle qu'»on peut la prouver par les écrits de »l'Ancien & du Nouveau Testament, »disposée d'une maniére que person»ne n'a encore suivie, & qui a été »premiérement proposée par l'Arche»vêque USHER. On y soûtient le tex»te Hébreu contre les partisans du »Pentatéuque Samaritain & de la Ver»sion des Septante. On y donne l'His»toire du monde depuis la création »jusqu'au tems, où M. PRIDEAUX

„commence ſa liaiſon du Vieux & du
„Nouveau Teſtamment „.

De Duisbourg. On annonce un Traité des *péchés typiques* par M. le Docteur *Daniel* Gerdes, Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Ecclésiaſtique. Il établira dans un Ouvrage particulier, qu'il n'y a point d'hyperboles dans l'Écriture Sainte.

De Francfort *ſur le Mein.* M. *Jean-Frideric* Starke fait imprimer un ample Commentaire Latin ſur le Prophéte *Ezechiel.* Il eſt Miniſtre de cette ville.

De Londres. *Brief critical Notes*, &c. C'eſt-à-dire, „ courtes Notes critiques ſur les Livres du Nouveau „Teſtament, particuliérement ſur les „diverſes leçons „, Ouvrage poſtume de M. Wall, Docteur en Théologie, Auteur de l'Hiſtoire du Baptême des enfans. On y a joint une Préface touchant les textes de l'Ancien Teſtament cités dans le Nouveau, & ſur les avantages qu'on peut tirer de la Verſion des Septante; mais on ſupprime les Notes ſur l'Ancien Teſtament qu'il a auſſi laiſſées, parceque

l'on juge qu'il n'étoit pas assés profond dans la langue Hébraïque.

De Coppenhague. On ne manquera pas de publier quelques Écrits, que M. le Docteur *Séverin* Lintrup, Evêque de *Wibourg* & *Confesseur du Roi*, (car ce titre s'est ici conservé) a laissés tout prêts pour l'impression. Ce sont, *Dubia vexata Novi Testamenti*.... *Harmonia Confessionis Augustanæ & Anglicanæ*.... *Orthodoxia Evangelico-Lutherana inter errorum extrema ubique media*.... *Deliciæ Oratorum Danorum*.... *Acta Literaria ex manuscriptis*, *&c.*

De Franeker. M. *Pierre* Wesseling a donné *Vindiciæ Verborum Joannis*, Et Deus erat Verbum. Cet objet fait partie du Traité, qu'il a intitulé: *Probabilium liber singularis*.

De Londres. On a adressé une Lettre imprimée à M. Smalbroke en faveur des Quakers. Cet Evêque de *Litchfield* & *Coventry*, leur attribuoit d'avoir tourné en allégorie toute la Lettre du Nouveau Testament, & substitué un Christ tout

pirituel & purement intérieur, au
Jesus-Chrît littéral, historique, ex-
térieur; & cela dans toutes les cir-
constances de sa naissance, de sa vie,
de sa mort, de sa résurrection, de
son ascension. Ils répondent qu'ils
font profession d'entendre littérale-
ment, tout ce que les Evangiles nous
apprennent de Jesus-Chrît. Ils le
prouvent par des passages de leurs prin-
cipaux Auteurs, & par la déclaration
qu'ils présentérent au Parlement en
1693. Du reste, ils loüent ce que
l'Evêque allégue contre son véritable
adversaire, dans le même Livre qui
est un second tome de sa réponse à M.
Woolston.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

DE PARIS. Le même Auteur, qui fit imprimer en 1719. des *Remarques sur différens Articles du premier volume du Dictionnaire de Moreri, de l'édition de* 1718, & d'autres remarques sur les deux volumes suivants en 1720. & 1721, nous donne aujourd'hui un 4e. volume dans le même

goût, & de la même force, sous le tître de *Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle*. Il entreprend de faire voir que ce n'est pas une *chose si difficile*, que le pensoit un sçavant de ses amis, de *surprendre Bayle en faute*. Pour ne point passer les bornes d'une *Lettre*, le Critique ne touche qu'environ 50. Articles du Dictionnaire de *Bayle*; mais il y reléve des fautes de toutes les sortes, & en grande quantité. On peut se tenir assuré qu'il exécutera un dessein plus complet, puisqu'il en fait dépendre l'entreprise du succès de cet essai. Dans cet Ouvrage promis, M. L. C. suivant *Bayle* lettre à lettre donnera d'abord „ Remar„ques critiques sur la lettre A. du „ Dictionnaire de Bayle „; ensuite un autre pareil volume sur les trois lettres suivantes, & ainsi de suite jusqu'à la fin du Dictionnaire. Pour disposer le Lecteur à reconnoître sans beaucoup de surprise, que le Dictionnaire de *Bayle* est plein de fautes; son Censeur rapporte ce que *Bayle* a lui-même écrit de sa maniére de le composer. „Je n'étois guéres capable, dit-il, de

„me gêner , . . . & la crainte d'être
„critiqué ne m'empêchoit pas de cou-
„rir à bride abbatuë , par monts &
„par vaux , ſelon que la fantaiſie m'en
„prenoit „. M. *Bayle* s'eſt donc ren-
du juſtice un des premiers , lorſque ,
ainſi que le rapporte la *Lettre critique*,
il dit quelque part en répondant à un
écrit contre ſon Dictionnaire : „ j'ai
„dit & j'ai écrit cent fois à ceux qui
„m'en ont parlé , que ce n'étoit qu'-
„une rapſodie , qu'il y auroit là de-
„dans bien du fatras , & que le Pu-
„blic ſeroit bien trompé , s'il s'atten-
„doit à autre choſe qu'à une compila-
„tion irréguliére „. Au reſte , plu-
ſieurs Ecrivains s'appliquent à réfuter
le Livre de *Bayle* , chacun ſelon ſon
point de vûë ; de ſorte que l'on peut
eſperer qu'il réſultera dans peu de
tout ce travail , une critique univer-
ſelle de ce Dictionnaire. Mais n'eſt-il
point de ces Livres , que l'on eſt cen-
ſé avoir gâté , dès-là qu'on les purge
& qu'on les corrige ? L'Ecrivain de
cette Lettre critique l'a écrite avec
tant de réſerves & d'égards , que l'on
ne voit pas pourquoi il marque ſon

Livre de *la Haye*. In 12. 1732. pp. 456.

De Roüen. Le R. P. Dom *Toussaints* Duplessis a répondu publiquement à une Lettre, par laquelle M. l'Abbé de Saint André avoit marqué de l'indignation, contre la *Relation* que ce R. Pére a donnée dans son *Histoire de l'Eglise de Meaux*, de ce qui s'est passé entre feu M. Bossuet, Evêque de Meaux, & feu M. De Fenelon, Archevêque de Cambrai, au sujet du Livre des *Maximes des Saints*. Aujourd'hui Dom *Toussaints* demandant des preuves de chacun des chefs d'accusation, défie que l'on montre dans sa *Relation* aucun fait *falsifié*, ou même faux; aucun qui soit calomnieux; aucun qui tende, comme on le lui reproche, à ranimer l'erreur éteinte. Il observe en passant que nul texte du Livre des *Maximes* n'a été condamné plus fortement que comme erroné, au lieu que le Quiétisme est une Hérésie: & au sujet de la *soumission feinte* imputée à Madame Guyon dans la Lettre, à laquelle *Dom* Duplessis oppose tous

ces défis, il allégue pour témoin de la vérité & de la sincérité de la *soumission*, M. Bossuet même, comme s'en étant expliqué en plus d'un tems & de plus d'une maniére. Enfin le Bénédictin attaque réciproquement divers traits de la narration de M. de St. André; & il le fait en homme, qui veut tirer de cet Abbé la *Relation* exacte, que celui-ci est en état de donner de toute cette affaire.

De Lyon. On nous a adressé un écrit en forme de Lettre, où l'on essaye de réfuter l'Article LVI. de vos *Mémoires* de 1731. au mois de Juin, dans lequel quelqu'un s'appliquoit à vous prouver, que le Livre des *Elévations*, &c. tel qu'il paroît, est faussement attribué à feu M. Bossuet, Evêque de Meaux. L'écrit, dont nous vous donnons avis, n'est pas imprimé; & l'on doit loüer en ce point le jugement de l'Auteur, revenu depuis peu d'un séjour qu'il n'avoit pas choisi, mais qu'il avoit mérité. Sa Lettre est dattée en dedans *de .... près de Verdun*, & du 20. Décembre 1731; mais la marque du Bureau de la Poste

nous apprend qu'elle vient de Troïes. C'est le lieu où l'Auteur a pû consulter à son aise le manuscrit original des *Elévations* : cependant (& cette circonstance nous a paru décisive) il n'atteste sur aucune des propositions soupçonnées d'avoir été faussement imputées à M. *Bossuet*, qu'elle se soit trouvée dans le manuscrit du sçavant Evêque. C'en est assés pour autoriser à croire, que M. *Bossuet* est tout-à-fait innocent de ce qu'on lui fait dire dans ces *Elévations*, de contraire à ce qu'il avoit dit en combattant les Calvinistes ; & il est inutile d'entrer en une discussion de tout le discours de cette Lettre, où l'invective éclate, le raisonnement est toûjours en défaut ; & la vérité à l'écart.

D'AMSTERDAM. *Jacobi Philippi* DORVILLE *Oratio habita ad VIII. Id. Januar. an.* 1732. *in natalem centesimum illustris Athenæi Amstelædamensis. In-folio.* C'est proprement une histoire abregée de l'illustre Ecôle de cette ville.

TABLE

DES ARTICLES.

Article XXXVIII. A defence.... *La défense de la critique du Théatre Anglois, &c.* p. 741

Art. XXXIX. *Dissertation critique & théologique sur le Concile de Rimini, &c.* p. 764

Art. XL. *Histoire de l'Eglise de Meaux, &c.* p. 784

Art. XLI. *Mémoires de Littérature tirés de l'Académie Roïale des Inscriptions, &c.* p. 803

Sur l'essence de la Poësie. p. 804

Réflexions sur la Cyropédie & sur l'histoire de Cyrus. p. 812

Sur la durée du Siége de Troïe. p. 813

Sur la plante appellée Papyrus. p. 817

Sur le papier d'Egypte. p. 819

Sur le papier de Coton. p. 822

Mémoire pour établir que le Royaume de France a été successif héréditaire dans la premiére race. p. 824

De l'établissement des Loix somptuaires parmi les François. Ibid.

Art. XLII. Miscellanea Analytica.... *Oeuvres analytiques mêlées sur les séries & les quadratures, &c.* p. 827

Art. XLIII. *Relation fidelle des troubles arrivés dans l'Empire de Pluton, au sujet de l'histoire de Sethos; en quatre Lettres, &c.* p. 838

Mai 1732.

TABLE DES ARTICLES.

Premiére Lettre. p. 840
Seconde Lettre. p. 842
Troisiéme Lettre. p 847
Quatriéme Lettre. p. 854
Art. XLIV. *Lettres édifiantes & curieuses, &c.* p. 861
Art. XLV. *Explication d'une Epigramme de Martial, &c.* p. 875
Art. XLVI. *Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion, &c.* p. 888
Art. XLVII. *Nouvelles Littéraires.* p 918
D'ALLEMAGNE. *De Francfort sur le Mein.* p 919
De Duisbourg. Ibid.
De Coppenhague. p. 920
De Franeker. Ibid.
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 918. 919. 920
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* p. 926
DE FRANCE. *De Paris.* p. 921
De Lyon. p. 925
De Roüen. p. 924

FIN DE LA TABLE.

Mai 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Juin 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

MDCCXXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENC
au mois de Janvier 1701. & se vende
15. s. le mois, en blanc; & broché
16. s.

Année	1701.	9. vol.
—	1702.	12. v.
—	1703.	12. v.
—	1704.	13. v.
—	1705.	12. v.
—	1706.	12. v.
—	1707.	12. v.
—	1708.	12. v.
—	1709.	12. v.
—	1710.	12. v.
—	1711.	12. v.
—	1712.	12. v.
—	1713.	12. v.
—	1714.	12. v.
—	1715.	12. v.
—	1716.	12. v.
—	1717.	12. v.
—	1718.	12. v.
—	1719.	12. v.
—	1720.	5. v.
—	1721.	12. v.
—	1722.	12. v.
—	1723.	12. v.
—	1724.	12. v.
—	1725.	12. v.
—	1726.	13. v.
—	1727.	12. v.
—	1728.	12. v.
—	1729.	12. v.
—	1730.	12. v.
—	1731.	12. v.
—	1732.	6. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1732.

ARTICLE LXVIII.

A DEFENCE OF THE *SHORT Vievv*, of the English stage, &c. By Jeremy *Collier*.

> Fortem animum præstant rebus quas turpiter audent.
> *Juven. Sat. 6.*

London Printed for, &c. *C'est-à-dire: la défence de la Critique du* Théatre Anglois, &c. *Par Jeremie* Collier, *imprimée à* Londres, &c. *Vol. in* 8° *de* 300. *pages.*

Plus ce qu'ils entreprennent est infâme, plus leur audace augmente pour l'exécuter. Juven. Sat. 6.

Suite de l'Article XXXVIII. au mois de Mai 1732.

M. N. aïant perdu sa cause au Tribunal des Péres de l'Eglise, en appelle à celui des Philosophes, des Orateurs, & des Historiens du paganisme : il ouvre par là une grande carriére à l'érudition de l'antiquité profane : l'occasion est belle pour lui de paroître, & d'avoir, comme il espére sa revanche contre M. *Collier*. Il commence par *Platon*, auquel il prête un silence que ce Philosophe n'a point gardé, après avoir en vain espéré, de le mettre au moins dans une espéce d'état de néütralité, sur la matiére des spectacles. Ce Philosophe insigne, dit-il, *ne paroît point en personne dans la Critique du théatre Anglois :* „ je con„ viens néanmoins, s'il le faut, qu'„ *Eusebe* est un bon garant de son opi„ nion „. A quoi M. *Collier* repli-

que : Platon paroît en personne ; & je l'ai cité en marge : *Plato de Rep.* l. 10. ; & au dessous : *Eusebius Præp. Evang.* „ En vérité, continuë M. *Col-*„*lier*, je me crois moi-même un peu „blamable de m'embarrasser tant d'un „Ecrivain, qui n'a ni des yeux pour „lire, ni une langue pour parler un „langage honnête. Voici la version „fidéle des propres paroles de Platon : „*la Comédie excite les passions, & en* „*pervertit l'usage, & est infiniment* „*dangereuse pour les mœurs*„. Cette autorité platonique est hors de propos, selon M. N., & elle ne signifie rien : pourquoi ? c'est que *la nature ni le peril de la chose n'y sont point assés specifiés.* Ce n'est point là raisonner, dit M. *Collier* ; c'est pointiller & subtiliser, pour énerver la force d'une autorité qui conclut nettement contre M. N. Le but du premier dans sa *Critique du théatre Anglois*, c'étoit de ramasser en peu de mots les autorités qui le condamnent : il ne vouloit point fatiguer par des citations prolixes, des Lecteurs qui ne cherchent que la vérité, parcequ'ils l'aiment.

Quoiqu'il en ſoit, il va contenter ſon adverſaire par un paſſage de Platon, plus poſitif, & plus circonſtancié. „Les divertiſſemens du théatre ſont „dangereux, parcequ'il eſt comme „impoſſible de les goûter dans les bor„nes de la modération : ils remüent „les paſſions, irritent les deſirs, & „tranſportent l'ame hors d'elle-mê„me. La Tragédie n'eſt propre qu'à „faire des furieux, & la Comédie, „qu'à faire des bouffons : on excite „dans l'une & dans l'autre des paſ„ſions que l'on ne ſçauroit trop répri„mer : la raiſon chancelante, & la „vertu ébranlée y perdent bien-tôt „leur aſſiéte „. Eſt-ce à tort, c'eſt la réflexion de M. *Collier*, que Platon bannit de ſa République, les ſpectacles? *Plat. lib.* 10. *de Repub.*

L'Avocat du théatre Anglois paſſe de Platon à Xenophon ; & objecte qu'il n'eſt pas fait mention des ſpectacles dans cet illuſtre Auteur. M. *Collier* répond à cela que Xenophon, homme de lettres & grand Capitaine, loüe les Perſes de l'auſtérité ſage de leur éducation. „ Ils n'auroient pas ſouf-

„sert que les jeunes gens entendissent, quoi que ce soit, de tendre ou „de trop enjoüé : ils craignoient que „la jeunesse volage & legére ne tint „pas ferme en ces rencontres ; & ils „sçavoient à quel danger c'est exposer „l'homme, que d'ajoûter un poids à „la pente de son foible cœur „. Toutes ces précautions, reprend M. *Collier*, ne signifient-elles rien par rapport au théatre Anglois, dont l'indécence & l'amour sont toûjours comme la base & le fonds ? Elles censurent également la licence, & du théatre ancien, & du théatre moderne. La réponse de M. N. à l'autorité de Xenophon, est digne de lui, & ne viendroit peut-être jamais dans l'esprit de tout autre homme. „ Les Perses, dit-il, ne vouloient pas qu'on tint des discours „obscénes en présence des jeunes gens; „& ils avoient raison ; pourquoi ? à „cause de la chaleur du climat „. Distinction merveilleuse, & de nouvelle création ! „ C'est le climat de Lon„dres qui change le cas sûr l'article „de l'obscénité ; c'est l'élévation du

„pôle, & l'éloignement de la ligne„ „qui affranchissent nôtre jeune No- „blesse, tous nos pétits maîtres, du „joug de la modestie : les discours „contre l'honnêteté deviennent inno- „cens dans les contrées du nord, sur „tout durant l'hyver ; chacun y peut „sans crainte se livrer aux charmes de „la volupté : on est invulnerable de „ce côté-là „. Telle est la réponse iro- nique de M. *Collier*.

M. N. s'usurpe avec une grande confiance le suffrage d'Aristote, qui lui est aussi favorable, dit-il, que les deux premiers ; sçavoir, Platon & Xenophon : *Will do me as a great service, as the tvvo fòr mer.* Assûrément, les deux premiers l'ont assés mal servi, & sa reconnoissance pour eux est d'une grande générosité. N'importe, il prétend que le passage rapporté de ce Philosophe ne renferme qu'*une prétaution vague, pour que les jeunes gens ne se trouvent pas en des compagnies tumultueuses* : sa prétention est une étrange absence d'esprit ; ne la taxons pas davantage. En effet, M. N. cite ici comme en sa faveur, la

traduction Latine d'Aristote, qui lui est la plus contraire en tous sens : *Comœdiarum spectatores esse lex prohibeat* : qu'une Loi défende aux jeunes gens d'être spectateurs des Comédies. En premier lieu, quel que puisse être le motif de la prohibition ; il est toûjours très-clair qu'elle interdit les *Comédies* ; ce que M. N. dispute à M. *Collier*. En second lieu, cette même prohibition regarde en particulier les jeunes gens, & cela par rapport à la Comédie ; elle n'est donc en aucun sens, *une précaution vague & en général contre les compagnies tumultueuses*. &c.
Au même endroit M. N. reproche e M. *Collier* d'avoir emploïé le term- général de *débauche*, au lieu du terme particulier d'*ivrognerie* ; sur lequel vice Aristote, dit-il, a uniquement insisté. Mais il devoit du moins consulter le Latin, s'il vouloit s'épargner la peine de lire le Grec. Aristote ne parle pas seulement de l'ivrognerie, il parle aussi des déréglemens qui la suivent. Et la débauche ; l'impureté n'est-elle pas une suite ordinaire de l'intempérance, sur tout dans les

jeunes gens, comme on le voit dans les petits maîtres de Londres, ces grands appuis de la scéne angloise? Au reste, produisons la version du Grec même, aussi peu favorable que le Latin, à la cause de M. N. „ Une Loi „de l'Etat doit interdire les *Comédies* „aux jeunes gens, jusqu'à ce que l'ins„truction les ait bien affermis contre „leurs impressions facheuses, & qu'„ils soient parvenus à l'âge d'être ad„mis aux fêtes & aux réjoüissances „publiques „. L'Original atteste la fidélité de cette traduction, aussi bien que le paraphraste *Heinsius*. De cette sorte s'évanoüit la méprise que M. N. attribuë à M. *Collier*.

Cependant il paroît incompréhensible à M. N. & à M. *Dennis* son confrére défenseur du théatre Anglois „ qu'Aristote soit si sévére à l'égard de la Comédie, lui qui nous a laissé des régles du Poëme dramatique. Cette difficulté n'est incompréhensible qu'à ceux qui la proposent. Aristote a réglé la *forme*, l'*œconomie* propre d'une action représentée, ou dans le comique, ou dans le tragique:

mais ſans condamner cette repréſentation en elle-même, n'a-t'il pû en condamner le ſujet, la licence à laquelle les Poëtes dramatiques ſe ſont livrés ? N'a-t'il pû improuver l'abus des régles établies pour corriger les mœurs par le *ridicule*, ou pour inſpirer par le *ſublime*, la nobleſſe dans les ſentimens ? Voila ce qu'il a pû faire & ce qu'il a fait. Ce Philoſophe, qui avoit creuſé dans le cœur humain autant que perſonne, obſerve en effet : „ que la muſique & l'ac„tion font de très-fortes impreſſions „, „qu'elles maîtriſent les ſpectateurs, „qu'elles tournent les paſſions à l'imi„tation du *ſujet* qui eſt offert : en ſor„te que ſi la repréſentation eſt obſcé„ne, l'aſſemblée ne peut guére man„quer de s'en reſſentir „. C'eſt donc en un mot contre l'abus, & non point contre l'uſage des Piéces de théatre qu'Ariſtote s'eſt ſoulevé.

L'Orateur Romain, dont M. N. décline à ſa façon l'autorité, penſe comme le Philoſophe Grec : il décharge ſon éloquente bile contre les Poëmes licentieux, qu'il nomme *le*

poison de la pudeur & de la sagesse : il dit que, *la Comédie subsiste par l'obscénité, & que le plaisir est la racine de tout mal.* M. N. qualifie cela, *lambeaux, bribes d'Auteurs qui ne font pas plus pour la cause présente, que si c'étoient plusieurs propositions d'Euclides, lesquelles, quoique vraïes, seroient ici hors de leur place.* M. *Collier* d'ailleurs si moderé, a de la peine à se contenir sur cette comparaison des paroles si positives de Ciceron avec des *lambeaux* de Mathématique, avec des *bribes* déplacées & sans rapport : il traite d'impertinence *enragée*, cette comparaison : *This is raging impertinence.* Mais il rentre sur le champ dans son sens froid. „ Quant à ce „que M. N. appelle *quelques petits* „*lambeaux*, dit-il, qu'il sçache que „si dans ma *Critique du théatre An-* „*glois*, je n'ai rapporté que cela de „Ciceron, ce n'étoit pas que l'Ora- „teur Romain ne m'en fournît davan- „tage. Ainsi je renvoïe M. N. s'il le „trouve bon, au Livre quatriéme des „*Tusculanes* : il y verra une page com- „pléte & bien suivie de déclamation

„véhémente contre la Comédie : la „page finit par ces paroles : *O praclaram emendatricem vita Poeticam, qua amorem, flagitii & levitatis autorem, in concilio Deorum collocandum putet ! De Comœdia loquor, qua si hac flagitia non probaremus, nulla esset omninò* „.

Que peut répliquer M. N. à ce témoignage bien conditionné ? S'il veut que Ciceron lui-même se trompe ; M. *Collier* y consentira un moment pour la consolation de son adversaire ; mais celui-ci d'une autre part demeurera encore dans son tort. Car ce n'est point de l'opinion à présent, mais de l'autorité de Ciceron qu'il s'agit entre les deux antagonistes, quoique M. *Collier* d'ailleurs fasse fond & sur l'une & sur l'autre. Ainsi, de quelque côté que se tourne M. N. il ne sçauroit, ce semble, échapper à la peine d'un silence honteux. Cependant il revient à sa thése, & dit : Plaute & Terence sont les seuls Comédiens, sur lesquels on puisse appuïer son jugement à l'égard de la Comédie Latine, avant ou environ le tems de Ciceron : or M. *Collier* reconnoît ces

deux comiques pour sages jusqu'au scrupule, & surtout, *Terence*.

L'objection est séduisante; parce-qu'on ne sçauroit disconvenir qu'il y ait du vrai dans un sens : les paroles propres de M. *Collier* peuvent seules y répondre. Après un examen suivi de Terence, il parle ainsi : „ il reste en-„core à dire pour la gloire de Teren-„ce, à nôtre confusion, que les cour-„tisannes sont chés lui plus retenuës „que les femmes d'honneur & de „qualité, à la maniére de nos Poë-„tes. . . . Leurs paroles (des courti-„sannes) sont mesurées à la modestie „inséparable de leur sexe ; & non à „leur profession. *Thaïs*, la premiére „en ce genre, est très-spirituelle, très-„artificieuse & très-engageante ; mais „elle ne hazarde pas un seul mot ob-„scéne. Que l'on admire ici la discré-„tion de ce comique *scrupuleux*, si on „le compare à ceux de Londres. . . . „Je ne vois en Terence qu'une expres-„sion seule qui sente l'obscénité; car „je ne parle que de ses expressions ; „& non des sujets qu'il a mis sur la „scéne „. De cette sorte disparoît la

difficulté éblouissante de M. N. sur ce que M. *Collier* avoit dit de Terence : celle qu'il fait sur Plaute aura le même sort que la premiére.

„ A l'égard de Plaute, dit M. *Col-*
„*lier*, les femmes ont dans ce comi-
„que une sorte de retenuë, si on les
„rapproche de celles de nos Comé-
„dies. J'en dis trop peu : une seule
„de nos Piéces de théatre est souvent
„plus licentieuse que toutes celles de
„Plaute ensemble. Et pour le tran-
„cher net : oui les prostituées de Ro-
„me seroient des Vestales à Lon-
„dres. . . . Pour ce qui est des hom-
„mes dissolus dans leurs paroles, ce
„ne sont communément que des es-
„claves, excepté peut-être le scélérat
„Dordalus. . . . Plaute en releguant
„la licence du langage, au menu
„peuple, péche bien moins sans dou-
„te, que nos Poëtes. Premiérement,
„la représentation des mœurs est alors
„plus naturelle ; quoique mauvaise.
„Secondement, il est bien moins à
„craindre ; & ceci est essentiel, que
„le vice soit imité d'après la canaille..
„Nos dramatiques n'y sont point tant

„de façon ; ils sément leurs Comédies
„de sottises toutes crües, sans égard ni
„aux spectateurs, ni aux conditions,
„ni au sexe „. Solution double &
nette de la double difficulté simulée
de l'apologiste du théatre Anglois.

D'ailleurs Plaute & Terence, ne sont pas les seuls Poëtes comiques, qui ayent vêcu vers le tems de Ciceron, & par lesquels on puisse juger de la Comédie Latine ; ainsi que l'avance M. N. Le même Orateur Romain ne cite-t'il pas dans ses *Tusculanes* plusieurs vers de *Trabea* & de Cecilius ? Ne blâme-t'il pas ces deux dramatiques, de représenter avec tant de pompe les intrigues de l'amour & les avantures des amans ? D'ériger en Dieu, Cupidon, & de laisser à leur esprit un plein essor pour peindre les attraits de la volupté ; quoiqu'après tout, l'un & l'autre fussent en ces circonstances, moins libres que les modernes Anglois. Enfin Ciceron n'invective pas seulement contre la Comédie, il le fait aussi contre la Tragédie. Il se plaint que les Poëtes tragiques mettent sur le théatre, des

Héros impatiens dans leurs disgraces.
„Ces traits de foiblesse étoient d'un
„dangereux exemple *selon lui* „ : en
sorte qu'il ne fait point de difficulté
de décider au même endroit, que
„le théatre est un obstacle à la noble
„éducation de la jeunesse. Il n'en faut
„pas davantage pour énerver la vertu
„naissante, & pour étouffer les se-
„mences de courage que la nature a
„mises dans l'ame des jeunes gens. M.
„N. qui se revêt de l'autorité de Ci-
„ceron pour me combattre, devroit
„avoir consulté les Tusculanes, con-
„clut M. *Collier* ; il y auroit appris
„tout ce que je viens de lui détail-
„ler „.

A l'autorité de Ciceron succéde
celle de Tite-Live, qu'il faut exami-
ner avec soin : car M. N. prononce
d'un ton décisif qu'elle n'a nul rap-
port à l'affaire en question. Comment
prouve-t'il sa décision ? Le voici :
„Tite-Live parle en général des spec-
„tacles du théatre : or les Piéces dra-
„matiques étoient inconnuës aux Ro-
„mains, dans le tems que ce que l'on
„appelle *Ludi scenici*, furent inven-

„tés „. Mais M. *Collier* a déja démontré que la Comédie, la danse & les autres divertissemens du théatre s'exécutoient tous ensemble dés les premiers tems : & ce que l'on nomme, Piéces dramatiques, étoit la même chose que, *Jeux scéniques*. M. *Collier* suppose pour le présent, ce fait comme indubitable, & il le prouvera encore par le sentiment de son adversaire, par celui de S. Augustin, qui faisant mention de l'origine du théatre, s'explique en termes formels sur la Comédie & sur la Tregédie. *L.* 2. *c.* 8. *de la Cité de Dieu.*

M. N. fait ici une querelle incidente à son adversaire, sur la traduction des passages de Tite-Live. Pour éclaircir la chose, il est nécessaire de rapporter les propres termes de l'Historien Latin, lequel en parlant de l'origine du théatre fait cette réflexion : *Ut appareat quàm sano initio res in hanc vix opulentis regnis tolerabilem insaniam venerit.* Tite-Live convient que le théatre dans les commencemens avoit un avantage ; sçavoir, qu'il tendoit à établir & à entretenir la Reli-

ion. Sur ce principe ; voici com-
ıent a traduit M. *Collier : les motifs
? faire une chose sont quelquefois bons ,
ıoique les moyens qu'on y employe, soient
·éjudiciables.* En quoi s'est-il écarté
u sens, & de l'esprit de l'original ?
es paroles de l'Auteur, & l'événe-
ıent de la chose justifient assés sa ver-
on. Il ose même avancer, dit-il, que
interprétation de son critique mon-
:e combien l'objection en est dérai-
onnable ; veû qu'il traduit ainsi : *Le
héatre dégénera dans des excés d'extra-
'agances, que les Etats les plus riches
ouvoient à peine soutenir.* Si donc le
aste exorbitant des spectacles mena-
oit d'une ruïne entiére l'Empire Ro-
aain, n'ai-je pas eû raison de dire,
:onclut M. *Collier : que les motifs de
aire une chose sont quelquefois bons,
uoique les moyens qu'on y emploïe, soient
rès-préjudiciables.* On voit que si M.
N. ne passe rien à M. *Collier* ; celui-ci
le son côté, lui réplique à tout :
ıcharnement mutuel, qui caractérise
ien le génie Anglois.

M. N. insiste : „ Tite-Live au même
ıendroit, ne condamne point la licen-

„ce des mœurs, mais seulement le luxe
„des spectacles „. M. N. y pense-t'il,
repart M. *Collier* ? Tite-Live n'assûre-
t'il pas nettement „ que plus un Etat
„est dans l'opulence, plus il est dans
„le peril certain de se perdre par l'u-
„sage des spectacles, & par la fré-
„quentation du théatre ? L'indigence
„faisoit auparavant la sûreté de ses
„bonnes mœurs en quelque façon ;
„il n'avoit ni les facultés, ni le loisir
„de se livrer au vice „. (Ceci, soit
dit en passant, n'est point desavoüé
par M. N.) D'ailleurs Saluste se plaint
que l'opulence donna les premiéres
atteintes à la vertu des Romains, &
leur ouvrit enfin le champ libre à la
dissolution des mœurs par les jeux &
par les divertissemens.

M. *Collier*, parlant de Valere Maxime, a remarqué que les Marseillois bannirent de leur Païs les spectacles du théatre, à cause des suites honteuses qu'ils en appréhendoient. Sur quoi M. N. apporte sa défaite ordinaire ; sçavoir, qu'il y a une grande différence entre les Mimes & les Drames. Mais M. *Collier* lui démontre que le

théatre renferme les uns & les autres, & que l'Hiſtorien prend le terme de *ſpectacles* dans toute ſon étenduë. Pour nous, ce détail tout curieux qu'il eſt, nous le laiſſons, afin d'abréger. Nous dirons ſeulement que le terme *Mimus* eſt pris chés les bons Auteurs pour un drame comique : il ne faut que conſulter ſur cela le ſçavant *Thyſius*, dans l'endroit où il dit que les Marſeillois, ſuivant l'hiſtoire de Valere Maxime, purgérent leur nouvelle République, de la Comédie & de tous les divertiſſemens du théatre.

A l'autorité de Seneque, laquelle vient après celle de Valere Maxime, M. N. fait deux réponſes : la premiére eſt que cet Auteur, reſpectable d'ailleurs, n'a parlé que des ſpectacles en général. Il a donc parlé du théatre, qui en eſt la principale partie, lui réplique en un mot M. *Collier.* La ſeconde choſe que dit M. N., eſt que M. *Collier* a falſifié le paſſage de Seneque ; & la preuve qu'il apporte de cette falſification, eſt la citation du texte même, que voici : *Nihil verò tam damnoſum bonis moribus quàm in aliquo ſpec-*

taculo desidere ; tunc enim per voluptatem vitia faciliùs surrepunt. C'est-à-dire : rien ne préjudicie davantage aux bonnes mœurs, que d'assister aux spectacles : car alors le vice sous l'apparence du plaisir s'insinuë plus aisément dans le cœur. Cette version, n'est-elle pas d'une fidélité la plus exacte ? Et c'est néanmoins au jugement de M. N. une *étrange falsification.* Mais, à mauvaise cause, tout est bon.

M. *Collier* a cité Ovide, pour montrer que l'assemblée au théatre est aussi dangereuse, que la Piéce qu'on y représente. S'il n'y a que la solitude & la retraite, qui puisse mettre nos cœurs en sûreté, répond cavaliérement M. N. ; il ne faudra pas non plus aller à l'église : car les deux séxes y assistent ensemble ; & l'on peut quelquefois y venir avec de fort mauvais desseins. La conséquence n'est pas juste pour ne rien dire de plus : mais M. *Collier* au lieu de s'en fâcher, conformément à son zéle, fait indirectement un petit sermon à son adversaire. Aller à l'église, dit-

il, est un devoir de religion, & l'intention qu'apportent les Chrêtiens, de remplir ce devoir religieux, leur est comme une ſauve-garde contre des occaſions imprévûës & non recherchées. Dieu n'abandone pas une ame fidéle dans les momens mêmes, que pour lui plaire elle obéït à ſes ordres. D'ailleurs la nature de l'action à laquelle on vacque dans une égliſe, le reſpect dû à ce ſaint Lieu, la Majeſté préſente du Seigneur lequel y réſide ſpécialement; toutes ces circonſtances ne ſont-elles pas propres à ſuggerer de bonnes penſées, & à bannir les mauvaiſes qui pourroient ſurvenir. Sans doute qu'il n'en eſt pas de même du théatre: & M. N. lui-même en conviendra, malgré ſa détermination à pointiller ſur tout ce que lui prouve ſon adverſaire. Quoiqu'il en ſoit; M. *Collier* revient à Ovide. M. N. pour éluder le témoignage du Poëte Latin, uſe de ſa diſtinction ordinaire: Ovide ſelon lui n'en veut qu'à la repréſentation infâme des Mimes: mais cette diſtinction s'évanoüit, par la

lecture seule du distique entier, que voici.

„ Ut tamen hoc fatear, ludi quoque semina præbent
„ Nequitiæ, tolli tota theatra jube.

Le Poëte offroit à Auguste un plan pour la réformation publique ; & il lui conseilloit entre autres choses, d'abolir tous les spectacles, comme les sources de la corruption générale des mœurs : *tolli tota theatra jube.*

Ici M. N. content de son travail glorieux, demande quelque quartier aux Lecteurs ; il a besoin de reprendre haleine : *j'ai parcouru*, dit-il, *toutes les autorités particuliéres contre le théatre.* Oui, répond son adversaire, il les a parcouruës ces autorités, ainsi *qu'un Soldat qui passe par les baguettes, & ne s'arrête que le moins qu'il lui est possible.* Mais venons maintenant aux autorités des Etats, qui rejettent les spectacles. „ Les Athéniens, dit M. *Collier*, regardoient une „ Comédie, comme une œuvre si infa-

„mante, qu'ils établirent pour Loi qu'„aucun Juge de l'Aréopage ne pour„roit écrire en ce genre „. M. N. est étonné & ne conçoit pas, que les Athéniens si amateurs des Piéces de théatre, ayent pû porter une Loi de cette nature. Mais son étonnement ni la passion des Athéniens pour le théatre, n'empêchent point la réalité de la Loi rapportée : & c'est-là de quoi il est question. Au reste, les Juges de l'Aréopage estimoient les Piéces comiques, des Ouvrages indignes de la belle Poësie, des Ouvrages propres à diffamer leurs Auteurs. Cependant Aristophane, dit M. N., eut l'avantage sur Socrate. Oui, à la honte de la République, laquelle se repentit bientôt de son injustice criante, & rétablit la mémoire du mérite qu'elle avoit opprimé. *Melitus*, persécuteur de Socrate fut lapidé. M. N. est forcé lui-même d'avoüer que le théatre fut quelque tems dans le décri à Athénes; qu'il y fut une fois entiérement supprimé. Il ne doit pas non plus ignorer, combien l'amour des spectacles coûta cher aux Athéniens.

Leurs folles dépenses pour ces divertissemens, & la ridicule préférence qu'ils donnérent à leurs Poëtes dramatiques, sur les Officiers de guerre, furent la ruïne de leur République, ainsi que l'observe Justin. Le luxe & la mollesse sa compagne dispósérent ces Républicains à l'esclavage, & frayérent le chemin à Philippe, Prince d'ailleurs assés obscur, pour se rendre maître de la Gréce.

A Sparte, on ne voulut jamais souffrir le théâtre, sous quelque régle qu'on pût le réduire, ainsi que l'a remarqué M. *Collier dans sa Critique*. Surquoi M. N. se fâche tout de bon contre les Lacédémoniens, leur dit des injures grossiéres, les traite de *Cyniques*, de *glorieux*, *d'arrogans* : que ne leur dit-il pas ? C'est Diogéne, qui par un vrai esprit d'orguëil, foule aux piés l'orguëil prétendu de Platon. Mais Plutarque cet écrivain respectable, est d'un sentiment tout contraire à celui de M. N. sur les Spartiates : il loüe la probité, le bon sens, l'exacte équité, le grand courage de ces Peuples : il n'a jamais trouvé dans

les Conſtitutions de cet Etat, le moindre trait d'injuſtice ni de partialité : c'eſt, comme il les appelle, *la nation des Sages*, &c. Néanmoins, reprend M. *Collier*, ſuppoſons par condeſcendance pour M. N. qui ne ſçait ici de quel côté ſe tourner, que les Spartiates *n'avoient en tête que la gloire militaire.* Certes ils ne ſeroient jamais parvenus à leur fin, s'ils s'étoient abandonnés aux excès, que la paſſion des ſpectacles entraine néceſſairement après elle. Jamais les Perſes, les Grecs, les Romains ne furent des guerriers plus braves, que lors qu'éloignés des vices inſéparables du théatre, ils demeurérent gens de bien : ils dûrent la gloire de leur Empire à leur vertu, & à l'intégrité de leurs mœurs ; & ils en dûrent la décadence, la ruïne entiére à l'amour inſenſé des fêtes & des divertiſſemens. Les hiſtoires marquent la date de ces funeſtes cataſtrophes.

Au regard de l'Italie, je parle de l'Italie encore floriſſante, on ſçait combien le gouvernement Romain étoit ſévére pour le théatre dans tou-

te si formellement,
.émenti par tous les
.cle s'il s'étoit trom-
.t été capable de citer
.ırs Tite-Live, lequel
ıceron, nous assûre que
.héatre étoient exclus de
, & déclarés indignes de
.e porter les armes. M. N.
ıup ne sçachant plus par où
à M. *Collier*, revient encore
.nction rebattuë de *Mimes &*
ɔmimes. Mais l'Acte positif du
., contre tous les gens de théa-
s exception, doit achever de le
.ıdre : *Quiconque paroit sur le*
e, ou pour parler, ou pour joüer
ue rôle que ce soit, est déclaré in-
.. Ainsi frivole défaite que celle
.M. N., qui prétend encore que
te, ou l'Edit ne tomboit que sur
qui joüoient *pour de l'argent*,
l'amour du gain : M. N. ne se
: point pour battu : les Acteurs
Atellanes, dit-il, ne furent point
.lus des priviléges [...] leurs tribus,
lu service dan[...] e. A cette
ection assés [...] alere M.

tes ſes parties : il n'y a que M. N. qui affecte d'ignorer ce fait, & qui le diſpute pour ſoutenir juſqu'à la fin ſon perſonnage. Ciceron, dans ſon Traité de la République, dit des Romains, » que leurs Ancêtres eſtimoient le » théatre un ſcandale & une honte » pour la nation ; que tout Romain » qui ſe faiſoit Acteur, n'étoit pas » ſeulement dégradé, mais deſincor» poré & dénaturaliſé, pour le dire » ainſi, par l'ordre des Cenſeurs ». En effet S. Auguſtin, *au liv.* 2d. *de la Cité de Dieu*, loüe les Romains de ce qu'ils excluoient les Comédiens du droit de Bourgeoiſie ; de ce qu'ils les dépoüilloient de l'honneur de la *liberté* ; & qu'ils les traitoient en étrangers par rapport au Gouvernement. *Comme je ne reconnois point ici le langage de Ciceron*, replique fiérement M. N., *je n'agirai point contre lui.* Mais, bienque les livres de l'Orateur Romain ſur *la République* ſoient perdus pour nous, en exiſtoient-ils moins au tems de S. Auguſtin ? Il faut être du caractére de M. N. pour rejetter comme apocryphe ce que ce

ſaint Docteur en cite ſi formellement, & qui auroit été démenti par tous les ſçavans de ſon ſiécle s'il s'étoit trompé, ou s'il avoit été capable de citer à faux. D'ailleurs Tite-Live, lequel a écrit après Ciceron, nous aſſûre que les gens de théatre étoient exclus de leurs tribus, & déclarés indignes de l'honneur de porter les armes. M. N. pour le coup ne ſçachant plus par où échapper à M. *Collier*, revient encore à ſa diſtinction rebattuë de *Mimes* & de *Pantomimes*. Mais l'Acte poſitif du Préteur, contre tous les gens de théatre ſans exception, doit achever de le confondre : *Quiconque paroît ſur le théatre, ou pour parler, ou pour joüer quelque rôle que ce ſoit, eſt déclaré infâme.* Ainſi frivole défaite que celle de M. N., qui prétend encore que l'Acte, ou l'Edit ne tomboit que ſur ceux qui joüoient *pour de l'argent, pour l'amour du gain* : M. N. ne ſe tient point pour battu ; les Acteurs des Atellanes, dit-il, ne furent point exclus des priviléges de leurs tribus, ni du ſervice dans la guerre. A cette objection aſſés preſſante, Valere Ma-

xime y fournit la réponſe pour M. *Collier*. Les Atellanes, dit cet Hiſtorien, ne bleſſoient en rien les bonnes mœurs, elles conſervoient quelque choſe de la modeſtie des anciennes Satyres, on y trouvoit plus de ſel que de malignité; & leur extrême réſerve en tout les avoit miſes à couvert de la diſgrace générale. Eſt-ce-là l'état du théatre Anglois? M. *Collier* eût pû ſans injuſtice ajoûter: & l'état du théatre de nos voiſins? Mais puiſqu'il n'a pas fait ce reproche à nos Poëtes, nous ne le ferons pas non plus.

M. N. propoſe à M. *Collier* deux difficultés, qui naiſſent naturellement de leur conteſtation. Si la profeſſion de Comédien étoit notée d'infamie, dit M. N.; comment Ciceron cet homme vain, ambitieux, & d'ailleurs ſi réſervé, avoit-il lié une amitié très-étroite avec le fameux Comédien Roſcius? C'eſt, répond M. *Collier*, que Roſcius avoit un mérite extraordinaire, qu'il joüoit dans le derniére perfection, & qu'il étoit trop honnête-homme pour un ſi indigne métier, comme s'exprime Cice-

ron lui-même. Ciceron, à l'aide de Roſcius, vouloit ſe perfectionner dans la maniére de dire & de prononcer, que celui-là poſſédoit au degré ſupréme. Autre difficulté de M. N. Scipion l'Afriquain, dit-il, & Lælius ont été ſoupçonnés d'avoir aidé Terence dans la compoſition de ſes Comédies. Premiérement, de ſimples ſoupçons, repart M. *Collier*, de ſimples conjectures ne ſont point des preuves pour condamner des gens de cette conſidération. Secondement, Scipion Naſica & Horace ont eſtimé, que Scipion l'Afriquain & Lælius n'avoient nulle part aux Piéces de Terence. Troiſiémement, quand il ſeroit vrai, qu'ils euſſent travaillé avec ce comique; qu'inferer de-là? qu'ils étoient d'un ſentiment; & tout l'Etat, d'un autre ſentiment: voila de quoi il s'agit.

Enfin, pour terminer ce ſecond Article, M. N. admire l'audace de M. *Collier*, d'avoir pouſſé ſa *Critique* juſques ſur la muſique du théatre Anglois. „ Les paroles de nôtre muſique, „ dit celui-ci, ſont communément

„ſales au dernier degré, & impies à la „fureur. Qu'eſt-ce qu'un couplet de „chanſon ſur nôtre théatre, ſans parler „des geſtes, & des regards indécens „qui l'accompagnent ? C'eſt le précis, „c'eſt l'élixir de ce que la débauche & „l'athéïſme ont de plus outré. Les „Anciens quoiqu'idolâtres donnérent-„ils jamais dans de ſemblables ex-„cès „ ? M. N. tout fier qu'il eſt dans ſa façon de parler à M. *Collier*, reſte court ſur le fait dont-il s'agit ; il ne ſçauroit le nier, le modifier même ; ce fait dans chaque ſpectacle, ſaute aux yeux de tous les Spectateurs. Il trouve néanmoins dans la citation même des Anciens, une reſſource merveilleuſe pour lui. „ Les Chœurs „des Anciens, dit-il, n'avoient rien „de ſemblable à ce qui ſe chante ſur „nôtre théatre ; & pourquoi cela ? „c'eſt qu'ils ne chantoient que des „hymnes à la loüange de leurs Dieux: „& ainſi il convenoit que l'obſcénité „en fût interdite „. Cependant, replique M. *Collier*, ces Dieux des Anciens étoient des Idôles obſcénes, le culte qu'on leur rendoit, étoit obſcéne ;

quand leurs hymnes auroient été de la même eſpéce : où étoit la diſconvenance ? Au contraire, tout devenoit conforme à leur ſyſtéme. Mais, comme l'obſerve l'Apôtre S[t]. Paul, leurs myſtéres d'iniquité ſe paſſoient pour la plûpart dans le ſecret ; parceque l'idolatrie n'avoit pas étouffé tout-à-fait en eux les Loix de la nature. C'étoit donc la force de la pudeur naturelle, & leur reſpect pour la vertu, qui les rendoient modeſtes dans leurs Chœurs, & non point les convenances de la Religion, ainſi que le prétend M. N. pour ſe tirer d'un mauvais pas, où nous le laiſſons, ſans qu'il en puiſſe ſortir.

ARTICLE XLIX.

ADDITION AU TRAITÉ DU P. Buffier *ſur les preuves les plus ſenſibles de la Religion.*

Lettre à M. le C... de ......

M.

VOUS vous flattiés, dités-vous, après avoir lû mon Livre des preuves

ſenſibles de la Religion ; que vous auriés en main de quoi répondre aux difficultés que le libertinage tâche de faire valoir à ce ſujet. Cependant on vous en a propoſé depuis, ſur leſquelles vous êtes demeuré court : de mon côté je ne crois pas qu'on puiſſe faire des objections, capables d'arrêter un eſprit raiſonnable, à quoi je n'aie apporté la réfutation, ou du moins un principe pour la réfutation ; car de répondre en particulier à tous les tours qu'on peut donner à de fauſſes ſubtilités, c'eſt ce qui eſt impoſſible. L'eſprit humain ſçait revêtir ſes penſées malignes de trop de couleur, pour entreprendre de les effacer toutes chacune en particulier ; il ſuffit qu'on donne le moïen de les faire diſparoître, par l'application qu'on fera du principe à chacune d'elles.

Je vous dirai plus : c'eſt qu'avec tous les rafinemens du libertinage en ces derniers tems ; il n'a propoſé aucune difficulté, qui n'ait été connuë & objectée ; & au même tems réfutée & confonduë par ceux qui ont quelque uſage de la ſcience de la Reli-

gion. Ainsi les nouvelles objections, qu'on vous a faites, ne sont point nouvelles : un tour éblouïssant vous aura surpris, & vous aviés en main de quoi ne vous pas laisser surprendre ; j'espére que vous en conviendrés avant la fin de cette Lettre.

Voici donc ce qui vous a ébranlé : Dieu créa l'homme pour le rendre heureux : cependant Dieu prévoyoit que l'homme se rendroit malheureux par son péché ; pourquoi Dieu l'a-t'il donc créé ? Falloit-il, dites-vous, laisser des cœurs coupables pour avoir droit de nous faire souffrir à jamais ? Pourquoi, au lieu de réformer le genre humain, le noyer dans un déluge d'eaux ; & après une vengeance si rigoureuse, pourquoi une clémence & une tendresse encore plus incompréhensible, qui porte un Dieu à se faire homme comme nous, & à se revêtir des misères les plus affreuses de nôtre nature ; jusqu'à mourir du suplice infâme de la Croix ? Pourquoi enfin après un sacrifice si prodigieux & l'effusion du sang d'un Dieu homme pour le salut de tout le genre

humain, se trouve-t'il eucore un si grand nombre de réprouvés, qui seront autant de victimes de l'enfer ?

Ai-je bien pris vos pensées & vos objections, ou plûtôt celles qu'on vous a suggérées ? Je ne crois pas les dissimuler ni diminuer rien de leur force, pour ne les pas rendre sous le jour imposteur & impie que leur prête quelquefois le libertinage. Mais ces objections & tant d'autres semblables, que sont elles si non ce que la Religion chrêtienne est la premiére à reconnoître & ce qu'elle publie hautement ; sçavoir, qu'elle est pleine de mystéres incompréhensibles, où la raison humaine ne sçauroit atteindre, où elle se confond ; & à quoi elle ne pourroit & même ne devroit jamais se rendre, sans un témoignage véritablement divin & manifestement autorisé de Dieu ? Cependant ne sera-t'il pas raisonnable de nous y soumettre, quand nous sçaurons par toutes les régles imaginables de la prudence, que la Religion chrêtienne qui enseigne ces mystéres incompréhensibles, est autorisée de Dieu. Car, si c'est Dieu

qui l'a établie ; c'eſt Dieu même qui nous parle & qui nous inſtruit par elle ? Voici donc le point unique, où toutes les difficultés, qu'on vous a propoſées ou qu'on pourroit vous propoſer juſqu'à la fin du monde, doivent ſe réduire. Qu'on uſe tant qu'on voudra, de ſubtilités, ou de tours d'éloquence, d'argumens & de raiſonnemens à perte de vûë, pour montrer que ces myſtéres ne s'accommodent point à nôtre raiſon, ou qu'ils ſont capables de la révolter ; diſcours frivoles, preuves en l'air, ſubtilités ridicules ; puiſquelles ne tendent qu'à montrer ce que nous ſommes les premiers à reconnoître & à publier ; ſçavoir, que le Chriſtianiſme propoſe à croire des choſes qui ſemblent contre la raiſon ; mais encore une fois, ſi Dieu les a dites, s'il les a révélées, s'il les a enſeignées, devons-nous refuſer de nous y ſoumettre parceque nôtre raiſon ne s'en accommode pas ? Si vous dites, *non ; nous ne le devons pas refuſer, & nos lumiéres doivent céder à celles de Dieu* : les objections tariſſent tout d'un coup. Si vous dites *oui, nous*

[illegible]

[illegible] de notre intelligence [illegible]

[illegible] aveugle, qui touchant [illegible] perspective [illegible] de la [illegible] de la contradic-[illegible]

tion à juger qu'une ſubſtance platte puiſſe faire une ſenſation de profondeur ; il apercevroit la groſſiéreté de ſa mépriſe & en auroit pitié s'il recevoit l'uſage de la vûë ; c'eſt la comparaiſon de nôtre Art. 3^e. l. 1^er. dont vous avés été ſi content, & qui vous a paru ſi plauſible ; elle a paru de même à tout ce que j'ai vû de gens ſenſés & le moins ſoupçonnés d'être crédules. Aura-t'elle changé de nature depuis que certaines gens tournant l'étoffe à l'envers, la montrent par où elle ne doit pas être regardée ? Eſt-ce-là ce qui doit conduire la ſageſſe en matiére de Religion, ou déterminer nôtre raiſon ſur l'importance de ſervir un Dieu infiniment ſaint, infiniment redoutable ? Eſt-ce par là que nous croïons échaper à ſes mains vangereſſes & toutes puiſſantes ?

C'eſt-ce qui revolte l'eſprit, dites-vous, que l'idée de vengeance en Dieu ? A qui s'en prendroit-il ? A des hommes foibles & fragiles qu'il pourroit ſauver ſans qu'il lui en coûtât rien ? A des eſprits raiſonnables qui le croiroient deshonorer, de juger

qu'on ſera perdu pour n'avoir pas crû que le Fils de Marie en Judée expira ſur une croix ; & pour avoir crû au contraire, que Dieu eſt un Pére & non pas un Juge implacable ? Tels ſont les ſophiſmes de l'incrédulité qui vous ont ébranlé ; mais tout cela, dit-il rien de nouveau ; & ſignifie-t'il autre choſe ſi non que nos myſtéres ſont incompréhenſibles ? Non ſeulement incompréhenſibles, ajoûtés-vous, mais révoltans ; Dieu m'a créé pour me ſauver ; il le peut, il le veut, & il ne me ſauve pas, & pour cela je ſerai malheureux toute une éternité ? Mais à qui en ſera la faute ? Dans quelle lumiére de la raiſon même humaine a-t'on trouvé que Dieu doit faire tout ce qu'il peut ? Dieu peut vous ſauver ; mais le doit-il quand vous vous opiniâtrés à n'y rien contribuer de vôtre part ? Il veut vous ſauver, mais il veut que vous le vouliés auſſi. Prétendés-vous qu'il le veüille & qu'il ſoit obligé de le vouloir, quand vous ne le voulés pas vous-même, quand il ne tient qu'à vous de le faire ; quand il vous four-

nit pour cela tous les moïens & les secours convenables ? Dieu en sera-t'il moins infiniment bon, pour être infiniment juste en punissant vôtre ingratitude & vôtre nonchalance énorme ? Une justice bornée n'est pas incompatible avec une bonté bornée également, pourquoi une bonté infinie ne compatiroit-elle pas avec une justice infinie ? Que peuvent répondre de net à cela vos prétendus Philosophes ? avortons en ce point comme en bien d'autres de la vraie Philosophie & de la pure raison. A les entendre, vous voudriés quil ne vous en coûtât rien pour vous sauver ; pas un effort, pas la moindre contrainte, pas une seule démarche : c'est comme si vous disiés, je prétens que pour ménager ma passion, ma fantaisie, ma commodité, Dieu n'ait nul égard au mépris que je fais de sa justice & de sa puissance redoutable. Est-ce raison ou folie qu'une telle prétention ? Au tribunal même de vôtre intelligence, quand elle ne sera ni altérée par l'ingratitude, ni affoiblie par la lâcheté, ni corompuë par le

vice, sera-ce Dieu ou vous qui serés condamnable ?

Mais cent autres objets me révoltent encore dans la Religion quand j'y pense : pourquoi pensés-vous à ce qui vous révolte ; au lieu de penser à ce qui est évident & plausible ? Sçavoir, que Dieu étant infini, est essentiellement incompréhensible dans sa grandeur & dans sa puissance ; dans sa bonté & dans sa justice : or ses attributs étant infinis en eux-mêmes aussi bien que dans leur accord mutuel, ou dans les effets & les desseins qui en procédent, comment vous étonnés-vous qu'ils soient incompréhensibles ? Souffrés que je vous rappelle au nombre 259 de mon livre qui vous a encore parû judicieux, au sujet de tant de nations qui n'ont ni embrassé, ni connu le Christianisme. Ce n'est pas la Religion qui cause nos révoltes ; c'est nôtre orgueil secret, c'est nôtre curiosité outrée, qui voudroit pénétrer ce qu'on ne nous prescrit point de concevoir, & ce qu'on nous défend même de vouloir comprendre. Il suffit de sçavoir

évidemment que Dieu peut faire & dire des choſes véritables, ſans que nous y puiſſions rien concevoir. Or il a fait, il a dit, il a révélé les myſtéres que nous ne comprenons pas; puiſqu'ils ſont enſeignés de ſa part, par une Religion auſſi évidemment autoriſée de Dieu que l'eſt la Religion chrêtienne: tant qu'elle ſubſiſtera avec la vérité des miracles qui l'ont établie, ſes myſtéres ſubſiſteront avec l'obligation de nous y ſoumettre, tout incompréhenſibles qu'ils ſont.

Pour ſecoüer cette obligation il ne s'agit donc pas d'exagérer l'incompréhenſibilité de ſes myſtéres; en les meſurant à nôtre maniére de penſer, de juger, de vouloir, pour y chercher des impoſſibilités ou de prétenduës contradictions; nous avons vû que ce ſont-là des objections frivoles, de gens incapables de réfléchir & de ſuivre un raiſonnement. Montreront-ils jamais que Dieu ne puiſſe pas faire & dire des choſes, qui paſſent toutes nos conceptions? Ce n'eſt donc pas un titre pour rejetter les myſtéres de la Religion chrêtienne que leur incom-

préhenſibilité,ſi elle eſt la véritable Religion enſeignée & autoriſée de Dieu. Il faut donc pour ſe diſpenſer raiſonnablement de les admettre, quelque incompréhenſibles quils ſoient, montrer & démontrer que la Religion même eſt abſolument fauſſe; que la prudence ne ſçauroit l'admettre comme établie de Dieu; que la vérité de ſes miracles n'eſt nullement prouvée; que tout l'Evangile n'eſt qu'impoſtuſture; que ceux qui l'ont crû ont été des eſprits inattentifs, foibles, imbécilles; que nos Martyrs, hommes ſi ſages, ſi ſenſés, ſi pleins des plus hautes maximes de la ſainteté de Dieu & de nos devoirs à ſon égard, étoient des fanatiques; que les tyrans étoient fondés en raiſon à les perſécuter; que les plus ſublimes eſprits du Chriſtianiſme, qui ſeul a fourni plus de ſçavans hommes cultivés en toutes ſortes de connoiſſances & en particulier dans les recherches critiques, que toutes les autres Sociétés du monde, ont été la dupe des faux oracles de la Religion chrêtienne; que ces génies ſi ſublimes ont pris depuis 1700. ans

dans tous les Païs du monde, des illusions pour des réalités, & que par là les esprits les plus éclairés se sont trouvés les plus aveugles ; c'est ce qui est exposé dans les 3e. 4e. & 5e. articles de la 2e. partie de mon Ouvrage.

Mais voici quelque chose de plus étonnant ; c'est que tant d'esprits solides & profonds, qui ont fait l'honneur de l'Eglise Chrêtienne dans tous les siécles & dans toutes les parties du monde, qui s'y sont rendus respectables par la force de leurs raisonnemens, par la solidité de leurs réflexions, par la sagesse de leur conduite, & par la sainteté de leur vie, se trouvassent convaincus d'illusion, d'erreur, ou de mensonge : par qui ? Par une sorte de gens tellement livrés à la dissipation du monde, à la mollesse & à la volupté, qu'à peine la licence & la vanité, le vin & la bonne chére leur laissent du tems pour des réflexions sérieuses ; qui ne tournent jamais les leurs quand elles ont une apparence de raison, qu'à justifier leur sensualité, leur goût, leur passion, leur pré-

ſomption, leur libertinage; gens qui n'ont jamais écouté que les objections ſans étudier, comprendre, ni pénétrer la ſolidité des réponſes; qui jamais n'ont voulu ſe mettre à l'épreuve de ſe contraindre à obſerver les Loix du Chriſtianiſme, pour en mieux connoître l'équité & la ſainteté; qui demeurant toûjours intéreſſés à détruire les principes de la Religion pour n'en plus craindre les ſuites, par cet intérêt même deviennent non ſeulement ſuſpects, mais abſolument incapables d'en juger avec équité; néanmoins bâtiſſant un ſyſtême à leur mode, ils croient y avoir mis la derniére main, quand ils l'ont fait goûter à leurs ſemblables; c'eſt-à-dire, à des eſprits corrompus ou préſomptueux, & ſouvent très-ſuperficiels, à l'aide d'un vers bien rimé, d'une plaiſanterie un peu finement tournée, d'un trait ébloüiſſant, d'un diſcours illuſoire & malin, d'une morale lubrique enchaſſée dans un couplet de chanſon, d'une impiété enveloppée ſous le voile des droits d'une raiſon, que ces Meſſieurs ſe font chacun à leur
 maniére,

maniére. Quand cela eſt fait,ç'en eſt aſſés pour eux : voila le Chriſtianiſme renverſé, ſes miracles réduits au néant, les vérités de l'Evangile réfutées & avilies ; les Ouvrages les plus eſtimés & les plus eſtimables faits en faveur de la Religion chrêtienne, devenus des Ecrits vains, frivoles, malfondés.

Je trouve cependant une différence entre les Docteurs du libertinage & les Docteurs du Chriſtianiſme. Ceux-ci ſçavent toutes les objections de ceux-là, & leur en feroient encore des leçons dans un beſoin ; au lieu que ceux-là ne ſçavent pas les réponſes de ceux-ci ; & d'ordinaire ſont incapables de les bien entendre & de les bien expoſer. Ceux-ci ſont réglés & vertueux, quand ils ſuivent leurs principes, & ceux-là n'ont que des principes qui ménent à tous les vices, où l'on voudra ſe livrer, n'ayant pour régle, que la fantaiſie & l'amour prédominant de ſoi-même, à quoi l'on fera céder quand l'humeur en viendra, les droits les plus ſacrés & les plus inviolables de l'humanité, où

eux-mêmes ſeroient les premiers intéreſſés. Mais c'eſt ce qu'ils n'ont pas l'eſprit d'appercevoir ; ou s'ils l'apperçoivent, ils n'ont pas aſſés de ſens & de ſageſſe pour en tirer les juſtes conſéquences ; entre ces deux Ecôles, choiſiſſés. Je ſuis, &c.

ARTICLE L.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, dédiée à Noſſeigneurs du Clergé. Par le P. Jacques Longueval, *D. L. C. D. J. A* Paris, *chés Pierre* Simon, *&c.*

Diſcours ſur la Religion & ſur les mœurs des François, avant l'établiſſement de la Monarchie ; & ſous les deux premiéres races de nos Rois.

Autre Diſcours ſur les épreuves qu'on nommoit Jugemens de Dieu.

CE leger retour ſur l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane du P. *Longueval*, eſt un engagement pris avec le Public, dont pluſieurs perſonnes nous ont déja demandé compte, & qu'il

faut remplir. On n'a pas désaprouvé que dans les extraits précédens, * nous ayïons réguliérement suivi le corps de l'Histoire par une narration serrée & non interrompuë ; mais on ne nous permet pas de rien retrancher des accompagnemens de l'Ouvrage ; persuadé qu'on est, que c'est partout la même exactitude & le même bon goût dans le travail des découvertes, la même habileté & la même justesse dans le soin de les digerer.

Les deux Discours indiqués sont moins pour apprendre de nouvelles choses que pour donner des notions fixes, distinctes, méthodiques de ce qu'on ne sçait d'ordinaire en ces matiéres que très-imparfaitement ; & pour les raporter à un certain but. Le premier Discours divisé en dix Articles, traite de l'origine des François, de leur Religion avant leur conversion à la Foi chrêtienne, de ce qu'ils étoient alors pour les mœurs & le caractére ; de leurs Loix, de l'adminis-

* Mémoires de Trevoux années 1730. Art. C. & 1731. Artt. I. XLIX. & L.

tration de la Justice sous les Princes Merovingiens & Carlovingiens ; des Officiers de ces Princes ; de la Noblesse ; des Esclaves ; de quelques usages, & enfin des noms & surnoms.

Tout risible qu'il est de donner également aux Romains & aux François, les Troyens pour Ancêtres, on le croyoit si bien au VIII^e^. siécle, que selon Paul Diacre, le fils de S. Arnoux fut nommé pour cela *Anchyse*. Mais ou il se trompe sur le nom même qui est *Ansegise* ; ou ce nom a été défiguré dans les monumens. Le P. *Longueval* en demeure à l'opinion commune, & nous restituë à la Germanie nôtre premiére mére. Nous ne commençames guéres à y être connus des Romains sous le nom de *Francs*, ou *François*, qu'après le milieu du III^e^. siécle, non pas comme un Peuple particulier ; mais comme les Héros de la liberté Germanique, à l'aide d'une confédération de Saliens, d'Attuains, d'Amseraves, de Kamaves, de Bricteres & de Cattes. Ces Confédérés eurent bientôt leur Païs & leur Etat, appellé France. C'est ainsi que S. Je-

tôme désigne les terres qu'ils occupoient au delà du Rhin entre les Saxons & les Allemands. Il leur attribuë plus de force que d'étenduë.

Germains d'extraction, les François en consérvérent vraisemblablement les divinités, Mars, Hercules, & sur-tout Mercure, à qui ils immoloient des victimes humaines. Au lieu de Temples & de Statuës, les plus anciens, dit-on, leur consacroient les fontaines & les forêts. On y ajoûta depuis des représentations de bêtes, d'oiseaux & des élémens; & plus particuliérement encore, à ce qu'il paroît, la tête d'un bœuf, telle qu'on en trouva une d'or dans le tombeau de *Childeric.* La nation devenuë fidéle, avoit plus aisément abjuré ses Dieux, qu'elle ne se défit de quelques pratiques superstitieuses, qui exercérent long-tems la patience & le zéle des Evêques.

Quant aux mœurs, laissant à part, ce que Tacite nous apprend en général des anciens Germains; le P. *Longueval* se sçait très-bon gré d'avoir découvert ailleurs, sur les François

mêmes, des traits de bonté, de pudeur, de magnanimité, de bravoure: heureux présages de ce qui en seroit un jour le caractére dominant. On ne doit pas toûjours prendre littéralement les expressions des Auteurs qui en ont mal parlé : ce qui est appellé férocité dans un Panegyrique de Constantin, n'est autre chose que les prodiges de valeur qu'ils faisoient, pour échapper dans une bataille au fer de leurs Ennemis. L'Historien *Zozime* en représente une poignée, qui furent tout ensemble les esclaves des Romains dans le Pont, & la terreur des mers & des côtes de leur dépendance, le long de la méditerranée & de l'ocean jusqu'en Germanie, où ils abordérent heureusement chargés de gloire & de dépoüilles. Salvien & d'autres les accusent d'infidélité : ce qui ne signifie peut-être selon la conjecture du P. *Longueval*, que la vivacité qu'ils avoient à reprendre les armes, pour peu qu'on menaçât leur liberté. Or les Romains n'étoient pas gens à les laisser là dessus sans allarmes. C'est un témoignage célébre que celui de

l'Historien *Agathias*, après leur établissement dans les Gaules. Il loüe leur attachement au culte du vrai Dieu, leur police, leur urbanité, leur équité, leur concorde. L'éloge à la vérité ne tarda pas à être démenti ; & il le fut par d'affreuses divisions sur les derniers points : mais il s'en falloit prendre aux passions des Souvérains qui violentoient en cela le caractére propre de la Nation. Il se déploya librement sous une domination moderée. Les Regnes de Clothaire II. de Pepin, de Charlemagne, en sont de magnifiques exemples pour le Prince & pour les Sujets.

Les François ne produisent rien de plus reculé dans l'antiquité, que la Loi Salique, qui est une compilation de leurs usages, rédigés en un seul Corps par quatre Seigneurs, de l'avis & avec l'approbation de trois assemblées. Des soixante & onze tîtres qu'elle contient, elle n'est plus guéres connuë que par le soixante & deuxiéme, Article sixiéme ; où il est prescrit *que la femme n'héritera aucune portion de la terre Salique, mais tout l'hé-*

ritage appartiendra aux mâles. On en sçait l'importance pour le droit de la succeſſion à la Couronne. La Loi entiére cependant avec ſes changemens & ſes additions, a fait long-tems tout le Code des François ; mais par rapport à eux ſeuls. Car les Nations conquiſes, Gaulois, Bourguignons, Viſigots, étoient en poſſeſſion d'être jugées ſelon leurs Loix particuliéres ; & elles s'y ſont maintenuës, d'où eſt venuë la diverſité des Coûtumes. Les Capitulaires des Rois de la ſeconde race, ſont comme le ſecond âge de nôtre Juriſprudence. Le Souvérain, les Evêques, les Abbés, les Seigneurs Laïques concouroient tous à dreſſer ces Réglemens, qui renferment dans leur totalité un plan de Gouvernement ſolide & chrêtien ; mais leur multitude nuiſit à leur obſervation. Il faut faire peu de Loix, dit le Pére *Longueval*, quand on veut les faire garder.

Ce ſont d'auguſtes veſtiges de la premiére forme des jugemens en France, que les noms de *Palais* & de *Cour* attachés aux Tribunaux, où l'on rend aujourd'hui la juſtice. Nos Rois la

rendoient en perſonne ; mais ne pouvant ſuffire à tout, ils y ſupléérent dans les Villes un peu conſidérables par l'inſtitution des Comtes, qui les repréſentoient, & avoient leurs Aſſeſſeurs nommés *Rachemburgii*, ou *Scabini*. Charlemagne les fixa au nombre de ſept pour le moins ; mais les Comtes ne jugeoient à certains jours que dans une aſſemblée ſolemnelle tenuë à la Campagne, & d'ordinaire ſur quelque hauteur ; ce qu'on appelloit *Malbergium* ou *Mons placiti*, la Montagne des plaids. Toute la procédure étoit bornée au rapport des Témoins. Dans les cauſes plus importantes ou plus litigieuſes, on alloit au Roi. L'uſage appellé *Faida*, c'eſt-à-dire, vengeance, fut un fâcheux rèſte de la barbarie originaire, qui inondoit de ſang tous les cantons du Royaume, par le droit qu'avoient quelquefois les particuliers de pourſuivre à force ouverte le reſſentiment d'une injure. Les Réglemens ne manquérent pas pour y remédier ; mais les amandes, les peines ignominieuſes, & même celle de mort décernée dans ces occa-

sions, ne furent pas toûjours à l'épreuve des principes d'honneur, dont se piquoit criminellement une Nation guerriére.

Le P. *Longueval* avoit si souvent à parler des grands Officiers de nos Rois, qu'il lui étoit nécessaire de les faire connoître : il commence par les Officiers Ecclésiastiques. Le premier de tous étoit l'*Apocrisiaire* nommé aussi l'*Archiprêtre* de France, & plus fréquemment l'*Archichapelain*; depuis qu'on eût nommé *Chapelle* l'Oratoire du Roi, à cause de la *Chappe* de S. Martin qu'on y conservoit. Il n'étoit pas seulement à la Cour le Supérieur des Clercs, il y avoit encore inspection sur tous les Courtisans, quant au spirituel; jugeoit ou donnoit son attache dans toutes les affaires, qui touchoient les personnes d'Eglise. Quoiqu'il fût communément Evêque, il y eût aussi de simples Prêtres *Archichapelains*, comme *Fulrade*; il avoit sous lui l'*Abbé du Palais* & les Aumôniers. Le P. *Longueval* ne croit pas que le nom d'Abbé, désigne ici une supériorité de Moines, il a des exem-

ples que des Communautés de Clercs étoient appellés *Monastéres*, & leurs Supérieurs *Abbés* : sur quoi il se persuade que l'*Abbé du Palais*, étoit ce qu'est à présent le *Maître de la Chapelle* ; ainsi que les fonctions d'*Archichapelain* sont aujourd'hui passées à la charge de *Grand-Aumônier*.

Il explique de la même maniére ce qui concerne les Charges civiles. Celles de Maire & de Comte du Palais, de Référendaire, de Chancelier, de Camerier ou Chambellan, de Connétable, de Marêchal, de Sénéchal, qui sous les mêmes noms, ont été depuis érigées en dignités si différentes, du soin des écuries, des chevaux & des troupeaux du Prince.

Le mêlange des vainqueurs & des vaincus a fait la distinction du Noble & du Roturier dans la fondation de la Monarchie : distinction qu'il seroit très-peu sûr d'aprofondir, pour déterminer à laquelle des deux tiges on touche de plus près. Tout Noble devoit être originairement François ; & tout Roturier, issû au contraire de quelqu'un des Peuples subjugués ;

mais l'Hiſtoire ſeule apprend, ou ſuppoſe bien des exceptions, ſans parler de celles qui ſont enſévélies dans la nuit des tems. Il faut rapporter les divers degrés de la Nobleſſe à la diverſité des emplois qui lui ont été confiés. La Roture, ou l'état de Serf avoit pareillement ſes différens grades; les purs Serfs, *Servi*, c'étoit le plus grand nombre & les plus malheureux; ceux que l'on nommoit *Lites*, *Liti*, ou *Ledi*, dont l'on exigeoit beaucoup moins, & les Colons, *Coloni*; ceux-ci avoient en quelque ſorte les terres à ferme, chargés ſeulement de les cultiver, à condition de certaines redevances. Entre les Serfs affranchis, on diſtinguoit *Chartularios* & *Denariales*. Les premiers recevoient la liberté par un Ecrit, lequel étoit ou l'Acte appellé *Charta ingenuitalis*, ou un Teſtament. Les ſeconds paroiſſoient devant le Roi, conduits par leurs Maîtres, & un denier à la main. Le Maître en ſecoüant la main de l'eſclave, faiſoit tomber le denier, & le Roi dés-là l'affranchiſſoit & en prenoit ſur ſoi la défenſe. L'Egliſe en

avoit aussi sous sa protection ; après une autre sorte de cérémonie faite au pied de l'Autel. Les *Vassaux* parmi les Serfs affranchis étoient ceux qui tenoient des fiefs, & les *Vavasseurs*, ceux qui tenoient des arriére-fiefs.

Il y a des remarques singuliéres touchant les fiançailles, les mariages, les divorces, les investitures. On y voit au sujet des investitures, que le Sceptre royal différoit peu du Bâton pastoral des Evêques. Sous le Regne de Charlemagne, un Evêque demanda un jour la permission de porter son Sceptre à l'Eglise au lieu de Crosse.

L'Article des noms & surnoms montre que les François n'avoient qu'un nom, que ce nom n'avoit aucun rapport à la famille ; & que d'ordinaire il étoit significatif. La terminaison en *ric* par exemple, signifioit la puissance ; celle qui étoit en *bert*, l'éclat, la réputation. Quelques-uns ont souffert des altérations surprenantes : on lit sur le seul Clovis *Chlodoveus*, *Clodovechus*, *Ludovicus*, *Clotuvof* dans *Agathias*, & dans Cassiodore, *Luduin*, qui est peut-être le vrai nom Tu-

desque, comme *Karl* pour les Charles. Les surnoms qui ont été le plus souvent des sobriquets, ne remontent guéres plus haut que la seconde race : ils ne passoient point dans les Actes publics ; & quand on les écrivoit, c'étoit au dessus du nom, en interligne. Pour un plus grand détail sur les mœurs des François, le P. *Longueval* renvoye au curieux & sçavant traité de M. l'Abbé *le Gendre*.

Le Discours sur les épreuves, dites Jugemens de Dieu, comprend sept Articles ; le duel, la croix, l'eau froide, l'eau chaude, le fer chaud, le serment & l'Eucharistie : moyens de discerner les coupables presque tous consacrés par la Religion, en un tems où la simplicité du vulgaire ne permettoit pas de douter, que Dieu ne dût des miracles à la manifestation de la vérité.

C'est des Nations les plus septentrionales de la Germanie, que vient l'usage des duels ; Peuples plus belliqueux qu'éloquens, dit le P. *Longueval*, à qui il parût plus glorieux aussi bien que plus court, de vuider leurs

procès l'épée à la main, que de faire de longs plaidoyers, au péril d'essuyer les lenteurs de la justice. *Gondebaud*, Roi de Bourgogne, est le premier des Princes Chrêtiens, que l'on sçache avoir autorisé le duel par une Loi expresse. *Gontram* un de ses Successeurs, mais François, Catholique, & reconnu pour Saint, usa de cette voye sans scrupule, dans le dessein de certifier par là des crimes cachés & désavoüés. Soit que ce Prince ordonnât les duels, soit que les particuliers s'en arrogeassent le droit; bien loin que l'Eglise y donnât son approbation, les Evêques crioient souvent à l'iniquité, entr'autres *Agobard*; & un Concile de Valence tenu en 855. traita d'excommuniés dans le cas de mort, l'un & l'autre duelliste, à tître d'homicides. Il étoit bien tard d'employer la puissance souvéraine à l'extirpation du mal, lorsque S. Loüis l'entreprit, & ne put y réüssir, non plus que Philippe le Bel, qui en fut réduit à retrancher une partie des abus, dans une Ordonnance, où il n'accordoit la liberté des duels qu'à la

néceſſité de certaines conjonctures, l'aſtreignoit à l'autorité des Juges, & en régloit fort en détail les conditions & les cérémonies; car on continua de donner à ces combats tous les dehors d'un acte véritablement religieux; on marchoit avec ſolemnité au lieu marqué, ſous les banniéres des Saints. On proteſtoit devant le Roi, ou devant le Juge, que c'étoit *pour bonne, juſte & ſainte querelle*; on le juroit ſur le Crucifix; on appelloit *Dieu, nôtre Dame, Monſeigneur S. George à ſon aide*. Et doublement malheureux après cela, quiconque avoit du deſſous; en perdant ſon ſang, ou la vie, il étoit réputé coupable, & ſes otages étoient condamnés à l'amande.

L'Egliſe a eû plus de tolerance pour l'épreuve de la Croix. Les uns l'ont entenduë d'un ſimple ſerment prêté ſur ce ſacré ſigne de nôtre ſalut; les autres, de ce qu'on jettoit une Croix de bois au feu; mais à conſulter les expreſſions des Anciens, *exire ad Crucem, ſtare ad Crucem*, il s'agiſſoit plûtôt de quelque ſituation contrainte devant la Croix, en ſorte que celui

qui ſuccomboit le premier, étoit condamné. Sainte *Liobe*, Abbeſſe de Biſcofeſgeim, au Diocéſe de Mayence, pratiqua quelque choſe de ſemblable, pour ſe purger elle & ſes filles d'une calomnie atroce, & Dieu ne refuſa pas le prodige même à la ferveur de ſa foi. Loüis le Débonaire n'en défendit pas moins l'épreuve de la Croix, par reſpect pour la paſſion du Sauveur.

Celle de l'eau froide étoit appuïée ſur ce qu'en vertu du Baptême de Jeſus-Chrît, & des exorciſmes, on ne penſoit pas que l'eau pût rien ſouffrir de ſoüillé & d'impur. On commençoit donc par conduire les accuſés à la Meſſe; on y exigeoit d'eux la déclaration du fait; on les en conjuroit par ce qu'il y a de plus ſaint: s'ils gardoient le ſilence, le Prêtre les communioit en diſant; *que ce Corps & ce Sang de J. C. vous ſoit aujourd'hui une épreuve*. Enſuite il beniſſoit l'eau, & leur en faiſoit boire, ajoûtant; *que cette eau vous ſoit ſoit aujourd'hui une épreuve*. Puis on les dépoüilloit, on leur préſentoit l'Evan-

gile à baiser, & on les plongeoit les uns après les autres piés & mains liés, dans une grande cuve préparée. Ceux qui surnageoient, étoient censés convaincus du crime, & ceux qui alloient au fond, déclarés innocens : ce qui paroît au P. *Longueval* un assés bon moyen pour trouver peu de criminels. Loüis le Débonaire proscrivit encore cette épreuve en conséquence du jugement que les quatre Conciles de 829. en avoient porté. Elle subsista cependant & eût d'illustres Apologistes parmi les Evêques, jusqu'au pontificat d'Innocent III. qui la fit défendre, au Concile de Latran Canon 18.

Le même Concile ne jugea pas plus convenable à l'état présent de l'Eglise, d'y conserver les épreuves de l'eau chaude, & du fer chaud. Celle de l'eau chaude avoit non seulement pour elle les Loix des Frisons & des Lombards; mais encore les Capitulaires de nos Rois, & l'assûrance de quelques opérations miraculeuses. Grégoire de Tours, au moins, en cite une qui termina glorieusement la

diſpute d'un Diacre Catholique & d'un Prêtre Arien ſur la divinité du Fils & du S. Eſprit. Il eſt vrai que le Diacre eut peur,& prit ſes précautions en ſe frottant de diverſes drogues ; ce qui autoriſa l'Arien à reculer ; mais un autre Diacre plus hardi défenſeur de la vraie Foi, accepta la convention, tint long-tems ſon bras dans la chaudiére boüillante, & en retira l'anneau qu'on y avoit jetté, ſans la moindre atteinte de brûlure. Il n'en fut pas ainſi du Prêtre Arien, qui ſe piqua de fermeté, & en un moment ſe ſentit brûler juſqu'aux os.

On y procédoit, pour les diſpoſitifs comme dans l'épreuve de l'eau froide, à quelques différences près, ſuffiſamment inſinuées dans ce qu'on vient de lire du Catholique & de l'Arien. Ce n'étoit pas le corps entier, c'étoit le bras ſeul, qui étoit expoſé. Au ſujet de l'anneau, c'étoit une pierre que celui qui préſidoit au jugement, ſuſpendoit d'ordinaire à plus ou moins de hauteur, ſelon la qualité du crime. Quand l'accuſé l'avoit retirée, on lui enveloppoit le

bras, on en cachetoit les ligatures, & on ne le visitoit que le troisiéme jour: alors on jugeoit du succès de l'épreuve, & on en dressoit un Acte public.

Le P. *Longueval* observe sur le fer chaud, qu'il semble que tous les hommes se soient accordés à regarder le feu comme une épreuve certaine de l'innocence calomniée : l'antiquité sainte & prophane en fournissent également des indices. Chés les Nations qui avoient l'usage du duel, le fer chaud y suppléoit quelquefois, soit qu'on ne fût pas d'humeur à se battre, soit que la décence de la profession ne le permît pas. Le cérémonial à cet égard étoit que l'accusé jeunât, qu'on récitât sur lui des priéres, qu'on lui fît boire de l'eau bénite, & qu'on lui en lavât les mains, pour obvier à la fraude des médicamens. Au moment de l'épreuve il baisoit l'Evangile & la Croix, prenoit le fer rougi au feu, & le portoit la longueur de neuf piés ; mais on ne tenoit l'effet pour assûré qu'au bout de trois jours, ainsi

que nous l'avons vû à l'épreuve de l'eau chaude.

Une autre maniére de ſubir ce jugement conſiſtoit à marcher ſur des ſocs de charuë pareillement rougis au feu, & que l'on arrangeoit communément au nombre de douze. L'Impératrice St^e^. *Cunegonde* l'employa avec ſuccès pour ſa juſtification, en préſence de l'Empereur ſaint *Henri*. Le prédéceſſeur de Henri, *Othon* III. avoit reconnu à ſa confuſion & à celle de ſa famille, ce qu'il plût au Dieu des vengeances d'attacher de vertu à la premiére de ces deux maniéres, dans une occaſion bien terrible.

La plus facile de toutes les épreuves étoit le ſerment; elle n'en avoit pas moins d'autorité, par la perſuaſion où l'on étoit, que prêté à faux, il ne demeuroit pas impuni. On ne juroit qu'à jeun, dans l'Egliſe, à genoux, la main levée pour toucher l'Autel, la Croix, l'Evangile ou autres choſes ſaintes, & Reliques ſur leſquelles on juroit. Les ſeuls Prêtres & Evêques ne touchoient point, d'où vient la différence de jurer *ſuper Sacra*,

& jurer *inspectis Sacris* ; & la coûtume qu'en prêtant serment, ils tiennent encore la main sur la poitrine, sans être obligés de la lever. On appelloit *jurare tertiâ, septimâ, duodecimâ manu* ; lors qu'avec l'accusé, on faisoit jurer deux, six, onze personnes. Ces associés sont nommés *sacramentales* ou *conjuratores*, & devoient être de même condition. Leur formule de jurer étoit : *je jure que je crois qu'il dit la vérité* ; ou *que je ne crois pas qu'il dise la vérité*.

Si les sermens faits de part ou d'autre se trouvoient contradictoires ; le Capitulaire ordonnoit qu'on recourût à l'épreuve du duel, avec le bouclier & le bâton seulement ; que le vaincu fût réputé parjure, & eût la main coupée ; & que ses associés au serment payassent l'amande pour racheter leur main.

Le P. *Longueval* conjecture que la menace de S. Paul sur les Communions indignes a pû faire naître la pensée de rechercher la vérité par l'épreuve de l'Eucharistie, qui étoit particuliére aux Evêques & aux Prêtres ;

: peur, disoit-on, quils ne soüillas-
ıt par un serment, des mains des-
ıées à offrir le sacrifice. On exigeoit
ı'ils reçûssent le Corps du Seigneur,
ı preuve de leur innocence; & des
onciles du IX^e. siécle, en firent un
ıtut. De tous les exemples allégués
ır ce genre de jugement, les plus
appans sont ceux du Pape Grégoire
II. & du Roi Lothaire de Lorraine.
régoire ayant absous l'Empereur
lenri IV. de l'excommunication, dit
ı Messe devant lui, & tenant l'Hostie
ı main, il y a long-tems, lui dit-il,
ue vous & vos fauteurs traités de si-
ıoniaque mon exaltation au Pontifi-
at: sans réfuter la calomnie par la
époſition des témoins, j'en ay un
ıoyen plus court; voici le Corps de
ıon Seigneur que je vais reçevoir;
u'il me soit une preuve de mon in-
ıocence: que Dieu par son jugement
ı'absolve aujourd'hui, si je suis in-
ıocent, ou qu'il me condamne, si je
ıis coupable. Il suffit de dire du Roi
.othaire, que lui & le plus grand
ıombre des Seigneurs de sa Cour su-
ırent le jugement en sacrilégues;

mais que jamais punition ne fut plus visible : tous moururent avant la fin de l'année. Malgré quelques miracles, ou quelques témoignages de pareille force, on n'en a pas moins jugé en général qu'il y auroit de la présomption à les attendre, autant de fois qu'on les demanderoit, & à en former un principe de conduite dans les Tribunaux. C'est ce qui a fait supprimer avec le tems toutes ces sortes d'épreuves que la discipline Ecclésiastique n'employe, n'approuve & ne tolére plus.

Ce n'est que depuis ce qui a parû dans nos Mémoires sur l'Ouvrage du P. *Longueval*, que le Procès Verbal de la derniére Assemblée générale du Clergé, à laquelle il fut présenté, à été achevé d'imprimer. On y trouve dans les expressions de cet auguste Corps, des sentimens trop honorables à l'Auteur & au Livre, pour ne témoigner pas combien nous sommes flattés d'y voir confirmer nos propres réflexions, par des suffrages si respectables & si décisifs.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenuë à Paris l'an 1730. *p.* 209.

Du Lundi 7^e^. Août à 8. heures du matin, Monſeigneur l'Archevêque de Paris préſidant; Monſeigneur l'Archevêque de Paris a dit que le P. *Longueval* Jeſuite qui travaille depuis quelques années à l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, avoit l'honneur d'en préſenter les quatre premiers tomes à la Compagnie: que le deſſein de cet Ouvrage avoit été approuvé dans la précedente Aſſemblée générale du Clergé, laquelle avoit même accordé au P. *Longueval* une gratification de 2000. l. à cette occaſion; que par les approbations données par Monſeigneur l'Evêque de Chartres, M. l'Abbé *Robuſte* à préſent Evêque de Nitrie, & M. l'Abbé de *Charanci*, que cette Aſſemblée avoit nommés pour lire & examiner cet Ouvrage, il paroît que le P. *Longueval* s'en eſt acquitté juſqu'à préſent, de la maniére la plus exacte. Monſeigneur l'Ar-

chevêque de Paris a ajoûté, que pour donner au P. *Longueval* des marques de la satisfaction que la Compagnie en a, & le porter à continuer un travail aussi utile, & aussi intéressant pour les Eglises de France, il croit qu'il seroit convenable de lui accorder une pension annuelle, avec telle somme, une fois payée, que la Compagnie trouvera à propos. . . . . Et que si la Compagnie l'agréoit, elle entendroit ce que M. le Promoteur auroit à représenter & à requerir à cet égard.

M. l'Abbé de *Maugiron* Promoteur, a dit:

MESSEIGNEURS.

Les quatre volumes de l'Histoire de l'Eglise Gallicane du P. *Longueval*, qu'il a eû l'honneur de vous présenter, promettent un Ouvrage aussi parfait dans ce genre, qu'il étoit possible de le desirer. Tout s'y trouve rassemblé, l'érudition la plus étenduë, le choix le plus exact des matiéres, & la critique la plus judicieuse. Aussi Messeigneurs les Evêques de Chartres & de Nitrie, & M. l'Ab-

bé *de Charanci*, que l'Aſſemblée avoit nommés pour voir l'Ouvrage avant l'impreſſion qui en a été faite, y ont-ils donné les plus juſtes Eloges ?

Le P. *Longueval* a encore une longue carriére à fournir pour remplir le deſſein qu'il s'eſt proposé de donner une Hiſtoire complette de l'Egliſe de France. La derniére Aſſemblée lui accorda une ſomme de 2000. l. pour l'aider à faire les avances néceſſaires à l'occaſion de ce travail : nous ne doutons pas, Meſſeigneurs, qu'ayant une connoiſſance plus exacte de l'utilité de l'Ouvrage, & des talens du P. *Longueval*, vous ne vous portiés unanimement à lui accorder une penſion annuelle de 500. l. & telle ſomme une fois payée, par forme de gratification, que l'Aſſemblée trouvera convenable, tant pour l'aider à continuer ce même Ouvrage, que comme une marque de la ſatisfaction que vous en avés.

Nous requerons, Meſſeigneurs, que l'Aſſemblée délibére à ce ſujet.

Après quoi l'Aſſemblée ayant déliberé par Provinces, celle de Tours

étant en tour de déliberer la premiére ; la Compagnie, après avoir témoigné la satisfaction qu'elle a de l'Ouvrage du P. *Longueval*, lui a unanimement accordé une pension annuelle de 500. l. à commencer du jour de la présente délibération, & la somme de 2500. l. qui lui sera payée par forme de gratification, en cinq payemens égaux de 500.l.chacun,d'ici à la prochaine Assemblée, pour lui aider à faire les dépenses nécessaires par rapport à la continuation de cet Ouvrage.

† *Charles Archêveque de Paris Présidant.*

ARTICLE LI.

***DE LA NATURE, OU, DE** la Génération des choses, par M.* Colonne, *A* Paris, *chez André* Cailleau, *place du pont, S. Michel.* 1731. In 12. pp. 363.

A La tête de cet Ouvrage on trouve un avertissement, suivi de

quelques objections que le P. *Castel* avoit faites du vivant de l'Auteur contre son systême, qu'on lui avoit communiqué manuscrit. Il y a aussi la réponse de M. *Colonne* à ces objections. Après tout cela vient une longue Lettre de M. *de Gosmond*, disciple de M. *Colonne*, écrite au P. *Castel* qui avoit demandé à ce Mr. une idée précise du systême général de son maître, & une liste avec une notion des ouvrages qu'il avoit laissés en mourant.

L'Avertissement roule sur un faux bruit qui avoit couru à l'occasion de la funeste mort de M. *Colonne*. Tout le monde a sçû cette mort, & qu'elle n'avoit été causée que par une imprudence, dont cet homme célébre avoit pensé plusieurs autres fois être la victime, comme il le fut enfin à cette fois.

Or comme M. *Colonne*, malgré son grand esprit & sa profonde érudition avoit fort donné dans les visions de l'Astrologie d'après M. le C. de B. son maître, & qu'il s'étoit même quelque fois égayé à prédire sa mort, ou plûtôt sa longue vie; il se répandit dans le

monde à l'occasion d'une visite, que ce sçavant homme fit le jour même de sa mort au P. *Castel*, qu'il avoit prédit cette mort à ce Pére.

L'Avertissement nous apprend, que rien n'est moins vrai que cette prétenduë prophétie astrologique; que c'étoit-là la premiére, comme ce fut la derniére fois, que le P. *Castel* vit M. *Colonne*; que la conversation de trois ou quatre heures ne roula que sur les sciences, Physique, Chymie, Alchymie, Astrologie même; que M. *Colonne* loin de prédire ou de prévoir qu'il alloit mourir dans cinq ou six heures, s'étoit félicité, & avoit reçû des complimens sur sa santé meilleure, disoit-il, qu'elle n'avoit jamais été; qu'il avoit dit à ce Pére qu'il prétendoit revenir le voir souvent; qu'il l'avoit prié d'aller voir son cabinet trois jours après celui-là; qu'il avoit parlé de sa mort, mais comme un vieillard qui ne peut ignorer qu'il a quatre-vingts quatre ans, & qui se flatte toûjours *de voir son siécle*: ce furent ses expressions.

Il y a cependant quelque fonds de

vérité dans les bruits les plus faux : il eſt vrai que cette viſite étoit annoncée depuis long-tems au P. *Caſtel* par M. de *Goſmond*, comme un teſtament de mort que M. *Colonne* vouloit faire entre les mains de ce Pére. Il eſt vrai auſſi que ce Pére un peu ſurpris de ſe voir redire pluſieurs fois la même choſe par M. de G. prévenu d'ailleurs de la profeſſion d'aſtrologie que faiſoit M. C. pria une perſonne de ſes amis (M. D.) de ſe trouver chés lui à l'heure de la viſite, pour avoir un témoin de tout ce qui ſe diroit: ce qui fut exécuté.

Mais tout ce teſtament ſe réduiſit à faire connoiſſance avec le P. C. à lui recommander ſon diſciple M. de G. & à dire à ce Pére qu'il vouloit lui laiſſer la diſpoſition de tous ſes Ouvrages. Du reſte tout cela devoit ſe faire à loiſir , & M. C. ne parut pus preſſé d'exécuter ni de faire ce teſtament.

Les objections qu'on trouve enſuite ſous le nom du P. C. contre le ſyſtême de M. *Colonne*, ſe réduiſent à ſapper deux principes Stratoniciens &

peut-être Spinosistes : l'un que la matiére ne peut être sans une ame, ni se mouvoir sans connoître qu'elle se meut : l'autre, que Dieu paroît être dans ce systême, l'ame du monde. La réponse de M. *Colonne* adoucit ou fait semblant d'adoucir un peu ces deux principes. Il croit sur tout son premier principe bien prouvé, lorsqu'il dit que si la matiére n'avoit pas une intelligence, & un sentiment de ses opérations, elles se feroient donc au hazard, comme le prétendoit *Epicure*.. Mais sans qu'il y ait de l'intelligence dans la matiére, & sans que Dieu soit l'ame du monde, l'intelligence de Dieu pénétre tout, régle tout, & méne chaque chose comme par la main au but où elle doit aboutir, c'est-à-dire, au but où il veut lui-même qu'elle aboutisse.

Dans la Lettre qui suit cette réponse, M. *de Gosmond* rend compte au P. *Castel*. 1^{mt}, d'un systême général de M. *Colonne*. 2^{mt}, des Ouvrages qu'il a laissés en mourant.

Son systême consiste à reconnoître *une matière qui se meut d'elle-même par*

la force & la vertu, que Dieu lui a donnée, & qu'il a imprimée en elle. De ce mouvement résultent toutes sortes de dispositions & d'arrangemens, comme on les voit dans l'Univers.

C'est cette force ou vertu agente, qu'Aristote & les autres Académiciens ont appellée *forme*, ou force formatrice. Cette matiére est indéfiniment étenduë selon l'Auteur, & pénétrable en tous sens.

Cette premiére substance a produit, dit-il, en s'épaississant, le plus petit corps ou le plus petit atome qu'il y ait dans la nature, & c'est de pareils atomes que l'air est composé dans ce systême. Et comme c'est en se condensant que ces petits corps ont été formés, l'Auteur ne les croit plus pénétrables ni divisibles par d'autres corps, n'ayant point de pores, quoiqu'absolument ils soient divisibles par l'imagination, parce qu'ils ont une étenduë, & un milieu entre deux extrémités.

Ces atomes courent au gré de la matiére premiére, qui ne paroît pas différente de la matiére subtile de *Descartes*, ni du feu *primigenie* des

Anciens. On pourroit demander à l'Auteur ou à son Disciple, comment la matiére premiére dont apparemment le monde est plein ou étoit plein au commencement, peut s'épaissir pour former les atomes de l'air.

La génération de ceux de l'eau paroît tout aussi peu fondée. Ce sont deux atomes d'air qui venant à se rencontrer centralement en ligne droite par des chemins opposés, s'unissent sans trop sçavoir par quelle vertu. Trois atomes d'air font la terre élémentaire.

L'Auteur appelle souvent *ame universelle* la matiére premiére, en qui réside le mouvement & la force formatrice de tous les corps, voulant absolument que le mouvement & cette force ne puissent être en elle, sans qu'elle ait la faculté de sentir & de connoître ses opérations, comme s'il ne suffisoit pas que Dieu auteur & conservateur de ce mouvement & de ces opérations, les dirige par sa providence qui veille très-immédiatement sur tous les mouvemens du plus petit atome, qui les compte, les pése, les

meſure, & ne ſçauroit les perdre de vûë ou les laiſſer s'égarer un ſeul inſtant : & cela par ſa toute-puiſſance & par ſon infinie ſageſſe, ſans avoir beſoin d'être l'ame du monde, comme on le croïoit anciennement, & comme l'Auteur ſemble l'inſinuer, ſans le dire cependant, & en diſant même le contraire.

Car voici ſon raiſonnement : tout ce qui eſt dans la nature vient, dit-il, de quelque principe univerſel que Dieu a créé. Or il y a dans la nature du ſentiment & du diſcernement. Il faut donc, concluoit-il, qu'il vienne de quelque principe univerſel qui puiſſe le communiquer à chaque individu. Et ce principe univerſel eſt, ſelon lui, une matiére univerſelle qui pénétre tout, & qui eſt *le principe de l'ame ſenſitive*, qui fait *vivre & ſentir* les animaux.

L'ame des animaux comme des Plantes & de toutes choſes, n'eſt donc qu'une participation de cette ame matérielle qui eſt répanduë par tout, & qui donne ſans doute à toutes choſes la vie & le ſentiment. Et nous-mêmes

pourrions bien lui être redevables de nôtre vie & de nôtre sentiment ; & cette vie & ce sentiment pourroient bien ne consister, que dans le mouvement des atomes, ou de cette *matiére incorporelle*, mais matérielle qui les meut.

Car, dit l'Auteur, par l'organe de son disciple, „ *on peut avoir raison de* „ *croire que la proprieté du sentiment*, „ qu'a cette premiére substance, vient „ du mouvement : d'autant, dit-il, „ que toutes les sensations se font par „ le mouvement de quelque matiére „ fort subtile que nous appellons esprits „ animaux ; ce qui est évident, ajoû- „ te-t'il, en ce que pendant le tems que „ cet esprit animal ne se meut pas dans „ quelque organe, & qu'il ne peut „ pas être mû, le sentiment manque „ dans cette partie, aussi bien que dans „ le tout avec la vie, quand il n'y a „ plus de matiére mobile dans le res- „ te du corps. L'action même la plus „ spirituelle des animaux, continuë- „ t'il, qui est la mémoire, ne se peut „ pas faire sans le mouvement de cette „ matiére spiritueuse laquelle se meut.

„ dans le cerveau, de maniére qu'on „ peut conclure ſuivant ſon ſyſtême, „ que le ſentiment vient d'une ma- „ tiére qui ſe meut,& qui ſent ſes dif- „ férens mouvemens „.

Outre cette matiére premiére qui ne diffère de la matiére des corps que par ſon exceſſive fluidité qui la fait pénétrer partout,& parcequ'elle donne à toutes choſes le ſentiment & la vie, M. *Colonne* admet une ame raiſonnable dans les hommes : il fait bien ; il eſt de la foi & manifeſte par la raiſon qu'ils en ont une. Mais pourquoi multiplier les êtres ? Pourquoi deux ames, où l'une ſuffit? N'eſt-il pas même dangereux, & contre la raiſon autant que contre la foi, de donner du ſentiment & de la connoiſſance, une connoiſſance même réfléchie : (car ſelon l'Auteur la matiére en ſe mouvant *ſent* & *ſçait* qu'elle ſe meut) de donner cette connoiſſance à une ſubſtance corporelle,& qui n'eſt que *ſpiritueuſe* & ſubtile, & de la lui donner uniquement parcequ'elle ſe meut,& uniquement en conſéquence de ſon mouvement ; en ſorte que le mouvement ſeul produiſe une

opération toute ſpirituelle, & même ſelon lui là plus ſpirituelle de toutes les opérations des animaux, qui eſt la mémoire ?

C'eſt le ſyſtême trop mécanique de *Deſcartes* ſur les mouvemens automates des animaux, qui avoit jetté M. *Colonne* dans cette autre extrémité de donner du ſentiment, de la connoiſſance, & de l'intelligence même à la pure matiére. *Deſcartes* ne vouloit pas que les bêtes mêmes euſſent de la connoiſſance & du ſentiment, cela révoltoit nôtre Auteur : il n'entretint preſque que de cela le P. C. le jour qu'il le vit, & pour mieux contredire *Deſcartes*, il alloit juſqu'à faire de tous les corps & de l'Univers entier un animal vivant, ſentant & connoiſſant. Il y a un milieu entre le ſiſtême de *Deſcartes* & celui-ci, & c'eſt dans ce milieu qu'il faut ſagement ſe fixer.

Le Catalogue de ſes Ouvrages conſiſte d'abord en une *Hiſtoire naturelle de l'Univers, précédée de principes phyſique pour rendre raiſon des effets les plus merveilleux de la nature.* Cet Ouvrage eſt diviſé, & contient 1^me^ ſes

principes de la matiére & du mouvement. 2^{me}, l'hiſtoire du Ciel. 3^{me}, celle de la terre. 4^{me}, celle du régne mineral. 5^{me}, du régne vegetal. 6^{me}, du régne animal, 7^{me}, des vents. 8^{me}, des prodiges, &c. tout cela forme un ouvrage conſidérable.

On pourroit en former un autre non moins conſidérable du recüeil de ſes opuſcules, qui ſont. I. Ses principes phyſiques de l'aſtrologie judiciaire. II. Ses Poëſies Italiennes & Françoiſes. III. Quelques Comédies faites dans un âge avancé, &c.

Outre cela il y a divers de ſes Ouvrages qui ſont déja imprimés: I. Un in-12. intitulé *les ſecrets de la Philoſophie des Anciens, découverts & expliqués, &c.* ſous le nom du ſieur de la *Heaumerie*: II. Un in 12. intitulé *les Archidoxes de Paracelſe* : ces deux livres ſe vendent chés d'*Houry*. III. Trois volumes des *Principes de la nature ſuivant les opinions des anciens Philoſophes & de la génération des choſes*, ſe trouvent chés *Cailleau*, auſſi bien que ſon abregé de la *Geomance* en forme de jeu.

Nous donnerons l'extrait du livre

même, auquel tous ces préliminaires curieux servent comme de Préface.

ARTICLE LII.

LA VITA DELLA VENERABILE Serva di Dio D. Camilla Orsini Borghese, &c. *C'est-à-dire: la Vie de la Princesse D. Camille,* Orsini Borghese, *depuis connuë sous le nom de Sœur Marie Victoire, Religieuse Annonciade. A* Rome, *chés François* Gonzague. In 4. pp. 418.

QUoique l'Histoire des personnes qui se sont distinguées par une piété éminente, semble être moins du ressort des Mémoires de littérature, que celle des Rois, des Princes, des Sçavans, &c. on peut dire après tout que la vie d'une Princesse de la Maison des Ursins, fondatrice en partie d'un Ordre considérable dans l'Eglise, & dont on poursuit la Canonization, mérite une distinction. Cette vie a été composée en Italien sur les piéces du procès que l'on a instruit pour la Ca-

nonization de la Princeſſe. M. Paul Alexandre *Maffei* eſt l'Auteur des cinq premiers livres : M. *Fontanini* a fait les trois autres livres, & ſupplée à ce qui-manquoit aux premiers. L'exactitude que ces deux célébres Auteurs ſe ſont preſcrite, la multitude des faits & la citation de toutes les piéces authentiques, ont rendu cet Ouvrage un peu diffus : de plus, on y conſidére la Princeſſe Camille ſucceſſivement dans les quatre états ſucceſſifs, de ſa jeuneſſe, de ſon mariage, de ſa viduité ; & de ſon ſéjour dans le Monaſtére; & en chacun de ces états on fait revenir fort en détail ſes vertus, ſoit morales, ſoit chrêtiennes : il nous ſuffira d'en faire ici une peinture générale & ſuccinte.

D. Camille qui eſt l'objet de cette hiſtoire, étoit fille de *Virginio Orſini*, Duc de Braciano, & de Flavia *Peretti* : noms trop connus pour inſiſter ſur leur Généalogie, ainſi que font nos deux Auteurs. D. *Camille* fut le dixiéme fruit de cet illuſtre mariage ; & en quelque façon le dernier : puiſque les deux enfans poſtérieurs mouru-

rent en bas âge. La piété du pere & de la mere passa dans le cœur de la fille, & se fit connoître par des présages & par des traits singuliers, dés sa plus tendre enfance. Du Monastére de la Conception de Florence, où elle demeura jusqu'à sa dixiéme année, on la fit passer à la Cour de Toscane, où elle devoit attendre l'âge compétant pour son mariage avec le Prince Marc Antoine *Borghese de Sulmona*, neveu du Pape Paul V. Ce mariage avoit été prudemment négocié, & conclu sous des conditions très-sages pour la réünion de deux Maisons si considérables. Toutefois il fut rompu durant quelque tems, puis renoüé, & enfin célébré avec beaucoup d'éclat, dés que la Princesse eut atteint l'âge réglé par les Loix.

Depuis son enfance, & durant toutes les années de son mariage, elle mena la vie d'une Sainte. Ses conseils étoient autant d'oracles, & l'on s'empressoit de les lui demander dans les affaires les plus délicates; elle crut pouvoir demander à Dieu de délivrer la Maison *Borghese* du chagrin, qu'elle

ressentoit de voir déja quatre années d'un mariage stérile. Ses vœux furent exaucés, & le furent de la maniére la plus conforme aux desseins & aux desirs empressés des Borgheses : elle obtint du Ciel un fils. Renduë à elle-même après quelques années, elle ne songea plus qu'à se porter à la plus haute perfection. Elle demanda à Dieu de partager les dettes de son mari envers la Majesté divine, & elle l'obtint. Les croix nouvelles qu'elle eut à souffrir, acquitérent une ame si chére ; & elle eut enfin révélation que l'ame de son mari joüissoit du bonheur éternel.

Après avoir terminé au bout de douze ans l'heureuse éducation de ses petits-fils par des établissemens convenables, elle porta dans le Cloître un trésor de vertus, dont le monde n'étoit pas digne. Elle fit choix de l'Ordre des Annonciades, que l'on nomme *Célestes*, & dont le premier établissement étoit à Genes. D'abord elle résolut de fonder un Monastére à cet Ordre, dans la Capitale du monde chrêtien ; & elle y a

réüssi après bien des contre-temps.

Alors elle demanda trois Religieuses Annonciades de Genes, lesquelles entrérent en qualité de Fondatrices : car la Fondatrice véritable ne voulut jamais accepter ce nom. Contente d'être la derniére dans sa propre Maison, elle demanda à genoux la faveur d'y être reçûë; elle y fit son Noviciat à l'âge de 73. ans, sous le nom de *Sœur Marie Victoire* ; nom qu'avoit porté la Fondatrice des Annonciades à Genes : cet Ordre qui s'est depuis répandu non seulement en Italie, mais en France, en Flandre & en Allemagne, est extrêmement austére. Il fut institué en 1603. par D. Victoire Fornari, qui fut secondée par cinq ou six Dames d'une grande condition, avec lesquelles elle s'établit à Genes. D. Camille dont nous parlons, & qui fut la seconde Fondatrice, voulut que dans son Monastére de Rome on n'admît que des filles de qualité. Sa vûë étoit d'ôter aux Demoiselles appellées à la Religion un prétexte, qu'une certaine délicatesse d'honneur fournit quelquefois pour se dispenser de sui-

vre un genre de vie, qui les confond avec des perſonnes d'une naiſſance inférieure.

Après ſix mois de Noviciat elle fit ſa profeſſion par l'ordre du Pape Innocent XI ; car il falut faire violence à ſon humilité, pour qu'elle acceptât la diſpenſe du tems ordinaire. Au bout d'un an & quelques mois, on la contraignit d'être Prieure, & enſuite Maîtreſſe des Novices. Elle s'acquita de ces deux emplois avec la prudence & la droiture de ſens, qui faiſoient le fonds de ſon caractére. Cependant elle gouverna beaucoup plus encore par ſon éminente ſainteté que par tous ſes talens naturels, juſqu'au 14. de Mars de l'année 1685. qu'elle mourut, ainſi qu'elle l'avoit prédit dans ſa 82^{e}. année.

Entre les traits merveilleux qui ſont rapportés dans ſa vie, il y en a un bien remarquable. C'eſt que le célébre *Molinos*, joüiſſant encore de toute ſa réputation, & n'étant ni condamné, ni ſuſpect, elle s'opiniâtra à ne permettre pas à l'une de ſes Religieuſes de lui écrire ; quoi qu'a-

tion, comme d'une nouve
elle ſe défioit.

Outre les cent cinq mille
mains qu'elle employa pour
tion de ſon Monaſtére, on
encore plus de trente-deux
ployés en œuvres pies, ſan
dre ce qu'il lui en coûta
quantité de filles; pour ſecou
vres, & ſur tout les nobles
pour fixer des femmes de m
après leur converſion; & po
mens d'une infinité d'Egliſe
fait foi que ſes pieuſes dép
rent ſon bien, & qu'elle eut

ARTICLE LIII.

HISTOIRE DE GENEVE, Par M. SPON, *rectifiée & considérablement augmentée par d'amples Notes, avec les Actes, & autres Piéces servant de Preuves à cette Histoire. A* Geneve, *chés* Fabri & Barillot. 1730. *In* 4. 2. *v.* & *in* 12. 4. *vol.*

M. *Jacob Spon*, Auteur Proteſtant célébre dans ſon Parti par divers Ouvrages d'une littérature aſſés recherchée, crut pendant ſa vie ne pouvoir faire à ceux de ſa communion un plus agréable Préſent que l'Hiſtoire de Geneve, Ville qui depuis près de deux ſiécles, après avoir ſecoüé le joug de l'Egliſe Romaine, & en même tems celui de ſes Evêques, qu'elle reconnoiſſoit depuis environ ſept cens ans pour légitimes Souvérains, eſt devenuë le principal Siége de la Prétenduë Réforme de Calvin. Auſſi les Sectateurs de Calvin, ſoit par reconnoiſſance pour l'Hiſtorien, ſoit par pré-

dilection pour une Ville si chére, ont-ils pris grand soin de multiplier les éditions de ce livre. C'est ici la 4^{me}, qui se présente au Public, enrichie de nouvelles Notes fort amples ; puis qu'elles occupent plus de la moitié des deux volumes in 12. qui partagent le corps de cette Histoire, sans parler de deux autres volumes pareils, consacrés aux preuves ou piéces justificatives, dans lesquelles les curieux d'inscriptions anciennes ou modernes, & de toutes sortes de monumens antiques trouveront, sans sortir de l'enceinte de Geneve, de quoi se satisfaire amplement. Pour nous resserrer dans les bornes d'un extrait, nous renvoïons aux premiéres éditions tout ce qui est rapporté dans le premier livre de cette Histoire, de l'origine vraie ou fabuleuse de Geneve; sur quoi de l'aveu même de l'Historien, il y a très peu de fonds à faire. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que cette Ville est très-ancienne ; il en est fait mention dans les Commentaires de *César* sous le nom de *Geneva*, l'une des principales Villes des *Allobroges*, Peuple
 célébre

célébre dans les Gaules. „ Les com-
„ mencemens du Chriſtianiſme dans
„ Geneve, dit M. *Spon*, & le tems
„ précis de la fondation de ſon Egliſe,
„ n'ont été juſqu'à préſent guéres
„ moins obſcurs que l'origine même
„ de la Ville„. Si l'on en croit les
manuſcrits de *Geneve* auſquels on ne
donne pas une fort grande antiquité,
un *Denis*, & un *Paracodus*, qui vivoient ſur la fin du ſecond ſiécle, l'un
& l'autre ſucceſſivement Evêques de
Vienne, furent les fondateurs de l'Egliſe de Geneve; de ces deux on paſſe tout d'un coup à un *Iſaac*, que quelques-uns nomment *Iſarius*, & font Evêque de Geneve en 440; tems auquel
les Vandales inondérent les Gaules;
on donne à celui-ci pour ſucceſſeur
Maximus, qui en qualité d'Evêque
de Geneve ſouſcrivit à la fondation
du Monaſtére de S. *Maurice* bâti dans
les Alpes en 446. A ce *Maximus* ſucceda *Pappulus*, & ainſi des autres
Evêques de Geneve, dont on donne
en cette Hiſtoire une ſuite chronologique, juſqu'à Pierre *de la Beaume* de la
Maiſon des Comtes de Monrevel en

Bresse, que l'Héréfie introduite dans Geneve en 1535. obligea d'en sortir pour aller établir son Siége à Anneci, ville de Savoie, où ses Successeurs résident encore aujourd'hui.

Sur la fin du 8e. siécle *Charlemagne* allant faire la guerre à *Didier*, Roi de Lombardie, passa par Geneve & y séjourna quelques jours, pendant lesquels il confirma, dit-on, les libertés & les Privileges de cette Ville & de son Eglise. On ajoûte qu'il fit mettre sur le grand Portail de S. Pierre, sa statuë en pierre, & au dessous une Aigle Impériale à deux têtes. Mais remarque l'Auteur des notes, ce qu'on vient de dire sur Charlemagne, se passa l'an 773 : or pour faire graver une Aigle Impêriale en l'année 773. il auroit falu que Charlemagne eût été déja Empereur; & cependant il est constant qu'il ne parvint à l'Empire que 27. ans après, sur la fin de l'an 800. Il y a donc plus d'apparence que cette statuë, qui fut abatuë en 1535. pendant les troubles de religion dans Geneve, étoit celle de l'Empereur *Conrad* le Salique, qui

ſelon la tradition commune fit rebâtir l'Egliſe de S. Pierre.

On ſçait que dans les divers démembremens, qui ſe firent de l'Empire François ſous les Princes deſcendans de Charlemagne, & particuliérement ſous Charles le ſimple, les Prélats ſe rendirent maîtres des Villes de leur réſidence, & les Comtes de leurs Gouvernemens. Les Empereurs d'Allemagne n'étant pas aſſés puiſſans pour s'oppoſer à leurs uſurpations, y conſentirent, & leur donnérent en Fief ce qu'ils voïoient bien qu'il étoit impoſſible d'arracher de leurs mains. De-là vinrent les petites guerres, qui s'élevérent ſouvent entre les Evêques & les Comtes de Geneve ou du Genevois ſur la Souveraineté de cette Ville; les Comtes ou Ducs de Savoie ſe mirent auſſi ſouvent de la partie, & tentérent plus d'une fois de ſe rendre maîtres d'une Ville, qui étoit ſi fort à leur bienſéance, & qui par ſa ſituation avantageuſe, pouvoit réünir dans leurs Etats tout le commerce de la France, de l'Allemagne, & de l'Italie. Cependant il eſt conſtant par

tous les monumens publics, que le droit de Souveraineté dans Geneve appartenoit à l'Evêque ſeul à l'excluſion de tout autre, ſur-tout depuis l'an 1153. que fut expediée en faveur de l'Evêque *Arductius* la Bulle Impériale de l'Empereur *Frederic* Barberouſſe, qui eſt rapportée toute au long dans le ſecond Tome de cette Hiſtoire. Elle porte que l'Empereur ordonna à l'Egliſe de Geneve de ne point reconnoître d'autre Prince que l'Evêque & ſes Succeſſeurs, & défendit à toutes ſortes de perſonnes de troubler ce Prélat dans ſes droits de juriſdiction, de Régale & de Souveraineté, ſous peine de mille livres d'Or, applicables moitié au Fiſc Impérial, moitié à l'Evêque & à l'Egliſe de Geneve; au reſte cette Bulle en forme de Pragmatique Sanction étant adreſſée à tout le Clergé, Gentilshommes, Citoïens, Bourgeois & Habitans de Geneve, il s'enſuivroit que les droits de Souveraineté, que les Magiſtrats de Geneve ont exercés, & exercent encore aujourd'hui depuis l'introduction de l'Héréſie dans cette

Ville, seroient malgré ce qu'en dit M. *Spon*, une usurpation manifeste. Ainsi s'est fondée cette petite République.

En 1513. Charles de *Seissel*, Evêque de Géneve, étant mort, Charles III. Duc de Savoie resolut de faire tomber cet Evêché à *Jean de Savoie*, bâtard de sa maison, à condition qu'il lui céderoit toute sa Jurisdiction temporelle sur Geneve. Le Pape *Jules*, dit l'Historien, ne pénétrant pas cette intrigue, donna l'Evêché, à la sollicitation du Duc à *Jean de Savoie*, & la Ville fut obligée de le recevoir pour éviter les foudres du Vatican. Dans la suite le frere du Pape Leon X. ayant épousé la sœur du Duc de Savoie, celui-ci pria le Pape de lui confirmer la cession que l'Evêque *Jean* lui avoit faite de ses droits temporels sur Geneve, ce qu'il lui accorda; mais le Collége des Cardinaux s'y opposa, disant qu'il n'étoit pas permis au Prélat de renoncer à sa jurisdiction temporelle, ni au Pape de confirmer une telle renonciation. Cependant le Duc de Savoie se croyant bien fondé sur cette cession faite par l'Evêque *Jean*,

après diverſes tentatives inutiles pour établir ſa Souveraineté dans Geneve, reſolut en 1519. de pourſuivre ſes prétendus droits par les armes. Il leva donc une armée deçà les Monts fort ſecrétement, de crainte que les Suiſſes du Canton de Fribourg, avec qui les Genevois avoient fait alliance depuis quelque tems, n'en euſſent connoiſſance. La Ville étoit alors partagée en deux factions, l'une attachée à l'alliance de Fribourg qu'on nomma les *Eiguots*, & l'autre composée des partiſans du Duc de Savoie qu'on nommoit les *Mamelus*. Enfin le Duc s'approcha de Geneve avec toute ſon armée, qui faiſoit en tout près de dix mille hommes; dés qu'on en eut avis, toute la Ville fut en rumeur & dans une grande conſternation: on reſolut de ſe défendre, & les Syndics firent mettre tous les habitans ſous les armes. Les Portes furent fermées, les chaines tenduës, & les ſentinelles poſtées. Dans cette extrémité les Bourgeois conſultérent le Député, qui leur avoit été envoïé de Fribourg pour les aſſûrer d'un prompt ſecours

en cas qu'ils fussent attaqués. Ce Député leur répondit : *Le Duc vôtre ennemi est à vos portes avec son armée & son artillerie, & mes Supérieurs vos bons amis sont dans le dessein de ne pas souffrir qu'on vous maltraite ; mais je ne sçais s'ils viendront assés à tems.* Sur cela tout le monde posa les armes comme si l'on étoit déja rendu, les Syndics avec le Député de Fribourg allérent le lendemain vers le Duc, & accordérent qu'il entrât dans Geneve avec son train, & 500. hommes pour sa garde, ce qui étoit tout ce qu'il avoit demandé d'abord; mais il ne tint pas sa parole : car étant entré dans la Ville armé de toute piéce; il y fit loger non seulement ceux qu'on lui avoit accordés, mais encore tout le reste de son armée. C'étoit fait de Geneve, le Duc en étoit absolument le maître, si les Fribourgeois leurs alliés n'eussent accourus promptement à leur secours ; ils s'avancérent vers la Ville au nombre de six à sept mille hommes, parmi lesquels étoient les plus braves de la jeunesse du Canton. Le Duc aïant eû avis de leur marche,

& qu'ils étoient ſur ſes terres dans le païs de Vaud, où ils menaçoient de de le ravager ſi l'on faiſoit le moindre outrage à leurs Combourgeois de Geneve; après bien des allées & venuës, & bien des pourparlers, il fut obligé d'en venir à un accommodement ſous les conditions qu'on rapporte ici, & entr'autres, qu'il feroit ſortir inceſſamment ſon armée de Geneve ſans maltraiter la Ville ni en général, ni en particulier; mais la laiſſeroit dans ſa liberté accoûtumée. Ainſi les Genevois dans cette occaſion furent uniquement redevables de leur conſervation au Canton catholique de Fribourg, heureux s'ils n'avoient jamais fait alliance qu'avec ce Canton. Cette Ville autrefois ſi catholique le ſeroit encore.

L'Evêque *Jean* de Savoïe ne vêcut guéres après ces troubles, dont il fut le principal auteur par un dévoüement aveugle au Duc, à qui il ſacrifia ſon honneur & les droits les plus ſacrés de ſa Croſſe. Ce Prélat voïant qu'il tiroit à ſa fin, & qu'il ne lui reſtoit plus que quelques jours à vivre,

résigna ses Benéfices à *Pierre de la Beaume* de *Monrevel*, Abbé Commendataire des Abbaïes de Suze, & de S. Claude; il lui succéda aussi dans l'Evêché de Geneve, & aïant été élû pour remplir ce Siége, il fit son entrée le 12. d'Avril 1523. & prêta serment entre les mains des Syndics, qui le reconnurent solemnellement pour leur Prince. Le Peuple, dit l'Historien, préparoit mille régales pour lui témoigner sa joye; mais il voulut qu'on les réservât pour la Duchesse de Savoie qui devoit bien-tôt y arriver. Elle y vint avec le Duc, & ils furent reçûs magnifiquement: rien de plus leste & de plus galant que cette fête telle qu'on la décrit ici; mais cette bonne intelligence entre le Duc & les Genevois ne dura pas long-tems. Comme c'est sous l'Evêque *Pierre de la Beaume* qu'arriva la grande révolution, qui produisit le changement de Religion dans Geneve, événement le plus mémorable de cette Histoire, nous nous y arrêterons un peu plus que sur le reste.

En 1528. les Suisses du Canton de Berne, dit M. *Spon*, après plusieurs

Prédications & disputes, bannirent de leur Ville la Religion Catholique, & embrasférent la Proteſtante. *Zuingle* & *Oecolempade* la prêchoient dans la Suiſſe, & *Berthold Haller* à Berne, pendant que *Luther* le faiſoit en Allemagne ; mais dés ce tems-là, quoique les Fribourgeois & les Bernois fuſſent également alliés de Geneve, ces derniers fréquentoient plus à Geneve que les premiers, & dans leurs converſations ils ne ceſſoient de déclamer contre les Prêtres, & contre la défenſe de manger de la viande les vendredis & ſamedis, de ſorte qu'ils perſuadérent à Pluſieurs de ne leur plus obéïr. Ceux de Fribourg au contraire les exhortoient fortement de ſuivre la Religion de leurs Ancêtres, parcequ'autrement ils renonceroient à leur alliance. En 1532. les méſintelligences de Geneve avec le Duc de Savoie continuoient encore; ce Prince avoit fait défenſe d'y porter des vivres, & l'on diſoit qu'il faiſoit venir dix mille Italiens & trois cens Lanſquenets pour s'en ſervir contre Geneve. Ces démêlés furent ſuivis de ceux qui s'élevérent alors entre les

Bourgeois ſur le fait de la Religion ; les Syndics firent d'abord tout ce qui étoit du devoir de leur charge pour les appaiſer; mais ils ſe démentirent bien dans la ſuite. Sur ces entrefaites arrivérent à Geneve deux Miniſtres, Guillaume *Farel* de Gap, & Antoine *Saunier*; ils avoient des lettres de recommandation du Canton de Berne: à peine furent-ils dans la Ville qu'ils commencérent à dogmatiſer ; les Chanoines en furent avertis , & comme ils exerçoient la juriſdiction Epiſcopale dans l'abſence de l'Evêque, ils appellérent les deux Miniſtres devant le Conſeil Epiſcopal , & après quelques diſputes de part & d'autre , la concluſion fût que par Arrêt dudit Conſeil , il leur fût commandé de ſortir de la Ville ſous peine de priſon. Ils ſe retirérent eſcortés de quelques Citoïens qui les favoriſoient. *Farel* y revint quelque tems après , & avança bien les affaires de la prétenduë Reforme.

En 1534. le 30. de Mars des Députés de Fribourg vinrent ſe plaindre au Conſeil général de Geneve , de la

permission qu'on avc
Luthériens de prêche
non obstant qu'on eû
comme par le passé.
appaiser en alleguan
point assigné d'Eglise
pour prêcher ; mais
s'opposer à la volonté
de Berne qui les avoi
qu'ils ne devoient pa
noncer à leur alliance
me à ceux de Fribour
ment ; car ils rompi
du traité d'alliance , d
vouloient point avoir
riens . ni avec des ge
loient pas obéïr à leu
envoïérent à Geneve
lettres d'association. I
les Bernois devinrent
dans Geneve , & y
avec eux le Parti prot
que le 27. d'Août 15
ordonnérent enfin
toïens & Habitans d
à suivre la Religi
abolissant absolume
Religion Catholiq
Juin 1732.

» gieuses de sainte Claire tinrent ferme
» dans l'ancienne Religion, dit l'Histo-
» rien; elles se présentérent aux Syn-
» dics, disant que si on leur vouloit
» laisser la Messe comme autrefois,
» elles demeureroient volontiers » : (M.
Spon ne parle ici que de la Messe, mais
ces bonnes Filles demandoient l'exer-
cice libre de la Religion Catholique
dans toute son étenduë) » sinon, qu'elles
» leur demandoient la permission
» de se retirer. Les Syndics leur firent
» réponse, qu'elles fissent ce qu'elles
» voudroient, qu'elles pouvoient de-
» meurer ou s'en aller. Ainsi elles ré-
» solurent d'aller à *Viry* & de-là à An-
» necy, où le Duc leur faisoit préparer
» un Couvent ». Elles partirent de Ge-
neve escortées des Syndics & du Lieu-
tenant jusqu'au pont d'Arve, comme
elles avoient souhaité, de peur qu'on
ne leur fît quelque insulte. » Le plus
» grand mal qu'on leur fit, fut de les
» exhorter à quitter le voile & à se ma-
» rier par reforme ». *Farel* même prê-
cha dans leur Couvent, & prit pour son
texte ce trait de la bien-heureuse Vier-
ge, *exurgens Maria abiit in Montana*,

leur représentant que la S. Vierge n'avoit pas été recluse, quoiqu'elle fût un parfait modéle de sainteté ; mais il n'ébranla point leur constance. La Sœur de Jussie qui a écrit le commencement de l'hérésie de Geneve, rapporte un trait confirmé par M. *Spon* lui-même, qui est qu'à la honte du sexe, les femmes de Geneve furent des plus empressées à recevoir la nouvelle doctrine, & qu'elles couroient en foule comme des folles aux Sermons du Ministre *Froment*; en sorte qu'on eût dit qu'il les avoit *ensorcelées* par ses discours. C'est ainsi que la nouvelle Réforme au milieu des troubles, de la confusion & du fanatisme, s'établit dans Geneve sur les ruines de la Religion Catholique & Romaine, qu'on y professoit depuis treize cens ans. Ici finit le prémier tome de cette Histoire.

ARTICLE LIV.

PROPOSITIONS EXTRAITES de vingt-deux volumes des Ouvrages de Morale de M. Nicole ; *sçavoir*,

13. *Volumes imprimés en* 1723. *chés Guillaume* Desprez *&* Jean Desessarts,

des Sciences & des beaux Arts. 1033.
dont les huit premiers volumes sont intitulés : Essais de Morale ; *les cinq autres ont pour titre* : continuation des essais de Morale.

Sept Volumes, imprimés chés Charles Osmont, *intitulés* : Instructions Théologiques & Morales, *dont il y en a deux imprimés en* 1719. sur les Sacremens; *deux en* 1723. sur le Décalogue ; *deux en* 1726. sur le Symbole ; *& un en* 1728. sur l'Oraison Déminicale.

Deux autres Volumes, intitulés : Traité de la priére, *chez Loüis* Josse *& Charles* Robustel *en* 1714.

A M. M. AUTEURS DES Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

M. M.

Permettés qu'en vous communiquant cet extrait, que j'ai fait des Ecrits de Morale de M. *Nicole*, je me promette que vous lui donnerés place dans vos *Mémoires*. Je n'ai pour but que de faire voir au Lecteur, que ces Ecrits vantés renferment un grand nombre de Propositions conformes à celles que l'Eglise a condamnées. Je

d'autant plus de confiance, que j'ose me flatter de pouvoir compter sur le suffrage de tous les bons Théologiens qui le liront. Je leur présente simplement les Propositions telles qu'on les lit dans le livre. Il n'y a de moi qu'un certain arrangement, suivant l'ordre des matiéres : & je marque exactement l'endroit d'où j'ai tiré chaque Proposition.

PROPOSITIONS EXTRAITES des Livres moraux de M. Nicole.

Proposition I. Dieu ...... remettant à quelques-uns des réprouvés *le péché originel*, & les rendant par-là membres du Corps de son Fils, les suites de l'arrêt éternel de leur réprobation continuent néanmoins à leur égard. [Instructions Théol. & Morales sur le Symb. To. 1. ch. 2. de la réprob. p. 354. 355. R°. à la 4e. De.]

Prop. II. La grace efficace n'étant pas celle que Dieu avoit attachée à l'état de l'homme innocent. . . il la peut refuser en vuë *du peché originel* ou actuel, quoiqu'il prévoïe

qu'il ſera effacé par les Sacremens. [Ibid. p.357. ℟. à la 7e. De.]

Prop. III. La privation de la grace efficace dans les péchés, qui ſont le premier anneau de la réprobation, eſt l'effet du ſeul péché originel. [Ibid. p.358, ℟. à la 8e. De.]

Prop. IV. Ceux à qui Dieu refuſe ces ſecours efficaces à cauſe *du péché originel*, ſont-ils réduits par-là à l'impuiſſance d'obſerver les Commandemens de Dieu, & de réſiſter aux tentations? ℟. Non; mais il n'arrive néanmoins jamais qu'ils réſiſtent aux tentations, & qu'ils obſervent les Commandemens de Dieu, parcequ'ils ne manquent jamais de vouloir les violer, la concupiſcence tirant infailliblement la volonté de ſon côté, quand elle n'eſt pas fortifiée par une grace plus forte. [Ibid. p. 358. ℟. à la 9e. De.]

Prop. V. Comme la lettre tuë ceux que le S. Eſprit ne vivifie pas, on a droit de conclure qu'y aïant ſi peu de perſonnes vivifiées, les Prédicateurs bien-loin de communiquer la vie à leurs auditeurs, les enfoncent plus

avant dans la mort. [Eff. de M. To. 12. sur l'Ep. du 12. Dim. après la Pent. n. 5. p. 452.]

Prop. VI. Ceux qui reçoivent des graces hors du Corps de Jesus-Chrît... ne les reçoivent que parcequ'ils sont de ce Corps dans la prédestination de Dieu. [Ibid. To. 13. sur l'Ep. du 18e. Dim. après la Pent. n. 3. p. 129.]

Prop. VII. Il (Dieu) les conduit tous (les hommes) à la fin à laquelle ils sont destinés par des voies infaillibles, & dont aucun ne se détourne jamais. [Ibid. To. 4. Trait. 2. de la Vigil. chrêt. ch. 4. p. 327. & 328.]

Prop. VIII. *Je viens*, leur dit l'Ange, *vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le Peuple le sujet d'une grande joie*. Elle est en effet, pour tout le Peuple, mais c'est pour tout le Peuple des justes... Nul autre qu'eux n'y a part. [Ibid. sur l'Ev. de la Messe de minuit, n. 9. p. 168. 169. To. 9.]

Prop. IX. Il (Jesus-Chrît) n'a point prié de cette même maniére pour les réprouvés. Car, pourquoi . . . auroit-il importuné en quelque sorte Dieu, pour obtenir ce qu'il sçavoit que l'é-

-ternelle volonté de Dieu, & sa pré-destination immuable, empêchoient qu'il ne pût obtenir ? Mais, quoiqu'il n'ait pas demandé *le salut pour eux*, *il a pû demander d'autres graces, puisqu'ils en reçoivent plusieurs*. [Inst.Th. & M. sur le Symb. To. 2.ch. 29. de l'Incar. Ry. à la 7. D. pag. 188.]

Prop. X. En quel sens Jesus-Chrît est-il le Rédempteur de tous les justifiés ? Il est leur Rédempteur en un sens propre ; puisqu'il est mort pour les délivrer *actuellement* de la servitude du diable.... En quel sens est-il mort pour les Élus ? Il est mort pour eux d'une maniére singuliére, puisqu'il est mort pour les délivrer du péché, dans le tems *& dans l'éternité*. [Ibid. To. 1. ch. 6. de la réprob. De. 7e. pag. 395. 396.]

Prop. X I. Cette rédemption efficace & perpétuelle, par laquelle Jesus-Chrît a délivré les élus pour le tems & pour l'éternité... ne convient qu'aux élus. [Ibid. p. 396. Ry. à la 9e. De.]

Prop. X I I. Il est vrai qu'il (Jesus-Chrît) n'a pas voulu mériter aux ré-

prouvés des graces, qui surmontassent effectivement tous les obstacles volontaires, qu'ils apportent à celles qu'ils reçoivent de Dieu, parceque la bonté qu'il a pour eux, est mêlée de vûës de justice, aussi bien que celle de Dieu. [Ibid. pag. 392. R. à la 1e. De.]

Prop. XIII. L'incrédulité des Juifs étoit essentielle à la preuve de la vérité de nôtre Religion, elle étoit de plus nécessaire à l'accomplissement de la rédemption des hommes. Cependant Jesus-Chrît ne laissa pas d'en pleurer. [Ess. de M. To. 12. sur l'Ev du 9. Dim. après la Pent. n. 3. p 373.]

Prop. XIV. Celle (la visite) qu'il (Dieu) a fait aux Juifs, n'a été qu'une visite extérieure. [Ibid pagg. 377. 378. n.6.]

Prop. XV. Adam dans l'état d'innocence n'avoit besoin que de remercier Dieu, & non pas de le prier [Instr. Th. & M. sur l'Orais. Dom Instr. 1. ch. 2. R. à la 5e.De.p.6]

Prop. XVI. Dans cet état de *pure nature* l'entendement de l'homm

n'étoit obſcurci par aucune erreur. [Inſtr.Th. & M. ſur le Decal. [Inſtr.6. de la charité envers ſoi-m.To.1. ch.2. ℞. à la 2e. De. p. 368.]

Prop. XVII. Le libre arbitre des Anges ayant déterminé leur grace, il a eû la principale part dans leurs mérites, qui ont été pour cette raiſon des mérites créés, & des mérites du libre arbitre, & non des dons de la grace. [Inſtr. Th. & M. ſur le Symb. T. 1. ch. 7. de la grace & de la préd. ℞. à la 4e. De. p. 291.]

Prop. XVIII. La différence entre la grace d'Adam, & celle de J. C. conſiſtoit en ce que la grace d'Adam étoit ſoumiſe à la flexibilité du libre arbitre; au lieu que la grace de de J. C. arrête & fixe la mutabilité de nôtre volonté:.. Dieu a bien voulu éprouver une fois les forces du libre arbitre, en lui laiſſant le choix d'accepter ou de rejetter la grace; mais après qu'il s'eſt perdu avec cette grace ſoumiſe à ſon libre arbitre, il a jugé qu'il valoit mieux ne plus expoſer les graces qu'il donne aux hommes pour opérer leur ſalut, à un

faſſe prier. [Inſtr. Th. & M. ſur l'Oraiſ. Dom. Inſt. 5e. chap. 3. p. 191. ℞. à la 7e. De.]

Prop. XXV. Nous *ne ſçaurions* ni parler à Dieu, ni le prier, s'il ne parle en nous & ne prie en nous. [Trait. de la Priére, 1. Part. l. 3. ch. 2. p. 210.]

Prop. XXVI. Comment faut-il concevoir cette opération de la grace ſur la volonté de l'homme ? Il la faut concevoir comme on conçoit celle de toutes les paſſions humaines, qui ont des effets infaillibles ſur la volonté; comme l'on conçoit que l'amour de la vie produit infailliblement dans tous les hommes, qui n'ont pas l'eſprit troublé par quelque folie, ou par quelque paſſion extraordinaire, une infinité d'effets; comme par exemple, de ne ſe faire pas mourir de faim, de ne ſe pas empoiſonner, de ne ſe pas précipiter, de ne ſe pas faire briſer par un chariot qui court. [Inſtr. Th. & M. ſur le Symb. To. 1. ch. 8. de la grace & de la prédeſt. p. 296. De. 1e.]

Prop. XXVII. Comment ſçait-on que la volonté y peut conſentir (aux graces générales) puiſqu'elle

n'y consent jamais ? ℟ On le sçait par un sentiment intérieur qui nous en persuade. Chacun sçait qu'il peut se précipiter s'il vouloit ; & personne ne craint en soi ce pouvoir , parcequ'il sçait bien qu'il ne le voudra pas. [Ibid. ch. 3. de la réprob. p. 374. D^r. derniére.]

Prop. XXVIII. La grace de ceux qui surmontent les tentations est-elle toûjours plus forte que celle de ceux qui ne la surmontent pas ? ℟. elle est toûjours plus forte , *par rapport* à la tentation ; mais elle n'est pas toûjours plus forte en soi... Comment Dieu nous rend-il donc victorieux des tentations ? ℟. Il le fait en deux maniéres. Premiérement, en augmentant l'amour. Secondement, en diminuant la concupiscence. [Ibid. chap. 8. de la grace & de la préd. Des. 12. & 13. p. 301.]

Prop. XXIX. La grace n'étant qu'une impression de cette lumiére & de cette charité qui est Dieu même, elle produit toûjours dans les ames & la lumiére & la charité. [Trait. de la Priére, 2. Part. l. 3. chap. 143.

Prop. X X X. La grace n'est au
chose que l'Amour de Dieu.[Ins
Th. & M. sur le Décal. Tom.1. In
8. de la char. envers soi-m. sect. p
miére chap. 3. pagg. 22. 23. ℟. à la
De.]

Prop. X X X I. La grace... n'est n
me autre chose que l'amour de la
rité.[Ibid. ch. 9. p. 174. ℟. à la 5e. D

Prop. X X X I I. La grace n'ét
autre chose que la charité, il y a p
de grace où il y a plus de char
[Trait. de la Priére, 2. Part. l. 3.
5. p. 189.]

Prop. X X X I I I. Quand on pa
de graces proprement dites, par
quelles Dieu agit sur la volonté ;
graces médecinales, des graces li
ratrices, on n'en doit reconnoi
que d'une espéce, qui sont des m
vemens d'amour. [Instr. Th. & M.
le Symb. ch. 12. de la grace & de la p
dest. To. 1. ℟. à la premiére De. P
338.]

Prop. X X X I V. On ne sçau
faire aucune bonne action, ni s
monter par conséquent aucune ten
tion, sans amour. Or il n'y a po

d'autre bon amour que la charité... de sorte que la charité étant la grace, comme on l'a prouvé, il s'ensuit qu'on ne sçauroit faire aucune bonne action sans grace. [Ibid. ch. 11. de la grace & de la préd. p. 332. R. à la premiére De.]

Prop. XXXV. On a donc besoin de la grace & de l'amour de Dieu pour vaincre toutes les tentations? R. Cela est défini par les Conciles & ne se peut nier sans erreur. [Instr. Th. & M. sur l'Orais. Dom. Instr. 2. ch. 8. De. 7e. p. 99.]

Prop. XXXVI. Comment doit-on entendre que toutes les actions de la volonté naissent de quelque amour, puisqu'il y a tant d'autres mouvemens, comme de colére...? C'est que toutes ces passions naissent de quelque amour, & qu'elles sont bonnes ou mauvaises, selon qu'elles naissent d'un bon ou d'un mauvais amour... & qu'il n'y a que deux amours; celui de la créature, & celui du Créateur; c'est-à-dire la cupidité & la charité. [Instr. Th. & M. sur le Symb. To. I. ch. 11. de la gra-

ce & de la préd. p. 334. De. 2e.].

Prop. XXXVII. Ne parlant & n'agissant pas *toûjours* avec charité, il s'ensuit que l'on parle, & que l'on agit quelque fois par cupidité. [Ess. de M. To. 8. lettre 64. p. 41.]

Prop. XXXVIII. Nulle action n'est exempte de péché, quand elle a la concupiscence pour principe & non l'*amour* de Dieu. [Ibid. To. 5. Trait. 10. de l'empl. d'une M. des Novices. 2e. point §. 9. p. 260.]

Prop. XXXIX. Il faut que Dieu ou le diable régne en nous. *Il n'y a point de milieu... Dieu y régne... quand c'est par son esprit que nous agissons... Le diable y régne... quand ce n'est que la cupidité qui agit en nous...* [Ibid. To. 4. Trait. premier des 4. d. fins, l. 1. ch. 13. de la mort. p. 84.]

Prop. XL. Il paroît par cette doctrine de S. Paul... qu'il ne reconnoît que deux principes de nos actions, le vieil homme, ou l'homme renouvellé... Toutes les actions du vieil homme sont mauvaises... toutes celles du nouveau sont bonnes... il n'y en a

Point par conſéquent qui tiennent le milieu entre ces deux ſortes d'actions, parcequ'elles portent toutes le caractére du principe qui les produit. [Ibid. To. 13. ſur l'Ep. du 19e. Dim. après la Pent. n. 1. pagg. 151. 152.]

Prop. XLI. Il ne faut donc pas demander ſi on eſt obligé de rapporter toutes ſes actions à Dieu par charité & par amour. La queſtion eſt décidée par S. Paul.... Qui doute donc qu'il ne faille qu'elles ayent la charité pour principe, puiſqu'on ne rend le culte à Dieu que par la charité? [Ibid. To. 9. ſur l'Ep. du Dim. dans l'Octave de l'Epiph. n. 4. p. 314.]

Prop. XLII. Dieu qui n'eſt que charité eſt incapable d'approuver autre choſe que la charité. [Ibid. To. 10. ſur l'Ep. du Dim. de la Quinquag. n. 6. p. 75.]

Prop. XLIII. Rien de mercénaire & d'intéreſſé ne peut avoir lieu (dans le temple que Dieu veut avoir dans nos ames) puiſque Dieu eſt charité & qu'il ne peut approuver que la charité. [Ibid. ſur l'Ev. du Mardi de la premiere Sem. de Carêm. n. 8. p. 203.]

Prop. XLIV. Le motif de charité étant nécessaire dans toutes les actions, l'est par par conséquent dans la pratique de tous les Commandemens... Il n'y a point d'autre principe légitime que l'amour de Dieu. [Ibid. To. 13. sur l'Ev. du 17. Dim. aprés la Pent. n.8. p. 118.]

Prop. XLV. Comme elle (la Priére) auroit un autre principe que la charité ; elle seroit incapable de toucher le cœur de Dieu, qui ne se tient honoré que par la charité. [Trait. de la Priére, 1. Part. l. 3. ch. 1. vers la fin. p. 206.]

Prop. XLVI. Il (Dieu) ne se tient honoré que par la charité. [Ibid. 2. Part. l. 1. ch. 7. p. 53.]

Prop. XLVII. Toutes les vertus ne sont que divers mouvemens de l'amour de Dieu. [Ibid. l. 2. ch. 5. p. 101.]

Prop. XLVIII. Les vertus ne sont que l'amour de Dieu. [Instr. Th. & M. sur l'Orais. Dom. Instr. 6. ℟. à la 4e. De. p. 248.]

Prop. XLIX. On ne sçauroit... l'adorer (Dieu) sans l'aimer : ce qui

fait dire à S. Augustin, que Dieu n'est honoré que par l'amour. [Ibid. Instr. 7. c. 3. ℞. à la premiére De. p. 265.]

Prop. L. Il n'y a que l'amour de Dieu, qui puisse plaire à Dieu. [Inst. Th. & M. sur le Symb. To. 2. ch. 31. de l'Incarn. p. 205. ℞. à la 13e. De.]

Prop. L I. Comme Dieu n'approuve que ce qui est réglé par la vérité & qui a pour principe la charité ; la Vierge ne peut approuver dans qui que ce soit, que ce qui est fait par l'esprit de charité. [Instr. Th. & M. sur l'Orais. Dom. Instr. 7. ch. 7. ℞. à la 2e. De. p. 305.]

Prop. L I I. Si ces dévotions (des pecheurs envers la Ste. Vierge) n'ont pas la charité pour principe, elles sont mauvaises. [Ibid. 308. ℞. à la 6e. De.]

Prop. L I I I. On péche... en y assistant (au sacrifice de la Messe) sans les dispositions qui y sont essentielles, qui consistent dans l'amour & le desir des biens éternels pour lesquels il est offert. [Ess. de M. Tom. I I. sur l'Ep du Dim. de la Passion, n. 2. p. 136.]

Prop. L I V. La Foi... enferme toûjours quelque amour & quelque desir des biens éternels qu'elle nous propose. [Trait. de la Priére, I. Part. p. 2. de la Préface.]

Prop. L V. Il doit donc y avoir toûjours quelque amour renfermé dans toute Foi chrêtienne même informe ? ℟. Oüi, il doit toûjours y avoir quelque sorte d'amour dans la Foi, lors même qu'elle n'est pas jointe à l'amour de Dieu sur toutes choses.... & c'est dans cet état qu'elle s'appelle une Foi informe. [Instr. Th. & M. sur le Décal. ch. 1. de la Foi, To. I. p. 32. De. 4e.]

Prop. L V I. L'Esperance enferme donc l'amour de Dieu, puisqu'elle produit le desir sincére d'être uni à lui, & qu'elle nous fait gémir d'en être séparé ? ℟. Oüi, sans doute, & un amour très-gratuit. [Ibid. ch. 2. de l'Esper. p. 75 De. 5e.]

Prop. L V I I. *Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles.* (v. 24.)... Il ne les garde pas, parce qu'il est nécessairement dominé par la cupidité dont il préfére toûjours les desirs

aux Commandemens de Dieu. [Eff. de M. To. 12. sur l'Evan. du jour de la Pentec. n. 5. p. 113.]

Prop. LVIII. Celui qui n'aime point Dieu, n'appartient point à la Loi nouvelle. [Ibid. To. 4. Trait. 1. des 4. d. fins, l. 3. ch. 3. du Paradis. p. 206.]

Prop. LIX. Le seul défaut de cet amour intérieur qui rapporte tout à Dieu, fait qu'ils (les Chrêtiens) ne sont dans le fond que des esclaves & des enfans de l'ancien Testament, qui n'ont point de part à la Loi nouvelle. [Ibid. To. II. sur l'Ep. du 4e. Dim. de Car. n. 8. p. 15.]

Prop. LX. Tous ceux qui sont dominés par quelque amour plus fort que celui de Dieu... sont de vrais Idolâtres. [Trait. de la Priér. I. Part. l. 1. ch. 4. n. 7. p. 27.]

Prop. LXI. L'état du péché mortel... est toûjours joint à la domination du démon, non sur l'imagination & sur le corps; mais sur l'ame même; par laquelle il devient *le principe* de ses actions, il la remuë, il l'agite comme il veut; il la précipite en mille péchés, il assouvit pleine-

ment sa rage sur elle, & la traite comme un vil animal dont il dispose, & qui lui sert de joüet. [Eff. de M. To. 8. lettre 95. p. 283.]

Prop. LXII. Ils (les méchans) sont privés de tous les vrais biens.... ils sont le joüet des démons qui les dominent, qui les remuënt, qui les conduisent en enfer, & ils n'en voyent & n'en sentent rien. [Ibid. To. 4. Trait. 1. des 4. d.fins, l. 3. du Parad. ch. 6. p. 138.]

Prop. LXIII. Qu'est-ce donc qu'un pécheur, & un homme sans Dieu aux yeux de la foi, c'est-à-dire, dans la vérité?... C'est un homme réduit à l'extrémité de la pauvreté, puis qu'il est dépoüillé de toutes les vraies richesses, qui sont les spirituelles; qu'il a perdu tout ce que Dieu lui avoit donné dans son Baptême...C'est un esclave, non seulement de ses passions qui le dominent, mais du diable qui le posséde, qui habite en lui, qui le remuë, l'agite, le secouë, le fait agir à sa fantaisie. [Ibid. To. 2. ch. 7. Danger des entret. des hommes. 2. P. p. 107. 108.]

Prop. LXIV. Nous devons toûjours nous considerer à l'égard du

bien, comme de purs instrumens qui ne peuvent rien faire d'eux-mêmes, s'ils ne sont appliqués & remués de Dieu. Toute nôtre activité propre ne peut être que mauvaise. [Ess. de M. To. 12. p. 71. n. 8. sur l'Ep. du Dim. dans l'Octave de l'Ascension.

Prop. LXV. Que doit-on connoître touchant l'impuissance de l'homme à tout bien? ℞. On doit reconnoître que par nous-mêmes nous ne sçaurions faire autre chose que pécher. [Instr. Th. & M. sur le Décal. To. 1. de l'amour de Dieu comme justice, art. 8. §. 3. p. 332. De. 6e.]

Prop. LXVI. L'état du péché où nous sommes nés, enferme une corruption en quelque sorte infinie... Elle renferme une incapacité de tout bien. [Trait. de la Priére, I. Part. l. 3. ch. 2. pag. 208.]

Prop. LXVII. Ce néant de mérites propres, qui subsiste dans l'homme regeneré, même avec l'abondance des graces & des dons de Dieu, l'oblige de se regarder toûjours comme pauvre & dépourvû de tout bien. [Ess. de M. To. 9. sur l'Ep. de

la Messe du point du jour, n. 4. p. 175.]

Prop. LXVIII. Il (Dieu) ne nous vivifie pas en nous-mêmes. [Extrait. de la Priére, I. Part. l. 3. ch. 9. p. 274.]

Prop. LXIX. La seconde sorte de Chrêtiens sont ceux, qui n'observent la Loi de Dieu que par crainte... Ces Chrêtiens ne sont point distingués des Juifs, & doivent plûtôt passer pour Juifs que pour Chrêtiens. [Ess. de M. To. 9. sur le Dim. dans l'Octave de Noël, n. 2. p. 243.]

Prop. LXX. Ceux d'entre les Chrêtiens déchus qui observent extérieurement les Loix du Christianisme, mais par un esprit de crainte & par des motifs intéressés, sont effectivement de ces Juifs charnels qui n'appartenoient qu'à l'ancien Testament... Ainsi la division de l'ancien & du nouveau Testament... n'est pas tant une division de tems qu'une division de disposition. [Ibid. pagg. 245. 246. n. 4.]

Prop. LXXI. Celui qui observe quelque Commandement de Dieu par un autre motif que par celui de l'a-

mour de Dieu, péche-t'il...? ℟... Il péche contre le Commandement d'aimer Dieu, qui oblige de lui rapporter toutes ses actions. [Instr. Th. & M. sur le Décal. ch. 5. du Décal. en général. pagg. 23. 24. De. derniére, Tom. I.]

Prop. LXXII. Ceux qui s'abstiennent de faire quelque péché par la seule crainte de la damnation sans aucun amour de Dieu, sont-ils exempts de péché dans cette action? ℟. Ils ne sont pas exempts du péché qu'il y a à ne rapporter pas toutes ses actions à Dieu, & à n'agir pas par principe d'amour de Dieu actuel ou virtuel; car une action faite par la crainte des peines, n'a pas l'amour de Dieu pour principe, & par conséquent est défectueuse. [Ibid. ch. 2. de la crainte p. 100. De. premiére]

Prop. LXXIII. Mais cette crainte de Dieu quoique servile, n'est-elle point bonne absolument, & n'a-t-elle point quelques utilités? ℟... Elle empêche l'œuvre extérieure du péché, & par-là elle rend le péché moindre. [Ibid. p. 102. 103. De. 3e.]

Juin 1732.

Prop. LXXIV. Si un homme obſervoit tout le reſte du Décalogue, ſans aimer Dieu... on ne pourroit pas dire pour cela qu'il fût exempt de péché. Car il faudroit qu'il fît tout cela par quelque amour; & cet amour n'étant pas celui de Dieu, ſeroit néceſſairement celui de la créature ſans rapport à Dieu, & par conſéquent ce ſeroit un amour vicieux & déréglé. Il feroit tout cela, dit-on, pour éviter la damnation dont Dieu le menace... Il eſt facile de répondre que... qui ne craint que cette peine... n'aime que ſoi-même, & qui n'aime que ſoi-même, commet la plus grande de toutes les injuſtices qui eſt de n'aimer pas Dieu. [Eſſ. de M. To. 13. ſur l'Ev. du 17. Dim. après la Pent. n. 8. & 9. pagg. 118. 119.]

Prop. LXXV. Ceux en particulier qui ne ſont éloignés des actions criminelles que par la crainte, ſont néceſſairement *Hypocrites* en cette maniére. Car n'ayant point d'amour de Dieu, ils ne ſçauroient aimer que la créature... ainſi ils ſont bien éloignés de pouvoir être juſtifiés dans cet état;

puisque c'est celui que Jesus-Christ reproche aux Pharisiens, & pour lequel il les condamne comme *Hypocrites.* [Ibid. To. 10. sur l'Ev. du Mercr. de la 3e. Semain. de Car. n. 5. pagg. 440. 441.]

Prop. LXXVI. Une disposition ne peut être suffisante pour un Sacrement de la Loi nouvelle, tel qu'est la Pénitence, si elle n'appartient point à cette même Loi. Or il n'y a que l'amour qui appartienne à la Loi nouvelle. [Instr. Th. & M. sur les Sacremens, To. I. ch. 12. Instr. 4e. de la Pénitence, p. 185. ℟. r. à la 4e. De.

Prop. LXXVII. Il est nécessaire que la contrition naisse de l'amour de Dieu, afin que les œuvres qu'elle produit, ne soient pas des œuvres de ténébres. [Ibid. p. 187. ℟. 9e. à la 4e. De.].

Prop. LXXVIII. Les péchés de commission sont, par exemple... de recevoir volontairement l'absolution, lors qu'on ne se sent touché que par de purs sentimens de crainte, & de ne déclarer pas à son Confesseur cette disposition. [Ibid. ch. 40. pagg. 382. 383. ℟. à la 7e. De.]

Prop. LXXIX. Elle (la vérité] n'eſt que Loi ancienne , lors qu'elle n'eſt que dans l'eſprit ; mais elle devient Loi nouvelle & Evangelique , lors qu'elle eſt gravée dans le cœur. Nous ne ſommes que Juifs en la connoiſſant; mais nous ſommes Chrêtiens en l'aimant.[Trait.de la Priére,I.Part. l. 2.p. 161.n. 14.]

Prop. LXXX. Les Juifs n'ont point adoré Dieu véritablement , par ce qu'ils ne le ſervoient que pour des récompenſes charnelles. [Ibid. p. 26. n. 6.]

Prop. LXXXI. La Synagogue comme Synagogue , & avec l'appareil de toutes ſes cérémonies, *n'étoit qu'un* Peuple d'eſclaves deſtinés *ſimplement* à figurer la véritable Egliſe ... dont elle (la Synagogue) enfermoit déja quelques membres , qui appartenoient à la véritable Egliſe. [Eſſ. de M.To. II. ſur l'Ep. du 4e. Dim.de Car.p. 2. & 3. n. 1.]

Prop. LXXXII. Le chant eſt propre à la Loi nouvelle , & les Juifs ne l'ont pratiqué que comme figure des Chrêtiens. Il ne leur appartenoit

pas de chanter comme Juifs; parcequ'en cette qualité ils étoient vuides de la charité, qui doit être le principe des Priéres que l'on offre à Dieu en chantant. [Inſtr. Th. & M. ſur l'Oraiſ. Dom. Inſtr. 5. ch. 3. ℞. à la 15e. De. p. 198.]

Prop. LXXXIII. Cette grande & heureuſe nouvelle du Royaume des Cieux.. . . qu'il (Dieu) avoit tenuë cachée l'eſpace de quatre mille ans à toute la terre. [Eſſ. de M. To. 4. Trait. 1. des 4. d. fins, l. 3. du Parad. ch. 2. p. 196.]

Prop. LXXXIV. Les hommes avant Jeſus-Chrît.... n'avoient point la ſcience du ſalut. [Ibid. To. 6. penſées div. n. 86. p. 289.]

Prop. LXXXV. Dieu n'a fait l'ancien monde que pour faire loüer ſa puiſſance & ſa juſtice ; & il n'a créé le monde nouveau que pour faire loüer ſa miſéricorde. [Ibid. To. 10. ſur l'Evang. du 3e. Dim. de Carêm. n. 2. p. 394.

Prop. LXXXVI. Selon l'uſage Eccléſiaſtique, ce mot (Egliſe) ſignifie la ſociété des Saints, qui ſervent

Dieu sous un seul Chef, qui est Jesus-Chrît. [Instr. Th. & M. sur le Symb. To. 2. ch. 1. de l'Eglise. ℟. à la premiére Dᵉ. p. 410.]

Prop. LXXXVII. Cette même sainteté intérieure & véritable n'est-elle pas nécessaire à tous les particuliers, pour être membres de l'Eglise? ℟... C'est comme j'ai dit, une question de nom, qui dépend uniquement du sens qu'on enferme sous le nom de membres de l'Eglise. Car, si on n'y veut renfermer qu'une union extérieure; tous ceux qui sont *intérieurement* dans la communion de l'Eglise, sont membres de l'Eglise en ce sens; mais si on y renferme une union *intérieure*, ils n'en sont pas membres. [Ibid. ch. 3. p. 421. & 422.]

Prop. LXXXVIII. Dieu veut sauver *les élus*, mais il ne les veut pas sauver séparément, il les veut sauver, comme faisant tous ensemble un corps & une société qui est l'Eglise. [Instr. Th. & M. sur l'Orais. Dom. Instr. 7. ch. 6. ℟. à la 7ᵉ. Dᵉ. p. 299.]

Prop. LXXXIX. Dieu les essuyera

toutes quelque jour (les larmes de l'Eglise) lors qu'il l'aura transportée dans le Ciel. Elle n'y pleurera plus, parceque *tous* ses enfans seront sauvés. [Ess. de M. To. II. sur l'Ev. du Jeudi de la 4e. Sem. de Car. n. 5. p. 91.]

Prop. XC. Il n'y aura que ce jour (du Jugement dernier) qui délivrera parfaitement *toute l'Eglise*, & qui la mettra en une parfaite sûreté. [Ibid. To. 13. n. 7. sur l'Ep. du 18e. Dim. après la Pent. p. 133.]

Prop. XCI. L'Eglise en effet n'est presque plus composée que de monceaux de sable, c'est-à-dire, de membres secs qui ne sont point unis entre eux par l'union intérieure de l'esprit de Dieu, mais par un assemblage extérieur qui forme une espéce de société, qui s'entretient peu ; & qui est prête de se désunir au moindre souffle. [Ess. de M. To. 4. trait. 1. des 4. d. fins l. 3. du Parad. ch. 6. p. 236.]

Prop. XCII. Les Conciles Œcuméniques sont-ils infaillibles dans la décision des points de fait ? ℞. Le sentiment *ordinaire* des Théologiens jus-

ques-ici, eſt que les Conciles, même Œcuméniques, ſe pouvoient tromper dans la déciſion des points de fait, non révélés, tels qu'eſt, par exemple, celui de ſçavoir ſi les Lettres d'Honorius doivent être priſes au ſens hérétique des Monothélites, ou en un ſens orthodoxe & catholique. [*Inſt.* Th. & M. ſur le ſymb. To. 2. ch. 8. de l'Egliſe. De. 10. p. 466.]

Prop. XCIII. Doit-on conſeiller à tout le monde la lecture de l'Ecriture ſainte ? ℟. Dieu, ſelon la remarque des Péres, a fait écrire ſon Ecriture dans la vûë qu'elle pût ſervir de nourriture, & aux petits & aux grands. . . Dieu . . . a abaiſſé l'Ecriture juſqu'à la capacité des enfans qui ſont encore à la mamelle. [Inſtr. Th. & M. ſur le Décal. To. 2. Inſtr. 8. de la char. envers ſoi-m. ſect. 2. ch. 3. §. 1. art. 3. De. 2e. p. 227.]

Prop. XCIV. N'eſt-il point utile de ſe ſervir de la lumiére de quelque Directeur, pour choiſir les livres de l'Ecriture, qui nous ſont les plus propres ? ℟. . . C'eſt la pratique de tous les Monaſtéres bien réglés, de

ne faire point la lecture que par l'avis & l'ordre des Supérieurs, qui cependant ne doivent pas... ôter aux enfans le pain de la parole, que le Seigneur veut au contraire qu'ils leur mettent à la main... User d'une telle autorité, & exiger que les inférieurs y déférent, c'est vouloir dominer sur leur foi, & se servir de leur déference... pour leur ruïne. [Ibid. De. 3e. pag. 228.]

Prop. XCV. Quiconque souffre sur la terre, a mérité par le péché du premier homme les afflictions que Dieu lui envoie. [Ibid. To. I. de l'amour de Dieu comme justice. §. 3. ch. 2. ℞. à la 6e. De. p. 284.]

Prop. XCVI. On ne souffre rien en ce monde, que l'on n'ait mérité par ses péchés, & qui ne soit le reméde de ces mêmes péchés. [Ibid. To. 2. sect. 1. ch. 6. §. 3. de la char. envers soi-m. art. 1. p. 116. ℞. à la 4e. De.]

Prop. XCVII. JESUS-CHRÎT a été le seul qui a souffert comme innocent; aucun des autres ne peut s'attribüer ce privilége. [Ibid. p. 117.]

Juin 1732.

Prop. XCVIII. Quelque grande que soit l'utilité d'un Confesseur, elle n'est pas telle que sans ce secours on ne puisse se sanctifier dans les Monastéres. Car pendant les premiers siécles de l'Eglise, non seulement les Religieuses n'avoient pas de bons Confesseurs, mais elles n'en avoient point du tout, si-non pour les crimes qui sont rares dans les Religieuses bien réglées, & pour lesquels les bonnes Religieuses n'en ont jamais besoin, parcequ'elles n'en commettent point. [Esf. de M. To. 7. Lettre 17. p. 128.]

Prop. XCIX. Quoiqu'en général les actions d'un justifié soient plus méritoires, que celles d'un homme non justifié, il n'est pas vrai qu'elles soient toûjours plus propres à obtenir certaines sortes de grace.... Or la conversion ferme & durable ... s'obtient par l'humiliation d'une ame qui porte devant Dieu la confusion de son péché. [Instr. Th. & M. sur les Sacrem. To. 1. Instr. 4e. de la Pénit. ch. 31. dans la R. à la 3e. De. pp. 319. 320.]

Prop. C. Sur quelle raiſon eſt établie cette pratique de différer la Communion, après même qu'on a ſujet de croire qu'on a recouvré la grace ? R. 1mt, c'eſt pour s'en aſſûrer encore davantage.... 2mt, afin d'*acquerir plus de force* & de fermeté dans l'état de grace. [Inſtr. Th. & M. ſur les Sacrem. To. 2. ch. 9. De. 7e. p. 75. Inſtr. 5.]

En réfléchiſſant ſur ce grand nombre de Propoſitions fidellement extraites des Ouvrages de Morale du plus célébre des Ecrivains de P. R. on connoîtra aiſément qu'il a toûjours été très-attaché à la doctrine de l'Auteur des cinq fameuſes Propoſitions, & qu'il en a ſi bien pénétré le ſyſtême, qu'il l'a ſçu faire entrer juſque dans les matiéres les plus indifférentes. Ces Meſſieurs néanmoins n'ont pas toûjours eû pour lui la même conſidération, & il s'en plaint dans une de ſes Lettres. (1) *Depuis la paix de l'Egliſe*, dit-il, *j'ai été un certain Saint, à qui l'on offroit fort peu*

(1) Eſſ. de M. Tom. 7. Lettre 24. p. 168. *Juin* 1732.

de chandelle. C'eſt que ſa conſtant amitié pour Meſſieurs de P. R. ne lui fit point approuver aveuglément tous leurs ſentimens particuliers ; on le voit par une Lettre qu'il écrit à M. *Varet* (1) où il dit : » Je viens d'ap- » prendre de M. *de Brienne* une Hi- » toire bien affligeante : c'eſt que » M***. entretenant un jeune hom- » me d'eſprit qu'il n'avoit jamais vû, »& qu'il ne connoiſſoit point, lui a dé- » bité ſes ſentimens philoſophiques » ſur l'*Euchariſtie*, ce qui a fait con- » clure à ce jeune homme qu'il étoit » purement *Luthérien*..... Il eſt vrai » (continuë M. *Nicole*) que l'entê- » tement de ces Meſſieurs à publier » leurs ſentimens eſt la choſe du mon- » de la plus ſurprenante. Leurs opi- » nions particuliéres peuvent bien » leur ôter le ſcrupule, & leur per- » mettre d'embraſſer une Doctrine » condamnée par toute l'Egliſe ; mais » il eſt étrange qu'elles leur ôtent la » vûë des inconvéniens horribles où » ils s'expoſent, & où ils expoſent tous

(1) Ibid. To. 8. Lettre 84. p. 215.

» leurs amis... Il eſt impoſſible qu'ils
» ne ſoient bien-tôt découverts en ſe
» conduiſant de cette ſorte, & alors
» jugés vous-même de l'éclat que cette
» découverte fera ; du triomphe de
» ceux qui n'aiment pas la pureté de
» leurs ſentimens ſur d'autres points...
» En mettant à part la fauſſeté de ces
» opinions, il n'y a rien de plus viſi-
» ble qu'elles ne peuvent faire autre
» choſe, que de faire opprimer toutes
» les vérités & de la Grace, & de la
» Pénitence, & de la Morale, par la
» haine qu'elle attirera contre des per-
» ſonnes qui s'en diſent défenſeurs...
» On tâchera d'obtenir que le jeune
» homme n'en parle pas ; quoiqu'il
» ſoit bien difficile de retenir ſa lan-
» gue. Je ſçais auſſi d'autres perſonnes
» qui ſont ſcandaliſées au dernier point
» du P. N.. En vérité ces Meſſieurs
» en juſtifiant un peu les calomnies
» qu'on a répanduës contre leurs
» amis, ſe chargent étrangement,
» puiſqu'ils ſe rendent coupables en
» partie de toutes les ſuites qu'elles
» ont eûës ».

Le titre de la Lettre 83. apprend au

Lecteur que cette *opinion Philosophique de ces Messieurs* consiste à *expliquer la transubstantiation dans l'Eucharistie par l'union de l'ame de Jesus-Christ; avec la matiére du pain & du vin.* Je suis, &c.

FICHANT, *Prêtre du Diocése de Quimper.*

ARTICLE LV.

NOUVELLES LITTERAIRES

RELIGION. THÉOLOGIE. PIÉTÉ.

DE LONDRES. M. *Guillaume* BOWMAN, Maître ès Arts & Vicaire de Dewsbury, a publié un *Sermon* anglois qu'il a prêché le 15. Juin 1731. à la visite du Clergé faite à Vokefield dans la Province d'YORCK. Le sujet est que „ les traditions du „ Clergé détruisent la Réligion „ ; ce qu'il traite par beaucoup de recherches sur les fondemens & les raisons de ces traditions. Ce discours fait beaucoup de bruit : M. *Bovvman* prétend que ceux de l'Eglise Anglicane

opposent leurs traditions à la Loi de Dieu. Entre les prérogatives que leur ambition fonde selon lui sur les traditions humaines, il met leur mission & leur autorité : il avance que l'Episcopat, auquel il ne donne qu'une Institution Apostolique, n'est pas essentiel à l'Eglise de J. C. ; vû qu'il n'est pas nécessaire au salut, & qu'il ne confére pas les qualités nécessaires pour en remplir les fonctions. M. *Bovvman* trouve encore que le Clergé Anglican oppose ses traditions à la parole de Dieu, en ce qu'il s'attribuë un pouvoir législatif, & celui d'absoudre & d'excommunier : il soutient que depuis que les Souvérains sont chrêtiens, le pouvoir de porter des Loix leur est revenu comme à sa source ; & que de le laisser à l'Eglise, c'est détruire le fondement du gouvernement civil. Enfin il montre par les procédures Ecclésiastiques d'Angleterre, que le pouvoir d'absoudre & d'excommunier, émane de l'autorité civile.

De Milan. M. Saxi justifie dans une Dissertation ce mot du Ca-

moire sur les articles de *Sc*
qui servirent de fonds à l'C
ce Ecclésiastique *d'Anspach*
remberg. Il a achevé une hi
Réformation en ce païs.

De Londres. M. de la
niere avertit dans un ava
de sa traduction de la *Ré*
Platon, ou du Juste & de l'In
travaille, à démontrer la v
nécessité de la Religion c
par le *mal* qui se rencontr
dans l'Univers.

Le Docteur Sykes a p
réponse à l'apostille de la se
tie de la *défense de l'Ecritu*

Il y a ſous le titre d'*Alciphron* ou *le petit Philoſophe*, une Apologie de la Religion chrêtienne en ſept Dialogues, contre ceux qu'on appelle eſprits forts. *Alciphron: or the minute Philoſopher.* In 8°. 2. voll. 1732. chés *Tonſon.*

M. WATERLAND, Docteur en Théologie, a donné contre le livre de M. TINDAL du *Chriſtianiſme auſſi ancien que la création*, la 3e. *défenſe de l'Ecriture.* Il y achéve de répondre à ſon adverſaire ſur les paſſages de l'Ancien Teſtament, pour paſſer dans une autre brochure à ceux que le Docteur avoit tirés du Nouveau. Le même Auteur a publié un *Inſtruction au Clergé de Middleſex* dont il eſt Archidiacre, par laquelle il les exhorte à attaquer les eſprits forts, qui oppoſent & preférent la raiſon à la révélation, en leur faiſant voir que ce que les Philoſophes païens ont enſeigné ou connu de meilleur ſur la Religion & la Morale, ils l'ont pris des Juifs, & le doivent par conſéquent à la révélation.

Une Dame a donné au Public en Anglois ſes *recherches ſur l'évidence de*

la Religion chrétienne. In 8o. 1732.

Un Particulier, qui ne se nomme pas, fatigué d'entendre toûjours disputer sur les premiers points & le fondement même de la Religion, a donné un traité Anglois de l'*abus que l'on* fait du Christianisme, afin d'essayer, ajoûte-t'il, de mettre fin à toutes les disputes.

Les Sermons, que le Docteur TRAPP a prêchés en 1729. & en 1730. dans la Cathédrale de S. Paul, en conséquence d'une somme leguée à cette intention par Madame MOYER, sont imprimés in 8o. sous le titre, *The doctrine*, &c. c'est-à-dire, » la »doctrine de la très-Sainte Trinité ex» pliquée & prouvée, avec une répon» se aux objections que l'on fait » contre cette doctrine ».

DE GENEVE. Les dix-huit volumes théologiques *in folio* de SUAREZ ont été mis en abregé par le P. NOËL de la même Compagnie que le sçavant Auteur. Il les a rédigés en deux volumes *in folio*, dans lesquels il comprend pour supplément à ce que *Suarez* n'avoit point traité; prémiere-

ment, l'abregé du traité du P. Lessius *de justitiâ & jure*; secondement, celui du traité du P. Sanchez *de matrimonio*. Cet Ouvrage du P. Noël paroît pour la premiére fois chés les Fréres de Tournes.

De Naples. Le R. P. *Thomas Marie* Alfani, de l'Ordre des Fréres Prêcheurs, a fait imprimer ici un livre de piété intitulé: *Il celeste principato di san. Michele Arcangiolo come segnifero della croce potente in tutte le nostre occorenze, con un appendice di varii modi di venerarlo contro il tremuoto e le tempeste.*

De Paris. On a publié des *Instructions chrêtiennes sur les souffrances*, par M. l'Abbé ***. *Des considérations chrêtiennes d'un homme qui veut sérieusement travailler à son salut.* Un dixiéme tome de *Sermons choisis sur les Mystéres, la vérité de la Religion, différens sujets de Morale Chrêtienne.* Chés les Libraires de ruë S. Jacques, *Alix* au Griffon; *Babuty* à S. Jean Chrysostome; & *Lottin* à S. Yves.

De Lyon. *La voye étroite qui conduit à la vie marquée dans les huit Béa-*

titudes, avec les moyens pour les acquerir, & les priéres pour les demander à Dieu. Par le R. P. BARBAZA, Religieux de l'obſervance de S. François. In 12. 1731. chés Claude *Journet.* On voit par le tître de cet Ouvrage, quels ſont les avantages que l'Auteur s'eſt propoſé de procurer à ſes Lecteurs.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

D'ANGERS le 6. de Février 1732. » Le P. DUFROU de l'Oratoire, Pro»feſſeur de Rhétorique au Collége »de cette ville, prononça lundi der»nier une Oraiſon, qui mérite peut»être que vous en faſſiés mention dans »les *Mémoires de Trevoux.* Le ſujet »fut expliqué dans un programme en »ces termes : *cur nullum Scriptorem »optima nota Hiſtoria Gallica habeat, »dicet Orator Andegavenſis.* Je ne fais »aucune réflexion ſur ce tître : les »idées qu'il fait naître à l'eſprit, ſont »trop naturelles ; & je croirois faire »tort à vôtre pénétration, en m'arrê»tant à vous les expoſer. L'Orateur »qui a véritablement du goût pour la »belle latinité, & qui penſe effective-

„ment avec esprit, débuta par la cri-
„tique de *Philippe de Comines*, de M.
„*de Thou*, de *Mezerai*, & du P. *Da-*
„*niel*. Il n'eut pas plûtôt relevé quel-
„ques défauts de *Mezerai*, qu'il ajoû-
„ta : mais à Dieu ne plaise que je
„veüille ôter la couronne de dessus la
„tête de cet illustre Historien, pour
„en orner le front de son misérable
„plagiaire le P. *Daniel* Jésuite, qui
„a plûtôt corrompu nôtre histoire qu'-
„il ne l'a écrite. Voici comme il an-
„nonça la division de son discours.
„Quand je fais réflexion que tous les
„bons Historiens ont vêcu dans un
„Etat populaire ou Républicain, j'ai
„cru entrevoir la cause pourquoi nô-
„tre histoire avoit été écrite d'une ma-
„niére si imparfaite. Deux qualités
„sont absolument nécessaires à un bon
„Historien, l'éloquence & la sincéri-
„té, *eloquentiam & fidem* : or dans
„un Etat monarchique tel que celui
„de la France, l'éloquence & la sin-
„cérité manquent absolument à un
„Historien. Tel est le champ que l'O-
„rateur s'est ouvert : jugés, M., s'il
„n'est pas juste & judicieux. Il a dit

„de fort jolies choses sur le premier „point, mais peu solides comme vous „le pouvés croire, & fort deshono„rantes pour l'Etat. Le second point „a été plus détaillé. Selon lui trois „obstacles insurmontables empêchent „un François d'écrire l'histoire de son „Païs avec la fidélité & la sincérité „nécessaire. Le premier, l'ignorance „où il est de ce qui se passe dans le „cabinet du Prince : le second, la „flatterie ou la haine aux quelles il se „trouve nécessairement livré, selon „qu'il est bien ou mal affecté envers le „Gouvernement : le troisiéme, la „Religion chrêtienne dont il fait pro„fession. Vous aurés de la peine, M., „à croire ce que j'ai l'honneur de „vous mander : rien cependant n'est „plus véritable. Pour vous dire un mot „de la conclusion de son discours, il „a fini brusquement par un éloge ou„tré de l'Histoire de *Mezerai*, & par „un souvérain mépris pour celle du P. „*Daniel*. Tandis que l'on aura le cœur „François (ce sont ses propres paro„les que je ne fais que traduire) tan„dis que l'on conservera quelque zéle

„pour l'amour de la vérité, & pour le „maintien de nos libertés, on lira toû- „jours avec plaisir l'Ouvrage de *Me- „zerai* : au lieu que l'on n'aura que „du mépris pour celui du P. *Daniel*, „homme aveuglément livré aux pré- „ventions ultramontaines, & indigne- „ment attaché à l'intérêt de sa Socié- „té. Après quoi est venu tout de suite „le *Dixi* „.

„ Messieurs de cette Université „ n'ont pu s'empêcher de censurer le „ Discours du Professeur de Rhétori- „ que. Je suis persuadé que vous trou- „ verés que l'Auteur a été trop ména- „ gé dans la censure que je vous en- „ vois. *Existimamus aliquas proposi- „ tiones, si disjungantur à sermonis con- „ textu, suspicionem mali animi injice- „ re potuisse : verùm si eadem pensentur „ prout in orationis serie jacent, ma- „ litiæ suspicio diluitur : Orator tamen „ monendus est ut cautior sit.*

De Paris. Le *Mémoire de M.* Meynier *touchant la meilleure métho- de d'observer sur mer la déclinaison de l'aiguille aimantée, ou la variation de la boussole*, n'ayant point concouru

pour le prix proposé en 1629. par l'Académie Royale des Sciences, par un contretems fort innocent ; le sçavant Auteur, Ingénieur du Roi pour la Marine, & ci-devant Professeur Royal d'Hydrographie au Havre, pour tout réparer, l'a fait imprimer. In 4°. chés *Guerin* 1732.

D'AMSTERDAM. *Petri* BURMANNI *Oratio pro Grammaticis*. Le paradoxe est un peu violent : M. *Burmann* prétend *prouver que les Critiques sont les meilleurs chrêtiens, & les plus honnêtes gens du monde*. C'est dommage que cette Piéce pleine d'esprit soit gâtée par les injures, qu'il vomit contre des Nations entiéres, & qu'elle serve par-là de preuve contre la proposition qu'il falloit établir.

DE PARIS. Messieurs de l'Académie Royale des Sciences proposent pour le prix d'Astronomie Physique de 1734. le même sujet qui avoit été proposé pour 1732; parceque les compositions qui lui ont été adressées sur la matiére, & qu'ils loüent d'ailleurs, n'avoient rien d'assés précis, ni d'assés clair sur l'objet, pour que le prix dût

être adjugé à aucune. Le ſujet eſt : „ Quelle eſt la cauſe Phyſique de l'in- „ clinaiſon des plans des orbites des „ planétes , par rapport au plan de „ l'Équateur de la révolution du Soleil „ au tour de ſon axe ; & d'où vient „ que les inclinaiſons de ces orbites „ ſont différentes entre elles „ ? Le prix ſera cette fois de 5000. liv. ſuivant les diſpoſitions du fondateur feu M. *Roüillé de Meſlay*, ancien Conſeiller au Parlement de Paris. Les compoſitions déja venuës concourront, ſoit que les Auteurs les retouchent, ou les renvoyent telles que l'on vient de dire qu'elles ſont. On en reçevra juſqu'au premier Septembre 1733. & l'on proclamera la Piéce qui aura remporté le prix, dans l'Aſſemblée publique d'après Pâques 1734.

Histoire Naturelle.

De Londres. *L'Hiſtoire naturelle des Oiſeaux. In* 4°. Ce ſont 101. planches gravées, où les figures ſont deſſinées & enluminées d'après des Oiſeaux vivants : le nom de chaque Oi-

ſeau eſt marqué en Anglois & en Latin, & l'on y a joint des remarques & des explications. L'Auteur eſt M. *Eleazar* ALBIN, qui a donné ci-devant une *hiſtoire naturelle des Inſectes*. Chés *Innys*, *Clarke*, & *Brindley*.

DE PARIS. Le Pere LE BRETON, Miſſionnaire D. L. C. D. J. fait part aux curieux en Botanique, des deſcriptions d'un bon nombre de plantes de l'Amérique les plus dignes d'être connuës par les excellentes vertus, qui en font éprouver l'utilité par une expérience journaliére. L'Auteur, toûjours mécontent des premiers Botaniſtes, qui „ ſans ordre, ſans ré„ gle, ſans principes ſûrs & autoriſés, „ ont tracé de pure fantaiſie les por„ traits des Plantes „ a ſuivi pour modéle „ l'incomparable M. *Pitton Tour*„ *nefort*, en travaillant d'après natu„ re ſur des originaux, dont la plû„ part ſont à peine connus aujour„ hui de bien peu de curieux „. Il parle au reſte aux perſonnes initiées dans la Botanique, & c'eſt pour cela qu'il ne rappelle point ſon Lecteur aux premiers élémens. Nous préſen-

terons ses descriptions dans l'ordre alphabétique, afin qu'il soit plus facile à chacun de rencontrer ce qu'il cherche, & d'herboriser dans ce champ.

Abel Mosch. La tige de cette plante est ronde, tendre, moëlleuse en dedans, & veluë par tout en dehors, sans excepter ni ses feüilles, ni ses fleurs, ni ses fruits: elle s'éléve jusqu'à la hauteur de trois à quatre piés, lorsqu'elle n'a point d'appui; mais quand elle est soutenuë par quelque lienne ou arbrisseau, elle peut monter jusqu'à 7. ou 8. piés.

Sa feüille est assés large à l'endroit, où son pédicule, qui est au moins de 3. à 4. pouces de longueur, commence à la nourrir; car c'est-là qu'elle se recourbe des deux côtés, pour y forformer deux coudes ou pointes; & de-là elle diminuë jusqu'au bout qui est fort pointu, en façon de fer à lance. Tout son contour est tant soit peu dentelé.

Sa fleur est faite en forme de calice évasé, & composé de cinq feüilles arrondies dans leurs extrémités, &

rangées en volute, dont les parties d'en haut sont d'un jaune pâle, mais gai. Le bas ou le fond est d'un rouge foncé, lisse, & purpurin des plus beaux qu'on puisse voir. Du milieu appellé *culier*, s'éléve un pistile ou pistil, dont le sommet est blanc, chargé de quantité de bouquets poudreux, ou grainés de jaune. Deux pellicules enveloppent cette fleur: l'une est découpée par languétes; l'autre est d'abord entiére pour contenir sa fleur en état; mais elle se déchire ensuite en un seul endroit, lorsque la fleur est entiérement épanoüie.

Son fruit est de figure pyramidale, à cinq angles saillants, dont les faces sont rentrantes, & couvertes de poils roides & piquants, lors qu'ils sont secs. Sa base, qui appuïe sur la queüe, s'y retressit en s'y arrondissant: il contient beaucoup de graines faites en façon de rognon, applaties de deux côtés, qui exhalent une odeur douce & agréable, à peu près semblable à celle du musc. C'est pour cela qu'on lui a donné le surnom d'herbe ou d'arbrisseau au

musc, ou d'ambréte.

Au reste cette admirable qualité se perd avec le tems, si on na pas le soin de les bien envelopper. Pour les faire sentir, il faut les frotter rudement entre les mains : on perce les graines pour en faire des chapelets de senteur; ce Simple est une espéce d'Alcée.

Abrus alpini, espéce de Réglisse. Quoique les tiges de cette plante soient foibles & naturellement rampantes; cependant à la faveur de certains filets ou tenons, qui s'attachent aux arbres voisins, elles s'élévent bien haut.

Ses feüilles sont petites, ovales-allongées, & posées deux à deux alternativement le long de leurs vergétes : elles ressemblent fort à celles du Tamarind, à cela près qu'elles sont moins épaisses.

Sa fleur est papillonnée comme celle des pois ordinaires, de couleur blanche avec une legére teinture de rouge. On trouve toûjours beaucoup de fruit sur ce Simple:ce sont des gousses moins longues que celles des pois de France, & leur cosse est de couleur gris-blanc.

Quand elles ont acquis leur maturité, elles s'ouvrent d'elles-mêmes, & alors elles montrent des graines admirables par l'éclat vif de leurs couleurs, mi-parties rouge & noire.

Si on machicote les feüilles de cette plante, le ſuc qu'on en tire eſt doux comme celui de la Regliſſe commune : elles déſaltérent beaucoup, & l'on en fait des ptiſanes excellentes pour la poitrine. Ses ſemences fort dures ſont propres à faire des Roſaires, des Colliers, & des Braſſelets.

Acacie Poincyade. C'eſt avec beaucoup de raiſon que les curieux eſtiment la fleur que porte cet arbiſſeau, qui pour avoir fait les délices de feu M. *de Poincy*, ſi fameux dans l'un & l'autre monde par la conduite admirable, qu'il a tenuë lorſqu'il étoit Général dans l'iſle de S. Chriſtophle, en a reçû le nom.

Rien en effet de plus joli que ſa conformation, ni de plus beau que ſes couleurs diverſifiées : voici comment elle eſt faite. Sur un long pédicule s'éléve un gros bouton, qui en s'épanoüiſſant offre à la vûë une eſpéce de

Roſe, compoſée de dix feüilles, & d'une aigréte ou floccon d'étamines rouges très allongées. Les cinq premiéres feüilles, qui appuient ſur le calice, ſont ovales, à peu près égales, & ſemblables en tout : leur couleur eſt un mêlange agréable de rouge & de jaune. Quatre autres feüilles poſées en croix, dont les queües ſont étroites, & qui s'élargiſſant reſſemblent à des palétes, forment la Roſe avec une cinquiéme feüille bien plus petite, qui s'éléve en l'air à l'oppoſite du piſtile accompagné de ſes filets ou étamines. Toutes ſont friſées à leur contour ; leur couleur fonciére eſt d'un jaune de citron, ſemée de veines d'un rouge de feu vif & éclatant.

Son fruit eſt une ſilique applâtie, ſéche, tanée, dans les cloiſons de laquelle il y a des ſemences, ou eſpéces de faiſoles à flancs comprimés, de couleur brune ou fauve, dures comme de la corne.

A parler à la rigueur, ce Simple ne doit point être mis au rang des vrais *Acacies* ; quoique M. *de Surian*, Docteur en Médecine de Marſeille, ait

jugé à propos de l'y mettre, parcequ'il eſt épineux. Ses feüilles reſſemblent à celles du *Tamarind*, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont ovales - oblongues ; & il faut beaucoup d'attention pour ne pas y être trompé. On doit éviter de dormir à l'ombre de cette plante, parceque ſon odeur forte & déſagréable cauſe mal à la têtè.

Acacie Aconoüa. C'eſt le véritable Acacie dont les anciens Auteurs parlent tant, & qui eſt ſi peu connu aujourd'hui. Il s'éléve en buiſſon ou arbriſſeau juſqu'à la hauteur de 8 ou 10 piés. Son bois eſt dur, peſant, jaunâtre, à écorce brune : ſes feüilles ſont extrêmement petites, rangées deux à deux ſur des côtelétes. Sa fleur eſt d'un beau jaune & d'une odeur charmante ; on en tire par l'alembic une eſſence très eſtimée en Europe.

Pour ce qui eſt de ſa figure, c'eſt une ſorte d'entonnoir orné d'étamines ; & pluſieurs ſont joints enſemble en ombel. Le piſtile produit un fruit en ſilique ; l'entre-deux des coſſes contient un ſuc ou gomme qui teint en noir. Ses ſemences ſont en façon de

pois aussi durs que la corne. De son tronc & de ses branches sortent des larmes styptitiques ou astringeantes, qui entrent dans la composition de la thériaque, & qui guérissent du flus de ventre.

Acacie, *Acouoüa*, *Amoroua*. Les François appellent ce Simple par antiphrase *Amourette*, soit par corruption du mot Indien *Amoroua*; soit parceque ses tiges sont hérissées d'épines, qui se font sentir vivement à ceux qui s'en approchent de trop près. Cette plante n'a point d'autre usage, que de préserver les terres cultivées du ravage des Bestiaux. Ses feüilles souffrent durant la nuit & aux tems pluvieux, les mouvemens de systole & de diastole, c'est-à-dire, qu'elles ont coûtume de s'approcher & de s'éloigner les unes des autres réciproquement.

Sa fleur tire sur le jaune-pâle : elle est de même figure que la précédente, & son odeur est fort musquée. Ses siliques sont très minces, larges de plus d'un pouce, & longues d'un demi-pié & davantage. Ses graines lustrées & applaties sont de couleur d'ardoise.

Acacie, Tobocora. Quoique M. *de Surian* n'ait pas reconnu cet arbrisseau pour un vrai *Acacie*, il le place pourtant hors de rang à la fin de son catalogue. Ce Simple croît sur les bords des falaises qui régnent le long de la mer. Dés le pié ou la souche il se partage en plusieurs branchages très-feüillus ; son écorce est roussâtre, le bois en est dur. Ses feüilles sont attachées sur un pédicule quatre à quatre, & non pas deux à deux, comme le dit M. *de Surian* : leurs queües sont courtes, & leur figure tire sur l'ovale, de telle sorte que la principale nervure est cintrée exprès, pour produire alternativement les mouvemens de diastole & de systole.

Sa fleur est de couleur gris de lin, de la tournure des autres ; son fruit est une silique ondulée, lisse & teinte en dehors d'un rouge foncé ; en s'ouvrant elle se contourne en volute ou vis irréguliéres, & offre aux yeux des graines très noires & luisantes, de figure approchante d'un cœur, & attachées à leurs cosses par une espéce de toque molasse, succulente, d'un rouge de

eu très-beau. Cette plante eſt véni-neuſe, & l'on doit s'en défier comme d'un poiſon.

Acajou. Voici le meilleur de tous les arbres des Iſles occidentales de l'Amérique, pour faire des Canots ou Pirogues propres à naviguer ſur mer & dans les riviéres ; parcequ'il n'en eſt point qui croiſſe plus gros, plus droit, plus haut, & dont le bois ſoit plus aiſé à travailler : outre que flottant de ſa nature ſur l'eau, il met par-là hors de danger ceux qui l'emploient à cet uſage. Ce qui le fait encore eſtimer beaucoup & rechercher avec ſoin, c'eſt qu'il eſt excellent pour faire des meubles. Comme il eſt amer, il n'eſt point ſujet aux vers ou inſectes, qui gâtent & mangent les autres bois. Il a encore cette qualité, qu'étant ſec il exhale une odeur qui fait plaiſir.

Ses feüilles ſont médiocres, une fois plus longues que larges, terminées en pointe, & attachées deux à deux à des vergétes. Si on les manie un peu fortement, elles rendent auſſi-tôt une odeur d'ail très déſagréable, le fruit ſent de la même maniére.

Ses fleurs croiſſent en grape : ce ſont des roſétes blanches à cinq feüilles oblongues. Le piſtile devient un fruit ovale, dur, & à coque ligneuſe, rouſſâtre, ſemée de points blancs : il s'ouvre en cinq parties, & forme comme une étoile, dont le centre eſt occupé par un *placenta* à cinq angles aigus. Les ſemences ſont poſées les unes ſur les autres dans les rainures : ce ſont de petites amandes aplaties, & envelopées dans une pellicule mince, plate, & allongée.

On trouve ſouvent attachés à ſon tronc & à ſes groſſes branches, des grumeaux ou larmes de gomme, claire, nette, tranſparente, & de différentes couleurs, ſelon que ces grumeaux ſont plus ou moins cuits par le ſoleil.

Acajou, Pommier. De l'aveu de tout le monde, le fruit que porte cet arbre, eſt l'un des plus beaux & des meilleurs de l'Amérique : c'eſt une eſpéce de pomme au langage du Public; mais ſelon les Botaniſtes modernes, il doit être mis dans un genre particulier, dont il y a pluſieurs ſortes. Son

écorce unie & liſſe eſt teinte de verd, de jaune, de vermillon, avec un éclat merveilleux. Sa ſubſtance eſt molaſſe, aqueuſe, ou pleine d'un jus aigrelet, très rafraichiſſant, & bon pour l'eſtomac : on en fait d'excellentes confitures pour les malades. Ce fruit a cela de particulier, que ſa ſemence, qui eſt une noix faite en façon de rognon, n'eſt point renfermée en dedans, comme aux autres fruits, mais attachée en dehors au nombril ou bout d'en bas. On eſtime fort ſon amande à cauſe de ſon goût fin ; on la mange après l'avoir fait griller comme un maron, ou ſimplement telle qu'elle eſt en guiſe de cerneau. Entre les cloiſons qui compoſent la coque & qui l'envelopent, on trouve une huile ſi cauſtique, qu'en moins de 24 heures elle conſume l'acier du couteau qui l'a entamée. Les habiles gens s'en ſervent avec des correctifs, pour ôter les taches ou rouſſeurs du viſage.

Il coule de cet arbre une gomme très tranſparente & fort abondante, qui prend pluſieurs couleurs : elle eſt anodine & pectorale. Sa feüille eſt

grande, ferme, & ovale, empreinte de couleurs variées, vives & éclatantes. Sa fleur a la figure d'un calice découpé en laniéres à l'orifice : elle répand une odeur très ſuave. Les Indiens écraſent ſa pomme, & en font un breuvage délicieux à boire, qu'ils nomment *Oüikou.* Sa racine boüillie avec du capillaire & un peu de ſucre, eſt bonne pour une toux ſéche, ou pour une oppreſſion d'eſtomac ; on en doit prendre un grand verre le ſoir, & autant le matin à jeun.

Achourou, bois d'Inde. Entre les arbres de l'Amérique, celui que les Karaybes appellent *Achourou*, & les François *bois d'Inde*, eſt l'un des plus beaux, ſoit pour ſa grandeur, car il y en a de 40 à 50 piés de haut ; ſoit pour ſon ombrage, ſe dépoüillant rarement de ſes feüilles très ſucculentes, & fortement attachées à ſes branches. On peut ajoûter qu'il eſt un des meilleurs, tant à cauſe que ſon bois étant dur, aiſé à polir, preſque incorruptible, & d'une couleur rouge très agréable, ſert admirablement à toutes ſortes d'ouvrages de menuiſerie & de charpente, que parceque ſes feüilles

: ſes fruits ayant un goût & une
deur aromatique, entrent dans tous
:s aſſaiſonnemens des viandes, & leur
onnent beaucoup d'agrément. La dé-
oction de ſes feüilles eſt bonne auſſi
our les nerfs, ſoulage les paralyti-
ues, & fait déſenfler les hydropi-
ues.

Sa fleur eſt petite, blanche, à cinq
eurons qui ſe replient en dedans : el-
:s ſont poſées ſur un calice, qui eſt
ttaché à un court pédicule. Son fruit
ſt une eſpéce de baye, plus ovale que
onde, de la groſſeur d'un médiocre
rain de raiſin. Sa couleur eſt d'un
iolet ſombre, tirant ſur le noir ; l'é-
orce en eſt unie. Sa ſubſtance eſt mo-
uſſe, aqueuſe, d'un goût fin, & qui
emplit la bouche d'une odeur de gi-
ofle & de canelle ; il aiguiſe l'appétit.
a graine eſt faite en rognon. Sa coque
ſt mince & verdâtre ; le dedans eſt
ne matiére fort odoriferante, d'un
iolet obſcur.

On diſtingue aiſément par leur port
: leurs feüilles, deux ſortes de bois
'Inde qu'on nomme auſſi laurier. Le
remier s'éléve en pyramide ; toutes

parallèles entre elles, & p
deux extrémités. Le ſecon
pour parler ainſi, éparpi
de-là ſes branchages, ce
che de croître ſi haut à be
que l'autre. Ses feüilles ſo
petites, de figure ronde c
de même tiſſure. Ses fleurs
ſont tout ſemblables au
Lorſque les Perroquets, l
& autres oiſeaux vont ma
yes; alors ils ont la chair
ſont d'un goût amer.

Acomas. Les Iſles prod
ſieurs ſortes d'*Acomas*, q
leur mérite; mais le plus e
lui qu'on ſurnomme de *S.*
parceque cette Iſle en port

hauteur & grosseur : souvent son tronc est unique, & d'un jet sans branches jusqu'à la cime, qui est extrêmement touffuë.

Ses feüilles sont grandes, très-lisses, d'un verd naissant clair, gai & luisant, legérement dentelées le long des bords, pointuës par les deux bouts; ridées en quelques endroits à cause des nervures. Son bois est jaune-pâle en dedans, dur, liant, à l'épreuve des fourmis blancs, ou insectes de bois, qui rongent entiérement & d'une maniére surprenante, toutes les maisons de charpente faites de plusieurs autres sortes d'arbres; mais qui ne font que leur simple trace sur la superficie de celui-ci, sans pouvoir l'endommager davantage. C'est pour cette raison qu'on le recherche avec grand soin, & qu'on l'employe plus volontiers dans tous les Ouvrages, qu'on souhaite être de durée : il se travaille d'ailleurs aisément, & il est rare qu'il se fende.

Sa fleur est une rose simple, assés blanche, dont le pistile avec le calice produit un fruit en façon de prune,

d'une moïenne grosseur ; sa pelure ou écorce en sa maturité est jaune-orangée : sa chair est molasse, d'un goût doucereux & mêlé d'amertume. Son noïau est gros-ovale : la coque en est dure, cassante ou brusque, luisante d'un brun tirant sur le fauve ; le nombril est en cœur, d'un blanc sale, chagriné : l'amande en est huileuse.

Acouléron. Cierge. *Melocactus.* Le premier nom est *Karaïbe*, le second François, & le troisiéme Latin. Cette plante est très-épineuse, & croît dans les rochers ou falaises du bord de la mer. Sa tige est de la grosseur du bras, canellée, ou à plusieurs angles hérissés d'étoiles ou floccons de fines épines cassantes : souvent elle s'éléve toute droite jusqu'à la hauteur de 12. ou 15. piés ; sa figure lui a fait donner le nom de *Cierge* ou de *Torche*

Sa fleur est une belle rose à fleurons blancs, dont le calice devient un fruit en façon de figue commune, de couleur mêlée de jaune & de violet. Sa chair est bonne à manger, elle arrête le flus de ventre. Ses semences sont petites, noires & luisantes. La subs-

tance molaſſe de ce Simple, mondée de ſes épines, & appliquée en cataplame, diſſipe les tumeurs ou enflûres.

Adiantum, Capillaire. Ce Capillaire croît juſqu'à la hauteur de trois piés; il eſt fort branchu; ſes tiges ſont rondes, liſſes, d'un beau noir luiſant, fort grêles, c'eſt-à-dire, formées de filets en forme de cheveux; & c'eſt de-là que lui vient ſon ſurnom. Ses feüilles ſont aſſés grandes, d'une figure carrée irréguliére : deux de ſes côtés ſont tirés en lignes droites, les deux autres ſont frangés ou dentelés. Elles ſont minces, fermes, ſans aucune groſſe nervure, toutes compoſées de filets allongés : on les fait infuſer dans de l'eau chaude pour en tirer le ſuc, ou bien on en fait un ſyrop fort ami de la poitrine & fort rafraichiſſant.

Cette Plante ſe trouve attachée aux falaiſes ou rochers, qui régnent le long des ravines arroſées de ruiſſeaux ou de fontaines. Comme ce Capillaire croît en abondance dans les forêts de Canada; pour le diſtinguer

des autres eſpéces, les Marchands qui le débitent, l'appellent communé- *Capillaire de Canada.*

Abiphy. Corallodendron. Ceratia, Bois immortel. La facilité ſurprenante avec laquelle cet arbre ou arbriſſeau reprend en terre, ou de bouture, ou même de ſimples tronçons coupés ſans façon, lui a fait mériter cet éloge de *Bois immortel*. Il croît juſqu'à la hauteur de douze ou quinze piés : ſon tronc & ſes branches ſont clair-ſemés d'épines, ſon écorce eſt blanchâtre; ſon bois poreux, & la moëlle remplit ſon cœur.

Ses feüilles viennent trois à trois attachées à de longs pédicules; elles reſſemblent fort au fer d'une pique, étant arrondies vers la quëue, & terminées en pointe par l'autre bout; elles ſont fermes & liſſes. La groſſe nervure paſſe juſtement par le centre de celle du milieu, & la diviſe également; les deux autres étant partagées inégalement ont un côté plus grand.

A l'extrémité des branches il porte des bouquets de fleurs, qui frappent extraordinairement les yeux par leur

éclat : chacune n'eſt qu'une membrane aſſés épaiſſe, longue de deux bons pouces, large de trois à quatre lignes, formée en façon de foureau d'épée, je veux dire, enflée un peu par les côtés, avec un dos arrondi, retrouſſé par l'extrémité de la pointe, les deux lévres ſe reſſerrant de l'autre part en trenchant, de la figure à peu près d'un ſabre. Dans cette membrane enveloppée dans un calice ſolide teint de couleur verte & rouge, on remarque dix étamines groſſes comme une moïenne épingle, droites, fermes, blanches par en bas, & rouſſes par en haut, aïant chacune un ſommet double qui exprime au naturel le bout d'une hallebarde : ce qui fait toute la beauté de cette membrane, c'eſt ſa couleur vive d'un rouge de feu, ou de vermillon merveilleux.

Le Piſtile devient une ſilique longue de plus d'un demi pié ; dans laquelle ſont contenuës des graines toutes ſemblables à des faiſoles. Il y a de deux ſortes de *Bois immortel* : l'une porte des ſemences toutes rouges, l'autre mi-parti de rouge & de noir ; les

unes & les autres sont très-belles, dures comme de la corne. On se sert très-avantageusement de ces arbres pour fixer les bornes des habitations voisines; on en fait aussi d'excellentes lisiéres le long des terres qu'on cultive, parceque croissant bien vîte, ils les mettent à couvert des bestiaux qui pourroient sans cela les endommager beaucoup.

Corallodendron, c'est ainsi que quelques Auteurs le nomment à cause de son fruit ou semence rouge comme du Coral. A saint Domingue on l'appelle *Glassier*. M. *de Surian* le décrit ainsi : *Ceratia spinosa & siliquosa, arbor trifolia flore coccineo. An coral arbor Clusii ? . . . . . . Glassier.*

Aboüai. Ce nom d'*Aboüai* est Indien : il signifie un arbrisseau qui croît de la hauteur de 8. à 10. piés, & qui pousse plusieurs branches, qui sont couvertes d'une infinité de feüilles étroites & longues, c'est-à-dire, de trois à quatre lignes de largeur sur près d'un demi pié de longueur, très-vertes, lisses, & luisantes par le dessus, moins colorées en dessous, terr-

minées en pointe par les deux bouts ; posées ensemble en forme de touffe à l'extrémité des branchages.

Cette plante a l'écorce unie, blanchâtre ; son bois est cassant ; elle est pleine de lait. Sa fleur est une espéce de clochéte longue d'environ trois pouces, de couleur jaune, gaye & orangée, dont l'orifice est découpé en cinq parties égales, presque jusqu'au tiers de sa longueur ; de sorte qu'étant épanoüie elle est de la largeur de la main, & figure une très-belle étoile : sa base est emboëtée dans un calice ; le pistile en occupe le fond ; son chapiteau est environné de cinq étamines duvetées, qui conservent le fruit qui succéde à la chûte de cette fleur : il devient gros comme un œuf de poule, arrondi d'un côté, & ovale de l'autre. Son écorce est semblable à celle d'une pomme ; sa chair est de la même consistence, sous laquelle il y a un noïau rond par le milieu, & allongé en façon de cône des deux côtés opposés. La coque en est dure, séche & grisâtre ; elle renferme deux amandes succulentes d'un goût amer-

On l'écrafe pour l'appliquer en façon de cataplame fur la morfure vénimeufe du ferpent ; ce qui fixe & arrête le poifon, tandis qu'on en machicote une autre pour en avaler le fuc, qui préferve les parties nobles & le cœur du venin.

Alkekingi. Camaru, Morelle. Ce Simple croît dans les Magnioxs des Ifles, de la hauteur de deux à trois piés : fes racines font fibreufes, en touffe ; fes tiges affés groffes, creufes en dedans, anguleufes en dehors, font unies, d'un verd gai. Ses feüilles ont quelque air de celles de la Morelle des Jardins, fucculentes, à longs pédicules, dont les bords ont quelques dentelures. Ses fleurs font d'un jaune-pâle, monopétales, profondément fenduës en cinq parties égales ; les onglets du dedans font teints de violet, l'orifice eft raïonné. Cinq groffes étamines couvrent l'embryon, qui occupe le centre du calice : celui-ci devient une follicule pentagonale, qui enveloppe le fruit qui eft moû, arrondi, à écorce mince, unie, & jaunâtre en fa maturité, plein de femences,

petites, applaties, & semblables à celles de la Morelle. Il est bon à manger, il purifie le sang, excite les urines, modére la néphrétique; & soulage les graveleux. Les Asiatiques nomment cette plante, *Alkekingi*; *Pison* l'a décrite sous le terme *Camaru*, & les François l'appellent *Coqueret*.

Aloes. Cette plante aime un terroir sec, maigre & sablonneux. Elle est pleine d'un suc ou huile d'un jaune tirant sur le verd, gluant, froid, amer, & consolidant: rien de plus propre à calmer les ardeurs causées par la brûlure. Quoique ce Simple soit excellent, & qu'il ait des qualités très-estimées dans la Médecine, comme celle de purger, &c. cependant on ne s'applique guéres dans les Isles à le cultiver; on se contente d'en avoir quelques piés, qu'on réserve exprès pour s'en servir au besoin; mais on n'en retire aucun autre émolument. C'est une pure fiction que ce qu'ont écrit les Auteurs touchant sa fleur, qui produit un fort grand bruit en s'épanoüissant.

Amandier, ou plûtôt, *Laurier Indicé*, *Ibiraé*, *Ivoaraée*. On a donné ce

nom à un fort grand arbre, qui croît dans les forêts; parceque si on incise son tronc & ses branches, il en sortira aussi-tôt une eau claire, très-douce, bonne à boire, d'un goût d'amande; mais c'est une espéce de Laurier selon les principes de la botanique. Sa feüille est ferme, unie, luisante par le dessus, d'un verd pâle en dessous, legérement dentelée en ses bords, allongée en pointe par les deux bouts.

Ses branchages sont couverts de quantité de floccons de fleurs, qui exhalent assés loin une odeur très-douce, musquée ou aromatique. La couleur est d'un très-beau blanc; la figure de chaque bouton ouvert est d'abord oblongue en godet, mais ensuite en s'épanoüissant il se divise en cinq parties, ou fleurons fendus jusqu'au milieu, lesquels se replient en se recoquillant en dehors, & forment ainsi une espéce de rosête, dont la base est faite en calice qui se soutient ferme tout droit: une couronne d'étamines larges, applaties, & surmontées de chapiteaux dorés, s'éléve du limbe de ce calice replié, afin de couvrir & d'orner le pistile allongé jusques-là.

lequel par la base appuie sur la tête de l'embryon, qui en croissant devient un fruit en façon de baye couronnée, de la grosseur d'une mérise, dont l'écorce est unie & mince. Avant sa maturité, sa couleur est jaune-pâle, il devient ensuite violet. Son noïau est assés dur; on fait infuser dans de l'eau de vie son amande amére, pour en faire une espéce de Persico, qui est un nouveau breuvage estimé dans les Isles.

On donnera la suite de ces Descriptions dans les autres mois.

TABLE

DES AUTEURS,

Pour les mois d'Avril, Mai, & Juin, 1732.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. 1078

ACAD. ROYALE DES INSCRIPTIONS, &c. 686. 803

M. *Eleazar* Albin. 1080

Le P. Alfani. 1073

M. Amelot de la Houssaie. 731

M. L'*Abbé* Banier. 812. 814

Le P. Barbaza. 1074

Barclay. 555

M. *Jean-Josse* Beck. 727
M. Bedford. 918
M. Boehmer *pére*. 729
M. Boehmer *fils*. 728
M. de Boulainvilliers. 735
M. *Guill.* Bowman. 1068
Le P. le Breton. * 1080
M. de Briquet. 606
M. Buckley. 732
Le P. Buffier. * 888. 957
M. *Pierre* Burmann. 1078
M. Cambden. 732
Mylord Carteret. *Ibid.*
M. *Jean-Frid.* Christius. 736
M. L'*Abbé* le Clerc. 911
M. Collier. 742. 927
M. Colonne. 998
M. L'*Abbé* Corgne. 764
Le P. de Courbeville. * 621
M. Dale. 734
Danet. 724
M. *Jean-Guill.* Delith. 1070
M. Dickmann. 734
M. Dithmar. 729
M. Doria. 657. 672
M. Dorville. 926
Le P. Dufrou. 1074
M. Duker. 73[illegible]
Dom *Toussaints* Duplessis. 784. 924
M. Durand. 735
M. Eckardt. 734
M. Ehrenreich Gerard Coldewey. 728
M. D'Exileg, *ci-devant*, le P. Prévôt. 733
M. Facciolati. 724
Le P. Fauque. * 866

Juin 1732.

M. *Le Comte* de Feuquieres. 606
M. L'*Abbé* Fichant. 1068
M. de Foncemagne. 824
M^{gr}. Fontanini *Archevêque*. 1011
M. Fourmont. 814
M. L'Abbé Fraguier. 811
M. Gaertner. 729
M. *Daniel* Gerdes. 919
M. Gibert. 724
M. Gordon. 730
Balthasar Gracien. * 621
M. de la Hire. 580
M. L'*Abbé* Josse. 556
M. Kappius. 725
M. Kohlius. *Ibid.*
M. Kress. 727
M. Kreysig. 734
M. Kuster. *Ibid.*
M. Antoine Laisné. 875
M. Lauterbach. 727
Le P. Lavir. * 867
M. Liewig. 737
M. Lintrup, *Evêque*. 920
Le P. Lombard. * 866
Le P. Longueval. * 972
M. Ludewig. 750
M. *Paul-Alex.* Maffei. 1011
Le P. J. M. Mahoudeau. * 580
Le P. Margat. * 868
Martial. 878
M. Meynier. 1077
M. Moivre. 827
Le P. de Montfaucon. 817
M. Morisson. 714
M. Moser. 72[illegible]

M. *Jean-Christ.* Muller. 734
M. Nicole. 1032
Le P. Noël. * 1072
Le P. Le Petit. * 862
M. De la Pillonniére. 1070
M. De Poüilly. 691. 705
M. Racine. 805
M. Rigault. 732
M. Ritter. 724
M. Des Roches. 735
M. Rollin. 724
M. Roper. 736
M. L'*Abbé* Sallier. 696. 702. 710
M. Saxi. 1069
M. Schoettgen. 734
M. Schultens. 735
Le P. Simplicien. 711
M. Smalbroke. 920
SOCIÉTÉ PALATINE DE MILAN. 738
M. Spon. 1017
M. Starke. 919
M. Sturm. 728
Le P. Suarez. * 1072
M. Sykes. 1070
Tacite. 730. 731
M. de Thou. 732
Thucydide. 731
M. Trapp. 1072
M. L'*Abbé* de Vertot. 825
M. De Voltaire. 736
M. Wal. 919
M. Wasse. 731
M. Waterland. 1071
M. Wesseling. 920
M. Wiston. 740

Juin 1732.

TABLE DES MATIERES,

Pour les mois d'Avril, Mai, & Juin, 1732.

A

ARgenis de Barclay. Clef de ce Roman allégorique. 559. Plan des deux premiers Livres. 560. à 580

B

Jean Barclay. Sa naissance, ses études, ses Ouvrages, sa mort. 556. 557

Jacques-Bénigne Bossuet, *Evêque de Meaux*. Abrégé de sa Vie. 795. à 802

Guillaume Briçonnet, *Evêque de Meaux*. Son amour pour les Lettres, son zéle pour la Religion, sa mort. 786. à 789

C

M. Colonne. Occasion de sa funeste mort. 999. Systême général de ce Sçavant. 1002. à 1003. Catalogue de ses Ouvrages. 1008

D

Déniers Romains, ou, Médailles d'argent. Leur valeur, combien en faloit-il pour une piéce d'or? 880. à 888

E

Epreuves, dites *Jugemens de Dieu*. Epreuve du duel, 984. de la Croix, 986. de l'eau froide, 987. de l'eau chaude, 988. du fer chaud, 990. du serment, 991. de l'Eucharistie. 992

F

François. Leur origine. 974. Leur Religion avant la conversion au Christianisme. 975. Leurs mœurs & caractére. *Ib. & suiv.* Leurs Loix. 977. Leur maniére d'administrer la justice. 978. Officiers de leurs Rois. 980. Distinction du noble & du roturier. 981. Leurs noms & surnoms. 983

G.

Genéve Confirmation de ses priviléges par Charlemagne. 1010. Souveraineté de cette Ville accordée à l'Evêque seul par l'Empereur Frederic *Barberousse*. 1022. Cession de cette souveraineté faite à *Charles* III. Duc de Savoie par l'Evêque *Jean*. 1023. Entreprises de ce Duc sur cette Ville. 1024. à 1026. Etablissement de la Religion prétendué Réformée à Genéve. 1027. *& suiv.*

H.

M. de la Hire. Analyse astronomique de son hypothése lunaire. 580. Durée du mois lunaire. 581. 582. Révolutions du mois lunaire. 584. Epactes lunaires des mois Juliens. 585. à 587. Table de ces épactes. 588. Maniére de déterminer les épactes lunaires des années Juliennes. 589. Table des épactes des années Juliennes. 591. 592. Fautes & corrections des épactes de M. *de la Hire*. 595. *& suiv.* De combien le mois lunaire, dont M. *de la Hire* a représenté les révolutions, surpasse sa véritable racine? 598. *& suiv.*

L.

Dominique de Ligni, *Evêque de Meaux*. Son zéle contre les nouveautés en matiére de foi. 793. Sa mort. 794

M.

Méléagride. V. *Pintade*.

N.

Natchez. Religion, mœurs, & coûtumes de ces Sauvages. 862. à 865

M. Nevvton. Son épitaphe. 737

M. Nicole. Propositions extraites de ses Ouvrages de morale. 1032

P.

Papier de coton. Epoque de son invention. 822

Papyrus. Etymologie de ce mot. 818. Description de cette plante. *Ibid*. Maniére de la préparer pour en faire du papier. 819. Noms différens donnés à ce papier. 820

Paresseux. Description de cet animal. 866

Pillavoine. Preuves contre le P. *Simplicien* que *Martin de Pillavoine* étoit de la maison de *Trie*. 711. à 713

Pintade. Examen critique du sentiment de M.gr. *Fontanini* sur cet oiseau. 868. à 874

Plantes de l'Amérique. Description des plus curieuses. 1080. *& suiv.*

Poësie. En quoi consiste son essence selon M. *Racine* : 805. *& suiv*. Observations sur son sentiment. 809

R.

Religion. Preuves les plus sensibles de la véritable. 889. à 901. Réponse aux difficultés avec de nouvelles preuves. 902. *& suiv*.

Rimini. Etat de l'Eglise avant le Concile de *Rimini*. 767. Ce Concile & celui de *Seleucie* n'ont pas été légitimement convoqués : preuves. 769. Que ces deux Conciles n'ont pas erré dans la Foi. 771. à 778.

De combien d'Evêques étoient-ils composés ? 779 Que les Evêques, qui résidoient dans leurs Siéges, l'emportoient en nombre sur ceux, qui se trouvoient à ces deux Conciles. 780

Rome. Incertitude de son Histoire dans ses quatre premiers siécles, preuves. 691. à 696. & 705. à 710. Preuves de sa certitude. 696 à 705. & 710.

S.

Dominique Seguier, *Evêque de Meaux.* Il est le premier, qui ait établi les Conférences Ecclésiastiques de chaque mois. 791. Il publie la Bulle d'Innocent X. pour la souscription du Formulaire, &c. 792. Sa mort. 793

Sethos. Critique de ce Roman. 838. à 861

T.

Théatre. Raisons pour lesquelles les Péres de l'Eglise en défendoient les spectacles aux nouveaux Chrétiens. 745. *& suiv.* Ce qu'ont pensé sur les spectacles, S. Augustin, 747. Clément d'Alexandrie, 750. Théophile d'Antioche, 755. Tertullien, 756. les Anciens Péres en général. 758. Sentiment de Platon sur lemême sujet, 928. de Xenophon, 930. d'Aristote, 932. de Ciceron, 935. de Tite-Live, 941. de Valére-Maxime, 944. de Senéque, 945. d'Ovide, 946. Loix de divers Etats contre les spectacles: d'Athénes, 948. de Sparte, 950. de Rome. 951

V.

Jean de Vieupont, *Evêque de Meaux.* Ses travaux pour la Religion, sa mort. 790. 791

TABLE

DES ARTICLES.

Art. XLVIII. A Defence.... *La défense de la Critique du Théatre Anglois, &c.* p. 927

Art. XLIX. *Addition au Traité du P. Buffier sur les preuves les plus sensibles de la Religion, &c.* p. 957

Art. L. *Histoire de l'Eglise Gallicane, &c.* p. 972

Discours sur la Religion & sur les mœurs des François, avant l'établissement de la Monarchie, &c. p. 973

Discours sur les épreuves qu'on nommoit Jugemens de Dieu. p. 984

Extrait du Procès verbal de la derniere Assemblée du Clergé au sujet de cette Histoire. p. 995

Art. LI. *De la nature, ou, de la génération des choses, &c.* p. 998

Art. LII. La Vita... *La Vie de la Princesse D. Camille Orsini Borghese, &c.* p. 1010

Article LIII. *Histoire de Genéve, &c.* p. 1017

Art. LIV. *Propositions extraites de 22 Volumes des Ouvrages de Morale de M. Nicole, &c.* p. 1032

Description des principales plantes de l'Amérique, &c. p. 1080

Juin 1732.

TABLE DES ARTICLES.

Art. LV. *Nouvelles Littéraires.* p. 1
D'Italie. *De Naples.* p. 10
De Milan. p. 10
D'Allemagne. *D'Anspach.* p. 10
D'Angleterre. *De Londres.* pp. 10
1070. 10
De Hollande. *D'Amsterdam.* p. 10
De France. *De Paris.* pp. 1073. 107
1078. 108
De Lyon. p. 107
D'Angers. p. 107
De Genève. p. 107
p. 107

FIN DE LA TABLE.

Juin 1732.

De l'Imprimerie de Claude Perrot.

[redacted]

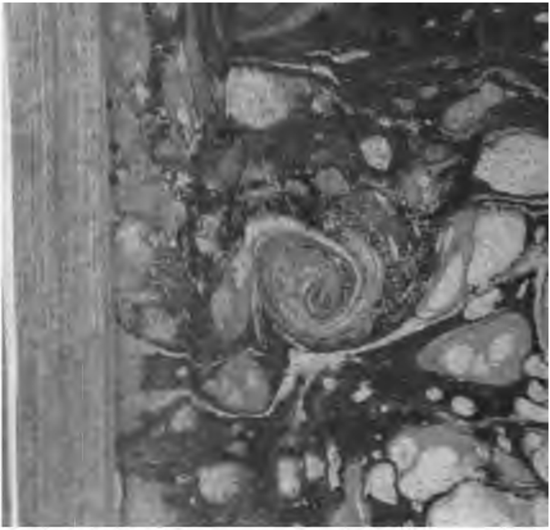

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05975 6547
A 491012